



Réserve Naturelle  
**ÎLOT MBOUZI**



## RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Les Naturalistes environnement et patrimoine de Mayotte  
10 rue Mamawé  
BP 1391

97600 MAMOUDZOU

Tél : 02 69 63 04 81 / Fax : 02 69 63 04 82

Email : [conservateur@naturmay.org](mailto:conservateur@naturmay.org)





# Table des matières

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>BILAN TECHNIQUE</b> .....	<b>5</b>
<b>AXE 1 : SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>6</b>
<i>Surveillance et police de l'environnement (SP)</i> .....	<b>6</b>
➤ Sensibilisation des usagers <i>in situ</i> sur la réserve naturelle (SP 1 et 6) .....	6
➤ Patrouille de surveillance en mer et sur terre (SP 2, 3 et 5) .....	6
<b>AXE 2 : CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL</b> .....	<b>10</b>
<i>Etudes et suivis du patrimoine naturel (ES)</i> .....	<b>10</b>
➤ Suivis de la végétation (ES 1, 2 et 3) .....	10
➤ Suivis des espèces végétales patrimoniales (ES 4, 6, 7 et 8) .....	12
➤ Renforcement des populations de <i>Cremocarpon</i> et <i>Lagrezia</i> (ES 23) .....	15
➤ Suivi avifaune en utilisant 40 points-relevés positionnés dans la RNN (ES 9) .....	16
➤ Suivi chiroptères (ES 14 et 15) .....	20
➤ Suivis milieux marins et mollusques (ES 28 et 30) .....	21
➤ Base de données (BDD) terrains (ES 38 et 39) .....	23
<i>Suivi de la problématique makis (SM)</i> .....	<b>24</b>
<b>AXE 3: INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE NATUREL</b> .....	<b>25</b>
<i>Travaux de gestion (TG)</i> .....	<b>25</b>
➤ Traitement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) végétales (TG 1) .....	25
➤ Contrôle des populations de rats noirs (TG 3 et 4) .....	26
➤ Collecte des macro-déchets (TG 6) .....	27
<b>AXE 4 : CREATION ET ENTRETIEN D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL</b> .....	<b>30</b>
<i>Aménagement du site (AS)</i> .....	<b>30</b>
<b>AXE 5 : MANAGEMENT ET SOUTIEN</b> .....	<b>31</b>
<i>Secrétariat et gouvernance (SG)</i> .....	<b>31</b>
➤ Travail inhérent aux séances du Comité Consultatif de Gestion (SG 1) .....	31
<i>Gestion administrative (GA)</i> .....	<b>31</b>
➤ Développer les partenariats avec les établissements scolaires et universitaires (GA 1 et 18) .....	31
➤ Solliciter des cofinancements en dehors de la dotation courante de l'Etat (GA 7) .....	31
➤ Attirer les compétences, inciter les personnes en poste à rester de façon durable (GA 9) .....	31
➤ Former le conservateur au logiciel GRENAT (GA 11) .....	32
➤ Evaluer la gestion et rédiger les rapports d'activités (GA 14) .....	32
➤ Renforcer la capacité d'accueil de stagiaires (GA 17) .....	32
➤ Expérimenter des partenariats avec les prestataires privés pour des visites grand public (GA 19) .....	32
<i>Plan de gestion (PG)</i> .....	<b>33</b>
➤ Rédiger le second plan de gestion de la réserve (PG 2) .....	33
<i>Formations, mission externes (FM)</i> .....	<b>34</b>
<b>AXE 6 : ACTIVITES COMPLEMENTAIRES</b> .....	<b>35</b>
<i>Sensibilisation (SE)</i> .....	<b>35</b>
<i>Communication (CO)</i> .....	<b>35</b>
<b>CONCLUSION DU BILAN TECHNIQUE 2016</b> .....	<b>36</b>
<b>BILAN DE GESTION</b> .....	<b>38</b>
RESSOURCES HUMAINES .....	39
TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PAR TYPE D'OPERATION .....	40
<b>BILAN FINANCIER</b> .....	<b>42</b>
AMORTISSEMENTS .....	43
BUDGET 2016 .....	44
<b>ANNEXES</b> .....	<b>46</b>
ANNEXE A : INVENTAIRE DES MICROCHIROPTERES DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ÎLOT MBOUZI A MAYOTTE .....	47
ANNEXE B : SUIVI DE LA POPULATION DE LEMURIENS BRUNS D'ÎLOT M'BOUZI .....	63
ANNEXE C : LISTE DES DEPENSES ET PIECES JUSTIFICATIVES .....	80

## Préambule

L'îlot M'Bouzi est l'un des deux plus grands îlots du lagon de Mayotte (82ha). Les 11 hectares jamais défrichés de l'îlot ont conservé une forêt sèche primaire à Ébène des Comores endémique de Mayotte et de Mohéli (tout comme l'espèce qui la caractérise), cet habitat remarquable a justifié le classement de l'îlot en Réserve Naturelle Nationale le 26 janvier 2007 par décret ministériel, après 8 années de travail. Comme les autres îlots, M'Bouzi est ceinturé d'un récif corallien dit frangeant. Les enjeux sous-marins inclus dans le périmètre de la réserve, déconsidérés au départ, sont aujourd'hui au cœur des enjeux de conservation. Il s'agit ainsi de l'une des rares réserves naturelles nationales, sur les 167 créées à ce jour, qui dispose d'une partie marine (139ha) et d'une partie terrestre (82ha). C'est tout à la fois une richesse, une responsabilité de taille, et une contrainte pour le gestionnaire puisqu'il s'agit de gérer deux réserves en une, l'insularité imposant des moyens techniques et humains conséquents (bateau, plongée...).

Il s'agit là de la première et unique Réserve Naturelle Nationale du jeune département français qu'est Mayotte. Elle a donc un devoir d'exemplarité et doit jouer le rôle de site pilote pour la gestion des aires protégées existantes et futures. C'est l'association des Naturalistes de Mayotte qui a été désignée comme gestionnaire suite à l'appel à manifestation lancé en avril 2008 par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt alors en charge des dossiers environnementaux à Mayotte.

Le présent rapport d'activité rend compte de l'application du premier plan de gestion de la RNN de l'îlot M'Bouzi (2013-2017) pour sa quatrième année de mise en œuvre (2016). Ce rapport s'articule autour des trois principaux enjeux de conservation de la RNN de l'îlot M'Bouzi :

- Enjeu 1 : La conservation du patrimoine naturel de la RNN de l'îlot M'Bouzi
- Enjeu 2 : La mise en œuvre socio-économique de la RNN de l'îlot M'Bouzi
- Enjeu 3 : La pérennisation du fonctionnement de la RNN de l'îlot M'Bouzi

A partir de ces enjeux, **9 objectifs à long terme (OLT) ont été définis**, correspondant aux conditions optimales à atteindre pour la conservation et la gestion pérennes du patrimoine naturel de la RNN de l'îlot M'Bouzi :

Objectifs à long terme (OLT) - Plan de gestion 2013-2017
OLT 1 : connaître l'évolution des habitats, des espèces et des menaces sur la partie terrestre de la réserve
OLT 2 : préserver les habitats et les espèces terrestres de la RNN de l'îlot M'bouzi
OLT 3 : connaître l'évolution des habitats, des espèces et des menaces sur la partie marine de la RNN de l'îlot M'bouzi
OLT 4 : préserver les habitats sous-marins, en particulier les récifs coralliens en pinacle de la RNN de l'îlot M'bouzi
OLT 5 : intégrer de façon pérenne la RNN de l'îlot M'bouzi dans les réseaux de gestionnaires au niveau local, national et international
OLT 6 : faire de la RNN de l'îlot M'bouzi un site pilote exemplaire de la sensibilisation à la préservation des écosystèmes menacés et des espèces qu'ils hébergent : récifs coralliens, forêt sèche, mangrove
OLT 7 : faire de l'ancien lazaret et de sa périphérie une vitrine de la conservation de la biodiversité et de l'histoire du site pour les habitants de Mayotte et les visiteurs occasionnels
OLT 8 : optimiser le fonctionnement de la RNN de l'îlot M'bouzi et l'activité du gestionnaire
OLT 9 : ancrer la réserve et sa gestion dans le territoire

Ces objectifs à long terme sont déclinés en **44 objectifs du plan de gestion (OPG)**, fixant la mise en place de **105 opérations** pour atteindre ces objectifs sous 5 ans. Les différents types d'opérations présentés dans le plan de gestion reprennent les axes prioritaires de gestion des RNN fixés par le



Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM), telles que définies dans le tableau suivant :

<b>Axes prioritaires de gestion des RNN</b>	<b>Correspondance opérations du plan de gestion</b>	<b>CODE</b>
<b>Axe 1 : Surveillance du territoire et police de l'environnement</b>	Surveillance et police de l'environnement (périmètre terrestre)	SP
	Surveillance et police de l'environnement (périmètre marin)	SP
<b>Axe 2 : Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel</b>	Etudes et suivis du patrimoine naturel	ES
	Suivi de la problématique makis	SM
<b>Axe 3: Interventions sur le patrimoine naturel</b>	Travaux de gestion	TG
<b>Axe 4 : Création et entretien d'infrastructures d'accueil</b>	Aménagement du site	AS
<b>Axe 5 : Management et soutien</b>	Secrétariat et gouvernance	SG
	Gestion administrative	GA
	Gestion matériel	GM
	Plan de gestion	PG
	Participation à : formations, missions extérieures	FM
<b>Axe 6 : Activités complémentaires</b>	Sensibilisation	SE
	Communication	CO

# **BILAN TECHNIQUE**

## Axe 1 : Surveillance du territoire et police de l'environnement

### Surveillance et police de l'environnement (SP)

#### ➤ Sensibilisation des usagers *in situ* sur la réserve naturelle (SP 1 et 6)

- **Contexte :**

Ces interventions sont l'occasion pour le gestionnaire de communiquer d'informer et de sensibiliser sur la réserve et d'établir des contacts positifs avec les usagers.

- **Résultats et interprétations :**

Pour une meilleure appropriation du site par la population, la distribution de plaquettes comportant un volet réglementation a été systématiquement proposée et chaque contact avec les agents de la réserve a donné lieu à une sensibilisation (Tableau 1). Malgré l'intensification du nombre d'usagers sensibilisés 2013 à 2015, une nette diminution est constatée depuis le début de l'année 2016. Cette réduction est associée avec une réduction des moyens techniques et humains sur cette période (vedette indisponible pendant 2 mois, absence d'un garde technicien pendant 5 mois, formations de la conservatrice en métropole, arrêt maladie et départ de la conservatrice).

Tableau 1 : Nombre d'usagers sensibilisés.

Nombre d'usagers sensibilisés			
2013	2014	2015	2016
34	74	166	33

#### ➤ Patrouille de surveillance en mer et sur terre (SP 2, 3 et 5)

- **Contexte :**

Ces missions sont prioritaires dans l'activité de gestion de la réserve naturelle et doivent évidemment être poursuivies. Les patrouilles maritimes et terrestres (opérations SP2 et SP3 et 5) sont habituellement réalisées conjointement à chaque mission.

- **Résultats et interprétations :**

En 2016, **42 patrouilles de surveillance** ont été effectuées, soit un total de **113 heures** correspondant à **8%** du temps de travail des agents de la réserve. Ces patrouilles sont comptabilisées hors surveillance induite, qui correspond à la surveillance cumulée effectuée lors des autres missions de terrain soit au total 49 journées de terrains. Le taux de réalisation de ces missions est de **443h** sur **576h** prévues au terme des 5 années d'application du plan de gestion, soit **76%** du temps prévisionnel. Cette année, 10 infractions ont été constatées, concernant 20 personnes.

Sur la Figure 1.a. et 1.b. est représenté l'évolution des missions de surveillance de la réserve de 2013 à 2016. Malgré l'intensification du nombre de patrouilles de surveillance de 2013 à 2015, une nette diminution est constatée depuis le début de l'année 2016. Cette baisse du nombre de patrouilles de surveillance explique partiellement le faible nombre de constats d'infraction et rend difficile l'identification des principaux types d'infraction et leurs évolutions depuis 2013 (Fig. 2 ; Tableau 2). Les réductions du nombre de journées de patrouilles et de constats d'infraction sont associées avec une réduction des moyens techniques et humains sur cette période (vedette indisponible pendant 2 mois, absence d'un garde technicien pendant 5 mois, formations

de la conservatrice en métropole, arrêt maladie et départ de la conservatrice). Afin de palier à ces impondérables, les agents de la réserve ont effectué des patrouilles de surveillance plus longues couvrant des espaces géographiques plus étendus. Il est important de signaler le travail remarquable de l'agent technique Anrif HAMIDOU qui a permis le maintien des missions de surveillance durant cette période difficile. Malgré l'effort fourni par l'équipe réduite de la réserve, un certain nombre de mesures entamées en 2015 n'ont pas pu être reconduits. Il s'agit principalement :

- du renforcement de la présence aux périodes sensibles (weekend, fériés, soirée, fortes marées)
- de la mise en place d'une collaboration avec la Brigade Nature

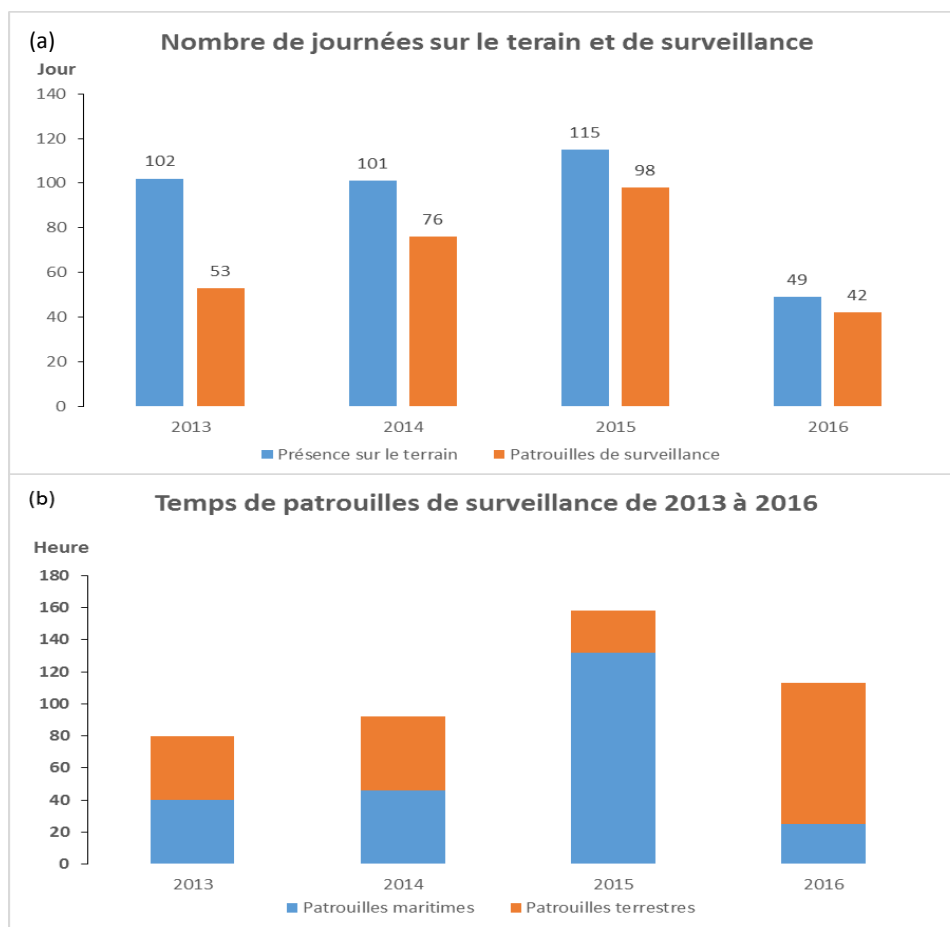


Figure 1 : Evolution de 2013 à 2016 du (a) nombre de journées sur le terrain et de surveillance, ainsi que du (b) temps de patrouilles de surveillance (maritimes et terrestres).

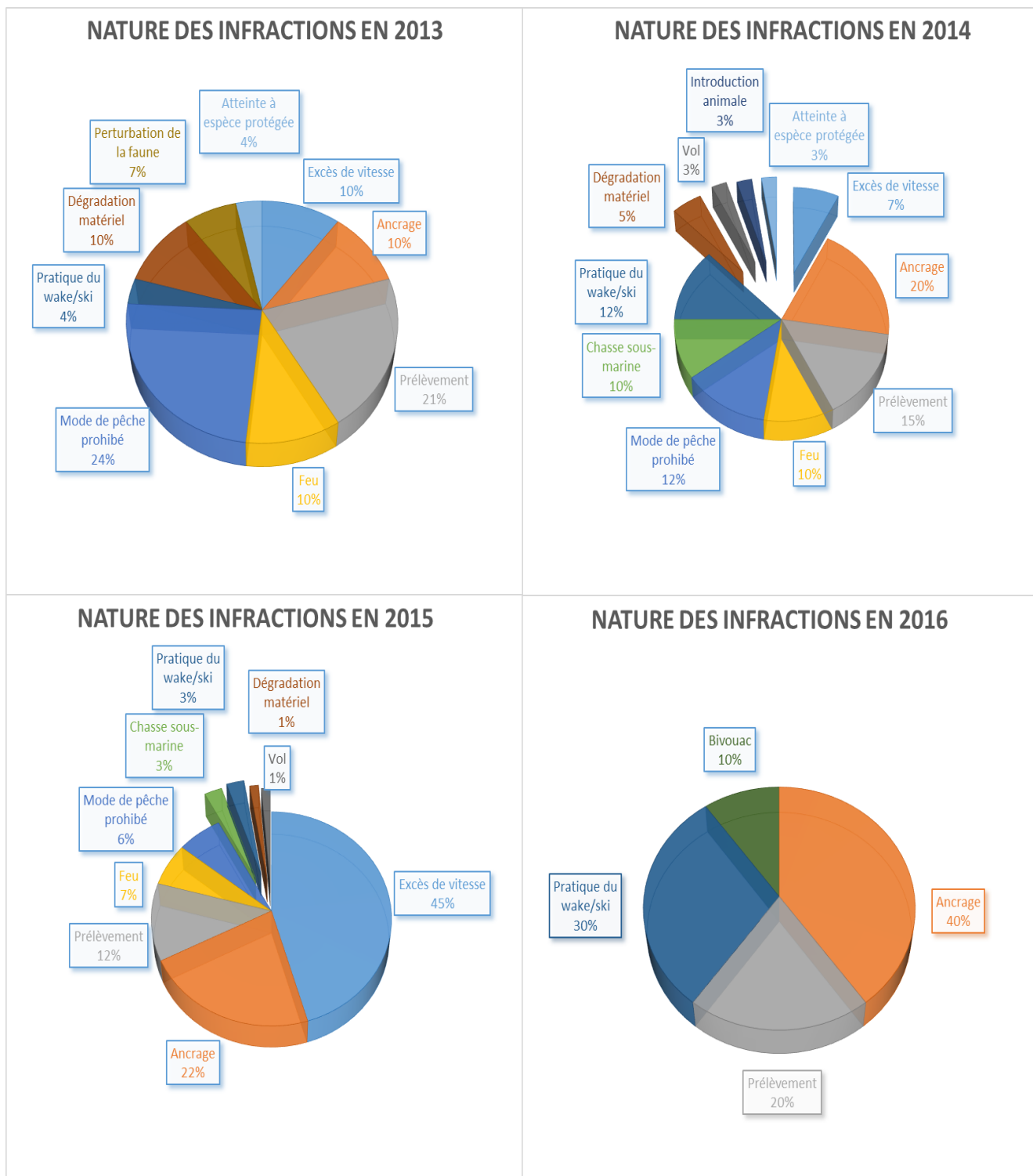


Figure 2 : Evolution de 2013 à 2016 de la nature des infractions constatées.

Tableau 2 : Nombre d'infractions constatées de 2013 à 2016 et leur nature.

Nature des infractions	2013	2014	2015	2016
Excès de vitesse	3	3	35	
Ancrage	3	8	17	4
Prélèvement	6	6	9	2
Feu	3	4	5	
Mode de pêche prohibé	7	5	5	
Chasse sous-marine		4	2	
Pratique du wake/ski	1	5	2	3
Dégradation matériel	3	2	1	
Vol		1	1	
Perturbation de la faune	2			
Introduction animale		1		
Bivouac				1
Atteinte à espèce protégée	1	1		

- **Perspectives pour 2017 :**

Les perspectives pour l'année 2017 sont la reprise des mesures entreprises en 2015, le recrutement du garde technicien, Florian DARGENT, qui possède le commissionnement Réserves Naturelles : espaces terrestre et l'accès à la formation au commissionnement Réserves Naturelles : espaces terrestres et garde du littoral pour le conservateur Pierre BOUVAIS.



## Axe 2 : Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel

### Etudes et suivis du patrimoine naturel (ES)

#### ➤ Suivis de la végétation (ES 1, 2 et 3)

##### • Contexte :

En 2016, trois opérations du plan de gestion prévoient le suivi de parcelles de végétation afin d'étudier leur évolution au cours du temps :

- ES 1 : le suivi biennal des 4 parcelles de 400m<sup>2</sup> de forêt primaire,
- ES 2 : le suivi annuel de l'unique parcelle de 400m<sup>2</sup> de forêt à Baobab sur le site de l'ancienne léproserie,
- ES 3 : le suivi biennal de 5 parcelles de forêt secondaire,

##### • Rappel du protocole

L'objectif de ces suivis est de caractériser la composition des peuplements forestiers ainsi que leur structure et leur potentiel de régénération en considérant 3 strates définies en fonction des types biologiques les plus couramment rencontrés sur l'îlot M'bouzi :

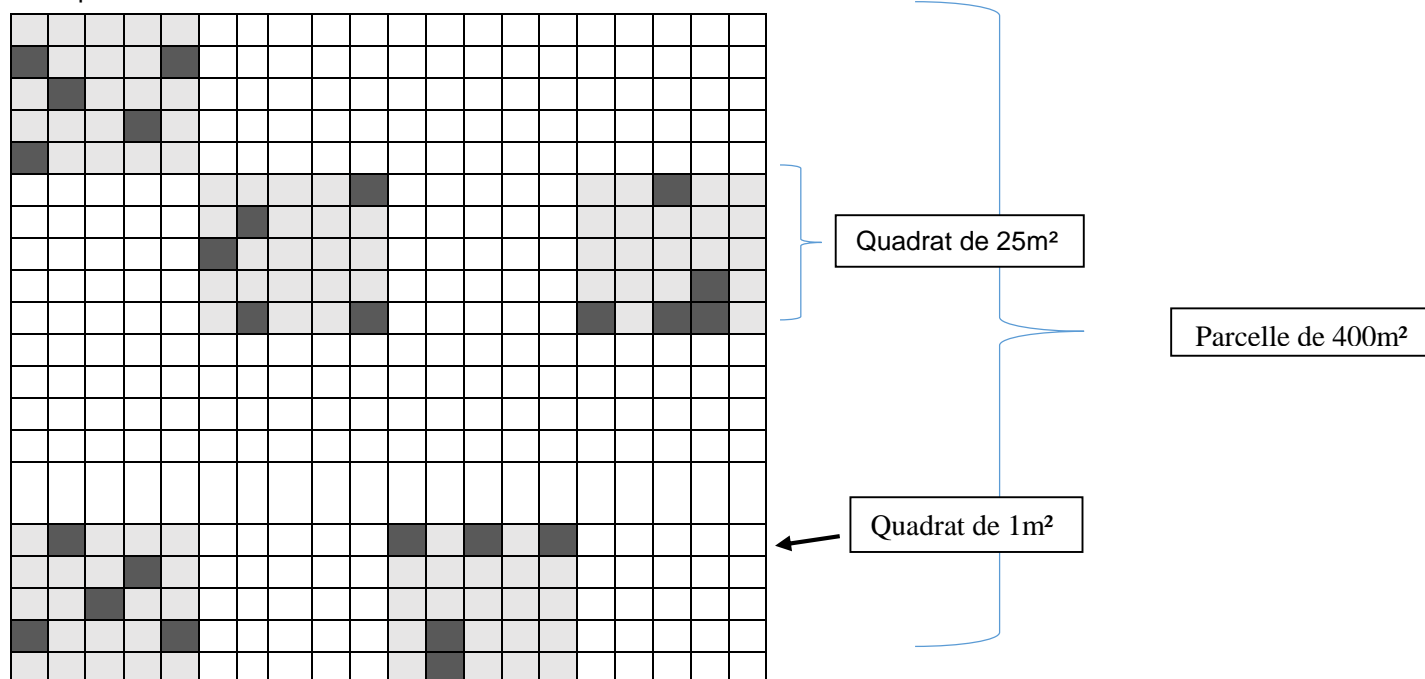
- Strate haute : hauteur > 7m
- Strate arbustive : 0,8m < hauteur < 7m
- Strate basse : hauteur < 0,8m

Pour ce faire des parcelles permanentes de 20mx20m (400m<sup>2</sup>) ont été installées sur différents habitats forestiers homogènes (voir plan de gestion).

Sur ces parcelles, un relevé du nombre d'individus par espèce et par strate va être effectué :

- Sur toute la parcelle de 400m<sup>2</sup> pour la strate haute
- Sur 5 carrés de 25m<sup>2</sup> choisis aléatoirement dans la parcelle pour la strate arbustive
- Sur 5 carrés de 1m<sup>2</sup> choisis aléatoirement dans chaque quadrat de 25m<sup>2</sup> pour la strate basse, soit 20 carrés de 1m<sup>2</sup>

Exemple :



• **Résultats (Fig. 3):**

- ES 1 : Les 4 parcelles de forêt primaire ont été suivies en 2014 et 2016, ce qui correspond à **un taux de réalisation de l'opération de 100% (8 suivis sur 8)**.
- ES 2 : Cette parcelle a été suivie chaque année de 2013 à 2016, ce qui correspond à **un taux de réalisation de l'opération de 80% (4 suivis sur 5)**. Ce suivi annuel a d'ores et déjà révélé une régénération significative du sous-bois suite à l'effondrement des effectifs de Makis et de rats. Cette opération devra être reconduite entre novembre 2017 et mars 2018.
- ES 3 : Les 5 parcelles de forêt secondaire sont suivies tous les 2 ans en alternance avec les parcelles de forêt primaire. En 2013, le suivi a été réalisé entre novembre 2013 et janvier 2014 et en 2015, ce suivi a été réalisé entre novembre 2015 et mars 2016. **Pour le suivi de 2015/2016, les données de 2 parcelles (n°2 et 5) sont absentes. Le taux de réalisation de l'opération est pour l'instant de 53% (8 suivis sur 15)**. Cette opération devra être reconduite entre novembre 2017 et mars 2018.

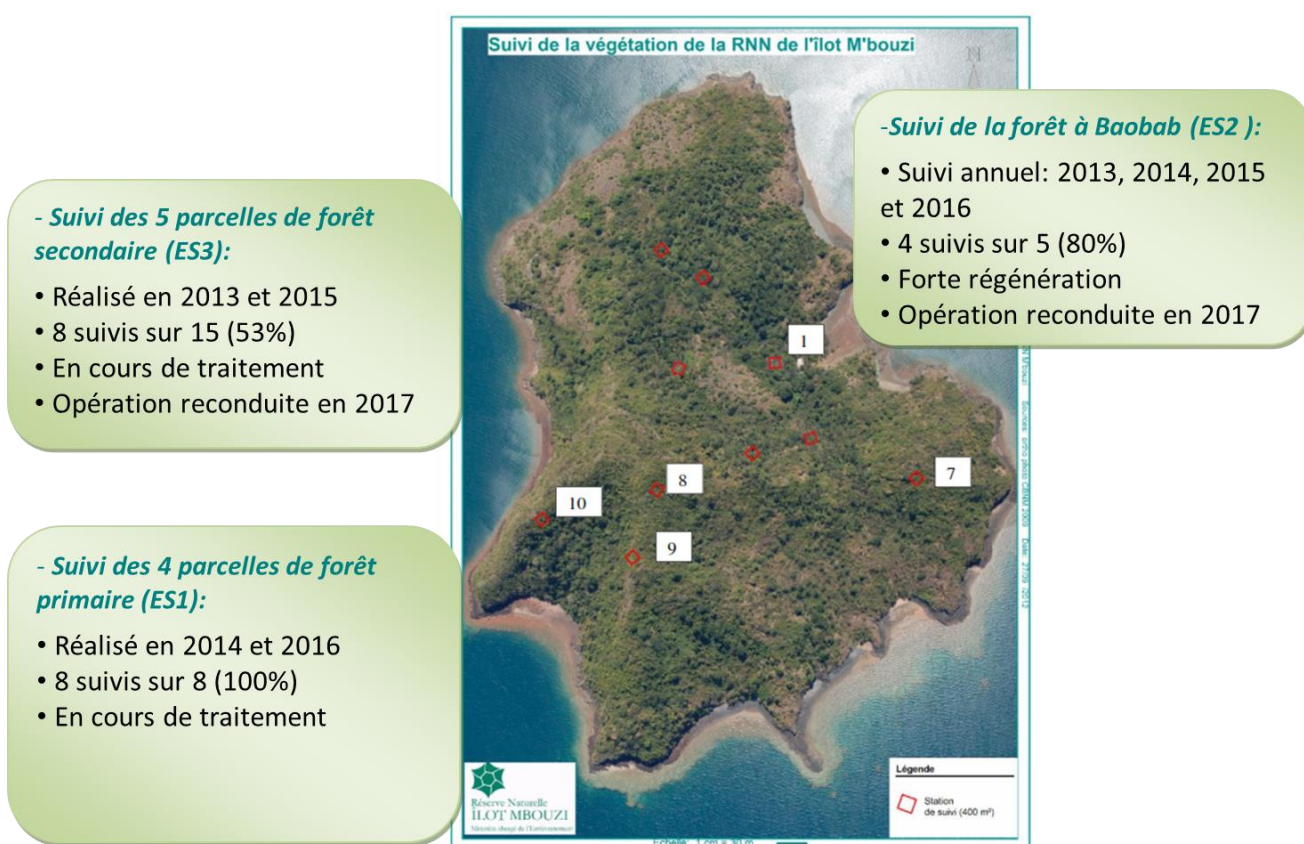


Figure 3 : Opérations ES 1, 2, 3 et 5 réalisées de 2013 à 2016

• **Perspectives pour 2017 :**

Pour 2017, les opérations ES 2 et 3 devront être reconduites afin d'aboutir aux taux de réalisations attendus dans le plan de gestion. Enfin les données des suivis de la végétation (ES 1- 2 - 3 - 5) devront être complètement traitées et comparées à celles correspondant à la préfiguration de la RNN pour permettre l'évaluation du premier plan de gestion de la RNN.

➤ **Suivis des espèces végétales patrimoniales (ES 4, 6, 7 et 8)**

• **Contexte :**

Les stations d'espèces patrimoniales rares réparties ponctuellement sont suivies annuellement selon un protocole dérivé de la méthode des Micro-Inventaires-Généralisés (MIG) du CBNM pour les stations d'espèces patrimoniales (ES 6) et une année sur deux pour les micro-habitats (ES 4). Chaque année, des prospections sont effectuées dans le but de découvrir de nouvelles stations d'espèces patrimoniales (ES 7) et connaître l'état des populations de *Cremocarpon boivinianum* et *Lagrezia comoransis* (ES 8).

• **Résultats (Tableau 3):**

- ES 4 : Les 13 stations de micro-habitats ont été suivies en 2014 et 2016 en suivant le protocole MIG, ce qui correspond à **un taux de réalisation de l'opération de 100% (26 suivis sur 26)**.
- ES 6 : Depuis 2013, l'ensemble des 74 stations d'espèces patrimoniales identifiées jusqu'en 2012 ont été suivies annuellement, ce qui correspond à **un taux de réalisation de l'opération de 80% (296 suivis sur 370)**. Cette opération devra être reconduite entre novembre 2017 et mars 2018. Depuis 2013, les résultats indiquent un accroissement de la surface concernée par les stations patrimoniales **de 1 694 m<sup>2</sup> à 15 291 m<sup>2</sup>** et une augmentation globale du nombre d'individus par station.
- ES 7 : Chaque année, 100% de la superficie de l'îlot (82ha) est prospecté (Fig. 4), ce qui correspond à **un taux de réalisation de l'opération de 80% sur 5 ans**. Cette opération devra être reconduite en 2017. Depuis 2013, le nombre de nouvelles stations d'espèces patrimoniales découvertes est constante augmentation avec **56 nouvelles stations décelées depuis 2013**.
- ES 8 : Chaque année, l'évaluation de l'état des populations de *Cremocarpon boivinianum* et *Lagrezia comorensis* a été réalisé, ce qui correspond à **un taux de réalisation de l'opération de 80% sur 5 ans**. Cette opération devra être reconduite en 2017.

Tableau 3 : Bilan des stations d'espèces végétales patrimoniales prospectées en 2016.

<p><b>15 espèces patrimoniales</b>  <b>130 stations prospectées</b>  <b>18 nouvelles stations découvertes en 2016, soit 56 depuis 2013</b></p>
--

<i>Actiniopteris dimorpha</i> Pic. Serm.	Nb de stations prospectées	<b>11</b>
	Surface cumulée	231 m <sup>2</sup>
	Plus petite station	1 m <sup>2</sup>
	Plus grande station	100 m <sup>2</sup>

<i>Begonia nossibeae</i>	Nb de stations prospectées	<b>3</b>
	Surface cumulée	195 m <sup>2</sup>
	Plus petite station	20 m <sup>2</sup>
	Plus grande station	150 m <sup>2</sup>

<i>Bytneria cf heterophylla</i>	Nb de stations prospectées	<b>3</b>
	Surface cumulée	3100 m <sup>2</sup>
	Plus petite station	300 m <sup>2</sup>
	Plus grande station	2800 m <sup>2</sup>

<i>Camptocarpus</i> sp.	Nb de stations prospectées	<b>7</b>
	Surface cumulée	735 m <sup>2</sup>
	Plus petite station	10 m <sup>2</sup>
	Plus grande station	400 m <sup>2</sup>

<i>Cremocarpon boivinianum</i> Baill.	Nb de stations prospectées	<b>2</b>
	Surface cumulée	3 m <sup>2</sup>
	Plus petite station	1 m <sup>2</sup>
	Plus grande station	2 m <sup>2</sup>

<i>Cynanchum comorens</i>	Nb de stations prospectées	<b>1</b>
	Surface cumulée	5 m <sup>2</sup>
	Plus petite station	5 m <sup>2</sup>
	Plus grande station	5 m <sup>2</sup>

<i>Cyphostemma labatii</i> Desc.	Nb de stations prospectées	<b>5</b>
	Surface cumulée	55 m <sup>2</sup>
	Plus petite station	15 m <sup>2</sup>
	Plus grande station	40 m <sup>2</sup>

<i>Hibiscus comorensis</i> Baill.	Nb de stations prospectées	<b>17</b>
	Surface cumulée	791 m <sup>2</sup>
	Plus petite station	1 m <sup>2</sup>
	Plus grande station	600 m <sup>2</sup>

<i>Lagrezia comorensis</i> Cavac.	Nb de stations prospectées	<b>14</b>
	Surface cumulée	101 m <sup>2</sup>
	Plus petite station	1 m <sup>2</sup>
	Plus grande station	45 m <sup>2</sup>

<i>Marsdenia</i> sp nov	Nb de stations prospectées	<b>3</b>
	Surface cumulée	72 m <sup>2</sup>
	Plus petite station	5 m <sup>2</sup>
	Plus grande station	55 m <sup>2</sup>

<i>Nervilia kotschyi</i> (Rchb. f.) Schltr.	Nb de stations prospectées	<b>27</b>
	Surface cumulée	3464 m <sup>2</sup>
	Plus petite station	1 m <sup>2</sup>
	Plus grande station	3200 m <sup>2</sup>

<i>Noronhia cochleata</i>	Nb de stations prospectées	<b>12</b>
	Surface cumulée	104 m <sup>2</sup>
	Plus petite station	1 m <sup>2</sup>
	Plus grande station	50 m <sup>2</sup>

<i>Peperomia exigua</i>	Nb de stations prospectées	<b>3</b>
	Surface cumulée	51 m <sup>2</sup>
	Plus petite station	1 m <sup>2</sup>
	Plus grande station	50 m <sup>2</sup>

<i>Rinorea auriculata</i> (Tul.) Baill.	Nb de stations prospectées	<b>7</b>
	Surface cumulée	493 m <sup>2</sup>
	Plus petite station	1 m <sup>2</sup>
	Plus grande station	300 m <sup>2</sup>

<i>Vanilla humblotii</i> Rchb. f.	Nb de stations prospectées	<b>15</b>
	Surface cumulée	2640 m <sup>2</sup>
	Plus petite station	8 m <sup>2</sup>
	Plus grande station	600 m <sup>2</sup>





Stations MIG 2016

- |                                     |                                       |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| ★ Actiniopteris dimorpha Pic. Serm. | ★ Lagrezia comorensis Cavac.          |
| ★ Begonia nossibea                  | ★ Marsdenia sp nov                    |
| ★ Byttneria cf heterophylla         | ★ Nervilia kotschy (Rchb. f.) Schltr. |
| ★ Camptocarpus sp.                  | ★ Noronhia cochleata                  |
| ★ Cremocarpon boivinianum Baill.    | ★ Peperomia exigua                    |
| ★ Cynanchum comorens                | ★ Rinorea auriculata (Tul.) Baill.    |
| ★ Cyphostemma labatii Desc.         | ★ Vanilla humblotii Rchb. f.          |
| ★ Hibiscus comorensis Baill.        |                                       |

Figure 4 : Carte de répartitions des stations d'espèces végétales patrimoniales en 2016

• **Perspectives pour 2017 :**

Pour 2017, les opérations ES 6, 7 et 8 devront être reconduite afin d'aboutir aux taux de réalisations attendus dans le plan de gestion. Enfin les données des suivis des espèces végétales patrimoniales (ES 4, 6, 7 et 8) devront être complètement analysées pour permettre l'évaluation du premier plan de gestion de la RNN.

➤ **Renforcement des populations de *Cremocarpon* et *Lagrezia* (ES 23)**

• **Contexte :**

En février et mars 2014, en partenariat avec les agents du CBNM, deux journées ont été consacrées au renforcement des populations de *Lagrezia comorensis* et *Cremocarpon boivinianum*. Ce sont ainsi 28 individus de *Lagrezia* et 2 de *Cremocarpon* qui ont été replantés. Un suivi temporel de ces plants a par ailleurs été mis en place afin d'évaluer le taux de réussite de ces plants.

• **Résultats :**

En 2016, les taux de survie des transplants ont été évalués :

- ***Cremocarpon boivinianum***: le taux de survie est de 100%. Les deux individus replantés ont survécus.
- ***Lagrezia comorensis***: le taux de survie est de 100% pour deux des trois stations renforcées. La dernière station n'a pas été suivie en 2016.

• **Perspectives pour 2017 :**

Le suivi du renforcement de ces plantes annuelles sera reconduit en 2017



## ➤ **Suivi avifaune en utilisant 40 points-relevés positionnés dans la RNN (ES 9)**

### • **Contexte :**

Afin de mesurer d'éventuels changements d'abondance des populations d'oiseaux, une estimation des effectifs est conduite tous les deux en utilisant la méthode de points relevés et « distance sampling » développée par Rocamora (2004).

### • **Problématique :**

Le 4 novembre 2016, le conservateur de la RNN de l'îlot M'Bouzi a sollicité l'avis du Conseil Scientifique de la RNN (CSPN) afin de modifier le protocole de suivi de l'avifaune mis en place en 2013 au commencement du premier plan de gestion. En effet, ces dernières années les agents de la réserve réalisaient, tous les deux ans, 40 points d'écoute sur la totalité de la surface terrestre de la réserve soit 82 ha. En 2016, l'association GEPOMAY a été sollicitée pour la réalisation de ce suivi. Les nombreux entretiens et échanges d'informations entre la réserve et l'association ont permis de mettre en évidence un certain nombre de biais méthodologiques quant aux suivis avifaunes effectué en 2012 et 2014.

Tout d'abord, la distance moyenne entre deux points d'écoute est largement inférieure à 300m, ce qui favorise la répétition de comptage d'un même individu et la surestimation des populations inventoriées (Le Gall 2003, 2004, 2005 ; GEPOG 2013). Par ailleurs, les 40 points d'écoute sont répartis de manière non-homogène sans tenir compte de la proportion des différents habitats naturels présents (4 habitats dominants). D'autre part, la méthode utilisée s'avère contraignante car elle nécessite la formation des observateurs et de 4 à 5 jours de travail de terrain. D'importantes différences dans les données d'inventaire ont été observées entre les suivis entrepris en 2012 et 2014. Il est cependant difficile d'évaluer si ces différences sont essentiellement induites par des changements d'abondance au sein des populations d'oiseaux ou occasionnées par les méthodes de comptage des différents observateurs. De plus, ces deux suivis ont été effectués à des saisons différentes : en 2012, le suivi a eu lieu au mois de décembre en début de saison humide, alors qu'en 2014, le suivi s'est déroulé au mois d'octobre en fin de saison sèche. Cette variation temporelle, qui ne respecte pas le phasage prévu au mois de novembre (début de la période de reproduction) dans le plan de gestion, rends extrêmement difficile l'interprétation des résultats. Par exemple, la forte diminution d'abondance observée en 2014 pourrait être expliquée par un suivi de l'avifaune hors période de reproduction.

Par conséquent, il apparaît nécessaire de modifier l'actuel protocole afin d'améliorer la valeur scientifique (signification statistique et efficacité) de ce dernier et d'harmoniser le suivi avec ceux effectués sur les autres Réserves naturelles Françaises (Jiguet 2003 ; Julliard 2003 ; DEAL Martinique ; RNF). Pour ce faire, le protocole standard mis en place en métropole et appelé STOC-EPS (Suivi temporel des oiseaux communs par échantillonnages ponctuels simples) apparaît être l'approche la plus adéquate. Ce protocole STOC-EPS prévoit la réalisation de 10 points d'écoute de 5 minutes pour des carrés de 2km x 2km (soit 400ha, la partie terrestre de la RNN faisant 82 ha). Ces points d'écoute sont réalisés deux fois par an (durant la période de reproduction). Nous proposons ainsi de réaliser, deux fois par an au début et à la fin de la période de reproduction des oiseaux à Mayotte, 10 points d'écoute repartis sur l'ensemble de la partie terrestre de la réserve (82 ha). Cette répartition doit se faire en fonction des habitats naturels en présence. Au total, 20 points d'écoute (2x10) pourraient être réalisés chaque année sur la Réserve, lors de deux journées espacées d'au moins 4 semaines comme le prévoit le protocole STOC-EPS.

L'emploi de cette méthode dans la gestion de la Réserve présente de nombreux avantages. Tout d'abord, il s'agit d'une méthode relativement simple à appliquer et qui demande une seule journée de terrain pour couvrir l'ensemble de l'îlot. Ensuite, ce protocole permet d'intégrer les données recueillies lors des suivis de végétation car la répartition des points d'écoutes doit être homogène et proportionnelle aux différents habitats naturels présents. Enfin, considérant les multiples changements d'agents au sein de l'équipe de la réserve, ce nouveau protocole permettrait d'améliorer la qualité des données récoltées et de former les nouveaux agents en préparation du second plan de gestion.

- **Perspectives pour 2017 :**

Suite aux remarques de M. Rocamora et de M. Thomassin, le conseil scientifique de la Réserve (représenté par les membres du CSPN) a mandaté une "commission avifaune" afin de rendre l'avis définitif demandé par le conservateur de la RNN de l'îlot M'Bouzi. Cet avis devra ensuite être validé par le Président. A ce jour seulement 10 points relevés ont été effectués et le gestionnaire attend le verdict de la commission pour poursuivre l'un ou l'autre des deux protocoles avifaune.

Un rapport comprenant la synthèse des données avifaune 2011, 2012 et 2014 et la mise en place du protocole STOC en 2016 a été commandité à l'association GEPOMAY et doit être délivré le 17 mars 2017.

- **Autres suivis avifaunes (ES 10, 11, 12 et 13)**

- **Contexte :**

Quatre opérations du plan de gestion prévoient également le suivi des populations avifaune :

- ES 10 : Suivi annuel de la nidification des espèces forestières prioritaires : Foudi des Comores et Souïmanga de Mayotte.
- ES 11 : Suivi annuel du succès reproducteur du Foudi des Comores et du Souïmanga de Mayotte.
- ES 12 : Prospections annuels des falaises et recherche des cavités occupées par les Paille-en-queue blancs (*Phaethon lepturus*).
- ES 13 : Suivi annuel de la nidification du Paille-en-queue blanc

L'objectif est d'évaluer le succès reproducteur des espèces d'oiseaux nicheuses prioritaires. A la réalisation du plan de gestion, 22 espèces d'oiseaux étaient recensées. En 2015, dans le cadre de l'inventaire ZNIEFF réalisé par le GEPOMAY, la mutualisation des données récoltées par chaque partie permet de porter ce total à 36 espèces. Parmi celles-ci, 11 sont nicheuses dont 8 déterminantes pour les ZNIEFF.

- **Résultats et interprétations :**

- ES 10 et 11 : Depuis 2013, la recherche annuelle des nids de Foudi des Comores et Souïmanga de Mayotte a été réalisée sur 3 jours (Tableau 4). L'effort de prospection consacré à cette opération a représenté 5h en 2013, 28h en 2014, 71.5h en 2015 et 30h en 2016. Malgré des durées de suivis importantes, l'effort de prospection est très en dessous de celui prévu dans le plan de gestion, soit 1 prospection par semaine en période de nidification (septembre-décembre). Seuls des nids abandonnés ou d'années précédentes ont été observés excepté 2 nids de Souïmanga de Mayotte en 2015 n'ayant aboutis à aucune ponte. **Les taux de réalisation des opérations ES 10 et 11 sont de 0% (0 suivi réalisé pour un résultat attendu de 30 nids suivis par an et aucun ratio nids envols/nids actifs calculés pour un résultat attendu de 5 ratios calculés sur 5 ans)**. Ces opérations devront être poursuivies de septembre à décembre 2017.
- ES 12 et 13 (Tableau 5) : **Les opérations ES12 et ES13 n'ont malheureusement pas été réalisées de mars à septembre 2016**. Cette cessation d'activité repose sur une réduction des moyens techniques et humains sur cette période (vedette indisponible pendant 2 mois, absence d'un garde technicien pendant 5 mois, formations de la conservatrice en métropole, arrêt maladie et départ de la conservatrice). Ces opérations sont à réalisées de nouveau de mars à septembre 2017.

Tableau 4 : Bilan de l'effort de prospections des nids de Foudi des Comores et Souimanga de Mayotte de 2013 à 2016.

Année	Opérations	mois	Durée (h)	Nb de personnes	Effort d'observation	Durée (h) /an
2013	ES 10 et 11	septembre	0,2	4	0,8	5
	ES 10 et 11	octobre	0,1	2	0,2	
	ES 10 et 11	décembre	2	2	4	
2014	ES 10 et 11	septembre	3	2	6	28
	ES 10 et 11	octobre	1	2	2	
	ES 10 et 11	décembre	4	5	20	
2015	ES 10 et 11	septembre	0,5	2	1	71,5
	ES 10 et 11	octobre	13,5	3	40,5	
	ES 10 et 11	décembre	12	2,5	30	
2016	ES 10 et 11	septembre	5	2	10	30
	ES 10 et 11	octobre	5	2	10	
	ES 10 et 11	décembre	5	2	10	

Tableau 5 : Bilan des suivis de la nidification du paille-en-queue blanc (*Phaethon lepturus*) de 2013 à 2015.

ES12 : Suivi de la nidification du Paille-en-queue blanc (*Phaethon lepturus*)

Réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'Bouzi

ID Nidification	#Cavité	1ère obs	Dernière obs	Jours suivis	Stade (1ère obs)	Stade (dernière obs)	Résultat	Cause si échec	Stade échec
PHALEP.2013.03.15	4	15/03/2013	12/04/2013	29	Incubation	Incubation	Echec	Inconnu	échec éclosion
PHALEP.2013.03.18	8	18/03/2013	21/06/2013	96	Incubation	Juvénile	Envol		succès envol
PHALEP.2013.03.22	7	26/03/2013	17/04/2013	23	Incubation	Juvénile	Inconnu		échec envol
PHALEP.2013.12.06	4	06/12/2013	06/12/2013	1	Poussin	Poussin	Inconnu		échec envol
PHALEP.2013.12.06.2	8	06/12/2013	06/12/2013	1	Incubation	Incubation	Inconnu		
PHALEP.2014.03.17	4	17/03/2014	18/03/2014	2	Adulte(s) seul(s)	Incubation	Echec	Inconnu	
PHALEP.2014.03.18	6	18/03/2014	25/03/2014	8	Juvénile	Juvénile	Envol		
PHALEP.2014.04.09	4	09/04/2014	29/04/2014	21	Adulte(s) seul(s)	Adulte(s) seul(s)	Echec	Inconnu	installation
PHALEP.2014.04.25	1	25/04/2014	25/04/2014	1	Incubation	Incubation	Echec	Prédation	
PHALEP.2014.04.29	7	29/04/2014	29/04/2014	1	Adulte(s) œuf inconnu	Adulte(s) œuf inconnu	Echec	Inconnu	installation
PHALEP.2014.06.04	1	04/06/2014	04/06/2014	1	Incubation	Incubation	Echec	Inconnu	
PHALEP.2014.07.08	7	08/07/2014	11/07/2014	4	Adulte(s) œuf inconnu	Adulte(s) œuf inconnu	Echec	Inconnu	installation
PHALEP.2014.07.11	4	11/07/2014	11/07/2014	1	Adulte(s) œuf inconnu	Adulte(s) œuf inconnu	Echec	Inconnu	installation
PHALEP.2014.07.25	1	25/07/2014	25/07/2014	1	Adulte(s) seul(s)	Adulte(s) seul(s)	Inconnu		
PHALEP.2014.07.07	8	07/07/2014	02/10/2014	88	Adulte(s) seul(s)	Juvénile	Inconnu		
PHALEP.2014.07.17	1	17/07/2014	03/11/2014	110	Adulte(s) seul(s)	Juvénile	Envol		
PHALEP.2014.09.18	4	18/09/2014	30/09/2014	13	Adulte(s) œuf inconnu	Adulte(s) œuf inconnu	Echec	Inconnu	installation
PHALEP.2014.09.18.2	6	18/09/2014	09/10/2014	22	Adulte(s) œuf inconnu	Poussin	Echec	Inconnu	envol
PHALEP.2015.02.23	4	23/02/2015	06/03/2015	12	Adulte(s) œuf inconnu	Incubation	Echec	Inconnu	œuf
PHALEP.2015.03.13	6	13/03/2015	13/03/2015	1	Incubation	Adulte(s) œuf inconnu	Echec	Inconnu	installation
PHALEP.2015.03.20A	8	20/03/2015	24/06/2015	97	Incubation	Juvénile	Envol		succès
PHALEP.2015.03.20B	4	20/03/2015	10/04/2015	22	Adulte(s) œuf inconnu	Incubation	Echec	Inconnu	œuf
PHALEP.2015.04.09	7	09/04/2015	09/04/2015	1	Adulte(s) œuf inconnu	Adulte(s) œuf inconnu	Echec	Inconnu	installation
PHALEP.2015.04.15	1	15/04/2015	23/07/2015	100	Adulte(s) œuf inconnu	Juvénile	Envol		succès
PHALEP.2015.04.30	4	30/04/2015	30/04/2015	1	Adulte(s) œuf inconnu	Adulte(s) œuf inconnu	Echec	Inconnu	installation
PHALEP.2015.05.19	4	19/05/2015	19/05/2015	1	Adulte(s) œuf inconnu	Adulte(s) œuf inconnu	Echec	Inconnu	installation
PHALEP.2015.07.04	10	04/07/2015	23/07/2015	20	Adulte(s) œuf inconnu	Incubation	Echec	Inconnu	œuf
PHALEP.2015.07.16	6	16/07/2015	13/08/2015	29	Adulte(s) œuf inconnu	Incubation	Echec	Inconnu	œuf

- **Perspectives pour 2017 :**

- ES 10 et 11 : La probabilité de tomber volontairement sur un nid actif semble faible car La nidification de ces espèces est peu connue. La mission réalisée conjointement avec le GEPOMAY fin novembre 2014 a permis de renforcer ce constat. En l'état, l'objectif défini dans le plan de gestion (30 nids actifs suivis/an et 5 ratios calculés sur 5 ans) apparait surévalué. Des discussions sont à mener avec le partenaire technique concerné pour définir un protocole mieux adapté. En effet, une réflexion doit être menée sur la poursuite de ces suivis ainsi que sur l'opportunité de faire réaliser d'autres suivis avifaunes en complément et qui seraient plus pertinents. Néanmoins, ces opérations devront être poursuivies de septembre à décembre 2017.
- ES 12 et 13 : Pour 2017, ces opérations devront être reconduites afin d'aboutir aux taux de réalisations attendus dans le plan de gestion. Enfin les données de ces suivis devront être complètement analysées pour permettre l'évaluation du premier plan de gestion de la RNN.

## ➤ Suivi chiroptères (ES 14 et 15)

### • Contexte :

Deux opérations du plan de gestion ont pour objectif de développer les connaissances sur les populations de chiroptères

- ES 14 : Suivi annuel des effectifs dans les colonies de Roussettes des Comores (*Pteropus seychellensis comorensis*).
- ES 15 : Inventaire unique des microchiroptères

### • Résultats et interprétations :

- ES 14 : Une étude spécifique concernant la Roussette a été réalisée par un stagiaire en mars 2013. Elle fait état de la présence de 4 arbres-gîtes (A, B, C, D) tous proximaux et situés dans la grande ravine. L'inventaire dressé lors de cette étude évaluait la population de l'îlot à une centaine d'individus (entre 78 et 125). Il s'agit d'un état initial. En 2014, le comptage a été réalisé en décembre depuis le bateau dans la zone de la Grande Ravine. Il consistait à évaluer les départs, et arrivées des roussettes sur le secteur. Il fait état de 45 individus quittant la zone suivie et 22 y arrivant. En 2015, le suivi des effectifs de Roussettes des Comores n'a pas été réalisé. Cependant, deux nouveaux arbres potentiellement gîtes ont été découvert sur la RNN cette année-là. En 2016, aucun suivi n'a été réalisé. **Le taux de réalisation de cette opération est de 40 % (2 suivis sur 5).** Ce faible taux de réalisation met en évidence la nécessité de réévaluation de la mise en œuvre du suivi Roussette. Cette opération doit être reconduite pour la période d'octobre à novembre 2017.
- ES 15 : Du 8 au 9 décembre 2014, une équipe du CRVOI de la Réunion, spécialiste des chiroptères a conduit une nuit de capture/prospection permettant d'établir le premier inventaire microchiroptère de la RNN. Cette équipe a pu mettre en évidence que l'opération initialement prévue au plan de gestion n'est pas réalisable en l'état (inventaire significatif pour une capture de 200 individus en milieu naturel). Le 22 novembre 2016, le GCOI a réalisé un suivi acoustique nocturne sur 6 sites de la RNN. Les données sont en cours d'analyse et le rapport attendu a pour objectifs de valider l'utilisation de ce nouveau protocole, d'estimer les effectifs de microchiroptères et leurs potentiels habitats sur la RNN, ainsi que de fournir une synthèse des données microchiroptères sur l'ensemble de Mayotte. Ce rapport est présenté dans l'annexe A du présent rapport d'activité. **Le taux de réalisation de cette opération est de 100% (inventaire unique réalisé).**

### • Perspectives pour 2017 :

- ES 14 : Pour 2017, cette opération devra être reconduite pour la période d'octobre à novembre 2017. Les données de ce suivi devront être complètement analysées pour permettre l'évaluation du premier plan de gestion de la RNN.
- ES 15 : L'ensemble des deux rapports de 2014 et 2017 permettra l'intégration du premier inventaire des microchiroptères sur la RNN dans l'évaluation du premier plan de gestion et la rédaction du second.

➤ **Suivis milieux marins et mollusques (ES 28 et 30)**

• **Contexte :**

En 2016, deux opérations du plan de gestion ont pour objectif de développer les connaissances sur les habitats marins.

- ES 28 : Suivi Reef Check.
- ES 30 : Cartographie des herbiers sous-marins

• **Résultats et interprétations :**

- ES 28 : L'état de santé d'un des récifs frangeants attenants à l'îlot est suivi annuellement selon le protocole Reef check, qui permet de réaliser un diagnostic simple sur le site du parcours sous-marin (Tableau 6). **Le taux de réalisation de cette opération est de 80% (4 suivis sur 5).**

- ES 30 : Cette opération a été initiée en 2014 dans le cadre du partenariat mis en œuvre avec le PNM. Des prospections sous-marines (en apnée, palmes-masque-tuba et scaphandres autonomes) ont été menées sur l'ensemble du périmètre du littoral de l'îlot (du trait de côte jusqu'aux lignes bathymétriques 30 m). Les résultats préliminaires de l'étude révèlent la présence de 2 genres et 3 espèces de phanérogames marines (Halodule uninervis, complexe Halophila ovalis/minor et Halophila decipiens) et deux types d'habitats. D'une manière générale, les herbiers marins de la RNN de l'îlot M'Bouzi sont distribués sur l'ensemble du périmètre de l'aire marine protégée et dominés par des espèces pionnières et des formations subtidales. En octobre 2015, une nouvelle mission de cartographie des fonds marins commanditée par le PNM a été réalisée sur le lagon incluant la RNN de M'Bouzi. La technique utilisée est l'obtention de données hyperspectrales validées par des données recueillies sur le terrain en plongée sous-marine. Les données et la cartographie relatives à cette étude ne sont pas encore disponibles, ainsi **le taux de réalisation actuel de cette opération est de 50%.**

• **Perspectives pour 2017 :**

- ES 28 : Pour 2017, cette opération devra être reconduite en octobre 2017. Les données de ce suivi devront être complètement analysées pour permettre l'évaluation du premier plan de gestion de la RNN.
- ES 30 : Pour 2017, la cartographie des herbiers devra être complètement finalisée.



Tableau 6 : Suivi Reef Check de 2013 à 2016 : substrats, invertébrés et poissons.

**Substrat**

Type		%					SE					Evolution
		2010	2013	2014	2015	2016	2010	2013	2014	2015	2016	
HC	Corail Dur	21	21	26,3	26,3	27,5	1,7	1,0	1,2	1,0	1,9	Stable
NIA	Algues	1	0	8,1	0,6	1,3	0,5	0,0	1,5	0,3	0,3	Augmentation
OT	Autre	0	0	2,5	0,0	0,0	0,3	0,0	0,7	0,0	0,0	Stable
RB	Débris Corallien	4	10	6,3	8,1	15,6	0,6	1,4	0,5	0,8	2,1	Augmentation
RC	Roche	52	45	35	43	22	3,6	3,3	1,8	3,5	2,1	Diminution
RKC	Corail mort récemment	0	0	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	Stable
SC	Corail mou	4	2	2,5	6,9	0,0	0,3	0,3	0,4	0,6	0,0	Diminution
SD	Sable	18	22,5	14,4	15,6	33,8	2,5	2,5	2,3	2,5	2,7	Augmentation
SI	Vase	0	0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	Stable
SP	Eponge	0	0	1,9	0,0	0,0	0,3	0,0	0,8	0,0	0,0	Stable

**Invertébrés**

Invertébrés	Densité moyenne (nb ind/100m <sup>2</sup> )					SE					Evolution
	2010	2013	2014	2015	2016	2010	2013	2014	2015	2016	
Crevette à Bande	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	stable
Oursin Diadème	11,5	7,8	1,8	1,3	0,5	1,2	3,3	0,9	0,8	0,3	stable
Oursin Crayon	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	stable
Oursin Collecteur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	stable
Concombre de Mer	0,5	0,3	1,0	1,3	1,0	0,3	0,3	1,0	0,5	0,4	stable
Acanthaster	0,0	0,0	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	Diminution
Bénitier	2,0	2,0	0,8	0,5	1,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,6	stable
Triton	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	stable
Langouste	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	stable

**Poissons**

Poissons	Densité moyenne (nb ind/100m <sup>2</sup> )					SE					Evolution
	2010	2013	2014	2015	2016	2010	2013	2014	2015	2016	
Butterflyfish	7,3	10,0	6,5	4,8	3,0	1,9	2,9	1,8	1,1	0,4	Diminution
Haemulidae	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3	Augmentation
Snapper	0,0	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0	0,0	0,3	0,0	0,3	Augmentation
Barramundi cod	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Stable
Grouper	0,0	8,8	0,3	0,0	0,0	0,0	7,1	0,3	0,0	0,0	Stable
Humphead wrasse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Stable
Bumphead parrot	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Stable
Parrotfish	0,0	3,0	3,3	0,0	0,8	0,0	2,3	1,9	0,0	0,8	Augmentation
Moray eel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Stable

➤ **Base de données (BDD) terrains (ES 38 et 39)**

• **Contexte :**

Deux opérations du plan de gestion ont pour objectif d'optimiser l'intégration des données terrains :

- ES 38 : Former l'équipe au logiciel BDD SERENA 2 et intégration des données.
- ES 39 : Améliorer et renseigner la BDD terrain.

• **Résultats et interprétations :**

- ES 38 : Depuis 2014, aucune donnée n'a été intégrée au logiciel SERENA 2 et aucun membre de l'équipe gestionnaire n'a été formé à son utilisation.
- ES 39 : L'ensemble des données de sorties terrain a été intégré dans la BDD terrain. Cependant le renouvellement fréquent des membres de l'équipe gestionnaire a pour conséquence une détérioration du protocole d'entrée des données.

• **Perspectives pour 2017 :**

- ES 38 : Le logiciel SERENA 2 a été installé de nouveau et le conservateur de la RNN a contacté son créateur ainsi que la responsable base de données de la RNF, afin de pouvoir utiliser ce programme en 2017 et commencer à importer les données manquantes.
- ES 30 : La base de données de sorties terrain a été mise à jour afin de faciliter son utilisation au cours de l'année 2017.

### **Suivi de la problématique makis (SM)**

Le programme de gestion de la population de lémuriens a pris fin en 2014 (convention 2012/138/DEAL/SEPR). Les lémuriens ne sont plus nourris depuis 2012 et l'expertise sanitaire réalisée par l'AFVPZ a révélé un état sanitaire correct. Par ailleurs, les suivis annuels démographiques réalisés en partenariat avec l'expert primatologue Laurent Tarnaud se sont poursuivis en 2016. Mobilisant 3 à 4 personnes sur une semaine d'opération, il s'agissait de réaliser un comptage exhaustif des individus. Les conclusions et préconisation du suivi 2016 sont les suivantes :

La population de lémuriens bruns de l'îlot semble être naturalisée et dynamique. Des naissances sont observées. L'ensemble des zones forestières de l'îlot est occupé (à l'exception de la ravine sud). Elle semble aussi stable, même si un recensement exhaustif est, de fait, impossible. La taille de la population se situe dans la moyenne du premier calcul théorique de la capacité d'accueil de l'îlot pour cette espèce (Tarnaud, 2010).

Comme préconisé dans le plan de gestion, les actions à mener sont :

- L'estimation du taux de fécondité sur la moitié ou les deux tiers des groupes la première quinzaine de novembre et du taux de survie des jeunes de l'année précédente. Quasiment toutes les femelles gestantes devraient avoir donné naissance à cette période,
- Le recensement exhaustif de la population en saison sèche.

La répétition de ces comptages et estimations nous permettra de mieux connaître la dynamique démographique de la population de lémuriens bruns de l'îlot M'Bouzi lors de sa naturalisation. Les animaux doivent, bien sûr, continuer à ne pas être nourris.

Le rapport 2016 de Laurent Tarnaud est présenté dans son intégralité dans l'annexe B.

### ***Axe 3: Interventions sur le patrimoine naturel***

#### **Travaux de gestion (TG)**

##### **➤ Traitement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) végétales (TG 1)**

###### **• Contexte :**

L'équipe de gestion effectue une veille contre les EEE végétales et des opérations de lutte sur 8 espèces végétales présentes sur la RNN :

- TG 1 : Eradiquer les stations EEE végétales dans la périphérie de la léproserie

La zone de la léproserie, ayant été fortement impactée par l'homme dans le passé, a été traitée en 2013 et est inspectée annuellement ainsi que 7 autres sites (cf. ES 19 et 20).

###### **• Résultats et interprétations :**

- TG 1 : Sur la période 2013/2015, le nombre de jours consacrés à la gestion des EEE reste sensiblement identiques (8 jours en 2013, 9 en 2014 et 11 en 2015) pour un nombre d'heures en légère diminution (27h en 2013 et 20h en 2014 et 2015). En 2016, cette opération n'a malheureusement pas été réalisées en raison d'une réduction des moyens techniques et humains sur cette année (vedette indisponible pendant 2 mois, absence d'un garde technicien pendant 5 mois, formations de la conservatrice en métropole, arrêt maladie et départ de la conservatrice).

###### **• Perspectives pour 2017 :**

- TG 1 : Il est important de poursuivre cette opération en 2017 afin de réagir rapidement à de nouvelles invasions potentielles, de réguler le développement des EEE présentes et de limiter leur impact. Cette opération pourra être réalisée avec d'autres partenaires (TAMA, PJJ, Garde du littoral, chantier de réinsertion...) et la RNN élabore un projet de lutte contre les EEE en partenariat avec le CBNM. Ce projet devrait être intégré au prochain plan de gestion de la RNN et une recherche de financement FEADER est en cours.

## ➤ **Contrôle des populations de rats noirs (TG 3 et 4)**

### • **Contexte :**

L'équipe de gestion effectue des opérations annuelles de lutte contre les rats noirs et sur 10 sites de la RNN :

- TG 3 : Réduire l'impact du rat noir sur la floraison de *Vanilla humblotti*.
- TG 4 : Contrôler les populations de rats noirs dans les 4 secteurs prioritaires pour la nidification du Paille-en-queue.

### • **Réalisations :**

Les opérations TG 3 et 4 sont effectuées chaque année depuis 2013 et devront être renouvelées en octobre 2017.

- TG 3 : De 2013 à 2016, les opérations de contrôle des populations de rats noirs ont été réalisées sur 8 stations de vanille alors que 6 nouvelles stations ont été découvertes. L'indicateur initialement prévu : « 100% des pieds qui fructifient » a été modifié en 2013 en « nombre de stations suivies ». L'ensemble des données de l'opération sont en cours d'analyse.
- TG 4 : De 2013 à 2016, les opérations de contrôle des populations de rats noirs ont été réalisées sur les 4 secteurs prioritaires pour la nidification du Paille-en-queue. L'ensemble des données de l'opération sont en cours d'analyse.

### • **Perspectives pour 2017 :**

Depuis 2013, le temps consacré aux opérations de contrôle des populations de rats noirs est relativement important : 10 jours en 2013, 24 jours en 2014 et 2015 et 20 jours en 2016. Cependant, il semble nécessaire de réitérer l'opération afin de savoir si la population de rats est effectivement stable ou en augmentation. D'autre part, le pas de temps utilisé pour la réalisation de cette opération ne permet pas d'étudier la dynamique de recolonisation du milieu par l'espèce invasive et donc de s'assurer d'une réelle efficacité de la mesure de gestion entreprise. A l'heure actuelle, le gestionnaire ne dispose pas des moyens humains suffisant pour répondre à cette question. Cette mission pourrait être réalisée avec d'autres partenaires (PJJ, TIG, stagiaires...) et la RNN élabore un projet de lutte contre les EEE, dont le rat noir, en partenariat avec le CBNM. Ce projet devrait être intégré au prochain plan de gestion de la RNN et une recherche de financement FEADER est en cours.

Enfin, les précédentes analyses sur les captures de rongeurs de 2013 à 2015 ne semblent pas suffisamment élaborer pour dégager une réelle tendance et des conclusions sur l'intérêt de poursuivre le protocole mis en place. Une analyse plus rigoureuse des données des opérations de lutte contre le rat noir de 2013 à 2016 est en cours d'élaboration et l'ensemble de ses conclusions sont attendus courant du mois d'avril 2017. Les données de 2017 seront incorporées ultérieurement à ce rapport afin de participer à l'évaluation du premier plan de gestion et la rédaction du second.

## ➤ Collecte des macro-déchets (TG 6)

### • Contexte :

La collecte des macro-déchets est organisée annuellement sur l'îlot M'Bouzi depuis 2010 pour la partie terrestre et 2011 pour la partie marine. Cette opération a pour objectifs :

- La sensibilisation du grand public à la problématique des déchets
- Le suivi de la pollution du lagon

### • Résultats :

Depuis la mise en œuvre de ces opérations plus de 58m<sup>3</sup> de déchets ont été ramassés (soit 38m<sup>3</sup> pour la partie littorale et 20m<sup>3</sup> pour la partie marine) avec une importante part triée (Fig. 5). **Le taux de réalisation de l'opération est de 70%** avec 4 collectes de déchets littoraux et 3 collectes de déchets sous-marins réalisés depuis 2013 sur les 10 prévues dans le plan de gestion. Non seulement ces opérations tendent à réduire la quantité de déchets présents dans l'enceinte de la Réserve, mais elles contribuent également à évaluer la contribution des différents types de déchets (Fig. 6 et 7). Ainsi, les plastiques représentent la majorité des déchets recyclables collectés que ce soit sur les plages ou sous l'eau. Les cannettes représentent également une part importante de ces déchets. Bien qu'il n'y ait pas de tendance particulière dans les différents types déchets non-recyclables collectés sur les plages, les déchets métalliques contribuent majoritairement au volume de déchets non-recyclables collectés en milieu sous-marin. L'ensemble des données obtenues après le tri des déchets collectés permet de cibler les principales causes de cette pollution. A terme, ces données devront être utilisées pour permettre aux associations locales d'interpeller les élus, les collectivités et les industriels à l'aide d'arguments scientifiques probants de l'impact spécifiques de certains types de macro-déchets, notamment, plastiques recyclables, cannettes et déchets métalliques.

### • Perspectives pour 2017 :

Cette opération rencontre un franc succès chaque année, renvoyant une image très positive de la Réserve. Cependant un effort supplémentaire doit être fournir concernant l'acquisition de données durant ces journées et l'analyse qui s'en suit. L'équipe de gestion développera en 2017, un nouveau protocole d'analyse de ces données, permettant une harmonisation des collectes de déchets avec le parc marin et la garantie d'un suivi rigoureux des principaux macro-déchets.

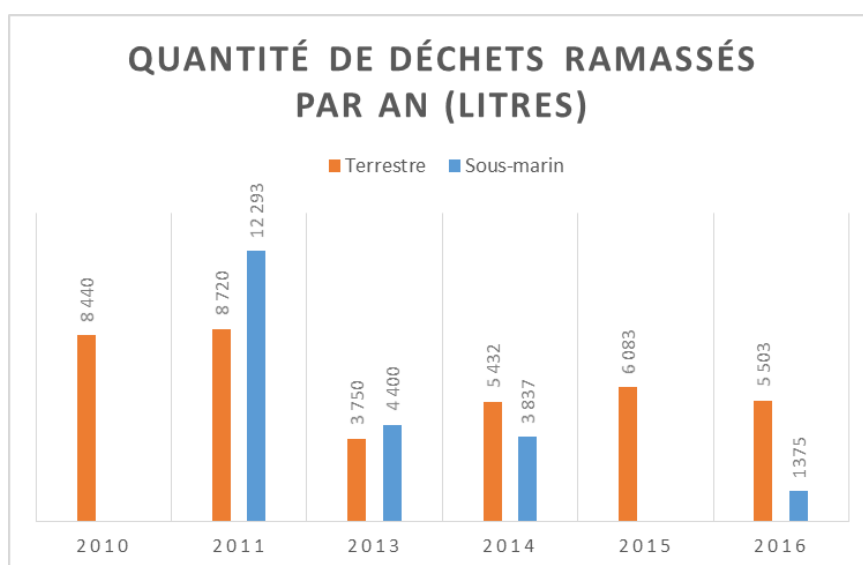


Figure 5 : Volumes de déchets collectés chaque année en milieu terrestre et sous-marin.



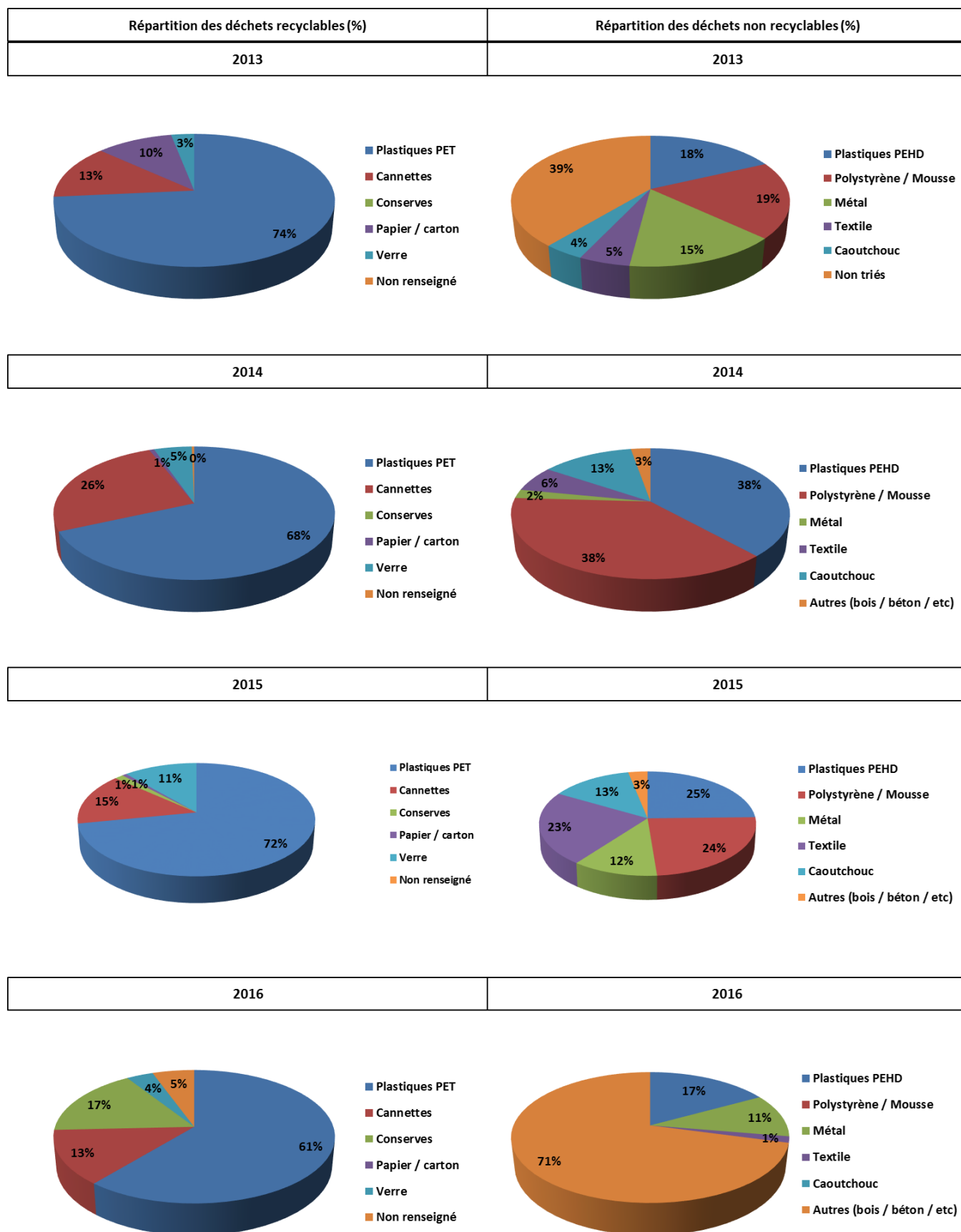


Figure 6 : Nature des déchets collectés chaque année sur les plages.

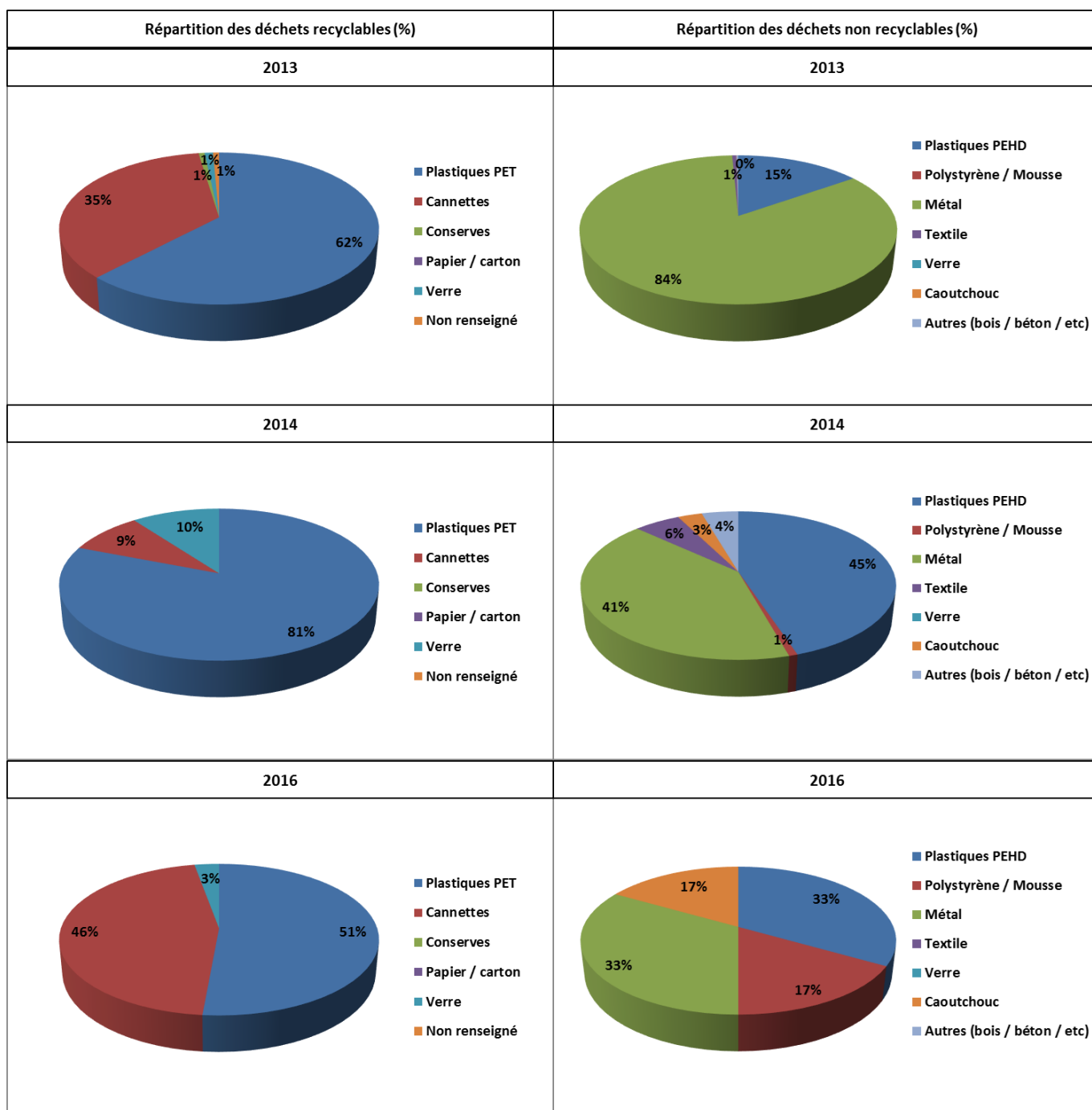


Figure 7 : Nature des déchets collectés chaque année en milieu sous-marin.

## **Axe 4 : Création et entretien d'infrastructures d'accueil**

### **Aménagement du site (AS)**

#### **• Contexte :**

L'équipe de gestion assure annuellement l'entretien des différents équipements (signalétiques, balisages, mouillages...) et aménagements (ex. sentier pédagogique) installés sur la RNN :

- AS 1 : Limiter la fréquentation en en condamnant les sentiers dans les zones sensibles
- AS 2 : Maintenance des dispositifs de mouillages
- AS 3 : Entretien de la signalétique, notamment des balises de délimitation
- AS 4 : Aménager un sentier pédagogique
- AS 5 : Concevoir 2 panneaux d'information
- AS 6 : Restaurer les vestiges historiques autour de la léproserie

#### **• Résultats :**

- AS 1 : Le sentier pédagogique autour de la léproserie est l'unique sentier aménagé et entretenu sur l'îlot.
- AS 2 : En 2016, l'équipe de gestion est intervenue sur les deux mouillages déjà existant pour les entretenir et les sécuriser. Un troisième mouillage a été établi en face de la léproserie pour permettre l'amarrage lors des marées basses de vives eaux.
- AS 3 : L'entretien des balises de délimitation, n'a pas pu être effectué en 2016.
- AS 4 : Le sentier pédagogique a été créé en 2013 et est entretenu chaque année
- AS 5 : Trois panneaux d'information ont été élaborés et ils seront respectivement placés au ponton de Mamoudzou, au ponton de Dzaoudzi et sur la cabane des pêcheurs de Passamaïnty.
- AS 6 : Aucune restauration des vestiges historiques autour de la léproserie n'a été réalisée.

#### **• Perspectives pour 2017 :**

- AS 1 et 4 : Le sentier pédagogique n'est que trop peu fréquenté et un effort doit être fourni pour promouvoir son utilisation auprès du public. L'aménagement d'un second sentier a également été évoqué.
- AS 2 : Pour 2017, l'équipe de gestion prévoit l'implantation d'un quatrième mouillage au voisinage du sentier sous-marin et d'un cinquième mouillage proche de la patate Sud.
- AS 3 : L'entretien des balises de délimitation est reporté au premier trimestre 2017.
- AS 5 : Les trois panneaux d'information seront installés en Janvier 2017.
- AS 6 : Il serait intéressant de valoriser le caractère historique et culturel du site au travers du renforcement de partenariats locaux. Dans ce dessein, la réalisation d'études archéologiques est nécessaire afin de mieux connaître le site : inventaire des vestiges, topographie... Cependant une telle action est inenvisageable courant 2017.

## ***Axe 5 : Management et soutien***

### **Secrétariat et gouvernance (SG)**

#### **➤ Travail inhérent aux séances du Comité Consultatif de Gestion (SG 1)**

En 2016, le conservateur a préparé la réunion n°18 du Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'Bouzi prévu pour le 30 janvier 2017. Cette préparation inclue l'ordre du jour, une note récapitulative de la gestion de la RNN de 2013 à 2016, avec une attention particulière sur les actions menées en 2016 et celles prévues pour 2017 et une présentation PowerPoint de cette note.

### **Gestion administrative (GA)**

#### **➤ Développer les partenariats avec les établissements scolaires et universitaires (GA 1 et 18)**

En 2016, une première prise de contact a été effectuée avec Dr Claire GOLLETY travaillant au centre universitaire d'Iloni. Pour l'instant aucun partenariat n'a été clairement défini mais des discussions à ce sujet sont en cours.

#### **➤ Solliciter des cofinancements en dehors de la dotation courante de l'Etat (GA 7)**

Dans le cadre de l'évaluation du premier plan de gestion (PDG ; 2013-2017) et la rédaction du second PDG (2018-2022), la RNN a entrepris de faire appel à des prestataires pour réalisés des actions ciblées.

Dans un premier temps, la RNF va participer à la rédaction du second PDG et la RNN compte demander une subvention FEADER (PDR 7.1.1) pour financer 75% de la prestation et une subvention MAAF ou CPER pour les 25% restant.

Toujours dans le cadre de l'élaboration du second plan de gestion, la RNN a sollicité le CBNM pour réaliser une cartographie des habitats de la RNN et localiser la zone impactée par les espèces exotiques envahissantes. Une seconde demande de subvention FEADER (TO 7.1.1 ou 7.6.1) est en cours d'élaboration pour financer cette opération. En complément de cette opération unique, la RNN souhaite élaborer un projet plus complet de lutte contre les EEE en partenariat avec le CBNM. Ce projet devrait être intégré au prochain plan de gestion de la RNN et une demande de financement FEADER est également en cours. Le dépôt des dossiers FEADER est prévu pour la **mi-mars 2017**.

Enfin, la RNN cherche à financer le suivi biennal GCRMN par des subventions IFRECOR et/ou FEDER.

#### **➤ Attirer les compétences, inciter les personnes en poste à rester de façon durable (GA 9)**

L'année 2016 a été une difficile pour la RNN en termes de moyens humains, avec les départs successifs de deux gardes techniques et de la conservatrice. Ces démissions ont eu un impact négatif sur l'activité de gestion de par l'absence d'un garde technicien pendant cinq mois et celle d'un conservateur pendant près d'un mois et demi.

Afin d'assurer la continuité de la gestion, il est primordial d'inciter le personnel compétent et formé à rester en poste. La diminution de la fréquence de renouvellement des équipes passe nécessairement par des conditions d'embauche et d'évolution de carrière attractives et compétitives dans un contexte où le droit du travail national n'est pas appliqué et où les contraintes sont multiples (cherté de la vie, éloignement...). Le cumul de compétences nécessaires à la gestion d'une réserve terrestre et marine chez un agent est rare et coûteux à acquérir pour le gestionnaire. Maintenir les agents formés en poste évitera de renouveler ce coût inhérent aux

formations : plongée professionnelle, permis hauturier, commissionnement réserves terrestres, commissionnement réserves marines, écologie terrestre et marine tropicales, matériel correspondant en cas de tailles différentes...

Le plan de gestion établi, pour l'opération GA 9, un résultat attendu correspondant à 100% de la Convention Collective Nationale de l'Animation appliquée au minimum au bout de 5 ans. Cependant aucune mesure n'a été prise à ce jour pour améliorer les conditions d'embauche et accroître le nombre d'acquis sociaux. Pour l'année 2017, une revalorisation du salaire de l'agent technique est attendu et des discussions ont été entamées en ce qui concerne l'application de certains acquis sociaux (complémentaire santé, primes, arrêts maladie...).

➤ **Former le conservateur au logiciel GRENAT (GA 11)**

La livraison au cours de l'année 2017 du logiciel GRENAT permettra de centraliser via RNF les informations administratives et d'activités de gestion de la RNN pour être transmises au MEEM.

➤ **Evaluer la gestion et rédiger les rapports d'activités (GA 14)**

La rédaction du rapport d'activités 2016 entamée en décembre 2016 devra être finalisé avant la fin du mois de février 2017 afin de transmettre ce document à la DEAL.

➤ **Renforcer la capacité d'accueil de stagiaires (GA 17)**

Un stagiaire du lycée agricole de Coconi a été accueilli trois semaines au mois de novembre 2016 pour travailler sur la synthèse des données terrain sur la lutte contre le rat noir. Cet étudiant poursuivra son travail durant deux semaines en février 2017 et deux étudiants de Master 2 effectueront leurs stages de 3 et 6 mois au sein de la RNN, respectivement : de mars à mai 2017 et de février à Aout 2017. Bien qu'un aménagement des locaux ait été réalisé pour accueillir les stagiaires, d'éventuels achats informatiques restent à prévoir.

➤ **Expérimenter des partenariats avec les prestataires privés pour des visites grand public (GA 19)**

Un partenariat avec Mayotte Océan est en cours d'élaboration pour permettre l'accueil du public sur le sentier sous-marin et la patate M'Bouzi.

### Plan de gestion (PG)

#### ➤ Rédiger le second plan de gestion de la réserve (PG 2)

Dans le cadre de l'évaluation du premier plan de gestion (PDG ; 2013-2017) et la rédaction du second PDG (2018-2022), le conservateur a entamé en 2016 un travail de synthèse des activités de gestion effectuées depuis 2013 et un inventaire des modifications a apporté au premier plan de gestion.

La RNF participera à la rédaction du second PDG afin d'utiliser la nouvelle méthodologie des plans de gestion de réserves naturelles et d'implémenter le protocole d'évaluation des différentes opérations. Le gestionnaire compte demander une subvention FEADER (PDR 7.1.1) pour financer 75% de la prestation RNF et une subvention MAAF ou CPER pour les 25% restant. Durant le premier semestre 2017, une stagiaire de Master 2 interviendra en appui du conservateur pour participer à la synthèse des données issues de différentes études et suivis conduits depuis 2013. Toujours dans le cadre de l'élaboration du second plan de gestion, la RNN a sollicité le CBNM pour réaliser une cartographie des habitats de la RNN et localiser la zone impactée par les espèces exotiques envahissantes. Une seconde demande de subvention FEADER (TO 7.1.1 ou 7.6.1) est en cours d'élaboration pour financer cette opération.

Le déroulement simplifié de cette opération est représenté sur la figure 8 :

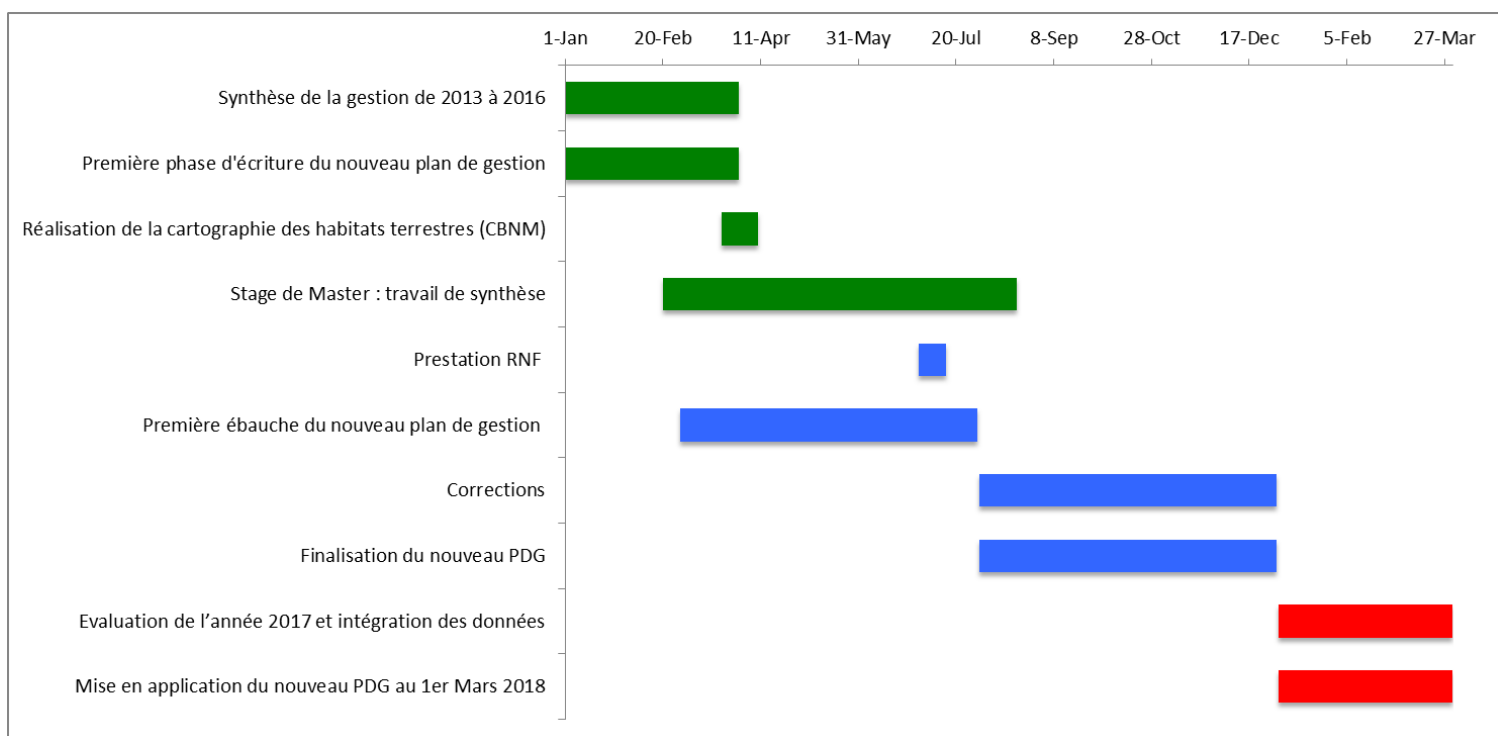


Figure 8 : Diagramme de Gantt des opérations relative à la rédaction du second plan de gestion

**Formations, mission externes (FM)**

La participation de l'équipe de gestion à des formations ou missions extérieurs en 2016 comprenait :

- Formation initiation à la botanique TE ME UM (conservatrice)
- Congrès RNF (conservatrice)
- Formation zones humides MANG (3 agents)
- Formation commissionnement (garde technicien)
- Formation permis côtier (agent technique)
- Formation permis hauturier (garde technicien)
- Formation REMMAT (conservateur)

Les formations ou missions extérieurs prévues en 2017 comprennent :

- Formation Permis côtier/hauturier (agent technique et garde technicien)
- Formation de commissionnement espaces terrestres et garde du littoral (conservateur)
- Congrès RNF (conservateur)
- Formation Reef Check (2 agents)
- Formation plongée professionnel (agent technique)

## ***Axe 6 : Activités complémentaires***

### **Sensibilisation (SE)**

En 2016, les actions de sensibilisation se sont concentrées sur les évènements suivant :

- Animations lors de la Fête de la nature (14/05/2016)
- Premières bulles au pays du corail (13/08/2016)
- Journée conservation et découverte de la Reserve Naturelle Nationale de l'Îlot M'Bouzi (28/09/2016)
- Collecte des déchets sous-marins (21/11/2016)
- Sensibilisation auprès des pêcheurs de la communauté d'agglomération de Mamoudzou (29/11/2016)
- Semaine de l'environnement (10/12/2016)

### **Communication (CO)**

- Reportage France-O (diffusion en janvier 2016)
- 12 parutions dans la presse, 20 interviews radio et 1 interview télé
- Rubrique RNN dans la lettre des Naturalistes de Mayotte
- Article guide des nouveaux arrivants de l'Association des naturalistes de Mayotte
- Animation de la page Facebook
- Mise en place du site internet



## ***Conclusion du bilan technique 2016***

L'année 2016 a été une année particulièrement difficile compte tenu de la réduction des moyens techniques et humains investis dans les activités de gestion (vedette indisponible pendant 2 mois, absence d'un garde technicien pendant 5 mois, formations de la conservatrice en métropole, arrêt maladie et départ de la conservatrice). Ces impondérables ont eu pour conséquence :

- La réduction du nombre de journées de patrouilles et de constats d'infractions (SP)
- La diminution du travail en régie pour réaliser les études et suivis (ES 37)
- La perte des données récoltées sur deux parcelles de forêt secondaires (ES 3)
- La non-réalisation des opérations ES 12, 13 et 14 et TG 1

Le renouvellement fréquent des membres de l'équipe gestionnaire a pour conséquence une détérioration du protocole d'entrée des données de sorties terrain (ES 38 et 39), mais aussi parfois un traitement et une analyse trop superficiels de ces données (TG 3 et 4). A partir des épreuves rencontrées au cours de l'année 2016, un certain nombre de mesures doivent être mises en place pour venir renforcer la gestion de la RNN :

- Attirer les compétences, inciter les personnes en poste à rester de façon durable (GA 9)
- Améliorer et renseigner la BDD terrain, notamment par l'utilisation du logiciel SERENA 2 (ES 38 et 39)
- Réaliser annuellement une analyse plus rigoureuse des données inhérentes aux patrouilles de surveillance (SP), études et suivis (ES) et travaux de gestions (TG)
- L'utilisation du logiciel GREMAT permettra de centraliser via RNF les informations administratives et d'activités de gestion de la RNN pour être transmises au MEEM (GA 11)

En dépit du caractère inédit de cette année, les agents de la réserve ont effectué un travail remarquable ayant permis de maintenir la gestion de la RNN (tableau 7). Au terme de ces quatre années de gestion, il apparaît nécessaire de poursuivre la majorité des opérations entreprises depuis 2013, afin de mieux évaluer l'évolution des écosystèmes, des espèces et des menaces. Dans l'ensemble, les protocoles employés semblent fonctionnels et une évolution positive de l'état de santé des différents habitats tend à se dégager. Néanmoins, la pertinence de certains protocoles devrait être révisée ou réévaluée pour la rédaction du prochain plan de gestion. Ces interrogations concernent essentiellement :

- La modification du suivi avifaune en utilisant 40 points-relevés positionnés (ES 9)
- L'évaluation de la pertinence des protocoles de suivis de la nidification des oiseaux forestiers et la recherche d'alternative (ES 10-13)
- La modification des protocoles de suivis chiroptères et l'évaluation des nouveaux protocoles testés (ES 14-15)
- La méthodologie de lutte contre les EEE végétales et de renforcement des populations d'espèces végétales patrimoniales (ES 21-23)
- Les échelles temporelles et spatiales des opérations de lutte contre le rat noir (ES 24-25)

Enfin, l'évaluation du premier plan de gestion et la rédaction du second sera l'occasion de réévaluer l'emploi des indicateurs initialement prévus pour qu'ils intègrent non seulement le taux de réalisation des missions mais également leurs portées écologiques et scientifiques.

Tableau 7 : Opérations réalisées en 2016.

AXES PRIORITAIRES DE GESTION DES RNN	Correspondance Tableau. Bord RNN	Opérations	Mise en œuvre
<b>Axe 1 : Surveillance du territoire et police de l'environnement</b>	Surveillance	Patrouilles spécifiques Surveillance couplée à d'autres actions	Régie Régie
<b>Axe 2 : Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel</b>	Études et suivis	Suivi des parcelles de forêts primaires et secondaires Suivi de la parcelle Baobab Suivi des espèces végétales patrimoniales Suivi avifaune Suivi nidification Foudi et Souïmanga Suivi microchiroptères Suivi des menaces anthropiques directes Suivi des renforcements, Crémocarpon de Boivin, Lagrezia des Comores Suivi site Reef Check Suivi des effectifs de makis	Régie + Partenaire Régie + Partenaire Régie + Partenaire Régie + Partenaire Régie Régie + Partenaire Régie Régie + Partenaire Régie Régie + Prestation
<b>Axe 3: Interventions sur le patrimoine naturel</b>	Travaux de gestion écologique	Contrôle et destruction des stations d'EEE Contrôle des populations de rats noirs Nettoyage des cavités favorables à la nidification du Paille-en-queue Collecte macro-déchets terrestres et sous-marins	Régie + Partenaire Régie Régie Régie + Partenaires
<b>Axe 4 : Création et entretien d'infrastructures d'accueil</b>	Aménagements du site	Entretien des mouillages Entretien sentier de découverte terrestre	Régie Régie
<b>Axe 5 : Management et soutien</b>	Secretariat et gouvernance	Préparation du CCG 18	Régie
	Gestion administrative	Gestion courante	Régie
	Plan de gestion	Mise en œuvre du premier plan de gestion ; préparation du second	Régie
	Formations, missions extérieures, congrès	Formation TE ME UM, REMMAT, Congrès RNF (conservatrice) Formation botanique MANG et commissionnement Permis côtier et hauturier	Régie + Partenaire Régie + Partenaire Régie + Partenaire Prestation
<b>Axe 6 : Activités complémentaires</b>	Sensibilisation	Valorisation de la maquette pédagogique Diverses interventions de sensibilisation	Régie + Partenaire Régie
	Communication	Communiqués de presse, Médias, medias sociaux, Site internet Plaquettes RNN + panneaux d'information	Régie Régie + Prestation

# **BILAN DE GESTION**

## **Ressources Humaines**

Des évolutions importantes dans l'équipe de gestion sont à noter en 2016. Par ordre chronologique :

- Départ du garde technicien début avril 2016
- Arrivée du nouveau garde technicien début juillet 2016
- Départ de la conservatrice fin août 2016
- Arrivée du nouveau conservateur début octobre 2016
- Départ du garde technicien à la mi-novembre 2016

En termes d'ETP et hors vacance de poste, la fonction de conservateur a été assurée par 1 agent à équivalent temps plein, celle de garde technicien par 1 agent à équivalent temps plein et celle de l'agent technique par 1 agent à mi-temps (0.5 ETP). Enfin, la Réserve a accueilli un stagiaire de terminal bac pro du lycée agricole de Coconi pendant 3 semaines en novembre 2016.

A partir de décembre 2016, la nouvelle équipe de gestion de la Réserve est composée des éléments suivants :



**Pierre BOUVAIS**  
**Conservateur (1 ETP)**  
**En poste depuis le 7 octobre 2016**



**Florian DARGENT**  
**Garde technicien (1 ETP)**  
**Prise de fonction au 16 janvier 2017**



**Anrif HAMIDOU**  
**Agent technique (0.5 ETP)**  
**En poste depuis le 3 juin 2013**

## Temps de travail des agents par type d'opération

Cette année, c'est l'axe gestion administrative et financière représente la part de travail la plus conséquente avec 23% du temps de travail (Tableau 9, Fig. 9), au lieu des 18% initialement prévus (Tableau 8). Cet axe est largement surreprésenté du fait de la diminution du temps de travail dédié aux opérations d'études et de suivis, induite par la réduction des moyens techniques et humains en 2016 (vedette indisponible pendant 2 mois, absence d'un garde technicien pendant 5 mois, formations de la conservatrice en métropole, arrêt maladie et départ de la conservatrice). Malgré ces impondérables, la majorité des suivis a été réalisée, notamment grâce au recours à des prestations d'experts. Les études ayant nécessité ces prestations sont les suivis des parcelles de forêts primaires, de la parcelle Baobab, des espèces végétales patrimoniales, de l'avifaune, des microchiroptères, des stations de Crémocarpon de Boivin et Lagrezia des Comores et de la population des makis.

Les travaux de gestion écologique et d'aménagement du site représentent 10% du temps de travail et les opérations de surveillance 13%. Ces valeurs sont en adéquations avec ce qui était attendu selon le plan de gestion.

La part consacrée aux missions extérieures, congrès et formation représente 11%, au lieu des 18% initialement prévus. Les thèmes pourtant essentiels de la sensibilisation et de la communication sont cette année encore sous-traités du fait du manque de disponibilité de l'équipe de gestion.

La gestion du matériel a nécessité 13% du temps de travail de l'équipe de gestion, au lieu des 5% initialement prévus. L'augmentation de la part de travail consacré à cette mission s'explique en partie par le naufrage de la vedette et l'usure constatée des pièges à rats qui a conduit à de nombreuses réparations.

**Tableau 8 : répartition du temps de travail prévisionnel par agent en fonction des missions en 2016**

Bilan 2016	Conservateur		Garde-technicien		Agent technique		TOTAL EQUIPE	
	ETPT=1		ETPT = 1		ETPT = 0,5			
Rubriques tableau de bord	Part ETPT	Nbre jours	Part ETPT	Nbre jours	Part ETPT	Nbre jours	Total part	TOTAL J/H
Études et suivis (ES)	12%	26	39%	86	50%	56	30%	168
Travaux de gestion écologique (TG)	0%	1	7%	15	12%	13	5%	29
Aménagements du site (AS)	1%	3	3%	7	3%	3	2%	13
Gestion administrative et financière (GA)	43%	96	1%	3			18%	99
Plan de gestion (PG)							0%	0
Suivi de la problématique makis (SM)	0%	1	0%	1	1%	1	1%	3
Sensibilisation (SE)	10%	22	16%	35	2%	2	11%	59
Communication (CO)	12%	26	5%	11			7%	37
Formations, missions extérieures, congrès (FM)	11%	25	7%	16	2%	2	8%	43
Secrétariat CCG, CSPN. (SG)	3%	7	1%	2			2%	9
Surveillance (SP)	5%	12	12%	26	29%	32	13%	70
Gestion parc matériel (GM)	2%	4	9%	20	2%	2	5%	26
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>223</b>	<b>100%</b>	<b>222</b>	<b>100%</b>	<b>111</b>	<b>100%</b>	<b>556</b>

Tableau 9 : Répartition du temps de travail réalisé par agent en fonction des missions en 2016

Bilan 2016	Conservateur		Garde-technicien		Agent technique		TOTAL EQUIPE	
	ETPT=1		ETPT = 1		ETPT = 0,5		Total part	TOTAL J/H
Rubriques tableau de bord	Part ETPT	Nbre jours	Part ETPT	Nbre jours	Part ETPT	Nbre jours		
Études et suivis (ES)	10%	20	13%	16	19%	21	13%	57
Travaux de gestion écologique (TG)	4%	8	5%	6	12%	13	6%	27
Aménagements du site (AS)	2%	3	6%	7	6%	7	4%	17
Gestion administrative et financière (GA)	45%	87	11%	14			23%	101
Plan de gestion (PG)							0%	0
Suivi de la problématique makis (SM)	0%	0	2%	2	2%	2	1%	4
Sensibilisation (SE)	3%	6	10%	12	11%	12	7%	30
Communication (CO)	5%	10	4%	5	2%	2	4%	17
Formations, missions extérieures, congrès (FM)	11%	21	22%	28	12%	13	14%	62
Secrétariat CCG, CSPN. (SG)	10%	20	0%	0			5%	20
Surveillance (SP)	4%	7	13%	16	14%	16	9%	39
Gestion parc matériel (GM)	6%	11	16%	20	23%	25	13%	56
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>193</b>	<b>100%</b>	<b>126</b>	<b>100%</b>	<b>111</b>	<b>100%</b>	<b>430</b>

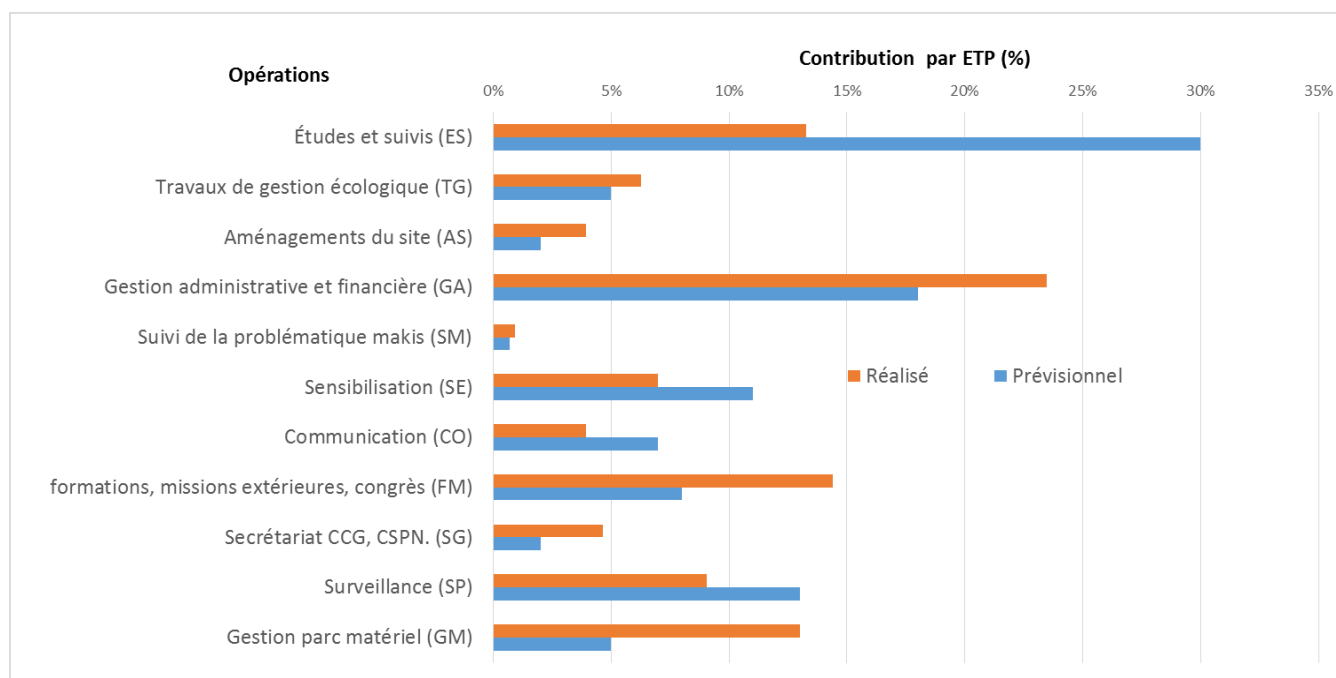


Figure 9 : Comparaison de la répartition prévisionnelle et réalisée des moyens humains par type d'opération en 2016

# **BILAN FINANCIER**

## *Amortissements*

Chaque année, un montant égal à la somme de la valeur à l'achat de chaque immobilisation divisée par un nombre d'année défini pour chaque type de bien est provisionné. L'objectif est de reconstituer un capital pour permettre le renouvellement des immobilisations et/ou de lisser les variations interannuelles du bilan financier. Seuls les biens dont la valeur à l'achat dépasse 500€ ont été pris en compte dans le calcul de l'amortissement.

En 2016, la réserve naturelle a investi 11 800 euros dans l'achat d'un nouveau moteur pour la vedette de la Réserve. Cet investissement sera amorti sur 5 ans à raison de 2 360 euros provisionnée chaque année. Par ailleurs, le montant provisionné en 2016 pour les investissements réalisés entre 2008 et 2014 est de 4 187,68 euros. Ainsi, le montant dédiés à la dotation annuelles aux amortissements et comprenant l'achat du nouveau moteur est de 6 547,68 euros (Tableau 10).

Tableau 10 : Dotations aux amortissements de 2009 à 2016.

	Montant	"Provision"
Dotation amortissement 2009	8 094,77,€	8 094,77,€
Dotation amortissement 2010	15 704,83,€	23 799,59,€
Dotation amortissement 2011	15 704,83,€	39 504,42,€
Dotation amortissement 2012	17 404,84,€	58 833,94,€
Dotation amortissement 2013	17 385,11,€	76 219,05,€
Dotation amortissement 2014	14 166,10,€	90 385,16,€
Dotation amortissement 2015	8 765,71,€	99 150,87,€
Dotation amortissement 2016	6 547,68,€	105 698,55,€

## *Frais de fonctionnement administratifs et des locaux*

Chaque année, la Réserve participe aux frais de fonctionnement de la structure en charge de sa gestion (annexe C : liste des dépenses et pièces justificatives). Cette participation est proportionnelle aux nombres d'ETP de la Réserve par rapport au nombre total d'ETP intégré à l'association des Naturalistes de Mayotte. En 2016, les frais de fonctionnement de l'association s'élevaient à 52 353,14 €.

Etant accueilli dans les locaux des Naturalistes, la fédération d'association Mayotte Nature Environnement (MNE) participe à hauteur de 6 000 € aux frais de fonctionnement. Ainsi, la somme restant à la charge de l'association est de 46 353,14 €.

En 2016, l'association des Naturalistes de Mayotte a compris en moyenne 10.5 ETPT, dont 2 ETP dédié au fonctionnement de la Réserve. Par conséquent, 19% des frais de fonctionnement de la structure ont été à la charge de la réserve, soit 8 807,10 €. Outre cette somme, la réserve a dépensé 1 619,28 € en charge direct de fonctionnement. Ainsi, la dépense associée aux charges de fonctionnements, administratives et des locaux s'élève à 10 426,38 €.



## **Budget 2016**

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2016 intégrées au plan de gestion sont présentées dans le tableau 11. Plusieurs facteurs amené le gestionnaire à réévaluer le budget en fin d'année 2015 :

- Une diminution du montant initialement prévu par la dotation de 131 700 euros à 128 966 euros,
- Le renouvellement des personnels et évolutions des masses salariales,
- Les recettes et un apport financier provenant des reports de dotations des années précédentes.

Les dépenses et recettes réalisées du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2016 sont également présentées dans le tableau 7. La clôture financière du budget 2016 de la RNN n'ayant pas été achevée, une estimation des dépenses du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2016 a également été fournie. L'estimation de l'ensemble des dépenses pour l'année 2016 s'élève à **105 304,90 euros** (annexe C : liste des dépenses et pièces justificatives) et celle pour l'ensemble des recettes à **140 044,30 euros**. Le bilan financier provisoire de 2016 fait état d'un solde positif de **34 739,39 euros**. Cette somme importante a pour origine la réduction du coût des masses salariale suite à l'absence de garde technicien pendant 5 mois et de conservateur pendant près de 2 mois et l'ensemble des opérations n'ayant pu être réalisées durant les 2 mois d'indisponibilité de la vedette. Les années précédentes font également état d'un solde positif avec :

- 2015 : 5 006 euros
- 2014 : 8 416,17 euros
- 2013 : 4 064 euros

Depuis 2013, le solde positif cumulé est de **52 225,56 euros**. Ce montant devra être utilisé pour la mise en œuvre de futures opérations et prestations, mais également pour prévenir d'éventuelles pertes financières.

Tableau 11 : Comparaison du Budget prévisionnel 2016 intégré au plan de gestion, du budget réévalué en fin d'année 2015 et du budget réalisé en 2016

DEPENSES				RECETTES		
	Prévisionnelles plan de gestion	prévisionnelles réévaluées fin 2015	Réalisées 2016	Source	prévisionnelles estimées fin 2015	Réalisées 2016
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>Masse salariale (2,5 ETPT)</b>				<i>Dotation 2016</i>	128 966,00 €	128 966,00 €
<i>Poste Conservateur (1 ETPT)</i>	37 600,00 €	35 400,00 €	30 981,11 €	<i>Détaxe essence</i>	500,00 €	195,63 €
<i>Poste Garde-Technicien (1 ETPT)</i>	24 500,00 €	23 400,00 €	18 021,28 €	<i>Temeum</i>	4 000,00 €	3 150,00 €
<i>Poste Agent-technique (0,5 ETPT)</i>	10 500,00 €	9 000,00 €	12 804,26 €	<i>Assurance Helvetia Sinistre bateau</i>		3 232,67 €
<i>Poste de Directeur</i>	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	<i>Apport financier provenant des reports de dotations (2013 - 2015)</i>	16 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>72 600,00 €</b>	<b>70 800,00 €</b>	<b>64 806,65 €</b>	<i>Rachat moteur</i>		4 500,00 €
<b>Fonctionnement, administratif et locaux</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>10 426,38 €</b>			
<b>Formations / missions</b>						
<i>Missions extérieures</i>	1 000,00 €	1 800,00 €	775,60 €			
<i>Formation</i>	1 000,00 €	3 000,00 €	1 802,10 €			
<b>TOTAL</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>4 800,00 €</b>	<b>2 577,70 €</b>			
<b>Fonctionnement véhicule</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>2 100,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>1 589,93 €</b>			
<b>Fonctionnement bateau</b>						
<i>Place ponton</i>	3 000,00 €	3 000,00 €	2 564,87 €			
<i>Assurance</i>	1 200,00 €	1 200,00 €	1 334,86 €			
<i>Entretien/réparations</i>	3 400,00 €	3 600,00 €	4 418,70 €			
<b>TOTAL</b>	<b>7 600,00 €</b>	<b>7 800,00 €</b>	<b>8 318,43 €</b>			
<b>Consommables techniques hors matériel de bureau</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>1 322,58 €</b>			
<b>Études et prestations extérieures</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>23 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>8 690,22 €</b>			
<b>Total fonctionnement</b>	<b>127 300,00 €</b>	<b>126 900,00 €</b>	<b>97 731,89 €</b>			
<b>INVESTISSEMENT (Immobilisations)</b>						
<i>Dotation annuelle aux amortissements</i>	3 800,00 €	4 200,00 €	4 187,68 €			
<i>Amortissement rachat moteur</i>	0,00 €	2 000,00 €	2 360,00 €			
<b>Total investissements</b>	<b>3 800,00 €</b>	<b>6 200,00 €</b>	<b>6 547,68 €</b>			
<b>ACTIONS COMPLEMENTAIRES</b>						
<i>Communication</i>	0,00 €	2 500,00 €	362,63 €			
<i>Sensibilisation</i>	0,00 €	2 500,00 €	662,70 €			
<i>Projet valorisation léproserie</i>	0,00 €	11 366,00 €	0,00 €			
<b>Total actions complémentaires</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 366,00 €</b>	<b>1 025,33 €</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>131 100,00 €</b>	<b>149 466,00 €</b>	<b>105 304,90 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>149 466,00 €</b>	<b>140 044,30 €</b>

# **ANNEXES**

## **ANNEXE A**

### **Inventaire des microchiroptères de la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot Mbouzi à Mayotte**



---

## Inventaire des microchiroptères de la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot Mbouzi à Mayotte

---



©Gildas Monnier – GCOI

### Rapport de prospection du 24 Novembre 2016

#### **GROUPE CHIROPTERES OCEAN INDIEN**

Rédacteur : Gildas Monnier

Relecteur : Sarah Fourasté

32 chemin Bateau – Lotissement Sonia – 97425 Les Avirons

Contacts : [g.monnier29@gmail.com](mailto:g.monnier29@gmail.com) et [sarah.fouraste@gcoi.org](mailto:sarah.fouraste@gcoi.org)

0692 67 65 72

## Sommaire

<b>Contexte .....</b>	<b>3</b>
<b>Rappel sur l'écologie des microchiroptères .....</b>	<b>5</b>
1. Rappel historique sur les Chiroptères : .....	5
2. Biologie .....	5
3. Ecologie .....	6
<b>Inventaire des microchiroptères .....</b>	<b>7</b>
I. Protocole de suivi acoustique : .....	7
1. Matériel : .....	7
2. Méthode : .....	7
II. Prospections, résultats et analyses : .....	8
1. Prospections : .....	8
2. Résultats .....	9
3. Analyses.....	9
<b>Préconisation de gestion et perspectives.....</b>	<b>12</b>
I. Préconisation de gestion : .....	12
II. Perspectives pour le futur plan de gestion : .....	12
<b>Bibliographie.....</b>	<b>14</b>

## Contexte

Dans le cadre du plan de gestion 2013-2017 de la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'bouzi, une mesure d'étude concerne les microchiroptères. Il s'agit de la mesure ES15 : Réalisation d'un inventaire des microchiroptères, l'objectif étant de développer les connaissances sur les populations de Chiroptères (Fig. 1).

Fiche opération ES 15	
Réalisation d'un inventaire des micro-chiroptères	
<b>Objectif à long terme 1 : connaissance de l'évolution des habitats, des espèces et des menaces sur la partie terrestre de la réserve naturelle</b>	
<b>Objectif du plan 1.10 : développer les connaissances sur les populations de chiroptères</b>	
<b>Descriptif/Protocole</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poser des filets japonais au sein des secteurs à inventorier.</li> <li>- Contrôler les filets le plus rapidement possible en début d'inventaire afin d'éviter de blesser les animaux.</li> </ul> Placer chaque animal dans un sac approprié <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouveler le contrôle toutes les 30 minutes après le pic d'activités du début de soirée.</li> <li>- Noter l'espèce, le sexe, l'âge et l'état reproducteur sont notés.</li> <li>- Mesurer l'avant-bras</li> <li>- Prendre une photo</li> </ul> Possibilité marquer temporairement les animaux par une tonsure dans le dos. L'inventaire est fiable et significatif à partir de 200 captures.	
<b>Phasage</b>	
Période : octobre- novembre Périodicité : 1 fois tous les 5 ans	
<b>Moyens humains (sur 5 ans)</b>	
CV-GT-AT-Expert chiroptères 1 jours/homme Coût prestation expert : 600 €	
<b>Moyens techniques</b>	
Equipement individuel, 5 à 10 filets japonais (12 mètres de long sur 2,5 de large), sacs de capture, fiche de suivi, GPS, matériel de bivouac	
<b>Financement</b>	
Dotation annuelle MEDDE	
<b>Partenaires</b>	
MNHN	
<b>Traitement des données</b>	
Intégrer les données dans la BDD SERENA, dans le SIG et dans le tableau de bord de la RNN M'bouzi	
<b>Evaluation de l'opération (sur 5 ans)</b>	
Critère : opération unique Indicateur : opération unique Résultats attendus : inventaire réalisé	
<b>Actions réalisables simultanément</b>	
ES 18 : relever les indices des menaces anthropiques directes lors des sorties sur le terrain SP 3 : patrouilles de surveillance sur terre (coupe de bois, prélèvement d'espèces...)	

Figure 1 : Fiche action du plan de gestion de la RNN M'bouzi relative aux microchiroptères

Selon les préconisations du plan de gestion, une capture aux filets japonais a été tentée en octobre 2014 par une équipe de chercheurs du Centre de Recherche et de Veille sur les Maladies Emergentes dans l'Océan Indien (actuellement Groupement d'Intérêt Public « Cyclotron Réunion Océan Indien »). A cette occasion, seule une Roussette (*Pteropus seychellensis comorensis*) est venue se prendre dans les filets. Des microchiroptères ont été entendus sans pour autant être capturés.

En tant que Garde Chargé d'étude de la RNN Mbouzi de février 2015 à avril 2016, ayant les compétences acoustiques et captures ainsi qu'en tant que formateur national pour l'habilitation à la pratique de la capture des Chiroptères (habilitation MNHN), j'ai alerté la conservatrice, M<sup>me</sup> Roche, ainsi que le CSPN sur le fait que le protocole de cette mesure n'était pas adapté pour la réalisation d'un inventaire des microchiroptères. De même, le seuil de 200 individus désigné comme représentatif de la fiabilité de l'inventaire n'est pas adapté. En effet, les captures sur terrain de chasse en milieux naturels n'atteignent jamais ce nombre d'individus.

Suite à la sollicitation de M. Bouvais, conservateur de la RNN, en novembre 2016, le Groupe Chiroptères Océan Indien (GCOI) a proposé de réaliser un inventaire des microchiroptères basé sur les méthodes acoustiques développées par M. Barataud et appliquées à Mayotte lors de la mission de la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM) de novembre 2015 (BARATAUD *et al.* 2015).



## Rappel sur l'écologie des microchiroptères

### 1. Rappel historique sur les Chiroptères :

Le plus ancien fossile de Chiroptères date de -55 millions d'années tandis que l'extinction des dinosaures dates de -65 millions d'années et que l'apparition du genre *Homo* ne date que de -2.8 millions d'années.

L'ordre des Chiroptères est classiquement divisé en deux sous-ordres, les mégachiroptères et les microchiroptères. Cette classification a été proposée par Dobson en 1875. Sur la base d'études moléculaires, une nouvelle classification a émergé, différenciant les Yinpterochiroptera des Yangochiroptera (TEELING et al. 2002, TEELING et al. 2005). Cependant, pour plus de compréhension, nous conserverons dans ce rapport l'utilisation des termes méga et microchiroptères.

### 2. Biologie

Les Chiroptères, environ 1200 espèces de par le monde, sont les seuls mammifères capables de vol actif. Les bras, les avant-bras, les métacarpes et les phalanges du deuxième doigt au cinquième doigt reliés par une membrane (le patagium) forment la structure de l'aile. Le pouce quant à lui reste libre pour pouvoir s'accrocher (Fig. 2).

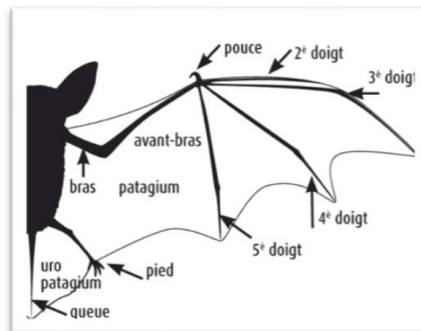


Figure 2 : Schéma de l'aile d'un Chiroptère.

Les microchiroptères ont développé un système d'écholocation pour se déplacer la nuit et chasser. Ils émettent des ultrasons (généralement entre 10 et 120 kHz) par la bouche ou par la feuille nasale (qui est alors développée spécifiquement) et perçoivent les échos des obstacles (milieux et proies potentielles) par les oreilles (Fig. 3).

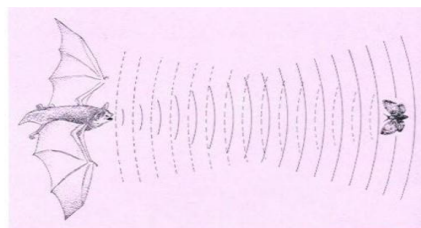


Figure 3 : Schéma du principe d'écholocation

### 3. Ecologie

Les mégachiroptères, dont font partie les Roussettes de Mayotte (*Pteropus seychellensis comorensis*) sont frugivores. Elles se nourrissent essentiellement de fruits mais peuvent compléter leur régime alimentaire de feuilles et de graines au cours des saisons.

Les microchiroptères de l'île de Mayotte sont exclusivement insectivores. Elles chassent la nuit, grâce à leur système d'écholocation, les insectes volants dont elles se nourrissent. Elles capturent leurs proies en vol et les consomment immédiatement. Les espèces présentes à Mayotte consomment essentiellement des lépidoptères, des hétérocères, des coléoptères ainsi que des diptères. Les Chaerephons (*C. pusilus* et *C. leucogaster*) chassent plutôt les lépidoptères, coléoptères et diptères tandis que le Taphien de Maurice (*T. mauritanus*) est plutôt spécialisé sur les hétérocères tympanés.

Les microchiroptères chassent dans tous les milieux de l'île avec des préférences écologiques selon les espèces. Seuls les milieux de sous-bois à forte densité de végétation semblent, à l'heure actuelle des connaissances, peu ou pas favorables aux microchiroptères dans leur activité de chasse.

# Inventaire des microchiroptères

---

## I. Protocole de suivi acoustique :

### 1. Matériel :

Les prospections ont été effectuées à l'aide de détecteurs à ultrasons selon la méthode de détection active développée par M. Barataud. Le Groupe Chiroptères Océan Indien dispose de deux détecteurs, un Pettersson D1000X et une tablette avec logiciel Soundchaser Expert couplé à un micro Dodotronic 250K.

Les documents cartographiques (BDortho) utilisés pour la préparation de la phase de terrain et les cartes du présent rapport proviennent de l'IGN (obtenu par conventionnement avec la DEAL Mayotte). Les cartes sont réalisées à l'aide du logiciel QGIS 2.18.2.

La localisation des points d'écoute lors de la phase de terrain a été réalisée à l'aide d'un GPS Garmin GPSMAP62S appartenant à la RNN et d'un GPSMAP64S (GCOI).

### 2. Méthode :

La méthode utilisée dans cette étude s'inspire d'un programme sur l'identification acoustique des Chiroptères, mené depuis 1988 en Europe (BARATAUD 1996, 2002a, 2012) et appliqué depuis 2006 en Guyane (BARATAUD *et al.* 2013), aux Antilles françaises (BARATAUD & GIOSA 2013a, 2014 ; BARATAUD *et al.* 2014b, 2015) et à La Réunion (BARATAUD & GIOSA 2013b ; BARATAUD *et al.* 2012, 2014a). Le GCOI applique cette méthode à Mayotte dans le cadre d'une convention sur l'étude des microchiroptères avec la DEAL Mayotte ainsi qu'à La Réunion depuis sa création (décembre 2015). Les opérateurs utilisent cette méthode depuis 2011 en métropole avant leurs venues dans l'Océan Indien. Dans cette méthode, un point d'écoute de 40 minutes est représentatif des espèces et de l'activité sur le milieu concerné.

Le mode de relevés quantitatifs de l'activité a été appliqué sur la Réserve Naturelle de l'îlot MBouzi. Les contacts acoustiques (unité = occurrence de signaux d'un individu par tranches de 5 secondes) sont comptabilisés pour chaque taxon et pour chaque type de comportement (chasse, transit, social) ; les indices d'activité (exprimés en nombre de contacts par heure) sont ensuite comparés entre habitats et/ou taxons. En cas de doute sur le terrain, les séquences sont enregistrées pour permettre de les analyser sur ordinateur à l'aide du logiciel BatSound, Pettersson Elektronik AB™.

Dans le cas d'une analyse informatique :

1) Pour chaque signal, les critères pris en compte sont : la durée totale du signal (fondamental et harmoniques), la durée d'une éventuelle partie en fréquence constante (FC) ou Quasi FC (QFC), la fréquence de cette partie FC, la fréquence de début (FI) de l'harmonique (H) contenant le plus d'énergie, la fréquence terminale (FT) de l'harmonique contenant le plus d'énergie, la largeur de bande de fréquences (LB) de l'harmonique contenant le plus d'énergie, la fréquence du maximum d'énergie (FME) du fondamental et des trois premiers harmoniques. Pour les signaux en fréquence modulée (FM), la durée, la LB et la FT sont mesurées sur spectrogramme (fenêtre FFT de 512 points, type Hanning). La FME est définie comme la fréquence concentrant le plus d'énergie d'après l'analyse de densité spectrale (fenêtre FFT de 512 points). Pour les parties de signaux QFC, les mesures sont réalisées grâce à la densité spectrale avec une fenêtre FFT de densité spectrale de 256 points. L'atténuation atmosphérique agissant surtout sur les hautes fréquences, nous avons sélectionné les

signaux les plus intenses possibles, afin d'obtenir des mesures précises de largeur de bande et de durée.

2) Pour la séquence complète, les variations de rythme (régularité et récurrence) ont été précisées par la mesure de la durée de chaque intervalle (signal compris, en milliseconde). Des séquences hétérodynes de longue durée ont été utilisées pour des analyses statistiques de rythme.

L'ensemble de ces mesures permettent de déterminer trois espèces présentes sur le territoire de Mayotte. A l'heure actuelle, les analyses génétiques n'étant pas encore disponibles, il n'est pas possible de différencier acoustiquement les deux espèces de *Chaerephon*. Elles sont donc regroupées sous le terme *Chaerephon sp.*

## II. Prospections, résultats et analyses :

### 1. Prospections :

Deux opérateurs du GCOI (Sarah FOURASTE et Gildas MONNIER) accompagnés du conservateur de la RNN MBouzi (Dr Pierre BOUVAIS) et d'un stagiaire de la réserve (Abdermane ABDALLAH) ont effectué les relevés de terrain le jeudi 24 novembre 2016. Les points d'écoute ont été répartis entre les deux binômes pour permettre une meilleure couverture du territoire de la RNN. Six points d'écoute ont été réalisés au cours de la soirée, représentant 240 min (4h) de relevés. Les déplacements sur l'îlot MBouzi étant compliqués, chaque binôme a effectué 3 points d'écoute. Afin d'optimiser les déplacements et de diversifier les milieux étudiés, un binôme a effectué les relevés au Nord de l'îlot (SF1 à SF3, Fig. 4) tandis que l'autre binôme était au Sud (GM1 à GM3, Fig. 4).



Figure 4 : Répartition des points d'écoute de 40 minutes le 24 novembre 2016

## 2. Résultats

L'ensemble des points d'écoute a permis de déterminer la présence de *Chaerephon sp.* sur le territoire de la RNN. Selon nos relevés, l'îlot ne semble pas être utilisé à cette période de l'année par d'autres espèces de microchiroptères. Cela ne peut toutefois pas être exclu au regard de la seule nuit d'inventaire.

La présence de *Chaerephon sp.* est répartie sur l'ensemble des six points prospectés comme le montre les résultats par points d'écoute (Fig. 5) ci-dessous.

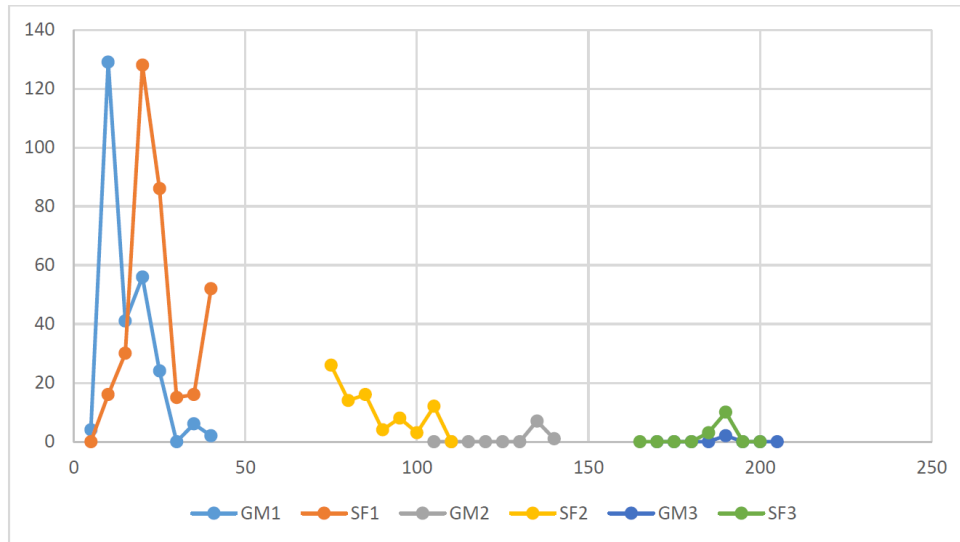


Figure 5 : Evolution de l'activité des *Chaerephon sp.* en fonction du délais (en minutes) après le coucher du soleil sur la RNN MBouzi lors de l'inventaire du 24 novembre 2016 avec x : délais en minute après l'heure de coucher du soleil et y : nombre de contact par tranche de 5 min.

## 3. Analyses

Comme le montre la Figure 5, la présence de *Chaerephon sp.* est avérée sur les six points. L'activité des *Chaerephon sp.* est élevée dans les 30 premières minutes après le coucher du soleil puis diminue au cours des 90 minutes suivantes pour atteindre un niveau de quasi absence d'activité 120 minutes après le coucher du soleil. Au vu de la faible distance entre l'îlot et Grande Terre et de l'attractivité des lumières de Grande Terre (Cf. Page de garde), il est probable que les individus contactés en début de nuit sur l'îlot se reportent ensuite sur Grande Terre. Le nombre de point est faible (n=6) et ces points ne sont pas effectués dans les mêmes milieux (sauf SF1 et SF2 : savane). On ne peut donc pas conclure avec certitude sur la durée réelle d'activité des *Chaerephon sp.*.

Le tableau ci-dessous (Fig. 6) rassemble le relevé du nombre de contact par point ainsi que le type d'activité.

Point d'écoute	Type d'activité	Nombre de contact
GM1	Transit	7
	Chasse	255
SF1	Transit actif	16
	Chasse	327
GM2	Transit	1
	Chasse	7
SF2	Chasse	83
GM3	Chasse	3
SF3	Transit actif	3
	Chasse	10

Figure 6 : Tableau de répartition du nombre de contact de *Chaerephon sp.* par type d'activité et par point.

On note, dans la Figure 6, une nette prédominance de l'activité de chasse sur les points d'écoute.

Le premier contact de *Chaerephon sp.* a eu lieu à 18h14 sur le point GM1. Les suivis de sorties de gîte effectués par le GCOI à Mayotte sur la même période montrent une heure de première sortie d'individu comprise entre 18h16 et 18h29. Sur le point SF1, le premier contact a eu lieu à 18h17. Au regard de ces observations, il est probable qu'un gîte à *Chaerephon sp.* existe sur la RNN de l'îlot MBouzi. Au vu de la différence d'heure de premier contact, ainsi que de l'étude de la géomorphologie de l'îlot et des préférences naturelles des *Chaerephon sp.*, il est probable que ce gîte se situe dans une des failles à l'Ouest du grand sommet sans pour autant exclure les barres rocheuses de la grande ravine.

En accord avec le conservateur, l'analyse comparative des milieux a été faite en intégrant l'ensemble des relevés effectués sur Mayotte par le GCOI pendant la même période (novembre 2016). Ceci afin d'obtenir des résultats comparatifs plus réalistes bien que ne prenant en compte qu'une seule année.

Le graphique ci-dessous rassemble l'activité des *Chaerephon sp.* relevée sur la RNN MBouzi par type de milieu, l'activité étant ramenée en nombre de contacts par heure. Cette activité sur la réserve y est comparée à l'activité relevée sur les milieux étudiés au cours de la même période, dans le cadre de la convention 2016-2017 entre la DEAL Mayotte et le GCOI. Les données de la RNN MBouzi sont intégrées aux milieux correspondant pour permettre leur comparaison.



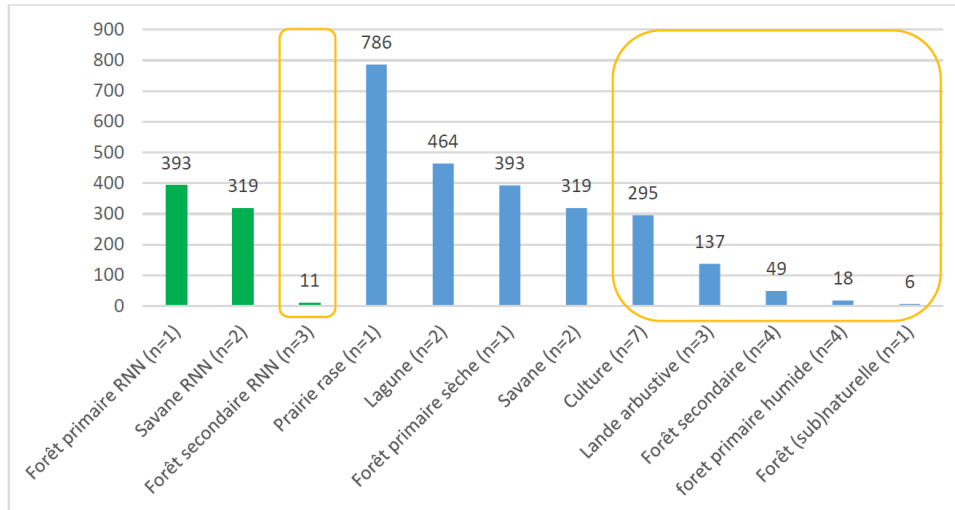


Figure 7 : Activité des *Chaerephon sp.* par type de milieu en nombre de contacts par heure sur les milieux étudiés en novembre 2016 à Mayotte. Encadrés en orange, les milieux anthropisés.

Selon nos relevés, les milieux naturels de type prairie rase (796 contacts/h), lagune (464 contacts/h), forêt primaire sèche (393 contacts/h) et savane (319 contacts/h) sont les plus attractifs pour les *Chaerephon sp.*. Il faut tout de même noter que pour les milieux de forêt sèche primaire et de savane, seuls les relevés de la RNN MBouzi ont été effectués sur la période de novembre 2016. Au vu de l'analyse, ils sont situés entre les lagunes (milieu naturel ; 464 contacts/h) et les cultures (milieux perturbés, anthropisés ; 295 contacts/h), toutes confondues, en terme d'attractivité pour ces Chiroptères.

Concernant les milieux secondaires sur lesquels des relevés ont été réalisés (forêt secondaire), les résultats montrent une très faible activité (Fig. 7). En comparant avec les milieux secondaires sur l'ensemble du territoire de Mayotte, l'activité des *Chaerephon sp.* est même plus faible sur la RNN, 11 contacts par heure contre 49 contacts par heure sur l'ensemble des relevés du département. Plusieurs hypothèses peuvent être soulevées. La première concerne la disponibilité de la ressource dans les milieux naturels plus proche, ces derniers étant alors plus attractifs. La seconde, corrélée à la diminution de l'activité des *Chaerephon sp.* au cours de la nuit (Fig. 5), est que les relevés d'activité ont été effectués plus tard sur la RNN (n=3 ; SF3, GM2 et GM3) que sur l'autre relevé (Ourovéni, n=1 ; 171 contacts/h) pour la même période. Le relevé sur l'Ourovéni a été effectué entre 4 et 44 minutes après le coucher du soleil tandis que les points sur la RNN ont été effectués entre 102 et 207 minutes après le coucher du soleil. L'ensemble de ces données, pour l'ensemble du territoire et sur les trois périodes de notre intervention pour la DEAL Mayotte, n'étant actuellement pas analysés, il ne nous est pas possible de conclure. Cependant, il est fort probable que la seconde hypothèse se vérifie.

Bien que non exhaustifs, les relevés du mois de novembre montre que les milieux naturels sont plus attractifs que les milieux perturbés. En ce sens, le maintien de la naturalité de l'îlot est important pour le maintien de la chiroptérofaune. De plus, la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot MBouzi est actuellement la seule zone naturelle avec un réel statut de protection. Il convient donc de maintenir les milieux naturels mais aussi de favoriser un retour des milieux anthropisés vers une naturalité plus importante.

# Préconisation de gestion et perspectives

---

## I. Préconisation de gestion :

Au vu des différents résultats, et comme évoqué plus haut, il conviendrait de maintenir les milieux naturels tels que la forêt primaire sèche et la savane en évitant qu'ils soient envahis par des Espèces végétales Exotiques Envahissantes (EEE). Concernant les milieux secondaires, bien que présentant une faible activité, le seul passage du 24 novembre 2016 ne permet pas de statuer. La découverte du gîte probable pourrait entraîner d'autres préconisations qui seront développées dans les perspectives ci-dessous.

## II. Perspectives pour le futur plan de gestion :

Le plan de gestion de la RNN de l'îlot M'Bouzi prenant fin en 2017, sur sollicitation du conservateur, Dr P. Bouvais, nous proposons plusieurs préconisations de suivis et d'amélioration des connaissances sur les Chiroptères au sein de la RNN.

La contrainte d'une seule nuit disponible pour cet inventaire nous a poussés à proposer 6 points d'écoute pour essayer d'avoir une représentativité des espèces fréquentant les milieux de la RNN de l'îlot M'Bouzi. Les conditions de déplacement sur la réserve (zones couvertes d'EEE, fort dénivelé, absence de sentier) ainsi que l'activité des microchiroptères après le coucher du soleil, nous poussent à réduire le nombre de points d'écoute effectués par soirée.

Nous proposons d'étendre les périodes de suivis à trois périodes par an, réparties selon la phénologie (encore approximativement connue actuellement pour les microchiroptères de Mayotte). La première période pourrait être pendant ou peu de temps après l'envol des jeunes (février à mai inclus). Dans la phénologie, il s'agit d'une période importante pour la survie des jeunes. L'utilisation des milieux pour la chasse à l'envol des jeunes pourrait permettre de fournir des préconisations de gestion en fonction des résultats. La seconde période serait pendant la période d'hiver austral (juin à septembre inclus), fournissant ainsi des informations sur l'utilisation des milieux hors période de reproduction. La troisième période serait pendant la période de regroupement des femelles et de mise bas (octobre à janvier inclus). Chaque période ferait l'objet de trois soirées d'écoute, quatre points d'écoute par soir. Deux opérateurs maîtrisant le matériel de détection acoustique et se partageant les points d'écoute seraient nécessaires, accompagnés chacun d'un personnel de la RNN.

Au total, cela représente 12 points répétés trois fois par année, soit 36 points d'écoute. Les relevés permettraient de suivre l'activité des microchiroptères et l'évolution de l'utilisation des milieux par les espèces au cours des saisons.

L'inventaire ayant été réalisé pendant la période de mise bas (femelles allaitantes capturées les 22/11/2016 et 29/11/2016 sur Grande Terre) et les heures de premier contact étant très proche de l'heure du coucher du soleil, nous en concluons qu'au moins un gîte (potentiellement de mise bas) est fréquenté par *Chaerephon sp.* sur la RNN. Il conviendrait de rechercher ce gîte. Ce travail pourra être fait en régie par le personnel de la RNN en concentrant dans un premier temps les recherches sur les barres rocheuses autour et à l'Ouest du grand sommet. Ces recherches devront être faites prioritairement pendant la période de regroupement de femelles et de mise bas (octobre à janvier).

Dans le cas d'une découverte de gîte sur l'îlot M'Bouzi, un suivi des effectifs par comptage en sortie de gîte devra être mis en place. Ce suivi pourrait être réalisé trois fois dans l'année afin de connaître



l'évolution de l'utilisation du gîte en cours de saison. Dans l'objectif de comparer les données des différents gîtes connus à Mayotte, les comptages devront se faire selon le protocole déjà mis en place par le GCOI courant 2016 à Mayotte. Ce protocole prévoit le suivi de la sortie de gîte à partir de 5 minutes avant le coucher du soleil. Les individus sortis sont comptabilisés minute par minute en se calant sur l'heure fournie par les satellites (GPS au fuseau local). Le suivi est stoppé suite à 10 minutes consécutives sans sortie d'individu.

En fonction de la localisation du gîte, deux opérateurs pourront être nécessaires. Les comptages pourront être organisés en régie. Afin que les données soient comparables, le GCOI se propose d'accueillir dès que cela sera possible les personnels de la RNN sur les comptages que l'association organise sur Grande Terre.

En parallèle de ces suivis, l'installation d'une sonde de température et d'hygrométrie par gîte permettrait d'obtenir des informations sur les conditions dans le gîte. Le GCOI dispose de 4 sondes déjà installées sur le territoire de Mayotte et pourra le cas échéant conseiller voire installer la sonde et analyser les données récoltées.

En complément des comptages, une capture à proximité de gîte pourrait être organisée par des opérateurs habilités disposant des autorisations préfectorales pour la capture et la manipulation des Chiroptères. Cette capture permettrait la vérification du statut reproducteur ainsi que la détermination de la/des espèce(s). La période la plus favorable pour cette opération reste la période de regroupement de femelles et de mise bas (octobre à janvier).

En complément, il pourrait être intéressant de monter un projet de suivi de l'utilisation des milieux par suivi télémétrique. Cela nécessiterait la mise en place de captures afin de pouvoir équiper des individus avec des émetteurs. Le suivi permettrait de mieux appréhender l'évolution de l'utilisation des milieux par les individus sur le périmètre de la RNN et aussi de montrer les éventuelles connexions avec les îlots Hajangoua et Grande Terre. Dans ce cas, une recherche de financement supplémentaire pourrait être effectuée.

## Bibliographie

---

BARATAUD, M. 1992. - L'activité crépusculaire et nocturne de 18 espèces de chiroptères, révélée par marquage luminescent et suivi acoustique. *Le Rhinolophe* 9 : 23-58.

BARATAUD, M. 1996. - Ballades dans l'inaudible ; identification acoustique des chiroptères de France. 2 CD + livret 47 p. Ed. Sittelle, Mens.

BARATAUD, M. 2002. - Méthode d'identification acoustique des chiroptères de France. CD + livret 14 p. Ed. Sittelle, Mens.

BARATAUD, M. 2012. - Ecologie acoustique des chiroptères d'Europe. Identification des espèces, études de leurs habitats et comportements de chasse. Biotope, Mèze ; Muséum national d'histoire naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité), 344 p.

BARATAUD, M., G. BEUNEUX, J.F. DESMET, P. FAVRE & S. GIOSA 2012. - Etude des chiroptères de La Réunion. Rapport d'étude PnRéunion & SFPEM. 26 pp.

BARATAUD, M. & S. GIOSA 2013a. - *Eptesicus guadeloupensis* : une espèce insulaire endémique en danger ? *Le Rhinolophe* 19 : 177 - 187. [http://ecologieacoustique.fr/?page\\_id=11](http://ecologieacoustique.fr/?page_id=11)

BARATAUD, M. & S. GIOSA 2013b. - Identification et écologie acoustique des chiroptères de La Réunion. *Le Rhinolophe* 19 : 147 - 175. [http://ecologieacoustique.fr/?page\\_id=11](http://ecologieacoustique.fr/?page_id=11)

BARATAUD, M., G. BEUNEUX, J.F. DESMET, P. FAVRE, S. GIOSA & S.G. ROUE 2014a. - Découverte de signaux sonar d'un chiroptère inconnu sur l'île de La Réunion. *Le Vespère* 3 : 231-240. [http://ecologieacoustique.fr/?page\\_id=11](http://ecologieacoustique.fr/?page_id=11)

BARATAUD, M. & S. GIOSA 2014. - Etude acoustique des chiroptères de Guadeloupe : activité nocturne et utilisation de l'habitat. *Le Vespère* 4 : 241-252. [http://ecologieacoustique.fr/?page\\_id=11](http://ecologieacoustique.fr/?page_id=11)

BARATAUD, M., S. GIOSA, G. ISSARTEL & J. JEMIN 2014b. - Bio évaluation des forêts de Martinique par l'étude de l'activité des guildes de chiroptères. Rapport final, SFPEM, Paris. 68 pp. [http://ecologieacoustique.fr/?page\\_id=11](http://ecologieacoustique.fr/?page_id=11)

BARATAUD, M., S. GIOSA, F. LEBLANC, P. FAVRE & J.F. DESMET 2015. - Identification et écologie acoustique des chiroptères de la Guadeloupe et de la Martinique (Antilles Françaises). *Le Vespère* 5 : 297-332. [http://ecologieacoustique.fr/?page\\_id=11](http://ecologieacoustique.fr/?page_id=11)

BARATAUD, M., S. GIOSA, F. LEBLANC, V. RUFROY, T. DISCA, L. TILLON, M. DELAVAL, A. HAQUART & M. DEWYNTER 2013. - Identification et écologie acoustique des chiroptères de Guyane Française. *Le Rhinolophe* 19 : 103 - 145. [http://ecologieacoustique.fr/?page\\_id=11](http://ecologieacoustique.fr/?page_id=11)

BARATAUD, M. G. BEUNEUX, M. CHALBOS, J-F. DESMET & S. GIOSA 2015. - Etude des microchiroptères de Mayotte ; inventaire des espèces, identification acoustique et utilisation de l'habitat. Rapport SFPEM. 36 pp.

EMMA C. TEELING, OLE MADSEN, RONALD A. VAN DEN BUSSCHE, WILFRIED W. DE JONG, MICHAEL J. STANHOPE 2002. - Microbat paraphyly and the convergent evolution of a key innovation in Old World rhinolophoid microbats. PNAS, Vol 99, no. 3, 1431-1436.

EMMA C. TEELING, MARK S. SPRINGER, OLE MADSEN, PAUL BATES, STEPHEN J. O'BRIEN, WILLIAM J. MURPHY  
2005. – A Molecular Phylogeny for Bats Illuminates Biogeography and the Fossil Record. *Science*, Vol  
307, 580-584.

## **ANNEXE B**

### **Suivi de la population de lémuriens bruns d'îlot M'Bouzi**

**Mission septembre 2016**

**Suivi de la population de lémuriens bruns d'îlot M'bouzi  
Note Technique  
septembre 2016**

**Dr. Laurent Tarnaud**

Chercheur associé du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris



## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
<b>FORMATION</b>	<b>4</b>
<b>MÉTHODOLOGIE</b>	<b>4</b>
Les secteurs du recensement	4
Protocole de recensement	5
<b>RÉSULTATS</b>	<b>6</b>
Caractéristiques démographiques de la population de lémuriens bruns	6
Taille de la population et taille des groupes et sex-ratio	6
Répartition géographique des groupes de lémuriens bruns	6
Diagnostic de l'état de santé des animaux	7
Impact des lémuriens sur la végétation	7
<b>CONCLUSION ET PRÉCONISATIONS</b>	<b>10</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXES</b>	
ANNEXE I : Fiche de recueil de données	
ANNEXE II : Tailles des groupes, répartition des individus par genre, nombre de jeunes âgés de moins d'un an, sex-ratio et nombre d'individus présentant un état sanitaire particulier	
ANNEXE III : Carte de la localisation de tous les groupes de lémuriens recensés	

**Tables des cartes.**

Carte N° 1 :	Carte des secteurs de recensement en fonction des journées de comptage et progression générale (flèche bleue)	4
Carte N° 2 :	Répartition des lémuriens isolés et des groupes de lémuriens sur l'îlot Mbouzi en fonction des faciès de végétation	8
Carte N° 3 :	Répartition et taille des groupes de lémuriens en fonction du couvert forestier sempervirent haut (>5m) en saison humide et sèche (délimité en rouge)	9

## INTRODUCTION

À Mayotte, l'îlot Mbouzi est un lieu remarquable par son milieu naturel en grande partie préservé. Il est le second îlot par la taille de l'archipel mahorais et se situe, à la fois, à proximité de la ville principale de l'île de Grande Terre, Mamoudzou, et de la ville de Dzaoudzi-Pamandzi en Petite Terre. Ces deux villes sont les plus grands centres urbains de Mayotte. L'îlot a été classé en Réserve Naturelle en janvier 2007.

La superficie de l'îlot Mbouzi est de 84 hectares dont 76,5 ha de forêt sèche. L'îlot abrite quatre types principaux de végétation : une zone agricole récente, une mangrove, une zone de fourrés et une autre de forêt sèche. Cette dernière formation végétale ne couvre que 370 ha à Mayotte et est riche en espèces végétales et animales localement ou régionalement endémiques (Gresse et al., 2002<sup>1</sup>).

En 1997, des lémuriers bruns (*Eulemur fulvus*) ont été introduits sur l'îlot par l'association Terre d'Asile. Cette introduction faisait suite, selon la présidente de l'association, à un déplacement d'une vingtaine d'individus en provenance de l'île de Petite Terre par un agriculteur. De 1997 à 2004, 104 animaux imprégnés, blessés et, pour certains, issus du trafic, furent ainsi introduits (Sigaud, 2007)<sup>2</sup>. En avril 2011, cette population comptait entre 700 et 750 individus concentrés pour la plupart sur la zone dite de la léproserie et dont la surface est d'un peu moins de 3 hectares (Tarnaud, 2011, rapport RNN<sup>3</sup> ; Tarnaud, Lefaux, 2015<sup>4</sup>).

À la mi-Avril 2012, l'association Terre d'Asile a arrêté tout nourrissage. Courant mai, un pic de mortalité (environ 60 décès) aurait été constaté par l'association MKZ mais n'a pu être confirmé par l'équipe de gestion de la réserve non prévenue avant l'évacuation des cadavres. Un empoisonnement au raticide a été suspecté mais non confirmé à partir de l'examen de 4 foies en laboratoire. Des animaux malingres comme bien portants étaient morts selon l'association MKZ.

En juin 2012, les agents de la réserve naturelle et les membres de l'association MKZ ont réalisé des recensements dans les zones forestières favorables aux lémuriers et en ont dénombré entre 180 et 200. Auparavant, l'association MKZ avait capturé, stérilisé et « pucé » 324 lémuriers (dont 213 femelles)<sup>5</sup> dans le cadre du projet de translocation de la fondation Brigitte Bardot alors que la faisabilité d'un abattage de cette population était discutée au niveau ministériel (CNPN). Les comptages de juin 2012 révèlent donc la disparition non expliquée de plusieurs centaines d'animaux. Le projet translocation n'a jamais eu de suite.

À la demande du conservateur de la réserve naturelle nationale de l'îlot Mbouzi, en qualité de membre du CSPN et en tant que spécialiste de l'espèce alors de passage à Mayotte, j'ai effectué un

- 1 Gresse M, Gandon B, Tarnaud L, Simmen B, Labat JN, Hladik CM (2002). Conservation et introduction de lémuriers sur l'îlot Mbouzi (Mayotte). *Revue d'Ecologie (Terre & Vie)*, 57 : 75-82.
- 2 Sigaud M (2007). Bilan sanitaire et épidémiologique d'une population semi-captive de lémuriers bruns (*Eulemur fulvus*) sur l'îlot Mbouzi (Mayotte). Thèse de doctorat, Faculté de Médecine de Créteil.
- 3 Tarnaud L (2011). Suivi de la population de lémuriers bruns d'îlot Mbouzi. Rapport de mission avril 2011.
- 4 Tarnaud L, Lefaux B (2015). Îlot M'Bouzi (Mayotte) : la conservation d'une population de lémuriers bruns mise en question. *Lemur News*, 19 : 30-35
- 5 Maecha, Kombana Zoumbe (2012). Contraception des lémuriers bruns (*Eulemur fulvus mayottensis*) de la réserve nationale de l'îlot Mbouzi-Mayotte. Rapport d'activité, 19 pages.



recensement en août 2012 avec les agents de la réserve et le Dr Schuller, vétérinaire et sympathisant de l'association MKZ. Nous avons alors dénombré 158 individus. Ce recensement était partiel et ne couvrait pas la zone sud et ouest de l'île. Du fait de contraintes calendaires, il avait été décidé de ne pas parcourir ces zones abritant historiquement très peu d'animaux. Ce recensement fut l'occasion de noter une dispersion partielle des lémuriers vers le plateau nord (une quarantaine) et les effets négatifs du nourrissage<sup>6</sup> ciblant les individus les plus maigres : maintien artificiel d'une centaine d'individus autour des bâtiments de la léproserie, situation favorisant un haut niveau de stress et la dépendance alimentaire des individus. Les animaux dispersés paraissaient, en effet, en meilleure santé que ceux vivant autour des bâtiments de la léproserie. Ils formaient aussi des groupes de taille comparable à celle observée en milieu naturel dans l'île de Grande Terre (de 4 à 10 individus)<sup>7</sup>.

Suite à cet historique, le suivi démographique de la population de lémuriers de l'îlot Mbouzi a été inscrit dans le plan de gestion de la réserve naturelle. En juin 2013, un premier recensement a été réalisé<sup>8</sup>. Il intervenait 14 mois après l'arrêt du nourrissage par l'association Terre d'Asile et 8 mois après celui du nourrissage ciblé. À cette occasion, un protocole de recensement quasi exhaustif de la population a été mis en place. En plus du dénombrement des individus, l'état sanitaire des animaux et l'impact sur la végétation des abrutissements occasionnés par les lémuriers étaient constatés visuellement. Depuis 2013, chaque année un recensement est organisé en saison sèche. En 2016, il a été réalisé en septembre. L'estimation de l'abrutissement de la végétation n'a pas été poursuivie, les opérations précédentes montrant une reprise de la végétation du fait de la dispersion des animaux.

Comme convenu avec le conservateur de la réserve, le présent document se veut une fiche technique plutôt qu'un rapport. Elle présente la situation en 2016 de la population des lémuriers de l'îlot Mbouzi.

---

6 Ce nourrissage a été organisé pour la durée de la saison sèche 2012 pour aider les individus affaiblis et sur constatation du vétérinaire mandaté.

7 Tonabel J, Tattersall I, Simmen B, Tarnaud L. (2011). Decline and structural changes in the population and groups of the Mayotte brown lemur (*Eulemur fulvus*). *Oryx*, 45 : 608-614.

8 Tarnaud L (2013). Suivi de la population de lémuriers bruns d'îlot M'bouzi, juin 2013. Rapport de mission juin 2013-Convention N°2012/138/DEAL/SEPR-Avenant N°1.

## FORMATION

La méthode de comptage utilisée sur l'îlot M'bouzi a été présentée au nouveau garde de la Réserve Naturelle Nationale. Elle est détaillée dans le paragraphe « Méthode », ci-dessous. Cette méthode diffère de la méthode classiquement employée pour dénombrer la densité de primates non humains sur un territoire.

Cette dernière est dite Méthode des lignes de comptage (ou méthode des « transects »). L'analyse des données démographiques repose sur l'estimation des densités animales à l'hectare à partir de la mesure perpendiculaire à la ligne de comptage de la distance de séparation « observateur-centre du groupe » et sur la répétition de cette mesure et la multiplication des lignes.

Les personnes formées au recensement et y participant étaient :

Clément (garde de la RNN de l'îlot M'bouzi)

Julie Oiziri (CAPAM)

Alice Jung-Foeuquez (Association Les Naturalistes de Mayotte)

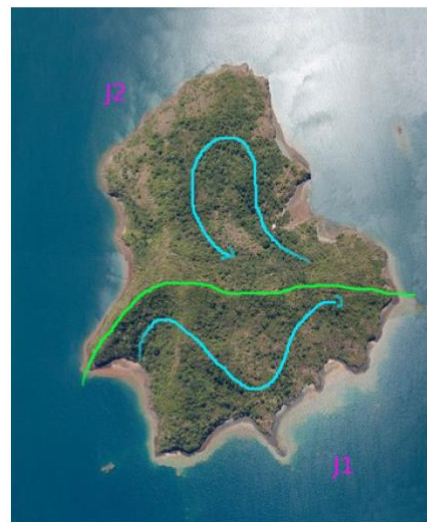
Léa Guérin (stagiaire à la CAPAM sous la direction de L. Tarnaud)

Elles étaient encadrées par le Dr Laurent Tarnaud

## MÉTHODOLOGIE

### Les secteurs de recensement

La petite taille de l'îlot, la non-homogénéité des couverts forestiers et leur forte parcellisation, ne permettent pas de tracer des lignes de comptage qui soient à la fois suffisamment longues et espacées pour utiliser la méthode dite des lignes de comptage. Le recensement mis en place se veut donc exhaustif. Pour ce faire, l'ensemble des zones de végétation « haute » est systématiquement visité. Par végétation haute est entendu les arbres isolés, les bosquets (manguier, jacquiers, tamarins...) et les forêts et boisements xérophiles et semi xérophiles ainsi que les friches à *Alcornea sp.* et à *Leucaena leucocephala*. Ces formations végétales ont été définies comme habitat et cartographiées par le CBNM.



Carte N°1 :

Carte des secteurs de recensement  
en fonction des journées de comptage  
et progression générale (flèche bleue)

## Protocole de recensement

L'exhaustivité du comptage repose sur la connaissance précise de l'emplacement des arbres isolés et des formations végétales par les observateurs. La succession des personnels au sein de la Réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'bouzi étant importante et l'ensemble des personnels nécessaires (4 à 6 personnes) pouvant ne pas être disponible en totalité, il a été décidé de réaliser le recensement sur plusieurs jours.

Le présent recensement a été effectué sur 2 jours par 5 personnes (5 le premier jour et 4 le second). Toutes, à l'exception du Dr Laurent Tarnaud, étaient novices sur la méthode et seulement 2 d'entre elles connaissaient le relief de l'îlot (Le garde et L. Tarnaud). Les zones recensées en fonction des jours sont présentées par la Carte N° 1.

L'avantage d'un recensement sur deux jours est que toutes les zones pouvant potentiellement abriter des lémuriens sont visitées par au moins une des deux personnes ayant une connaissance suffisante de la géographie du site. Le désavantage est le risque de double comptage. Ce dernier est toutefois limité car les groupes sont cartographiés et les lémuriens en période sèche sont moins actifs qu'en saison des pluies et se déplacent sur de courtes distances, notamment (Tarnaud, 2006)<sup>9</sup>.

Il est demandé aux observateurs d'avancer en ligne lorsque le relief le permet. Chaque observateur est à portée de voix et ainsi les doubles comptages sont évités lorsque des groupes en déplacement sont rencontrés. Lorsqu'un observateur rencontre un groupe il doit enregistrer sa position GPS (coordonnées GPS WGS-84), dénombrer les individus, constater la présence de jeunes lémuriens nés de l'année et noter si des animaux ont des symptômes pouvant attester d'un état maladif (état de la fourrure, par exemple). Les observateurs doivent, notamment, comptabiliser tous les individus ayant une queue nue ou velue de manière éparse (symptôme de stress). Les observateurs les plus aguerris peuvent aussi dénombrer le nombre de mâles et de femelles adultes dans chaque groupe. Cette dernière donnée est rarement récoltée car la distinction entre les sexes est difficile chez cette espèce monomorphe, même lorsque la visibilité est bonne. L'ensemble des données récoltées est enregistré sur une fiche de terrain type (Annexe N° 1). Dans les faits, chaque observateur utilise un support qui lui est propre (fiche fournie, carnet) mais enregistre bien l'ensemble des données demandées.

Les stigmates d'un surabrouissement de la végétation par les lémuriens sont aussi relevés (observations qualitatives) par L. Tarnaud pour estimer si les lémuriens sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur la flore et sa régénération. Les comportements d'alimentation observés sont enregistrés et les parties de plantes et espèces végétales consommées sont identifiées.

---

<sup>9</sup> [Tarnaud L](#) (2006). cathemerality in the Mayotte brown lemur (*Eulemur fulvus*): Seasonality and food quality. *Folia Primatologica*, 77: 166-177.

## RÉSULTATS

Le recensement des lémuriens a été effectué sur 2 jours par 5 personnes. Chacune des deux parties de l'îlot (Carte N° 1) a été visitée une fois. Un total de 50 groupes ou individus isolés et de 201 lémuriens a été observé (annexe N° 3). Comme l'année passée, un nombre important d'occurrences s'explique par la rencontre de paires ou d'individus isolés. Il est possible que la raréfaction des ressources alimentaires en fin de période sèche explique cette dissémination des individus. Il a aussi été constaté la présence de 6 jeunes de l'année (naissance de septembre à novembre 2015).

### Caractéristiques démographiques de la population de lémuriens bruns

#### Taille de la population et taille des groupes et sex-ratio

En septembre 2016, après élimination des doublons, il a été dénombré 145 lémuriens répartis en 29 groupes d'au moins 2 individus. Les animaux solitaires étaient au nombre de 6 (aucun groupe n'était visible en périphérie immédiate). La constitution des groupes est présentée en annexe N°2.

Les groupes étaient composés en moyenne de 4,8 individus (Tableau N° 1). L'année précédente, la taille des groupes était comprise entre 6 et 7 individus et similaires à celle des groupes de lémuriens de l'île principale.

En 2016, les groupes présentaient aussi un sexe ratio en faveur des mâles ( $1,16 \pm 0,22$ ). Le sexe ratio a été calculé à partir de 21 groupes. Les genres des individus de la moitié des groupes de grande taille (6 à 9 individus) ne sont pas inclus dans le calcul faute de données. Le sexe ratio en faveur des mâles est donc à relativiser avec la partialité des données exploitées. En Grande Terre, le nombre de mâles par groupe équivaut statistiquement le nombre de femelles. Lors des recensements précédents réalisés sur l'îlot Mbouzi, il était aussi plus proche de l'égalité que présentement constaté.

Tableau N° 1 : Taille des groupes, sexe ratio

	Taille des groupes	Sex-ratio*
Moyenne	4,79	1,16
Fourchette	2 - 9	0,8 – 1,5
Écart à la moyenne	1,44	0,22

\* Nombre de mâles / nombre de femelles

### Mortalité juvénile, état de santé général et impact sur la flore

#### Naissance et mortalité des jeunes

En septembre 2016, soit environ 10 mois après la période des naissances, 6 jeunes individus ont été observés. Ils paraissaient en bonne santé. En octobre 2015, 5 naissances avaient été recensées pour 73 individus, soit en extrapolant entre 10 et 12 naissances au niveau de la population. Le taux de survie des jeunes pour l'année 2015-2016 serait donc de 50 % à 60 %. Ce taux bien que théorique



est comparable à celui rapporté dans la littérature. Le taux de mortalité infantile chez les lémuriens bruns est estimé à 50 % pour la première année de vie (Mittermeier et al., 2008<sup>10</sup>). Les données sont toutefois partielles et il faut prendre cette estimation avec prudence. Par contre, les naissances montrent que la population de lémuriens bruns s'est adaptée aux pressions écologiques spécifiques à l'îlot.

#### Etat de santé général

Sur les 145 individus recensés, 3 seulement avaient des queues sans ou avec peu de poils (2, 07 %). Ce symptôme témoin de stress chez les lémuriens est, chaque année, de moins en moins présent. Il est en 2016 résiduel.

Il a été trouvé 3 individus morts récemment (la peau était encore présente) dont un pendu, la patte ficelée dans une liane.

#### Impact sur la flore

Aucun signe de surabrutissement n'a été constaté visuellement comme cela a pu être le cas dans les mois qui ont suivi l'arrêt du nourrissage des lémuriens (2012/2013).

### **Répartition géographique des groupes de lémuriens bruns**

Les groupes de lémuriens sont dispersés sur l'ensemble de l'îlot à l'exception de la grande combe orientée sud-ouest ou ravine sud (Carte N°2). Ils occupent l'ensemble des habitats écologiquement propices à l'espèce. Les zones forestières d'accueil des lémuriens en saison sèche correspondent donc aux faciès forestiers secondarisés, c'est-à-dire aux boisements et forêts xérophiles et à la forêt semi-caducifoliée sèche dont les espèces sont sempervirentes. Ces milieux, de hauteur supérieure à 5 mètres, sont délimités en rouge sur la carte N° 3.

La densité de lémuriens la plus forte correspond à la zone dite « du plateau ». Elle est caractérisée par des surfaces forestières secondarisées, des friches à corbeille d'or (*Lantana camara*) et des bosquets de manguiers/jacquiers et de tamarins. La zone de la « crête sud » abrite des animaux en nombre moins important.

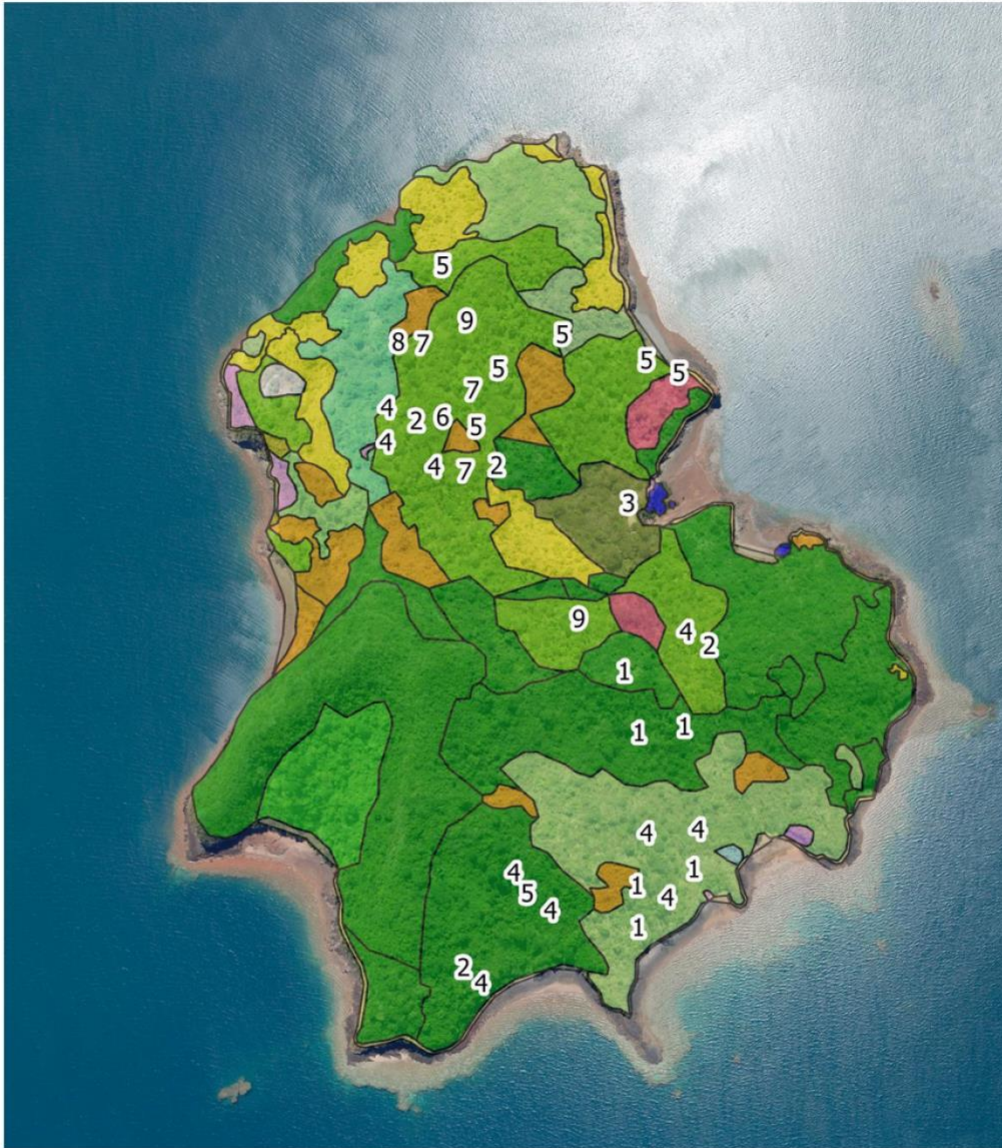
Peu de groupes ou d'individus ont été observés dans l'ancien espace alloué à l'association Terre d'Asile (zone de 3 hectares appelée la « Léproserie ») ou en périphérie immédiate. Ils continuent à délaisser cette zone. Ce secteur semble pourtant propice au maintien de groupes, notamment en saison sèche. En effet, il abrite plusieurs espèces végétales nourricières, dont de grands tamarins qui offrent aussi un ombrage apprécié des animaux comme observé à Mayotte ou Madagascar. Les individus présents sur ce périmètre n'ont pas quémandé de nourriture à notre approche ce qui atteste de leur naturalisation effective. Il en va de même pour les autres lémuriens rencontrés (excepté 2 femelles au comportement familier rencontrées sur le secteur dit du « Plateau »).

---

10

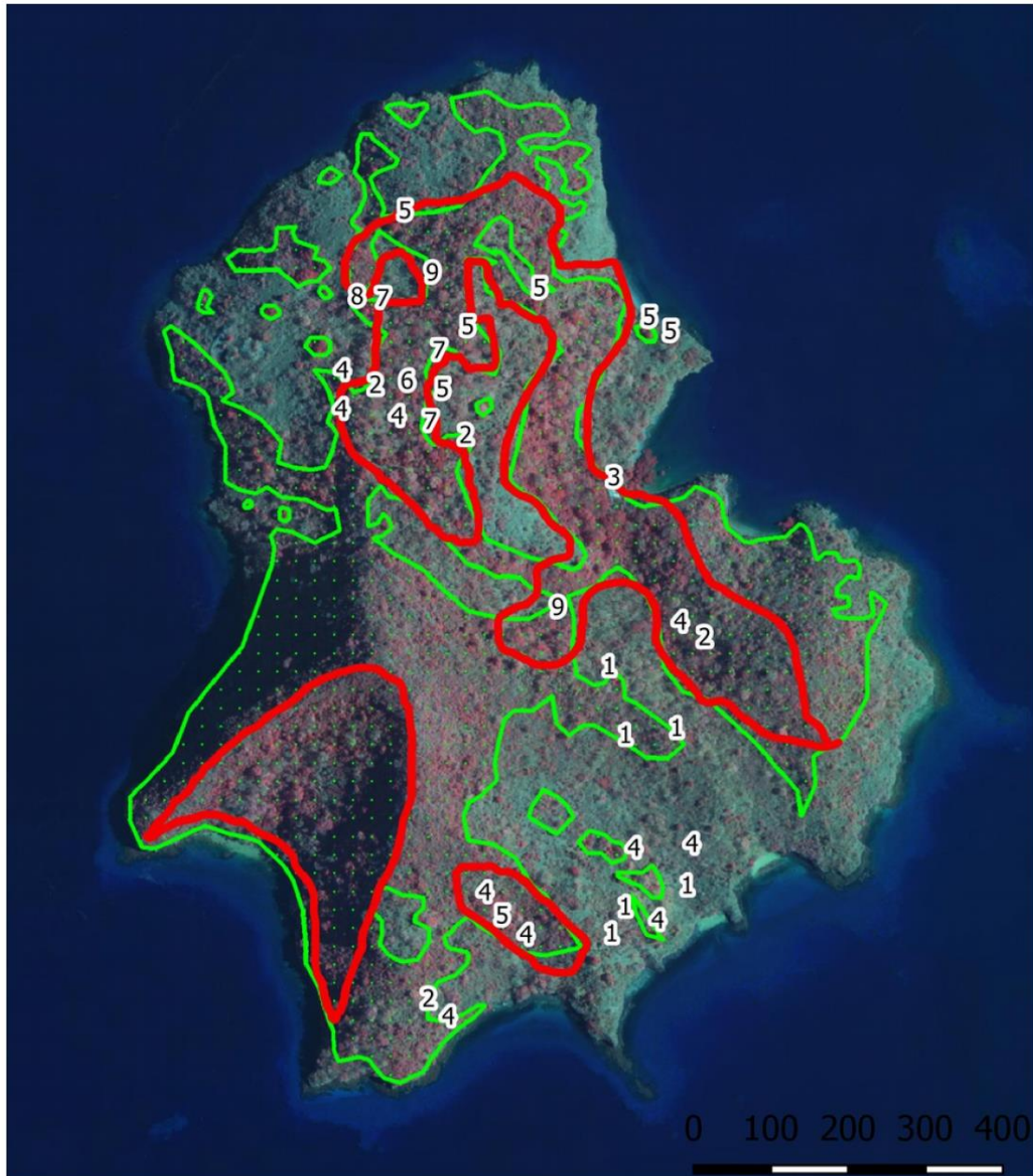
Mittermeier RA, Ganzhorn JU, Konstant WR, Glander K, Tattersall I, Groves CP, Rylands AB, Hapke A, Ratsimbazafy J, Mayor MI, Louis Jr. EE, Rumpler Y, Schwitzer C, Rasoloarison RM. (2008). Lemur Diversity in Madagascar. *International Journal of Primatology*, 29 : 1607-1656

Carte N°2 : Répartition des lémuriens isolés et des groupes de lémuriens sur l'îlot M'bouzi en fonction des faciès de végétation







Carte N° 3 : Répartition et taille des groupes de lémuriens en fonction du couvert forestier sempervirent haut (>5m) en saison humide et sèche (délimité en rouge)



### Légende

5 Groupe de lémuriens et taille du groupe

 Couvert forestier haut et bas persistant en saison sèche

 Couvert forestier haut persistant en saison sèche

## CONCLUSION ET PRÉCONISATIONS

La population de lémurien bruns de l'îlot semble être naturalisée et dynamique. Des naissances sont observées. L'ensemble des zones forestières de l'îlot est occupé (à l'exception de la ravine sud). Elle semble aussi stable, même si un recensement exhaustif est, de fait, impossible. La taille de la population se situe dans la moyenne du premier calcul théorique de la capacité d'accueil de l'îlot pour cette espèce (Tarnaud, 2010)<sup>11</sup>.

Comme préconisé dans le plan de gestion, les actions à mener sont :

- L'estimation du taux de fécondité sur la moitié ou les deux tiers des groupes la première quinzaine de novembre et du taux de survie des jeunes de l'année précédente. Quasiment toutes les femelles gestantes devraient avoir donné naissance à cette période,
- Le recensement exhaustif de la population en saison sèche.

La répétition de ces comptages et estimations nous permettra de mieux connaître la dynamique démographique de la population de lémurien bruns de l'îlot M'bouzi lors de sa naturalisation. Les animaux doivent, bien sûr, continuer à ne pas être nourris.

---

<sup>11</sup> Tarnaud L (2010). SITUATION DE LA POPULATION DE LEMURIENS BRUNS DE L'ÎLÔT MBOUZI : Outils DE GESTION ET RECOMMANDATIONS. Rapport de mission, DEAL-RNN, 29 pages.



## Bibliographie

- Gresse M, Gandon B, Tarnaud L, Simmen B, Labat JN, Hladik CM (2002). Conservation et introduction de lémuriens sur l'îlot Mbouzi (Mayotte). *Revue d'Ecologie (Terre & Vie)*, 57 : 75-82.
- Maecha, Kombana Zoumbe (2012). Contraception des lémurs bruns (*Eulemur fulvus mayottensis*) de la réserve nationale de l'îlot Mbouzi-Mayotte. Rapport d'activité, 19 pages.
- Mittermeier RA, Ganzhorn JU, Konstant WR, Glander K, Tattersall I, Groves CP, Rylands AB, Hapke A, Ratsimbazafy J, Mayor MI, Louis Jr. EE, Rumpler Y, Schwitzer C, Rasoloarison RM. (2008). Lemur Diversity in Madagascar. *International Journal of Primatology*, 29 : 1607-1656
- Sigaud M (2007). Bilan sanitaire et épidémiologique d'une population semi-captive de lémurs bruns (*Eulemur fulvus*) sur l'îlot Mbouzi (Mayotte). Thèse de doctorat, Faculté de Médecine de Créteil.
- Tarnaud L, Lefaux B (2015). Îlot M'Bouzi (Mayotte) : la conservation d'une population de lémuriens bruns mise en question. *Lemur News*, 19 : 30-35.
- Tarnaud L (2013). Suivi de la population de lémuriens bruns d'îlot M'bouzi, juin 2013. Rapport de mission juin 2013-Convention N°2012/138/DEAL/SEPR-Avenant N° 1.
- Tarnaud L (2011). Suivi de la population de lémuriens bruns d'îlot Mbouzy. Rapport de mission avril 2011.
- Tarnaud L (2010). SITUATION DE LA POPULATION DE LEMURIENS BRUNS DE L'ÎLÔT MBOUZI : oUTILS DE GESTION ET RECOMMANDATIONS. Rapport de mission, DEAL-RNN, 29 pages.
- Tarnaud L (2006). cathemerality in the Mayotte brown lemur (*Eulemur fulvus*) : Seasonality and food quality. *Folia Primatologica*, 77 : 166-177.
- Tonabel J, Tattersall I, Simmen B, Tarnaud L. (2011). Decline and structural changes in the population and groups of the Mayotte brown lemur (*Eulemur fulvus*). *Oryx*, 45 : 608-614.

ANNEXE I

**Fiche de recueil de données**

**Date** \_\_\_\_\_ **Numéro** \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

**Lieu :** \_\_\_\_\_ **Conditions climatiques** \_\_\_\_\_

**Observateur (s) :** \_\_\_\_\_

Heure		GPS	S		E	
N°	Nbr total	Nbr mâle adulte	Nbr femelle adulte	Nbr indéterminé(sexe)	Nbr jeune de plus de un an	Nbr jeune de l'année

Notes :

Heure		GPS	S		E	
N°	Nbr total	Nbr mâle adulte	Nbr femelle adulte	Nbr indéterminé(sexe)	Nbr jeune de plus de un an	Nbr jeune de l'année

Notes :

Heure		GPS	S		E	
N°	Nbr total	Nbr mâle adulte	Nbr femelle adulte	Nbr indéterminé(sexe)	Nbr jeune de plus de un an	Nbr jeune de l'année

Notes :

Heure		GPS	S		E	
N°	Nbr total	Nbr mâle adulte	Nbr femelle adulte	Nbr indéterminé(sexe)	Nbr jeune de plus de un an	Nbr jeune de l'année

Notes :

ANNEXE 2

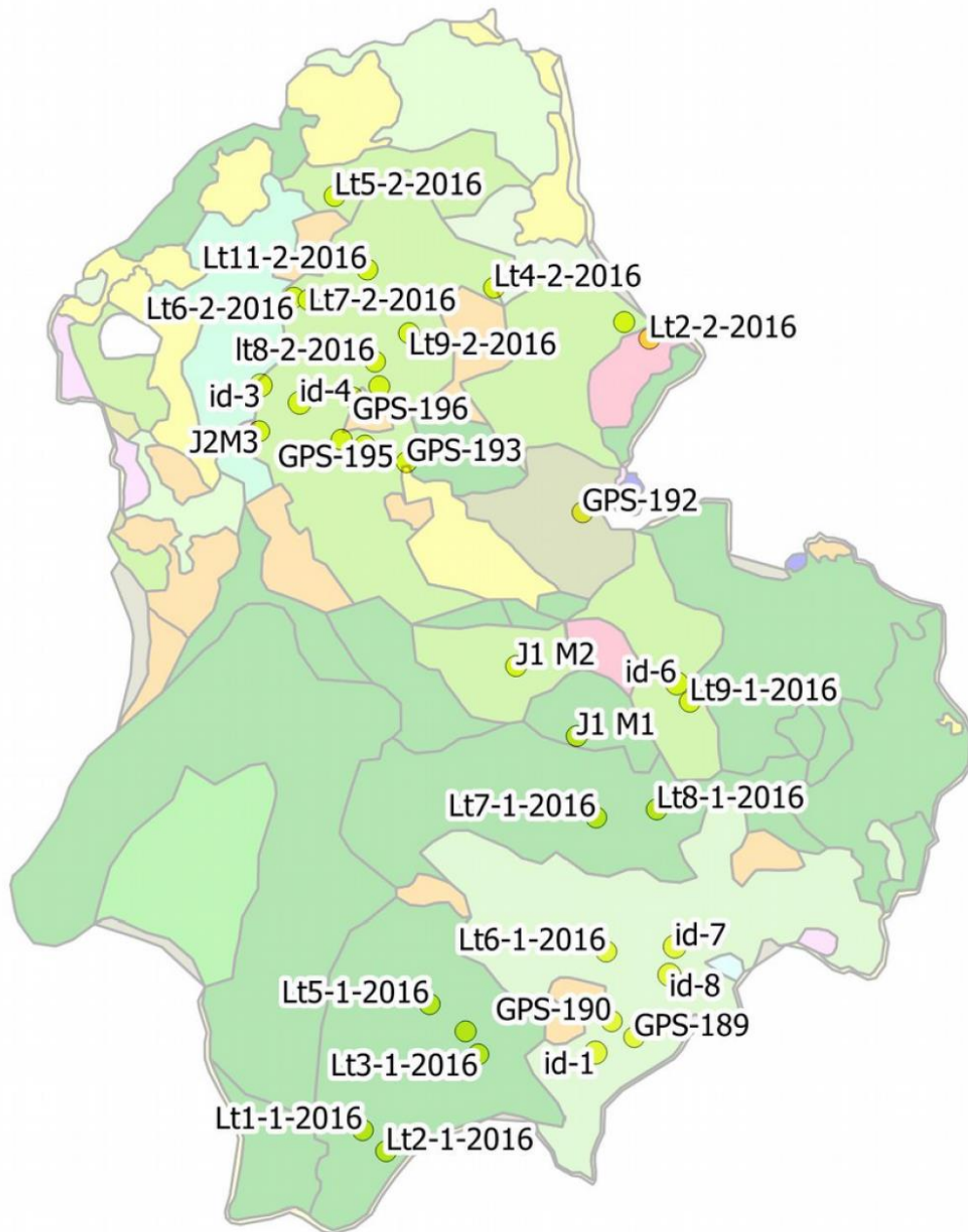
Tailles des groupes, répartition des individus par genre, nombre de jeunes âgés de moins d'un an, sex-ratio et nombre d'individus présentant un état sanitaire particulier.

Code	Taille des groupes	nb de mâles adultes	nb de femelles adultes	nb adultes de sexe indéterminé	nb de jeunes < 1 an	Sex-ratio	nb d'individus maigres/A*
J1M1	1						
J1M2	9						
GPS-189	4	2	2			1	
GPS-190	1						
id-1	1	1					
id-8	1	1					
id-7	4	2	2		1	1	
id-6	4	2	2			1	
LT1-1-2016	2	1	1		1	1	
LT1-2-2016	4	2	2			1	
LT1-3-2016	4	2	2			1	
LT1-4-2016	5	3	2			1,5	
LT1-5-2016	4	2	2			1	
LT1-6-2016	4	2	2			1	
LT1-7-2016	1		1				
LT1-8-2016	1	1					
LT1-9-2016	2	1	1			1	1
J2M3	4						
GPS-192	3						2
GPS-193	2						
GPS-194	4						
GPS-195	7						
GPS-196	6				1		
id-3	4	2	2			1	
id-4	2	2					
LT10-2-2016	5	3	2			1,5	
LT2-2-2016	5	3	2			1,5	
LT3-2-2016	5	3	2			1,5	
LT4-2-2016	5	3	2	1	1		
LT5-2-2016	5	3	2			1,5	
LT6-2-2016	8	3	3	2			
LT7-2-2016	7	4	3			1,3	
LT8-2-2016	7				1		
LT9-2-2016	5	3	2			1,5	
LT11-2-2016	9	4	5		1	0,8	

\*A : individu avec une queue peu velue

### ANNEXE III

Carte de la localisation de tous les groupes de lémuriens recensés



## **ANNEXE C**

### **Liste des dépenses et pièces justificatives**

	Dépenses directes	Date	Bénéficiaire	Montant	Imp	CC
vir	Cotisation MEDETRAM 2016	01/01/2016	MEDETRAM	250,00 €	GA	3
vir	location place ponton	01/01/2016	CCI	233,17 €	Bat	3
esp	Bateau essence	14/01/2016	total	55,00 €	Bat	3
esp	Informatique écran C diagnostique	19/01/2016	mnts	20,00 €	GA	3
vir	Téléphone conservateur	20/01/2016	Orange	25,00 €	GA	3
vir	Téléphone garde	20/01/2016	Orange	25,00 €	GA	3
vir	location place ponton	01/02/2016	CCI	233,17 €	Bat	3
esp	Petit outillage: colle et piles	03/02/2016	Mr bricolage	5,50 €	GA	3
esp	Papeterie	03/02/2016	Maison des livres	37,40 €	GA	3
CB	Informatique 2DD externe	09/02/2016	Outlet Media	111,80 €	GA	3
vir+esp	Informatique écran C	12/02/2016	Maorediscount	191,57 €	GA	3
vir	Prestation Marex	16/02/2016	Marex	408,00 €	ES	3
esp	Automobile Contrôle Technique	18/02/2016	Autovision	85,00 €	Auto	3
esp	Automobile essence	18/02/2016	total	36,13 €	Auto	3
vir	Téléphone conservateur	20/02/2016	Orange	25,00 €	GA	3
vir	Téléphone garde	20/02/2016	Orange	25,00 €	GA	3
esp	Uniformes Chaussures AT	23/02/2016	Intersport	85,00 €	GM	3
esp	Bateau VHF portable	23/02/2016	SVB Marine	146,90 €	Bat	3
vir	Congrès RNF inscription	25/02/2016	rnf	269,00 €	FM	3
GM	Renflouage bateau	23/02/2016	KUW	1 850,00 €	Bat	3
esp	Double clé association	29/02/2016	Prestige labo photo	10,00 €	GA	3
esp	Papéterie tampon dateur	29/02/2016	Prestige labo photo	10,00 €	GA	3
vir	location place ponton	01/03/2016	CCI	233,17 €	Bat	3
esp	Automobile CT contre visite	01/03/2016	Autovision	20,00 €	Auto	3
vir	RNF_adhésion PM 2016	08/03/2016	rnf	180,00 €	GA	3
esp	Bateau essence	10/03/2016	Total	95,00 €	Bat	3
esp	Petit matériel suivi botanique	11/03/2016	Mr bricolage	9,30 €	ES	3
esp	Petit matériel suivi botanique	11/03/2016	Electro distribution	8,50 €	ES	3
esp	Formation permis côtier AT timbres	17/03/2016	DGFIP	108,00 €	FM	3
esp	Pot départ GT repas équipe	17/03/2016	Table du sénat	21,00 €	GA	3
esp	Pot départ GT boissons	17/03/2016	Sodifram	6,79 €	GA	3
esp	Formation permis côtier AT photos ID	18/03/2016	vinet.77	5,00 €	fm	3
vir	Téléphone conservateur	20/03/2016	Orange	25,00 €	GA	3
vir	Téléphone garde	20/03/2016	Orange	25,00 €	GA	3
esp	AT Fiona : points suture	23/03/2016	cabinet médical Avicenne	32,60 €	GA	3
esp	AT Fiona : pharmacie	23/03/2016	pharmacie du centre	8,62 €	GA	3
ch	Formation Permis côtier AT	31/03/2016	permis mov	300,00 €	FM	3
esp	Automobile lavage	19/04/2016		15,00 €	Auto	3
vir	Téléphone conservateur	20/04/2016	Orange	25,00 €	GA	3
vir	Téléphone garde	20/04/2016	Orange	25,00 €	GA	3


vir	Trajet Montpellier-Avignon	24/04/2016	SNCF	18,30 €	FM	3
vir	Trajet Avignon-Aéroport	24/04/2016	SNCF	95,00 €	FM	3
vir	location place ponton	01/05/2016	CCI	233,17 €	Bat	3
vir	Uniformes équipe C	11/05/2016	rnf	227,00 €	GM	3
vir	Uniformes équipe AT	11/05/2016	rnf	125,00 €	GM	3
vir	Uniformes équipe G	11/05/2016	rnf	192,00 €	GM	3
esp	Automobile lavage	12/05/2016	Lavaumatique Kaweni	12,00 €	Auto	3
esp	Automobile diesel	12/05/2016	total	41,00 €	Auto	3
vir	Téléphone conservateur	20/05/2016	Orange	25,00 €	GA	3
vir	Téléphone garde	20/05/2016	Orange	25,00 €	GA	3
esp	Automobile nettoyant intérieur	26/05/2016	boutique bosch	8,00 €	Auto	3
esp	Pharmacie_bateau_renouvellement	31/05/2016	pharmacie mahoraise	4,90 €	Bat	3
esp	Pharmacie_bateau_renouvellement	31/05/2016	pharmacie mahoraise	18,84 €	Bat	3
esp	Bateau essence	31/05/2016	total	30,00 €	Bat	3
vir	location place ponton	01/06/2016	CCI	233,17 €	TG	3
vir	Réparation suite immersion	01/06/2016	sv nautic	1 510,26 €	Bat	3
vir	Diverses fournitures bateau	01/06/2016	sv nautic	75,00 €	Bat	3
vir	Assurance bateau	03/06/2016	POE-MA INSURANCE	1 334,86 €	Bat	3
vir	Formation Permis hauturier G	06/06/2016	permis moov	500,00 €	FM	3
esp	Admin_nom domaine_siteweb	08/06/2016	ovh	52,63 €	CO	
esp	Automobile diesel	13/06/2016	total	50,00 €	Auto	3
esp	Bateau essence	13/06/2016	total	99,00 €	Bat	3
vir	Téléphone conservateur	20/06/2016	Orange	25,00 €	GA	3
vir	Téléphone garde	20/06/2016	Orange	25,00 €	GA	3
vir	Prestation CBNM	23/06/2016	cbnm	1 732,72 €	ES	3
vir	ATEN Fib-08 Frais dossier	23/06/2016	ATEN	140,00 €	FM	3
vir	location place ponton	01/07/2016	CCI	233,17 €	Bat	3
vir	Assurance voitue	01/07/2016	Prudence créole	511,87 €	Auto	3
esp	Uniformes chaussures garde	12/07/2016	intersport	85,00 €	GM	3
esp	Papéterie agenda	12/07/2016	maison des livres	14,00 €	GA	3
esp	rallonge tuyau ponton	12/07/2016	disma	19,70 €	Bat	3
ch	mouillage bateau	12/07/2016	sv nautic	131,00 €	GM	3
esp	Dératisation coco	15/07/2016	echati abdou marché	20,00 €	ES	3
esp	Dérat gants latex	15/07/2016	pharmacie mahoraise	8,90 €	ES	3
vir	RBT APN OLYMPUS	15/07/2016	Cdiscount	351,15 €	ES	3
esp	RNF_adhésion Conservatrice	19/07/2016	RNF	25,00 €	GA	3
esp	Uniformes Polos G	20/07/2016	Mahonet	32,00 €	GM	3
vir	Téléphone conservateur	20/07/2016	Orange	25,00 €	GA	3
vir	Téléphone garde	20/07/2016	Orange	25,00 €	GA	3
esp	NDF Fiona	21/07/2017	SNCF	113,30 €	FM	3
esp	Dératisation javel	21/07/2016	Sodifram	2,25 €	ES	3
vir	location place ponton	01/08/2016	CCI	233,17 €	Bat	3

esp	Automobile_diagnostic_klaxon	02/08/2016	MMC distribution	32,90 €	Auto	3
esp	Matériel_réparation maquette	03/08/2016	disma	22,90 €	SE	3
esp	Permis_haut_G_carte marine	04/08/2016	Maison des livres	40,65 €	FM	3
esp	Permis_haut_G_Timbres fiscaux	09/08/2016	Trésor public	38,00 €	FM	3
esp	Mouillage_épissoire	12/08/2016	SV Nautic	15,00 €	ES	3
esp	Mouillage_chaines	17/08/2016	SV Nautic	72,00 €	ES	3
vir	Téléphone conservateur	20/08/2016	Orange	25,00 €	GA	3
vir	Téléphone garde	20/08/2016	Orange	25,00 €	GA	3
esp	Ticket Amphidrome	29/08/2016	Services des transports maritimes	30,00 €	SE	3
vir	location place ponton	01/09/2016	CCI	233,17 €	Bat	3
esp	Petit outillage: piles	01/09/2016	Sodifram	9,10 €	GM	3
vir	Comodo véhicule	15/09/2016	Car centre	498,00 €	Auto	3
vir	Téléphone conservateur	20/09/2016	Orange	25,00 €	GA	3
vir	Téléphone garde	20/09/2016	Orange	25,00 €	GA	3
esp	mouillage bateau	22/09/2016	SV Nautic	23,00 €	ES	3
esp	Nourriture	22/09/2016	Jumbo Mayotte	52,40 €	GA	3
esp	Bateau essence	22/09/2016	total	80,45 €	Bat	3
esp	Nettoyage de plage : sac poubelle	27/09/2016	Sodifram	9,80 €	SE	3
vir	Location bateau	28/09/2016	Lagon aventure	600,00 €	SE	3
vir	location place ponton	01/10/2016	CCI	233,17 €	Bat	3
esp	Ticket Amphidrome	05/10/2016	Services des transports maritimes	15,00 €	GA	3
chq	embrayage véhicule	12/10/2016	Car centre	143,00 €	Auto	3
esp	alcool derat	14/10/2016	Pharmacie du Baobab	11,80 €	ES	3
esp	eau de javel	14/10/2016	SOMACO BAOBAB	6,00 €	ES	3
CB	Chaussure Pierre	14/10/2016	Intersport	85,00 €	GM	3
esp	Automobile diesel	17/10/2016	Total	20,00 €	Auto	3
esp	Bateau essence	17/10/2016	Total	50,00 €	Bat	3
vir	Dépliant réserve	19/10/2016	KAPRIM	310,00 €	CO	3
vir	Téléphone conservateur	20/10/2016	Orange	25,00 €	GA	3
vir	Téléphone garde	20/10/2016	Orange	25,00 €	GA	3
esp	Diverses fournitures	21/10/2016	BALLOU	40,00 €	ES	3
chq	formation permis hauturier	22/10/2016	auto école 777	590,00 €	FM	3
esp	Bateau essence	24/10/2016	Total	30,15 €	Bat	3
esp	Automobile diesel	24/10/2016	Total	10,00 €	Auto	3
esp	alcool derat	24/10/2016	pharmacie mahoraise	16,90 €	ES	3
esp	Eau de javel	28/10/2016	SODIFRAM	3,95 €	ES	3
esp	visite hyperbare	31/10/2016	CHM	27,60 €	GA	3
esp	Timbre fiscaux permis hauturier	02/11/2016	La Poste	108,00 €	FM	3
vir	location place ponton	01/11/2016	CCI	233,17 €	Bat	3
chq	sondeur + acastillage	02/11/2016	SV.Nautic	294,50 €	Bat	3
esp	Alcool derat	04/11/2016	Pharmacie des Ylangs	5,80 €	ES	3
esp	Javel derat	04/11/2016	Jumbo Mayotte	4,00 €	ES	3



esp	petit outillage	04/11/2016	disma	26,60 €	ES	3
esp	Automobile diesel	09/11/2016	total	28,00 €	Auto	3
esp	Bateau essence	09/11/2016	total	30,00 €	Bat	3
esp	raccord tuyau	09/11/2016	disma	2,00 €	Bat	3
esp	Javel derat	10/11/2016	Sodifram	3,95 €	ES	3
vir	visite médicale permis hauturier	14/11/2016	cabinet médical Avicenne	27,60 €	FM	3
vir	Téléphone conservateur	20/11/2016	Orange	25,00 €	GA	3
vir	Téléphone garde	20/11/2016	Orange	25,00 €	GA	3
vir	transfert sur l'îlot	21/11/2016	Mayotte Lagon	100,00 €	ES	3
esp	photo identité permis hauturier	23/11/2016	SARL PHOTO CONCEPT	7,00 €	FM	3
esp	barge (DMSOI)	24/11/2016	DMSTM	0,75 €	FM	3
esp	Bateau essence	24/11/2016	total	27,00 €	Bat	3
esp	Timbre fiscaux permis hauturier	25/11/2016	DGFIP	70,00 €	FM	3
esp	lettre recommandé	25/11/2016	La Poste	5,15 €	FM	3
esp	lettre prioritaire	25/11/2016	La Poste	1,95 €	FM	3
esp	Automobile diesel	29/11/2016	total	46,35 €	Auto	3
vir	location place ponton	01/12/2016	CCI	233,17 €	Bat	3
vir	adhésion RNF 2017	02/12/2016	ATEN	140,00 €	FM	3
esp	alcool + gant latex	02/12/2016	Pharmacie mahoraise	13,40 €	ES	3
esp	Dératisation coco	02/12/2016	Zaoidi Hassani	7,00 €	ES	3
esp	balais d'essuie-glace	19/12/2016	Ho Hio Hen automobile	32,68 €	Auto	3
vir	lampe frontale	19/12/2016	LEDLENSER	155,22 €	GM	3
vir	Téléphone conservateur	20/12/2016	Orange	25,00 €	GA	3
vir	Téléphone garde	20/12/2016	Orange	25,00 €	GA	3
chq	blanchisserie	23/12/2016	La blanchisse de Mayotte	196,26 €	GM	3
vir	prestation chiroptère	02/01/2017	GCOI	1 150,00 €	ES	3
vir	transport sur l'îlot	02/01/2017	Mayotte Lagon	560,00 €	ES	3
vir	mission Maki	09/01/2017	laurent tarnaud	1 740,00 €	ES	3
vir	suivi STOC	10/01/2017	GEPOMAY	2 350,00 €	ES	3
vir	<b>Masse salariale Conservateur</b>	<b>2016</b>		<b>30 981,11 €</b>		<b>3</b>
vir	<b>Masse salariale Garde</b>	<b>2016</b>		<b>18 021,28 €</b>		<b>3</b>
vir	<b>Masse salariale Agent Technique</b>	<b>2016</b>		<b>12 804,26 €</b>		<b>3</b>
vir	<b>Dotation amortissement</b>	<b>2016</b>		<b>6 547,68 €</b>		<b>3</b>
vir	<b>Frais de fonctionnement indirects</b>	<b>2016</b>		<b>10 470,63 €</b>		<b>3</b>

049 9384047

 <p>MEDETRAM MEDECINE DU TRAVAIL DE MAYOTTE</p> <p>Année 2016</p> <p>Periode d'emploi : de 01/01/2016 au 30/06/2016</p> <p>Date limite de versement : 30/01/2016</p> <p>Bordereau à retourner obligatoirement même si vous n'avez plus de salariés</p>	N° d'affiliation : 976004125
	BORDEREAU ANNUEL DE VERSEMENT DES COTISATIONS (à retourner à MEDETRAM - SIST Mayotte à l'adresse ci-dessous)
	<p>NATURALISTES ASSOCIATION DES NATURALISTES DE MAYOTTE M. Michel CHARPPENTIER BP 1391 ZI KAWENI 97600 MAMOUDZOU</p> <p><b>VALIDÉ</b></p>

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENTREPRISE (à remplir, contrôler ou modifier)	
Raison sociale : ASSOCIATION DES NATURALISTES DE MAYOTTE	Adresse Email : contact@naturmay.org
Adresse : BP 1391 ZI KAWENI	N° SIRET :
CodePostal : 97 600 Commune :MAMOUDZOU.	Code NAF : 94.99Z (APE : 913E)
Téléphone : 0269630481 Fax : 0269630482	Activité exercée : Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Nom du dirigeant : M. Michel CHARPPENTIER	Tél : Fax : Email : ecouusee.vanilla@wan
Personne à contacter : Mme NUNES MOREL B.	Tél : 0269630481 Fax : 9269600482 Email : ecouusee.vanilla@wan

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE	
<b>A</b> EFFECTIFS INSCRITS A MEDETRAM 12 salariés	<b>B</b> EFFECTIFS INSCRITS DANS VOS LIVRES AU 31/12/2015 13 salariés


MODE DE CALCUL DE LA COTISATION

EFFECTIFS INSCRITS EN CASE B X 100€ = COTISATION ANNUELLE NETTE

COTISATION A PAYER (voir note explicative au verso)			
① Si non adhérent : adhésion forfaitaire et unique =			Total à payer ① + ② + ③
cotisation annuelle : salariés X 100€ =	1 200 €		600,00 €
② versement à effectuer =	X annuel	600,00 €	Cadre réservé à Medetram code BX N° du bordereau : 9761621004125
	trimestriel		
	mensuel		
③ solde du compte =	0,00 €	N° facture : 004125162100	

Mode de règlement  Chèque  Virement  Espèces

Chèque à l'ordre de SIST MAYOTTE ou Virement sur compte BFC-OI 18719 00091 00915199000 05 - IBAN : FR76 1871 9000 9100 9151 9900 005

Mode de paiement (voir au verso)	
Bordereau à envoyer ou à déposer accompagné de votre règlement à :	Fait à MDZ le 02/02/16 20
Adresse Postale : MEDETRAM - SIST MAYOTTE BP 49 - Kawéni 97600 MAMOUDZOU	Signature et cachet de l'entreprise 
Adresse Physique : Rue des Ateliers Immeuble GMOI ZI de Kawéni 97600 MAMOUDZOU	



**FACTURE / RECU**  
**VENTE CASH N°:B600340**

③ espèces

TOTAL MAYOTTE  
Circulaire 30 avenue - BP 667  
L. Sottsassant les 3 Vallées  
97600 MAMOUZOU  
Tél. 0269 60 12 94  
Fax 0269 60 17 30

Heure: \_\_\_\_\_  
Date: 16/10/16 Station: Jan  
Véhicule: \_\_\_\_\_ Client: Robesse  
Bateau Shindzo CF DM

Mode de paiement :  Espèces  Chèque  Carte Bancaire  Carte Total

Produit	Quantité	Prix Unitaire	Montant
SUPER <input checked="" type="checkbox"/>		4,36	55
GASOIL <input type="checkbox"/>			
PETROLE <input type="checkbox"/>			
MÉLANGE <input type="checkbox"/>			
LUBRIFIANTS <input type="checkbox"/>			
GAZ <input type="checkbox"/>			
DIVERS <input type="checkbox"/>			
Nom du Pompiste et Signature: <u>[Signature]</u>			TOTAL PAYÉ 55/

*D. Espéce*

**M.N.T.S.**

S/C cabinet ESSOULAMI & Associé  
 53 rue du commerce  
 97600 MAMOUDZOU  
 Tél : 0639 065 636  
 Email : mnts@laposte.net

SARL au capital de 5 000€  
 SIRET : 803 072 974 00014  
 R.C.S. Mamoudzou 2015 B 18

Les Naturaliste de Mayotte  
 10 rue Marmawé  
 97600 Mamoudzou

**FACTURE n° FC-16010**

Date : 19/01/2016

Désignation	Qté	P.U. HT	Montant HT
*** Diagnostic d'un écran 22 pouces TFT type lolair M2BABWA *** - cause de la panne : carte électronique (inverter) défectueuse - référence de la carte : EMAX PWR0502204001 - prix de la pièce neuve : 120€, délai de 2 à 3 semaines - prix de la pièce d'occasion : 50€, délai de 2 à 3 semaines - prix total de la réparation : prix de la pièce + 30€ main d'œuvre	1	20,00€	20,00€
		Base HT	20,00 €
		TVA (%)	0,00
		Montant TVA	0,00 €
		<b>NET A PAYER</b>	<b>20,00 €</b>



Date d'échéance : 19/01/2016

Mode de règlement : espèces

*Maintenance Nouvelles Technologies Services*  
 S/C cabinet ESSOULAMI & Associé, 53 rue de Commerce  
 97600 Mamoudzou

③ Factures Mobiles de l'N, Jan - Juin 2016

facture

n° 8254888012016 du 20/01/16  
consommations du 20/12/15 au 18/01/16



**pour nous joindre**  
450 à partir de votre mobile  
02 90 920 496 à partir d'un téléphone fixe  
pour toute consultation voir sur notre site  
ou sur le lundi au samedi 7h-20h

**Service Clients Orange**  
39 bd de Chateaub  
BP 7451  
97743 ST DENIS CEDEX 9  
mayotte@orange.fr

**vos références**  
n° client : 00 90 97 44 00  
n° de votre ligne : 1 235 5530  
N° de votre plus engagé

ASS LES NATURALISTES DE MAYOTTE  
REPRESENTÉE PAR M. MOHFOUD  
MAURICE  
10 RUE MAMANE  
97600 MAMOUZOU  
MAYOTTE

services mobiles  
votre facture du mois de Janvier 2016

	montant € HT	montant € TTC
<b>Services Orange</b>	25,00	29,50
vos abonnements, forfaits et options	25,00	29,50

**pour vos informations**  
suivez votre consommation  
en temps réel en consultant  
le 4113M

<b>total facture</b>	montant € HT	montant € TTC
	25,00	29,50
TVA déduite sur services HT : 25,00 €		
les montants en euros sont ronds, leur somme peut donc différer du montant total		

**Situation de votre compte**  
réglements et autres opérations plus en compte sur la période précédente  
solde créditeur / débitur au 18/01/16

	29,50 €
	0,00 €

**avis de prélèvement automatique**  
compte n° 1 235 5530  
facture n° 8254888012016 du 20/01/16  
montant du prélèvement : 29,50 € à partir du 06/02/16  
RUB : 4400007  
nom de la banque : BANQUE PARISIENNE COMMERCIALE  
IBAN : FR16 30003 00000 00000 00000 00000  
BIC : BNPFR33



**Pour nous joindre**

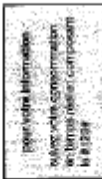
655 à partir de votre mobile  
 06 93 000 468 à partir d'un téléphone fixe  
 tous nos communications en mobile payées  
 ouvert du lundi au samedi 7h-20h

**Service Clients Orange**

35 bd du Chauchon  
 BP 7441  
 97743 ST DENIS CEDEX 9  
 orange.orange@orange.mf

**Vos références**

n° appel : 06 90 67 64 06  
 n° compte client : 1.3335889  
 Vous n'êtes plus engagé



**services mobiles**  
**voire facture du mois de Janvier 2016**

Service Orange	montant € HT	montant € TTC
vos abonnements, forfaits et services	25,00	25,00
	25,00	25,00

**total facture**

TVA incluse sur forfait à 20,00 €  
 le montant total des services, les forfaits pour être déduits du montant total

montant € HT	montant € TTC
25,00	25,00

**Situation de votre compte**

reglements et autres opérations pris en compte sur la période précédente  
 solde créditeur / débiteur au 18/01/16

-25,00 €	0,00 €
----------	--------

**avis de prélèvement automatique**

compte n° 1.33358833

facture n° 622488950120116 du 20/01/16

montant du prélèvement : 25,00 € à compter du 20/01/16

RUM - +0693697

numéro de client : 1333588950120116

SAVOIE PRISE COMMERCIALE COPIEN - 1970104000010041301002

SAVOIE PRISE COMMERCIALE COPIEN - 1970104000010041301002



www.autovision.fr

**FACTURE**  
EXEMPLAIRE CLIENT

**CENTRE DE CONTRÔLE**

EURO CONTROLE SARL  
Z.I. KAWENI  
IMMEUBLE BURHANELEC  
97600 MAMOUDZOU

Tél 02.69.61.28.92  
Agrément S976F002

**CLIENT**

ASSOCIATION NATURALISTE DE MAYOTTE  
IMMEUBLE SANA  
RUE DU COMMERCE  
97600 MAMOUDZOU

N° Intracommunautaire

**VÉHICULE CONTRÔLÉ**

Marque CITROEN Type GBWJYB Type commercial BERLINGO  
N° Immatriculation AE-063-MC N° Série VF7GBWJYB8J048645 Kilométrage 18548

N° FACTURE	DATE	CLIENT	DATE ÉCHÉANCE
57698	18/02/2016	0	



CODE	DÉSIGNATION	QTE	TAUX	PRIX UNITAIRE NET	MONTANT H.T.
E	VISITE TECHNIQUE PERIODIQUE	1		84,66	84,66
	Montant forfaitaire collecté pour le compte et sur ordre de l'Organisme Technique Central (arrêté ministériel du 4 octobre 1991) modifié				0,34
	Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé. Toute facture non payée à l'échéance entraînera l'application d'un intérêt de retard au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal.				

MODE DE PAIEMENT	BASE	TAUX TVA	TVA	TOTAL H.T.	TOTAL TVA.	TOTAL T.T.C.
Espèces	85,00	0,00	0,00	85,00	0,00	85,00
	T.V.A acquittée sur les encaissements					

**AUTOVISION, 1<sup>er</sup> RÉSEAU FRANÇAIS DE CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE CERTIFIÉ ISO 14001**

EURO CONTROLE SARL - SARL au capital de 7 622€ - RCS 42223620600036N° TVA Intracommunautaire - N° Siret - APE 743A



**FACTURE / REÇU**  
**VENTE CASH N°:B 616920**

TOTAL  
TOTAL MAYOTTE  
Bureau Service - BP 867  
1, lotissement les 3 Vallées  
97600 MAMOUDZOU  
TEL 0269 60 12 34  
Fax 0269 40 17 30

Heure : 18h02  
Date : 18/02/16 Station : KAWENI  
Véhicule : AE 063 MC Client :  
OF

Mode de paiement :  Espèces  Chèque  Carte Bancaire  Carte Total

Produit	Quantité	Prix Unitaire	Montant
SUPER <input type="checkbox"/>			
GASOIL <input checked="" type="checkbox"/>		1,00	36,13
NETROLE <input type="checkbox"/>			
MELANGE <input type="checkbox"/>			
LUBRIFIANTS <input type="checkbox"/>			
GAZ <input type="checkbox"/>			
DIVERS <input type="checkbox"/>			

Nom du Pompiste et Signature : *[Signature]* TOTAL PAYÉ 36,13

③ virement

# Facture

Date de facturation : 25/02/2016 - 13:11  
 Facture n° : M10160210  
 (C83E148240O15516)  
 Organisateur : Réserves naturelles de France  
 Événement : Séminaire RNF 2016

## ÉMETTEUR

**RESERVES NATURELLES DE FRANCE**  
 ASSOCIATION LOI 1901  
 La Bourdonnerie, 2 allée Pierre Lacroute  
 21000 DIJON  
 bonnet.leila@orange.fr  
 0380489100

## CLIENT

**Les Naturalistes de Mayotte**  
 BP 1391  
 97600 Mamoudzou  
 Mayotte

Désignation	Qté	PU HT	Sous-total HT
05-04 Diner	1	18,00 €	18,00 €
05-04 Nuitée + petit déj en mobil home	1	35,00 €	35,00 €
06-04 Déjeuner	1	18,00 €	18,00 €
06-04 Diner	1	18,00 €	18,00 €
06-04 Nuitée + petit déj en mobil home	1	35,00 €	35,00 €
07-04 Déjeuner	1	18,00 €	18,00 €
07-04 Diner	1	18,00 €	18,00 €
07-04 Nuitée + petit déj en mobil home	1	35,00 €	35,00 €
08-04 Déjeuner	1	18,00 €	18,00 €
08-04 Diner : buffet du terroir	1	9,00 €	9,00 €
08-04 Nuitée + petit déj en mobil home	1	35,00 €	35,00 €
09-04 Déjeuner : pique nique	1	12,00 €	12,00 €

<b>Total HT</b>	269,00 €
<b>Total TVA 0%</b>	0,00 €
<b>Total TTC</b>	269,00 €

TVA non applicable art. 293 du CGI



③ paiement CB sur internet.



# FACTURE

**SIA "BNP International"**

Baznīcas iela 13-17  
Rīga, Latvia  
VAT Nr: LV40103681397

Date: 09.02.2016  
Invoice #: 402-9562486-4354728

Client: Naturalistes  
Mayotte  
Address: BP 191  
97600 Mamoudzou  
FR

Nr.	Description	Q-ty	Price without VAT	Vat	Price with VAT	Total without VAT
1	Toshiba Canvio Basics Disque dur externe portable 1 To USB 3.0 / USB 2.0	2	46,20	21%	19,40	111,80
Subtotal						92,40
RATE V.A.T.						21%
V.A.T.						19,40
TOTAL AMOUNT						111,80

**THANK YOU FOR YOUR TRUST!**



**facture**

n° 624017022016 du 30/02/16  
 correspondance du 29/01/16 au 18/02/16

**pour nous joindre**  
 496 à partir de votre mobile  
 appeler le service client Orange  
 39 39 009 496 à partir d'un fixe  
 ou sur internet à l'adresse [www.orange.mg](http://www.orange.mg)  
 ouvert du lundi au samedi 7h-20h

**Service Clients Orange**  
 35 bd du Chevalier  
 BP 7931  
 97703 ST DENIS CEDEX 0  
[www.orange.mg/serviceclient](http://www.orange.mg/serviceclient)

**vos références**  
 n° appel : 06 38 07 08 23  
 n° compte client : 1234345  
 Vous êtes plus engagé

Les Naturalistes de Mayotte  
 Régistrés par M. Mbourou  
 10 Rue Momoze  
 97500 M'BOUZI  
 MAYOTTE

**services mobiles**  
**voire facture du mois de Février 2016**

	montant € HT	montant € TTC
<b>Service Orange</b>		
vos abonnements, forfaits et options	25,00	25,00
	25,00	25,00

**pour votre information**  
 selon vos communications  
 et services en dépendant  
 le 18/02/16

	montant € HT	montant € TTC
<b>total facture</b>	25,00	25,00
TVA perçue sur les 25,00 € HT sur 25,00 €	0,00	0,00
les montants indiqués sont arrondis, sur votre pour être précis du montant total		

**Situation de votre compte**  
 règlements et autres opérations pris en compte sur la période précédente  
 solde créditeur / débiteur au 18/02/16  
 -25,00 €  
 0,00 €

**avis de prélèvement automatique**  
 compte n° 123456789  
 facture n° 624017022016 du 30/02/16  
 montant du prélèvement : 25,00 € à compter du 15/02/16  
 RUM : 44030816  
 n° de la banque : 30001  
 SERVICE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE  
 BANQUE COMMERCIALE DE LA MAYOTTE  
 10 RUE MOMOZE  
 97500 M'BOUZI  
 MAYOTTE



# PRESTIGE LABO PHOTO

ROUTE NATIONAL N°1 BP 831  
KAWENI

97600 MAMOUDZOU

SIRET : 05438706200016

Capital : 7 500,00 Euros

APE : 748A

N° TVA :

Tél : 06.39.67.99.83

Fax : 02.69.61.23.61

COMPTOIR

97600 MAMOUDZOU  
MAYOTTE

(3) espèces

## TICKET

Date	Numéro	Code Client
29/02/2016	001 1 602 290 017	DIV001

Référence	Désignation	Qté	P.U. HT	P.U. TTC	Montant TTC	TVA
USD	CLE PLATE USD - UL050	1,00	5,00	5,00	5,00	0
U-5DSP	CLE PLATE USD/USDSP	1,00	5,00	5,00	5,00	0

Montant HT	TVA	Montant TVA
10,00	0 Exo.	
	1 10,00	
	2 20,00	

Brut HT 10,00

Net HT 10,00

Total TVA

Total TTC 10,00

Total règlements 10,00

**Montant à payer**

Escompte pour règlement anticipé : 0%  
En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009), ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros pour les professionnels (Décret 2012-1115 du 9

Facture

**DUPLICATA**

VR 04/03/16

3

Date de facturation : 05/02/2016 13:11  
 Facture n° : M10160210  
 (C83E148240O15516)  
 Organisateur : Réserves naturelles de France  
 Événement : Séminaire RNF 2016

COMPTABILISÉ

**ÉMETTEUR**

**RESERVES NATURELLES DE FRANCE**  
 ASSOCIATION LOI 1901  
 La Bourdonnerie, 2 allée Pierre Lacroute  
 21000 DIJON  
 bonnet.leila@orange.fr  
 0380489100

**CLIENT**

Les Naturalistes de Mayotte  
 BP 1391  
 97600 Mamoudzou  
 Mayotte

Désignation	Qté	PU HT	Sous-total HT
05-04 Diner	1	18,00 €	18,00 €
05-04 Nuitée + petit déj en mobil home	1	35,00 €	35,00 €
06-04 Déjeuner	1	18,00 €	18,00 €
06-04 Diner	1	18,00 €	18,00 €
06-04 Nuitée + petit déj en mobil home	1	35,00 €	35,00 €
07-04 Déjeuner	1	18,00 €	18,00 €
07-04 Diner	1	18,00 €	18,00 €
07-04 Nuitée + petit déj en mobil home	1	35,00 €	35,00 €
08-04 Déjeuner	1	18,00 €	18,00 €
08-04 Diner : buffet du terroir	1	9,00 €	9,00 €
08-04 Nuitée + petit déj en mobil home	1	35,00 €	35,00 €
09-04 Déjeuner : pique nique	1	12,00 €	12,00 €

<b>Total HT</b>	269,00 €
<b>Total TVA 0%</b>	0,00 €
<b>Total TTC</b>	269,00 €

TVA non applicable art. 293 du CGI

*Respecter*



RN 1 KAWENI BP 831

97600 MAMOUDZOU

SIRET : 05439706200018

Capital : Euros

APE :

N° TVA :

Tél : 06.39.61.35.56

Fax : 02.69.61.23.61

NATURALISTE DE MAYOTTE

MAYOTTE

**FACTURE**

Date	Número	Cod. Client	Echéance	Mode de Règlement
29/02/2016	FC 3 736	NAT 0236	29/02/2016	

Reference	Designation	Qty	P.U. HT	Montant HT	TVA
YT-402	Pièce d'origine Bon de livraison N° BL 2920 du 29/02/2016 Pièce d'origine Devis N° DV 6047 du 29/02/2016 TAMPON DATEUR SELF-INKING STAMP 4MM EN PROMO	1,00	10,00€	10,00€	

Montant HT	TVA	Montant TVA
10,00	0 Exo.	
	1 19,60	
	2 5,50	

Total HT	10,00 €
Net HT	10,00 €
Total TVA	
Total TTC	10,00 €
<b>MONTANT À PAYER</b>	<b>10,00 €</b>
Soit en Francs français	65,80

Escompte pour règlement anticipé : 0%  
 En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009), ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros pour les professionnels (Décret 2012-1115 du 9

**Mr Bricolage**

Centre commercial Lukida  
COMABRIC SAS  
BP 10 Kawéni  
97600 MAMOUDZOU  
Tél. 02 69 61 66 30 Fax 02 69 63 83 55  
E-mail comabric@comabric.net  
Web Lun au Jeu 8h30-18h et Ven-Sam 8h30-19h  
IBAN  
Logo\_comabric.jpg



*(S)*  
*esperca*

NATURALISTE DE MAYOTTE



97600 MAMOUDZOU  
YT

**Facture au comptant**

Pièce valant bon de livraison

Date	N° facture	Client	N° Commande	A livrer le	Votre référence
03/02/2016	123 - 102301	CCAISI23			

Facture DAV

Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire	LIVRE	Remise %	P.NET	Montant	TVA
BC 91642	COLLE BOIS RAPIDE ASSEMBLAGE 55ML	1,00	2,500			2,50	2,50	0
MAJOPMART212176	ALKALINE BATTERY AM 4 SIZE AAA	1,00	3,000			3,00	3,00	0
Réglement	Désignation	Devise				Montant		
Espèces	Ancien cumul Points acquis Points pris Nouveau cumul Nb Passages	1101		EUR		6,00	6,00	
				EUR		-0,50	-0,50	

**LES MARCHANDISES DOIVENT ETRE ENLEVEES LE JOUR MEME. A DEFAUT, MERCI PREVENIR LA CAISSE**

Emetteur	Préparateur	Controleur	Chauffeur	Client
Nom + signature	Nom + signature	Nom + signature	Nom + signature	Nom + signature
Date 03/02/2016	Date	Date	Date	Date
Heure 10:42	Heure h mn	Heure h mn	Heure h mn	Heure h mn

Imprimé par RAN (RIANATOANDRO Nirina) le 03/02/20

Total HT	% esc.	Escompte	Eco-contribution	Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	T.T.C.
5,50		0,00	0,00	5,50	0,00	5,50	*****5,50 EUR
			0,00	0,00	0,00	0,00	Net à payer
			0,00	0,00	0,00	0,00	5,50
			0,00	0,00	0,00	0,00	

LA MAISON DES LIVRES  
 PAPETERIE ET ARTS GR  
 Tél : 0269610947 Fax : 0269610157  
 Adresse: Z.I KAWENI-BP18  
 97600 MAHOUDZOU

③  
 espèces

\*\*\* FACTURE \*\*\*

NOM CLIENT : NATURALISTE DE MAYOTTE  
 ADRESSE :  
 VILLE :  
 DATE : 03/02/2016 11:43:43

Ticket: 47 du 03/02/2016 11:43:44  
 Poste: 1 clots 1038 cals: 16

Qté	Libelle	TVA	Prix	Total
1	PORTE VUES PP A4 120	0	4,80	4,80
1	PORTE VUES PP A4 120	0	4,80	4,80
1	PORTE VUES PP A4 60	0	2,75	2,75
1	PORTE VUES PP A4 60	0	2,75	2,75
1	PORTE VUE 160 VUES A	0	5,80	5,80
1	PORTE VUE 160 VUES A	0	5,80	5,80
1	POCHETTE PERF TSP GR	0	3,50	3,50
1	CHENISE 3 RABATS BLE	0	1,20	1,20
1	CHENISE 3 RABATS ROU	0	1,20	1,20
1	CHENISE 3 R ELAST TI	0	1,20	1,20
4	BOITE D'ARCHIVE D100	0	0,90	3,60
Articles				Total
14	SOUS/TOTAL		EUR	37,40

De TVA HT TVA TTC  
 = 0,00% 37,40 0,00 37,40

Merci pour votre achat

Merci de votre visite



LA MAISON DES LIVRES  
 PAPETERIE ET ARTS GR  
 Z.I. KAWENI-BP18  
 97600 MAHOUDZOU  
 Tél: 0269610947 Fax: 0269610157

Merci de votre visite

Ticket: 47 du 03/02/2016 11:39:51  
 Poste: 1 Cloture: 1038 Calendaire: 16

Qté	Article	Vente	Prix	Code	TVA
1	PORTE VUES PP A4 120 VUES ASS		4,80	0	0
1	PORTE VUES PP A4 120 VUES ASS		4,80	0	0
1	PORTE VUES PP A4 60 VUES ASS		2,75	0	0
1	PORTE VUES PP A4 60 VUES ASS		2,75	0	0
1	PORTE VUE 160 VUES ASS		5,80	0	0
1	PORTE VUE 160 VUES ASS		5,80	0	0
1	POCHETTE PERF TSP GRAINE X50		3,50	0	0
1	CHENISE 3 RABATS BLED ELAST		1,20	0	0
1	CHENISE 3 RABATS ROUGE ELAST		1,20	0	0
1	CHENISE 3 R ELAST TILLENL		1,20	0	0
1	BOITE D'ARCHIVE D100 URRC		0,90	0	0
-1	BOITE D'ARCHIVE D100 URRC		-0,90	0	0
4	BOITE D'ARCHIVE D100 URRC		0,90	0	0
	4 x		0,90 =		3,60

TOTAL (EUR) 37,40

Especies 40,00

RENDU -2,60

14 articles. Merci pour votre achat



☺ Lespecs 16,87 euros



MaoreDiscount SARL  
contact@maorediscount.com

**FACTURE N° FA001057**

Numéro de commande : 00ASCXVSH  
Date de commande : 12-02-2016  
Montant : 16,87 €  
Mode de paiement : Comptant à la livraison

**Adresse de livraison et de facturation**

Fiona Roche  
Les Naturalistes de Mayotte  
10 rue Mamawé  
97800 Mamoudzou  
Mayotte  
0639675823

Référence	Product	Prix unitaire (HT)	Prix unitaire (TTC)	Réduction	Qté	Total à payer (TTC)
3141930	Ecran Lenovo 22 pouces VGA-DVI	191,57 €	191,57 €	-	1	191,57 €
<b>Total Produits</b>						191,57 €
<b>Total Réductions</b>						-174,70 €
<b>Total à payer</b>						16,87 €

MaoreDiscount - Mayotte SARL AU CAPITAL DE 10 000 euros RCS MAMOUZOU 797 539 202 CODE APE 4791A. Pour tout litige, seul le tribunal de commerce de Mamoudzou sera compétent.  
Clause de réserve de propriété : le transfert de la propriété des marchandises livrées est suspendu jusqu'au paiement complet du prix de vente, conformément aux dispositions de l'article 2367 du code civil. Le défaut de paiement de tout ou partie d'une seule échéance entraîne la déchéance du terme et rend immédiatement exigibles toutes les créances de la société même non échues. Par ailleurs et conformément à la loi N° 2008-776 du 04/08/2008, des intérêts de retard seront calculés sur les sommes restant dues à un taux d'intérêt égal à 3 fois le taux d'intérêt légal. Clause pénale de convention expresse, le défaut de paiement de tout ou partie d'une facture à son échéance entraîne l'application d'une pénalité égale à 20% du montant des sommes dues outre intérêts de retard comme indiqué ci-dessus. Conformément aux articles L441-6 et D441-5 du code de commerce, une indemnité forfaitaire de 40 € minimum pour frais de recouvrement est due en plus des pénalités de retard (non soumise à TVA).

**DUPLICATA**



COMPTABILISÉ

Virement  
le 27/05/16 (3)

Facture

Facture  
N°MAREX\_2015-006b

Facturé à : Réserve Naturelle Nationale îlot M'bouzi  
Naturalistes de Mayotte  
10 rue Mamawé  
BP 1391  
97600 Mamoudzou MAYOTTE

Date	Marché N°	Objet
16/02/2016	MAREX_2015_006	Expertise peuplements biologiques RN îlot Mbouzi_Etat de solde

Poste	Désignation	Montant en euros		
		Prix base (HT)	Quantité	Prix total (HT)
1	Suivi peuplements récifaux_Acompte 30% déjà versés	3630	1	3630
2	Suivi peuplements récifaux_Solde à verser	8070	1	8070

Total HT à payer :	8070
Total TVA* à payer :	408
Total TTC à payer :	8478

\* Le taux de TVA appliqué est de 8,5% sur les prestations réalisées hors du territoire de Mayotte  
La présente facture est arrêtée à la somme de 8478 € TTC (Huit mille quatre cent soixante dix-huit euros).

En vous priant d'effectuer le règlement par chèque bancaire ou virement sur le compte :  
Banque Française Commerciale  
IBAN : FR76 1871 9000 8200 0083 3930 064  
BIC : BFCORERXXXX

Julien Wickel  
Président GIE MAREX



www.autovision.fr

**FACTURE**  
EXEMPLAIRE CLIENT

**CENTRE DE CONTRÔLE**

**EURO CONTROLE SARL**  
Z.I. KAWENI  
IMMEUBLE BURHANELEC  
97800 MAMOUDZOU

TéI 02.69.61.28.92  
Agrément S976F002

**CLIENT**

**ASSOCIATION NATURALISTE DE MAYOTTE**  
IMMEUBLE SANA  
RUE DU COMMERCE  
97800 MAMOUDZOU

N° Intracommunautaire

**VÉHICULE CONTRÔLÉ**

Marque CITROEN Type GBWJYB Type commercial BERLINGO  
N° Immatriculation AE-063-MC N° Série VF7GBWJYB8J048645 Kilométrage 18548

N° FACTURE	DATE	CLIENT	DATE ÉCHÉANCE
57698	18/02/2016	0	



CODE	DÉSIGNATION	QTE	TVA	PRIX UNITAIRE NET	MONTANT H.T.
E	VISITE TECHNIQUE PERIODIQUE	1		84,66	84,66
	Montant forfaitaire collecté pour le compte et sur ordre de l'Organisme Technique Central (arrêté ministériel du 4 octobre 1991) modifié				0,34
Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé. Toute facture non payée à l'échéance entraînera l'application d'un intérêt de retard au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal.					

**MODE DE PAIEMENT**

Espèces

BASE	TVA	TVA
85,00	0,00	0,00
T.V.A acquittée sur les encaissements		

TOTAL H.T.	85,00
TOTAL TVA.	0,00
TOTAL T.T.C.	85,00

**AUTOVISION, 1<sup>er</sup> RÉSEAU FRANÇAIS DE CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE CERTIFIÉ ISO 14001**  
EURO CONTROLE SARL - SARL au capital de 7 622€ - RCS 42223620800035N° TVA intracommunautaire - N° Siret - APE 743A



**FACTURE / REÇU**  
**VENTE CASH N°: B616920**

TOTAL  
TOTAL MAYOTTE  
Immeuble Bourade - BP 907  
1, lotissement les 3 Vallées  
97800 MAMOUDZOU  
TEL. 0269 60 12 94  
Fax: 0269 60 17 10

Heure: 18/02/16  
Date: 18/02/16  
Véhicule: AE-063-MC  
Client: KAWENI  
Station: KAWENI

③ espèces

Mode de paiement:  Espèces  Chèque  Carte Bancaire  Carte Total

Produit	Quantité	Prix Unitaire	Montant
SUPER <input type="checkbox"/>			
GASOIL <input checked="" type="checkbox"/>	1,00	36,13	
PETROLE <input type="checkbox"/>			
MIXAGE <input type="checkbox"/>			
LUBRIFIANTS <input type="checkbox"/>			
GAZ <input type="checkbox"/>			
DIVERS <input type="checkbox"/>			

Nom du Pompiste et Signature: ALM TOTAL PAYÉ 36,13

③ espèces

# INTERSPORT

FACTURE : FA16004679  
 SARL SEMM  
 INTERSPORT PLACE MARIAGE  
 BP 70 - 97600 MAMOUDZOU  
 TEL 0269625969 - FAX 0269625970  
 Siren 024057655 RCS 200089532

Date : 25/02/2016 10:03  
 Vendeur : SB  
 N° CLI. : 999999  
 NATURALISTE DE MAYOTTE

N°cl	Code	QTY	Désignation	P.U.TTC	T Mont TTC
1	7113/224	1	CH FACTOR MONTAGNE H	85,00	1 85,00

**INTERSPORT MAYOTTE (516)**  
 SEMM Sarl Place Mariage  
 97600 MAMOUDZOU  
 Tél : 0269 62 59 69 Fax : 0269 62 59 70  
 Email : intersport-mayotte@wanadoo.fr

ESPECES : 100,00 EUR  
 RENAI : -15,00 EUR

TVA Taux	Base HT	Mont TVA	Total HT	85,00
1 0,00	85,00	0,00	TVA	0,00
			Net à payer:	85,00 EUR

KANHERI RITSOGOMA  
 MERCI ET A BIENTOT

**SARL SEMM**  
 INTERSPORT PLACE MARIAGE  
 BP 70 - 97600 MAMOUDZOU  
 TEL 0269625969 - FAX 0269625970  
 SIREN 024057655 RCS 200089532  
 TRNH 10107006440043000918387

FA16/224261  
 CH FACTOR MONTAGNE H  
 1,00 a 85,00 85,00

**TOTAL 85,00**

Soit en FF: 557,56 FF

ESP : 100,00 EUR

RENDS MARIAGE  
 ESP : -15,00 EUR

Nombre d'articles : 1,00

FA16004679 25/02/2016 10:03:45

CAT53E 2 Vendeur SB

*(3) espaces*

Gelsenkirchen Str. 25-27  
D-28199 Bremen  
Tél: 0184664588

Fax: +49 421 57230-40  
e-mail: info@svb-marine.fr  
www.svb-marine.fr



Soc.  
Les Naturalistes de Mayotte  
Fiona Roche 0033639675823  
rue Mamawe 10  
  
FR 97600 Mamoudzou  
  
Téléphone Country Code: 33 National

Facture No. : 16/1497500  
Date : 23.02.2016/BOL  
Page : 1  
Client No. : 376534  
Date de la com. : 23.02.2016  
Code fax SVB : 073-425-02185  
Paiement : CARTE DE CRÉDIT  
Type envoi : DHL  
Date de livraison: heute raus  
N° EDI : DE0000004713659

**C O M P T E FACTURE**

Pos	Article No.	Description	Prix unitaire	Livré	Restant	Montant EUR
1	85397	VEF portable HX300E STANDARD HORIZON	139,95	1,0		139,95
2	19	Frais de port pour l'Europe Seuf Grèce, Croatie et Iles Canaries	6,95	1,0		6,95
3	65	Colis de bienvenue		1,0		

La somme de 146,90 EUR a été débité de votre MASTERCARD-compte avec le carte de crédit 5136 36\*\* \*\*\*\* 8486 (date d'expiration 01/2017).  
Par mesure de sécurité, nous ne montrons pas les chiffres 7 à 12 de votre carte de crédit.

**Total EUR TTC 146,90**

Livraison selon nos conditions générales (www.svb-marine.fr). La propriété des articles est transférée une fois le paiement reçu.  
Transitaires externes non acceptés.

SVB-Speditionsand für  
Yacht- & Bootszubehör GmbH  
Gérant: Thomas Glasann

Adresse postale:  
Gelsenkirchen Str. 25-27  
D-28199 Bremen

N° TVA: DE 81299 0201  
AG Bremen 18258  
N° reg. WER: DE 64172307

Spaßkasse Bremen  
IBAN: DE34 2505 0101 0011 2343 41  
BIC: SBW1233000

Postbank Hamburg  
IBAN: DE26 2091 0020 0280 0002 07  
BIC: PBM3333000





**facture**

n° REBAST70032016 du 20/03/16  
concernant les du 20/02/16 au 15/03/16

**pour nous joindre**

450 à partir de votre mobile  
pour connaître les tarifs et les conditions  
06 30 020 450 à partir d'un téléphone fixe  
pour connaître les tarifs et les conditions  
ouvert du lundi au samedi 7h-20h

**Service clients Orange**

35 bd du Chaudron  
BP 7431  
97743 ST DENIS CEDEX 8  
mayotte.orange@orange.fr

**vos références**

n° appel : 06 30 07 04 96  
n° compte client : 12332323  
Vos e-mails plus engage

ASS LES NATURALISTES DE MAYOTTE  
REPRESENTÉE PAR M. MOUKOUD  
MAURICE  
10 RUE MANANE  
GRAND MAJOUZOU  
MAYOTTE

**services mobiles  
votre facture du mois de Mars 2016**

Services change	montant € HT	montant € TTC
vos abonnements, forfaits et options	25,00	25,00
<b>total facture</b>	<b>25,00</b>	<b>25,00</b>

**pour votre information**  
soyez sûr de vos paiements  
avec votre carte bancaire  
ou votre chèque  
à l'agence

Tout service sur les autres jours sur 25,00 €  
les montants indiqués sont arrondis, leur somme peut donc différer du montant total

**Situation de votre compte**

règlements et autres opérations pris en compte sur la période précédente

solde créditeur / débiteur au 15/03/16

-25,00 €  
0,00 €

**avis de prélèvement automatique**

compte n° 12301800

secours n° 06877000016 du 20/02/16  
montant du prélèvement : 25,00 € à compter du 05/04/16  
RUBRIQUE : 40000000  
RUBRIQUE : 40000000  
BANQUE : BANQUE COMMERCIALE DE L'INDRE  
INDRE

<b>MONTANT BILLET</b>	
Montant des nouveaux billets	18,30 €
Frais de dossier	0,00 €
Montant des assurances	0,00 €
<b>Montant payé</b>	
	18,30 €

<b>Récapitulatif de votre commande</b>	
Total crédité pour la carte bancaire #####600409846#	
<b>Transaction n° 702348 (SNCF)</b>	<b>16,00 €</b>
Identifiant commerçant	SNCF 0124074011
Date de la transaction	24 mars 2016 13:35:16 (Heure de Paris)
Paiement CB accepté pour la carte de paiement #####600409846#	
<b>Transaction n° 702342 (SNCF)</b>	<b>18,30 €</b>
Identifiant commerçant	SNCF 055204944722232
Date de la transaction	24 mars 2016 13:35:13 (Heure de Paris)
Autorisation	101232

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons bon voyage.

**A très bientôt sur notre site !**  
**L'équipe Voyages-sncf.com**

Nous vous conseillons d'imprimer cette page afin de conserver les différentes références de votre commande. Ce mail ne peut en aucun cas  
Merci de ne pas répondre directement à ce mail de confirmation, votre message ne serait pas traité.

Vous pouvez consulter les [Conditions Générales de Vente SNCF](#) ainsi que les [Conditions Générales de Vente et d'utilisation du site voyages](#)

\* Hôtel : prix TTC à partir de, sur la base d'une nuit en chambre double ( hors frais de séjour à régler sur place )  
Voiture : prix par jour, TTC, pour une voiture de catégorie A.  
Offres valables sous réserve de disponibilité

VOYAGES-SNCF.COM - S.A. au capital de 10.672.000 euros - RCS Nanterre B 431 810 621 - Licence d'agence de voyages n° LI 092 01 0002 - Garantie finan  
745549



Cafés RNF 2016 Trajet Montpellier  
→ Avignon

Fiona Roché - RNN M'bouzi

De: Fiona Roche <mille\_fionaroché@yahoo.fr>  
Envoyé: jeudi 24 mars 2016 16:18  
À: Fiona Roche - RNN M'bouzi  
Objet: Tr : Confirmation de l'échange

Fiona ROCHE

Le Jeudi 24 mars 2016 15h35, Voyages-sncf.com <noreply@voyages-sncf.com> a écrit :



### CONFIRMATION DE VOTRE ECHANGE



Bonjour Mademoiselle ROCHE FIONA  
Vous avez effectué une commande sur notre site le 24/03/2016 à 13h35 vous avez échangé votre réservation de billets de train sur notre site voyages-sncf.com. Nous vous rappelons ci-dessous le détail

#### Votre billet échangé

	17h13 MONTPELLIER SAINT ROCH	▶	18h21 AVIGNON CENTRE	Mardi 5 Avril
--	------------------------------	---	----------------------	---------------

#### Votre nouveau Billet

Vous êtes invité(e) à retirer cet article, dans une boutique SNCF ou dans une gare SNCF.

**i** Pour le retrait de votre commande, vous devez présenter la même carte de paiement que celle que vous avez utilisée lors de l'achat (avant la date d'expiration de votre carte).



#### Mardi 5 Avril

Aller	16h38	MONTPELLIER SAINT ROCH	TER	76314		2e classe
	17h55	AVIGNON CENTRE				
	18h27	AVIGNON CENTRE	TER	79391		2e classe
	18h33	AVIGNON TGV				

MARDI  
22€

JEUDI  
20€

CALEN  
TROU  
PRIX S

#### COMPO



Choisissez  
meilleur p



www.autovision.fr

**FACTURE**  
EXEMPLAIRE CLIENT

CENTRE DE CONTRÔLE	
EURO CONTROLE SARL	
Z.I. KAWENI	
IMMEUBLE BURHANELEC	Tél 02.69.61.28.92
97600 MAMOUDZOU	Agrément S976F002

CLIENT	
ASSOCIATION NATURALISTE DE MAYOTTE	
IMMEUBLE SANA	
RUE DU COMMERCE	N° Intracommunautaire
97600 MAMOUDZOU	

VEHICULE CONTRÔLÉ			
Marque	CITROEN	Type	GBW/JYB
N° Immatriculation	AE-063-MC	N° Série	VF7GBWJYB8J048645
Type commercial	BERLINGO	Kilométrage	18585

N° FACTURE	DATE	CLIENT	DATE ÉCHÉANCE
57822	01/03/2016	0	

Niveau de contrôle technique automobile certifié



CODE	DÉSIGNATION	QTE	TAUX	RIX UNITAIRE NET	MONTRANT H.T.
CVA	CONTRE VISITE	1		20,00	20,00

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé. Toute facture non payée à l'échéance entraînera l'application d'un intérêt de retard au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal.

MODE DE PAIEMENT	BASE	TAUX T.V.A.	T.V.A.	TOTAL H.T.
Espèces	20,00	0,00	0,00	20,00
	T.V.A acquittée sur les encaissements			TOTAL T.V.A. 0,00
				TOTAL T.T.C. 20,00

**AUTOVISION, 1<sup>er</sup> RÉSEAU FRANÇAIS DE CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE CERTIFIÉ ISO 14001**

EURO CONTROLE SARL - SARL au capital de 7 622€ - RCS 42223620800035N\* TVA intracommunautaire - N° Siret - APE 743A

(3 espèces)



**FACTURE / REÇU**  
**VENTE CASH N°:B 713331**

**TOTAL**  
TOTAL MAYOTTE  
Les moulins Jaumais - BP 667  
L'Ansonnerie Les 3 Vallées  
97600 MAMOUZOU  
Tél. 0269 60 12 94  
Fax 0269 60 17 30

Heure : 10h31  
Date : 10/3/16 Station : Gir  
Véhicule : BMW Client : Naturalistes  
Shimanga OF DM

Mode de paiement :  Espèces  Chèque  Carte Bancaire  Carte Total

Produit	Quantité	Prix Unitaire	Montant
SUPER <input checked="" type="checkbox"/>		1,51	950
GASOIL <input type="checkbox"/>			
PETROLE <input type="checkbox"/>			
MÉLANGE <input type="checkbox"/>			
LUBRIFIANTS <input type="checkbox"/>			
GAZ <input type="checkbox"/>			
DIVERS <input type="checkbox"/>			
Nom du Pompiste et signature		TOTAL PAYÉ	950€

Résiliation ou rupture de contrat :

**En cas de rupture de contrat, le forfait ne pourra être remboursable cependant il reste échangeable à une tiers personne.**

Nos formation sont établie en tenant compte du decret 2007-1167 du 02 août 2007 et son Arrêté d'application du 28 septembre 2007

Le candidat s'engage par la signature du présent contrat de formation à régler sa formation au prix indiqué

Signature de l'élève ou du représentant légal



*Dennis*  
**MOOV**

Signature et cachet Permis Moov'

Page 1  
1 Résidence  
Siret  
Ag

Port. : 0639 26 66 63 - 26 42 53  
Tél. : 0269 61 02 97

Les Hauts Vallons - 97590 KOUNGOU  
- 17300013 - APEN - 2553 Z  
terrestre : 40 - 976 - 60970  
port Maritime : 09 76 72  
en double exemplaire.

Fait à Majicavo lamir  
le 18/03/2016

Réserves  
Naturelles  
DE FRANCE



VIR 17/03/16

3

COMPTABILISÉ

Les Naturalistes de Mayotte

Numéro	Date	Référence	Référence client
16FA3091	18/03/16	411ASSOC	411NATMAY

10 rue Mamawé  
BP 1391  
97800 MAMOUDZOU

Mayotte

IMPORTANT : Le numéro de la facture est à rappeler  
obligatoirement lors de votre règlement  
par virement, notamment.

Facture

Contact RNF : comptabilite-mf@espaces-naturels.fr

Désignation	Qté	Condt	PU	Montant
Adhésion PM actif 2016	1,00	Unité	180,00 €	180,00

Condition de paiement :  
30 jours nets

NET A PAYER  
en euros  
180,00 €

Association sans but lucratif non assujettie à la TVA - art L80B du code fiscal

Conditions de règlement :

Les règlements sont à effectuer, par chèque, à l'ordre de RNF, ou par virement,  
sur Crédit coopératif Dijon 42559 00015 21021373407 40  
IBAN FR76 4255 9000 1521 0213 7340 740 Code BIC CCOPFRPPXXX

CS 07524  
21075 Dijon  
Cedex  
Téléphone :  
03 80 48 91 00  
Télécopie :  
03 80 48 91 01  
rnf@espaces-naturels.fr  
www.espaces-naturels.org  
Association Loi 1901  
Code NAF 9499 Z  
SIRET 42843483100031



**Mr Bricolage**

Centre commercial Lukida  
COMABRIC SAS  
BP 10 Kawéni  
97600 MAMOUDZOU  
Tél. 02 69 61 66 30 Fax 02 69 63 83 55  
E-mail comabric@comabric.net  
Web Lun au Jeu 8h30-18h et Ven-Sam 8h30-19h  
IBAN  
Logo\_comabric.jpg

Ticket



\* 105895\*

LES NATURALISTES



97600 MAMOUDZOU  
YT

**Facture au comptant**

Pièce valant bon de livraison

Page 1

Date	N° facture	Client	N° Commande	A livrer le	Votre référence
11/03/2016	123 - 105895	CCAISL23			

Facture DAV

Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Unité	Rabais %	P. NET	Montant	VAT
M 10250	RUBAN SIGNALISATION 50X100M	1,00	4,100			4,10	4,10	0
AXIYBJ - 0210	DOUBLE METRES BOIS JAUNE	1,00	2,600			2,60	2,60	0
AXIYBJ - 0210	DOUBLE METRES BOIS JAUNE	1,00	2,600			2,60	2,60	0

Règlement	Désignation	Devises	Montant
Esèces	Ancien cumul Points acquis Points pris Nouveau cumul Nb Passages	EUR	10,00
Esèces	3955	EUR	-0,70

**LES MARCHANDISES DOIVENT ETRE ENLEVEES LE JOUR MÊME. A DEFAUT, MERCI PREVENIR LA CAISSE**

Emetteur	Préparateur	Controleur	Chauffeur	Client
Nom + signature	Nom + signature	Nom + signature	Nom + signature	Nom + signature
Date 11/03/2016	Date	Date	Date	Date
Heure 13:51	Heure h mn	Heure h mn	Heure h mn	Heure h mn

Imprimé par RANDRIANATOANDRO Nirina le 11/03/20				Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	T.T.C.
Total HT	% esc	Excmpte	Eco-contribution	9,30	0,00	9,30	*****9,30 EUR
				0,00	0,00	0,00	Net à payer
				0,00	0,00	0,00	9,30
				0,00	0,00	0,00	

desper



**ELECTRO DISTRIBUTION**  
Océan Indien

**FACTURE**

Document	N°Client	Date
EDO F6002169	000053	11.03.16
MG		
EL. ABDALLAH		
IRO 11.03.16		
Départ estimé le: 11.03.16 Emporté client		



Adresse de livraison

Adresse de facturation  
LES NATURALISTES DE MAYOTTE  
97600 MAMOUDZOU

Code article	Désignation	Quantité	Un	Prix base HT	Prix net HT	Montant
* Bon de Facturation B118787 Réf.: IRO						
70 K27720	IRLB/20 3MT-TUBE RIG.TUL. MOYE	6,00	5%	1,1310	1,0745	6,45 6
704DX40120	RKS/20G COURBE A RAYON ETROIT	4,00	5%	0,5400	0,5130	2,05 6

**PAÏE**

LE TAUX DES PENALITES DE RETARD EST EGAL A TROIS FOIS LE TAUX D'INTERET LEGAL.  
L'INDEMNITE PORFATAIRE POUR FRAIS DE RECouvreMENT EST DE 40 EUROS.  
AUCUN ESCOMPTE ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE.

Pour tout paiement différé, il sera perçu des frais financiers de 1,3% mensuels conformément à la loi 92 1442 du 31 décembre 1992



Base TVA	8,50	Total H.T.	8,50
Montant TVA	0,00	Total TVA	0,00
Taux de TVA	6= %	TOTAL TTC	8,50 EUR

Montants	Mode de règlement	Références à rappeler
8,50	Perçu en espèces ( 20,00-	Débitant EDO F6002169
		Code client 000053
		Date 11.03.16
		Montant 8,50 EUR



③ espèces



TRESORERIE MUNICIPALE DE MAYOTTE  
Bp 171

97600 MAMOUDZOU  
Tél: 0269648635  
Fax: 0269648633  
Mel: t106001@dgfp.finances.gouv.fr  
ouvert de 7h à 12h et  
13h à 14h30  
Avec ou sans rendez-vous

## DÉCLARATION DE RECETTE

N° 28778

Le trésorier soussigné, déclare avoir reçu de

T159

la somme de 108,00 euros, soit :  
\*\*\*\*cent huit euros\*\*\*\*

en règlement de l'opération suivante : 30x2 20x2 8x1

Paiement en numéraire

Contrôle : P1A42 06342 45226 85496 99872 801



Recette constatée le 17/03/2016

pour le payeur



③ espèces

③ espèces

**SODIFRAM**

Rue du Commerce  
97600 Mamoudzou  
Tel: 0269611300

120902	ICE TEA MANJIE 330L µ	0.69	0.69
1.00 a			
120906	ICE TEA PEIHE I JPTON 330L	0.69	0.69
1.00 a			
120902	ICE TEA MANJIE 330L µ	0.69	0.69
1.00 a			
120906	ICE TEA PEIHE I JPTON 330L	0.69	0.69
1.00 a			
120906	ICE TEA PEIHE I JPTON 330L	0.69	0.69
1.00 a			
120902	ICE TEA MANJIE 330L µ	0.69	0.69
1.00 a			
120014	DRAG GOULA PET 7L	2.65	2.65
1.00 a			

**TOTAL 6.79**

Soit en FF: 06.94 FF

ESP: 20.00 EUR

RENTA NIWANTE  
ESP: 13.21 EUR

Nombre d'articles: 7.00

FC: 0098769 17/03/2016 12:50:59

NATRE: 1 Vendeur: 06

1  
2

**FACTURE 20**



51 B rue M'gombani  
97600 Mamoudzou  
Gsm: 0639 23 06 58  
le.senat976@gmail.com


**NATURALISTE  
De Mayotte**

le 17/03/16 Doit

n° TVA intracom. \_\_\_\_\_

REGISTRE LE DAUPHIN

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : En application de la loi 93-0 du 12 mai 1990, les marchandises portant le logo de la marque "Jugur" ou "Jugur" sont réservés à la vente exclusive de la société "Jugur". Les autres articles sont réservés à la vente exclusive de la société "Jugur".

<p>Collation de Devant Garde RNN 21€ 21€ (3 crepes à feuilles)</p>			
 <p>51 B rue M'gombani 97600 Mamoudzou Gsm: 0639 23 06 58 le.senat976@gmail.com</p>			
<b>RÈGLEMENT</b> pour € :	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>% T.V.A.</b>	<b>TOTAL T.T.C.</b>
Conditione d'acompte pour paiement anticipé :			21€ 21€

**DUPLICATA**

FORMATION  
Remis à  
ANRIE

COMPTABILITÉ

RECU 8

€ 300€

Reçu de **M. LES NATURALISTES**


la somme de **Trois cent euros**

Port: 0639 26 66 63 - 26 42 53  
Tel: 0269 81 02 97

**Perma**

**A M. ANRIE**

1 Résidence des Hauts Vallons - 97680 KOUNGOU  
Siret: 0244 1730013 - APEN: 8553 Z  
Agréé par le Préfet de la Région de Mayotte  
Ag. de l'Int. Maritime: 09 7072



BANQUE FRANÇAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN

Trois cent euros / € 300€

Montant en lettres: **Trois cent euros**

Montant en chiffres: **300**

At Fort de France - Psychie en France

00061 9001417200 27  
LES NATURALISTES  
BP 1391  
KAWENI  
97800 MAHOUZOU

chèque n° 9384056 161013 (27)



1913164056 19080817874992014 109444372004

(2)

③ es/201

**FACTURE** 36

M NATURALISTE

Doit

n° TVA intracom.

CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : En application de la loi 80-305 du 12 mai 1980, les auteurs, éditeurs, producteurs et propriétaires de logiciels ou de programmes de traitement de données sont propriétaires de leur œuvre. Les répliques effectuées sans autorisation écrite sont interdites et constituent une contrefaçon.

8 photo d'identité

REGISTRES LE DU / F/M

RÈGLEMENT pour le :	TOTAL H.T.	% T.V.A.	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.
618103/16				5 euros

Conditions d'escompte pour paiement anticipé :

VIBRANT T. 77  
 41 Rue de Commerce 97600 Ntsamadou  
 Tél/Fax 0269 66 66 10  
 Courriel 0269 23 21 20  
 Email vibrant@mgll.fr



**DUPLICATA**

3

40 97600 Mamoudzou - MAYOTTE (fr)

40, rue Babou Salama-Cavani  
97600 Mamoudzou - MAYOTTE (fr)

tél : 06 39 69 11 18  
fax : 02 69 63 74 18

Mamoudzou, le 23/03/2016

COMPTE RENDU  
COMPTABILISÉ

CLIENT : LES NATURALISTES  
DE MAYOTTE  
10 rue Mamamwé  
BP 1391-97600 Kaweni

**FACTURE 23-03/2015**

Objet : Renflouage du navire de la réserve de M'Bouzi

FORFAIT Renflouage (navire <7,50 m) .....	1850,00 €
TVA 0%.....	0,00 €
<b>TOTAL TTC .....</b>	<b>1850,00 €</b>

ve mich

Pour KUW, le gérant  
Jean-Marie Bouchard



Coordonnées bancaires Kraken Underwater Works : BFCOI cpte n° 18719 00091 00913400800 47

**CABINET MÉDICAL AVICENNE**

**Dr. CHEVALIER Jacques**  
 MÉDECINE GÉNÉRALE  
 N° IDENTIFICATION 97 160 128 5

Mamoudzou, le 23/03/16

QVSD 23, 3, 1 em  
 27,60 + 5 em +



S.E.L.A.R.L. de Médecins N° Inscription Ordre des Médecins : 01  
 Résidence BARAKANI - 5, Rue de l'Hôpital - BP 1235 - 97600 MAMOUDZOU  
 Tél. : 0269 61 02 43 - Fax : 0269 61 29 11

PHARMACIE DU CENTRE		M. Valette		5 Résidence Barakani Rue de l'Hôpital	
97600 MAMOUDZOU		Tel : 23/03/2016		Op : 2 17:02	
TEL : 02 89 61 05 07		FA180008209 SERVEUR		Produit	
Date A regier		Total			
Vente directe du 23/03/16					
DOLIPRANE 1000MG					
OPR BT8	2	2,86	5,72		
ESOSINE 2% CPF					
UNITOSS2ML 10	1	2,90	2,90		
Sous total en EUR			8,62		
Net à payer en EUR			8,62		
Dont TVA :		1 EUR = 6,55857 F			
23/03/2016 Espèces en EUR		Net à payer en F = 58,54 F			
Montant rendu en EUR		0,00			
Montant des Honor. de Disp.		10,00			
Nombre d'articles :		1,38			
		3			
		2,78			



COMPTABILISÉ

Votre assureur suisse.

Helvetia Assurances S.A.  
Centre d'Affaires Cadjee  
62, boulevard du Chaudron  
97490 Sainte Clotilde - La Réunion  
TEL 02 62 97 36 97  
FAX 02 62 28 67 03

**QUITTANCE D'INDEMNITÉ**

**ASSURE :** NATURALISTES ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE DE MAYOTTE  
**CONTRAT N° :** 50010883  
**DATE EVENEMENT :** 23/03/2016 « naufrage du bateau SHIVUNDZE »  
**SINISTRE N° :** 2016 127 00249  
**BENEFICIAIRE DU REGLEMENT :** NATURALISTES ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE DE MAYOTTE

Décompte du règlement :

**REGLT vol partiel**

**Montant à régler**

EUR 1 382,65

**TOTAL DU REGLEMENT : MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DEUX EUROS  
65 CTS**

Le soussigné reconnaît avoir reçu la somme ci-dessus, au titre d'indemnité forfaitaire, pour le sinistre sous références. Par l'acceptation de ce règlement, le soussigné déclare renoncer formellement à toutes réclamations ultérieures relatives aux conséquences de ce même sinistre et subroger les assureurs dans tous les droits à recours dans la limite de la somme réglée par les assureurs

Dont quittance,

*Signature et cachet commercial*

**NATURALISTES DE MAYOTTE**  
10, rue Mamawe  
B.P. 1391 - 97600 Mamoudzou  
Tél : 0269 63 04 71  
contact@naturalistesmay.org  
Direct : 515 065 049 00024

21/06/2016



N° 11389\*04

Joindre la prescription ainsi que le renouvellement

# feuille de soins pharmacien ou fournisseur

Art. R. 161-40 et suivants du Code de la sécurité sociale  
Art. L. 115 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre

numéro de facture (facultatif)

date 1 6 0 0 0 8 1 6 0

## PERSONNE RECEVANT les SOINS et ASSURE(E)

**PERSONNE RECEVANT les SOINS** (la ligne "nom et prénom" est obligatoirement remplie par le pharmacien ou le fournisseur)

nom et prénom

(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))

numéro d'immatriculation

date de naissance

**ASSURE(E)** (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e))

nom et prénom

(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))

numéro d'immatriculation

**ADRESSE de L'ASSURE(E)**

voie de l'organisme de rattachement en cas de dispense d'avance des frais (à remplir par le pharmacien ou le fournisseur)

## IDENTIFICATION du PHARMACIEN ou du FOURNISSEUR IDENTIFICATION de la STRUCTURE

VALETTE ROMUD

ARMANIE KOUSSOUACANT

nom et prénom

identifiant

PHARMACIE DU CENTRE

M. Valette

5 Résidence Barakani Rue de l'Hôpital

97600 MANDOUZOU

NU ident 976060131

TEL : 02 69 61 03 07

DP : 4 25/03/2016 15:53

dispositif de coordination de soins - réseau de santé

## IDENTIFICATION du PRESCRIPTEUR et de la STRUCTURE dans laquelle il exerce

nom et prénom

identifiant

CHEVALIER JACQUES

raison sociale

n° de la structure (AM, FINESS ou SIRET)

## CONDITIONS de PRISE en CHARGE de la PERSONNE RECEVANT les SOINS

date de la prescription médicale

date de l'accord préalable (le cas échéant)

**MALADIE** (si exonération du ticket modérateur, cocher une case de la ligne suivante)

**SOINS dispensés au titre de l'art. L. 115** (cf. la notice au verso : § précédé de "0") et les recommandations importantes)

acte conforme au protocole ALD

action de prévention

autre

accident causé par un tiers : non

oui

date

AT/MP

numéro

ou

date

## PRODUITS et PRESTATIONS DELIVRES

tarification détaillée

C19/NUH	Quantité	Acte/Objet/Prix	faux	Remise	Montant	UFC: 3 V: 2 en EUR
3400935955838	DULIPHANE 100	PH/ 2x1,47	0%		2,94	
	HONORAIRE DE DISPENSATION	HD/ 2x1,39	0%		2,78	
3400935958373	EUSINE 2% (34)	PHN NR 1x2,50	NR		2,50	

## PAIEMENT

**MONTANT TOTAL** en Rubis

l'assuré(e) n'a pas payé la part obligatoire

l'assuré(e) n'a pas payé la part complémentaire a, b et c

signature du pharmacien ou du fournisseur

signature de l'assuré(e)

impossibilité de signer

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration commet une infraction punie des peines d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 611-6 du Code pénal et articles L. 114-13 et L. 762-1-14 du Code de la sécurité sociale). Les informations figurant sur cette feuille, y compris le détail des actes et des prestations servies, sont destinées à votre organisme d'assurance maladie aux fins de remboursement et de contrôle. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez obtenir la communication des informations vous concernant et, le cas échéant, leur rectification en vous adressant auprès de votre organisme d'assurance maladie.

97600 MANDOUZOU

FSPHF 01-2011 S3115g



# facture

n° 020226040016 du 20/04/16  
consommations du 20/03/16 au 18/04/16

**pour nous joindre**  
488 à partir de votre mobile  
après un facturation vos services abonnés  
05 30 000 488 à partir d'un téléphone fixe  
pour une consommation sur votre forfait  
ou entre de lundi au samedi 7h-20h

**Service Clients Orange**  
95 bd du Champs  
BP 7031  
97740 ST DENIS CEDEX 0  
Mayotte services@orange.mg

959 Les Naturalistes de Mayotte  
Représentés par M. Mchamad  
10 Rue Marmata  
97300 Mamoudzou  
MAYOTTE

**vos références**

n° appel : 05 30 67 52 33  
n° compte client : 1,23456789  
Vous n'êtes plus engagé

**services mobiles**  
votre facture du mois d' Avril 2016

Service Orange	montant € HT	montant € TTC
vos abonnements, forfaits et options	25,00	25,00
	25,00	25,00

**pour votre information**  
selon votre consommation  
un forfait peut être en surpassement  
N° 1 (020)

total facture	montant € HT	montant € TTC
TVA majorée sur les débits prépayés sur 25,00 € les factures sur débits prépayés, leur terme sera dans différé du montant total	25,00	25,00
	0,00	0,00

**Situation de votre compte**

règlements et autres opérations pris en compte sur la période précédente  
solde créditeur / débiteur au 18/04/16  
-25,00 €  
0,00 €

**avis de prélèvement automatique**

compte n° 12345678

facture n° 020226040016 du 20/03/16  
montant du prélèvement : 25,00 € à compter du 03/04/16  
RUBRIQUE : 44700016  
nom de la banque : BANQUE PARAYRE COMMERCIALE  
N° 1 (020) 14 6222000005  
IBAN : FR15 0000 0000 0000 0000 0000  
N° 1 (020) 14 6222000005



# facture

n° 0262295040016 du 20/04/16  
consommations du 20/03/16 au 19/04/16

**pour nous joindre**  
450 à partir de votre mobile  
appel non facturé pour votre service mobile  
06 99 050 456 à partir d'un téléphone fixe  
pour des communications vers un réseau mobile  
ouvert du lundi au samedi 7h-20h

**Service Client Orange**  
35 bd du Châtaignier  
97151  
97715 ST DENIS CEDEX 4  
magick@orange.fr / 09 69 00 00 00

866 Les Naturalistes de Mayotte  
Représentés par M. Mentrud  
10 Rue Mémawe  
97600 Mamoudzou  
MAYOTTE

**Vos références**  
n° appel : 09 69 00 00 00  
n° compte client : 1 2340 545  
Vos n° les plus utilisés

## services mobiles votre facture du mois d' Avril 2016

<b>Services Orange</b> vos abonnements, forfaits et options	montant € HT	montant € TTC
	25,00	29,00
	25,00	25,00
<b>total facture</b>	<b>25,00</b>	<b>25,00</b>

TVA incluse sur les débits (20% sur 20 €)  
Les FORFAITS (forfaits sans surcoût), sur lesquels peut être appliqué un forfait (voir 1036)

**pour votre information**  
suivant votre consommation  
en temps réel sur votre mobile  
de 11236

**Situation de votre compte**  
réglements et autres opérations pris en compte sur la période précédente  
solde créditeur / débiteur au 19/04/16  
-25,00 €  
0,00 €

### avis de prélèvement automatique

compte n° 1 2340 545  
facture n° 0262295040016 du 20/04/16  
montant du prélèvement : 25,00 € à compter du 20/03/16  
RUB : 44003316  
nom de la banque : BANQUE PARIBI COMMERCIAL  
IBAN : FR16 1000 000 000 000 000 000 000  
RUB : 44003316



## FICHE DE FRAIS

Année : 2016  
 Fiche de frais du mois de : Mars  
 Nom : Roche  
 Prénom : Fiona  
 Fonction : Conservatrice  
 Mission : Congrès RNF 2016

### Frais généraux

Objet de la dépense	Date	Bénéficiaire	n° facture	T. Bord	Imp	Montant
Trajet Montpellier-Avignon	24/04/2016	sncf	702342	FM	3	18,30 €
Trajet Avignon- Aéroport	24/04/2016	sncf	861041753	FM	3	95,00 €

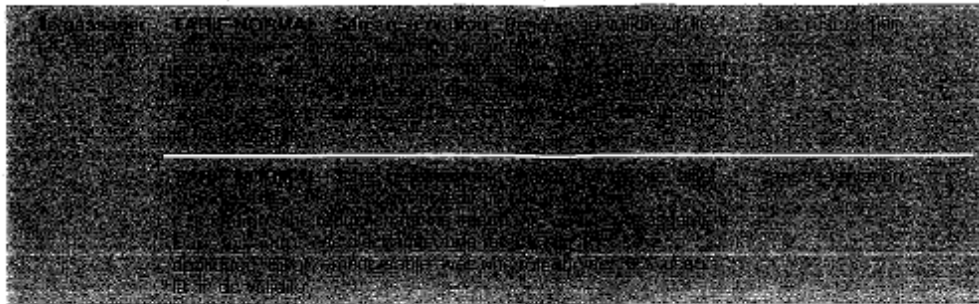
NB: billet d'avion A/R pris en charge par l'ATEN car formation "animation de réseau" et rencontre des référents Tameum organisée à Montpellier du 01 au 04 avril 2016

TOTAL 113,30 €

(*) Imputation
3 : Budget RNN (préciser si projet hors dotation courante)
13 : Dépenses mutualisées budget RNN + autre budget

(*) Tableaux de bord RNN M'bouzi	
Type de dépense	Code RNN comptabilité
Études et suivis	ES
Travaux de gestion	TG
Gestion administrative et financière	GA
Plan de gestion	PG
Suivi de la problématique makis	SM
Réunions extérieures	RE
Sensibilisation	SE
Communication	CO
formations, missions, congrès...	FM
Secrétariat CCG, CSPN.	GR
Surveillance, police	SP
Gestion parc matériel	GM

Mode de remboursement	
Signature si reçu en espèces	
Lieu	Mamoudzou
Date	21/07/2016
SIGNATURE	
Validation du responsable d'équipe	



Avec iDAV  
meilleur prix  
exclusifs.

[Déc](#)



Trouvez les transports disponibles pour rejoindre votre gare ou vous déplacer à destination

[Rechercher](#)

Réservez l



[Déc](#)

### Votre voyage

Reference de dossier : QLPYYX

Nom associé : ROCHE

RESER'



Vous avez choisi : **le retrait en Borne Libre Service**

Pour retirer votre commande, vous devez vous munir de votre référence dossier mentionnée ci-dessus.

Vous devrez présenter la carte bancaire utilisée lors du paiement (carte en cours de validité). Votre code confidentiel sera également demandé, vous ne serez pas débité.

Remarque : pour tout retrait de billet en boutique Rail Europe hors de France, des frais supplémentaires d'un montant de 10 (CHF 15.- en Suisse) vous seront demandés sur place.

Les cartes bancaires étrangères à piste magnétique et la carte American Express ne peuvent pas être utilisées pour un retrait en Bornes libres services.

Pour votre confort, nous vous conseillons d'arriver 5 minutes avant le départ du train.

Vos bagages doivent être chacun munis d'une étiquette mentionnant vos nom, prénom et adresse.



Consulter, échanger ou annuler vos commandes :  
Echangez ou annulez vos commandes à tout moment en ligne ou depuis votre application mobile



### Récapitulatif d'échange

Montant des billets à annuler	17,70 €
Frais d'annulation	1,70 €
Montant total à annuler	19,40 €
Le montant remboursé sera effectué sur votre compte bancaire	19,40 €

Conférence RNF 2016 retour M'houzan → Aéroport

## VOTRE E-BILLET



AVIGNON TGV > AEROPORT CDG2 TGV

85,00 EUR

Nom : **ROCHE**  
Prénom : **FIONA**  
Voyageur : **ADULTE**

DOSSIER VOYAGE :  
Référence client :  
N° e-billet :

**UQLGEV**  
0029090166080825077  
861041753



**Sécurité renforcée dans les gares :** des contrôles d'identité et de bagages sont mis en place sur certains trains, passez à voyager avec une pièce d'identité valide. Le temps d'attente aux quais peut être allongé par ces mesures, nous vous recommandons de le prévoir dans votre temps de parcours.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV	TGV LOISIR - BILLET échangeable et remboursable sans frais jusqu'à la veille du départ, avec une retenue de 12 € et rajoutement au tarif en vigueur le jour du départ, non échangeable et non remboursable après départ.
AVIGNON TGV	09/04 à 17h46	TRAIN N° 5017 VOITURE 6 - PLACE 101 2 <sup>e</sup> CLASSE DUO CÔTE À CÔTE HAUT PERIODE NORMALE	
AEROPORT CDG2 TGV	09/04 à 21h02		

Présence à quai obligatoire 2 mn avant le départ.

Pour connaître l'empreinte CO<sub>2</sub> de votre voyage et accéder au détail de la méthode de calcul, rendez-vous sur [sncf.com](http://sncf.com).

Vous avez acheté votre e-billet sur



SNCF vous souhaite un bon voyage !

**idAVIS**  
VOTRE VOITURE VOUS ATTEND  
AU BOUT DU QUAÏ.  
BÉNÉFICIEZ DE -10% GARANTIS TOUTE L'ANNÉE:



UN AGENT SNCF VOUS REMET VOS CLÉS À L'ARRIVÉE DE VOTRE TRAIN  
LORSQUE L'AGENCE AVIS EST FERMÉE.\*

\*Offre soumise à conditions, rendez-vous sur [sncf.com](http://sncf.com) \*\*Soumise à conditions.



### LA GARANTIE VOYAGE



En voyageant en France avec TGV et INTERCITES, vous bénéficiez de LA GARANTIE VOYAGE : 1. Garantie Information, 2. Garantie Report ou Remboursement, 3. Garantie Place assise, 4. Garantie assistance, 5. Garantie Ponctualité et 6. Garantie Réclamation. Découvrez les conditions d'application disponibles en gares et boutiques SNCF, en agences de voyages agréées SNCF et sur [sncf.com](http://sncf.com).

### COMMENT GÉRER MA RESERVATION ?

Vous souhaitez échanger ou annuler votre e-billet. Si votre tarif le permet, cela est possible jusqu'au départ du train.

- par Internet : [www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com)
- par les applications pour smartphone Voyages-sncf et TGV Pro
- par téléphone : au 3635 depuis la France et au +33 (0) 892 35 35 35 depuis l'étranger (0,40€ TTC/min hors surcoût éventuel de votre opérateur)
- aux guichets ou sur les bornes en gares et boutiques SNCF (en France) ou en agences de voyages agréées SNCF

Vous souhaitez suivre votre commande ou déposer une réclamation

- par téléphone : au 098 098 38 35 (numéro non surtaxé)
- par Internet : [www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com)



PAS DE COMPOSTAGE, PRENEZ PLACE DIRECTEMENT  
À BORD DE VOTRE TRAIN

### CONDITIONS D'UTILISATION DU E-BILLET<sup>(1)</sup>

**NOMINATIF, PERSONNEL ET INCESSIBLE.**

Valable uniquement pour le train, la date, la classe et le parcours désignés.

Cette confirmation e-billet :

- doit obligatoirement être accompagnée d'une pièce d'identité<sup>(2)</sup>,
- doit être présentée lors du contrôle ou à l'accès au train,
- doit être imprimée de bonne qualité sur papier A4 blanc, sans modification de la taille d'impression,
- peut être réimprimée en gare si besoin.

Pour assurer le départ à l'heure des TGV et INTERCITES, tout voyageur doit impérativement être à quai et en mesure de monter à bord de son train au plus tard 2 minutes avant l'heure de départ.

Au-delà de ce délai, l'accès au train n'est plus garanti.

Nous vous remercions que l'étiquetage des bagages avec mention de votre nom et prénom est obligatoire.



(1) En cas de non-respect de ces règles de l'e-billet est considéré comme non valide et SNCF est en droit d'annuler la réservation et de se réserver son droit de tarif calculé au jour de la présentation de l'e-billet.  
(2) Carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour ou autre titre valide et photographié.



**facture**

n° 43002393022716 du 20/05/16  
consommations du 20/04/16 au 19/05/16

**pour nous joindre**  
699 à partir de votre mobile  
pour nous joindre de votre ordinateur  
08 30 030 456 à partir d'un téléphone fixe  
pour notre consommation locale  
02 97 40 51 000 au samedi 7h-20h

**Services Client Orange**  
30 boulevard Chaban  
97740 ST DENIS CEDEX 9  
07 74 01 11 11  
ma@orange.fr

Les Naturalistes de Mayotte  
Représentés par M. MORAUD

18 Rue Marmore  
97500 Mamoudzou  
MAYOTTE

**VOS références**  
n° client : 00 20 07 58 23  
n° compte client : 1 234 0545  
Vous n'êtes plus engagé

**services mobiles**  
votre facture du mois de Mai 2016

Services Orange	montant HT	montant TTC
Vos abonnements, forfaits et options	25,00	26,00
	25,00	25,00

**pour votre information**  
en cas de contestation  
des factures, veuillez nous contacter  
au 07 74 01 11 11  
le 8/1/2016

<b>total facture</b>	montant HT	montant TTC
TVA incluse sur les débits (20% sur 20,00 €)	25,00	25,00
Les montants indiqués sont à titre indicatif, leur montant peut donc différer du montant final	0,00	0,00

**Situation de votre compte**  
réglements et autres opérations pré en compte sur la période précédente  
solde créditeur / débiteur au 19/05/16

-26,00 €
0,00 €

**avis de prélèvement automatique**  
compte n° 1 234 0545  
facture n° 03192383000018 du 20/05/16  
montant à prélever 25,00 € à compter du 01/06/16  
RUBRIQUE : 43000018  
numéro de prélèvement : 03192383000018  
BENQUENNEF ECHIVARD E 03192383000018  
MAYOTTE

**facture**

n° 05027018062016 du 20/05/16  
concernant le 20/04/16 au 10/05/16

**pour nous joindre**  
405 à Paris 14<sup>e</sup> arrondissement  
10 rue de Valenciennes 75014 Paris  
01 39 30 49 49 à Paris et au 143 00 00 à  
Paris pour communication vers un mobile (après  
ouvert du 14/10 au 04/11/15 7h-20h)

**Service Client Orange**  
38 04 00 07 ou 07 49 31  
BP 7491  
07749 ST DENIS CEDEX 9  
maj@orange.fr

**vos références**

n° appel : 01 39 07 44 26  
n° contrat client : 1 2255320  
Nouveau plus engagé

ASS LES NATURALISTES DE MAYOTTE  
REPRESENTEE PAR M MOUROUD  
MALIRICE  
10 RUE MAHARAE  
97500 MANDZOU  
MAYOTTE

**services mobiles**  
**votre facture du mois de Mai 2016**

**Service Orange** vos abonnements, forfaits et options  
montant € HT 25,00  
montant € TTC 25,00

**pour votre information**  
Nouveau plus engagé  
pour plus d'informations  
sur vos services et options  
n° 143 00 00

**total facture** 25,00 € HT  
25,00 € TTC

TVA incluse sur les appels à 19,90 € au 20/05  
et les appels à 19,90 € au 20/05

**Situation de votre compte**  
réglements et autres opérations pris en compte sur la période précédente  
solde créditeur / débiteur au 19/05/16  
25,00 €  
0,00 €

**avis de prélèvement automatique**  
compte n° 143048889  
facture n° 05027018062016 du 20/05/16  
montant du prélèvement : 25,00 € au 20/05/16  
RUB : 4406697 n° ICC : FR 18222004125  
nom de la banque : BANQUE PARISIENNE COMMERCIALE (BIC : BPAI33) n° de compte : 143048889  
INDEN

**FACTURE / REÇU**  
**VENTE CASH N°:B 701235**

Heure : *14h00*  
Date : *26/05/2016*  
Véhicule Client : *M'Bouzi*

TOTAL MAVOTTE  
Benevoles Inceunsi - BP 407  
1, Lotissement des 3 Vallées  
97500 MAMBOUDZOU  
TEL 0269 60 12 94  
Fax 0269 60 17 30

Mode de paiement :  Espèces  Chèque  Carte Bancaire  Carte Total

Produit	Quantité	Prix Unitaire	Montant
SUPER <input type="checkbox"/>			
GASOIL <input checked="" type="checkbox"/>	<i>11,06</i>		<i>411</i>
PETROLE <input type="checkbox"/>			
MÉLANGE <input type="checkbox"/>			
LUBRIFIANTS <input type="checkbox"/>			
GAZ <input type="checkbox"/>			
DIVERS <input type="checkbox"/>			
Nom du Propriétaire et Signature: <i>[Signature]</i>			TOTAL PAYE <i>411</i>

3

sp.

**FACTURE / REÇU**  
**VENTE CASH N°:B605692**

Heure : *14h00*  
Date : *26/05/2016*  
Véhicule : *Bledha Station*

TOTAL MAVOTTE  
Benevoles Inceunsi - BP 407  
1, Lotissement des 3 Vallées  
97500 MAMBOUDZOU  
TEL 0269 60 12 94  
Fax 0269 60 17 30

Mode de paiement :  Espèces  Chèque  Carte Bancaire  Carte Total

Produit	Quantité	Prix Unitaire	Montant
SUPER <input type="checkbox"/>			
GASOIL <input checked="" type="checkbox"/>	<i>11,06</i>		<i>50</i>
PETROLE <input type="checkbox"/>			
MÉLANGE <input type="checkbox"/>			
LUBRIFIANTS <input type="checkbox"/>			
GAZ <input type="checkbox"/>			
DIVERS <input type="checkbox"/>			
Nom du Propriétaire et Signature: <i>[Signature]</i>			TOTAL PAYE <i>50</i>

3

sp.

**FACTURE N° 17**

*Lavementique*

*M RNN M'BOUZI*

RÈGLEMENT pour le le 26.05.2016

*Hamidou Ancif*

*chargé*

*véhicule*

*Citroën RNN*

*12 €*

*[Signature]*

EXEMPLAIRE

Conditions d'escompte pour paiement anticipé

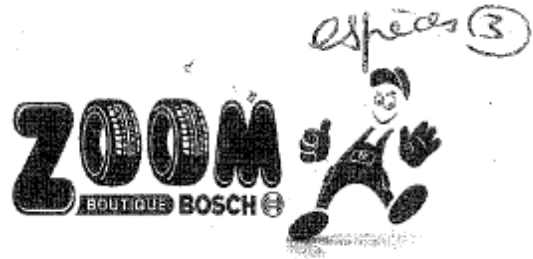
En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal. Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de notre facture.

2



26/05/2016

Boutique Bosch  
 BP 225  
 97600 MAMOUDZOU  
 Tél. 0269 613 579  
 Fax  
 N° Siret : 09411940100019  
 N.A.F. : 503B




---



---



---



---

<b>Vente comptoir</b>		<b>FACTURE</b>	
N° PIECE : BBN20807	Re impression de ticket	DATE : 26/05/16	

Référence	Désignation	Qté	PU	Remise	Montant TTC
53/IMBR0200	BRILLANT PLASTIQUE VANILLE 400 ML	1,00	8,00		8,00

				Tot TTC	Règlement
				Euro Aucune	8,00 8,00

Le retrait des marchandises et ou ordres de réparations implique l'acceptation tacite par le client des conditions générales de ventes affichées en magasin.  
 Extrait : Les marchandises restent notre propriété jusqu'à leur paiement intégral. En cas de paiement anticipé aucun escompte ne sera accordé.  
 En cas de retard de paiement, les pénalités seront dues de plein droit au taux de 15% l'an.  
 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Sauf dispositions légales contraires).

CAISSE3                      Vous avez été servi par      ABDEL-AZIDI Zozo

Reserves  
Naturelles  
DE FRANCE



COMPTABILISÉ

Les Naturalistes de Mayotte

N°	Date	Reference	Reference
15FA9540	11/06/16	41HASSOC 41RNATMAYOT	ROCHE Florie

10 rue Mamawé  
BP 1391  
97600 MAMOUDZOU

**IMPORTANT :** Le numéro de la facture est à rappeler  
obligatoirement lors de votre règlement

Adresse de livraison

Les Naturalistes de Mayotte

**Facture**

10 rue Mamawé  
BP 1391  
97600 MAMOUDZOU

Contact RNF : comptabilite-mf@espaces-naturels.fr

Designation	Qty	Cond	PU	Montant
Waste de terrain Unité saison M P H M A S 2016 2017	1		20000	20000
Peinture toiles de protection pour les pontons Unité	1		25000	25000
Chequette de ponton Unité	1		10000	10000
Châles sur le ponton Unité	1		10000	10000
Shorts de ponton Unité	1		10000	10000
...	...	...	...	...

TOTAL des dettes  
227000

2075 D'02 C 000  
Téléphone :  
05 90 43 01 00  
Téléfax :  
05 90 43 01 01  
  
Internet : [www.naturels.fr](http://www.naturels.fr)  
  
Association loi 1901  
Département de Mayotte  
SIRET 4263433100025

Association sans but lucratif non assujettie à la TVA - art L80B du code fiscal

**Conditions de règlement :**  
Les règlements sont à effectuer :  
par chèque, à l'ordre de RNF, ou par virement, sur  
Crédit coopératif Dijon 42559 00016 21021373407 40

Aujourd'hui, la terre de demain

Réserves  
Naturelles  
DE FRANCE



COMPTABILISÉ

Les Naturalistes de Mayotte

Numero	Date	Reference	Reference Client
15FA9542	11/05/16	411ASSOC 411NATMAYOT	HAMIDOU Amir

10 rue Mamawé  
BP 1391  
97600 MAMOUDZOU

Adresse de livraison

Les Naturalistes de Mayotte

10 rue Mamawé  
BP 1391  
97600 MAMOUDZOU

IMPORTANT : Le numéro de la facture est à rappeler  
obligatoirement lors de votre règlement

**Facture**

Contact RNF : comptabilite-mf@espaces-naturels.fr

Designation	Qté	cond.	PU	Montant
100 grammes courtes unisexe	1		25,00	25,00
100 grammes courtes unisexe	1		25,00	25,00
100 grammes courtes unisexe	1		25,00	25,00
100 grammes courtes unisexe	1		25,00	25,00
100 grammes courtes unisexe	1		25,00	25,00

TOTAL net de taxes  
en euros  
25,00

CS 0324  
2105 Digne  
Téléphone:  
05 80 56 91 60  
Téléfax:  
05 89 57 01 01  
  
mf@espaces-naturels.fr  
www.espaces-naturels.com  
  
Approuvé Loi 1991  
Coh Nat 1409 2  
N°01 426446310002


Association sans but lucratif non assujettie à la TVA - art L80B du code fiscal

Conditions de règlement :  
Les règlements sont à effectuer :  
par chèque, à l'ordre de RNF, ou par virement sur  
Crédit coopératif Dijon 42559 00615 21021373407 40

*Aujourd'hui, la terre de demain*

Réserves  
Naturelles  
DE FRANCE



FACTURES PAÏES ? 

**Les Naturalistes de Mayotte**

10 rue Mamawé  
BP 1391  
97600 MAMOUDZOU

Adresse de livraison

**Les Naturalistes de Mayotte**

10 rue Mamawé  
BP 1391  
97600 MAMOUDZOU

Numero	Date	Références	Référence Client
15FA9540	11/05/16	411ASSOC 411NATMAYOT	ROCHE Fiona

IMPORTANT : Le numéro de la facture est à rappeler obligatoirement lors de votre règlement

**Facture**

Contact RNF : [comptabilite-mf@espaces-naturels.fr](mailto:comptabilite-mf@espaces-naturels.fr)

Désignation	Qty	Condt	PU	Montant
Veste de terrain inter-saison - M - PM	1,00	Unité	59,00 €	59,00
Ceinture toile - T3	1,00	Unité	8,00 €	8,00
Casquette été - T3	1,00	Unité	5,00 €	5,00
Chaussures de pont - T 40	1,00	Unité	85,00 €	85,00
Short femme - T 42	2,00	Unité	35,00 €	70,00
Agent ROCHE Fiona				

TOTAL net de taxe  
en euros  
227,00 €

CS 67324  
21075 Diégo Cedex  
Téléphone :  
03 83 46 91 00  
Télécopie :  
03 83 46 91 01  
[mf@espaces-naturels.fr](mailto:mf@espaces-naturels.fr)  
[www.espaces-naturels.org](http://www.espaces-naturels.org)  
Association Loi 1901  
Code NAF 9499 Z  
SIRET 42843483100023

Association sans but lucratif non assujettie à la TVA - art L80B du code fiscal

**Conditions de règlement :**

Les règlements sont à effectuer :  
par chèque, à l'ordre de RNF, ou par virement, sur  
Crédit coopératif Dijon 42559 00015 21021373407 40

*Aujourd'hui, la terre de demain*

Réserves  
Naturelles  
DE FRANCE



**DUPLICATA**

Numéro	Date	Référence	Référence client
15FA9540	11/05/16	411ASSOC 411NATMAYOT	ROCHE Fiona

IMPORTANT : Le numéro de la facture est à rappeler obligatoirement lors de votre règlement

## Facture

Contact RNF : comptabilite-rnf@espaces-naturels.fr

### Les Naturalistes de Mayotte

10 rue Mamawé  
BP 1391  
97600 MAMOUDZOU

Adresse de livraison

### Les Naturalistes de Mayotte

10 rue Mamawé  
BP 1391  
97600 MAMOUDZOU

Désignation	Qté	Condt	PU	Montant
Veste de terrain inter-saison - M - PM	1.00	Unité	59.00 €	59.00
Ceinture toile T3	1.00	Unité	8.00 €	8.00
Casquette été T3	1.00	Unité	5.00 €	5.00
Chaussures de pont T 40	1.00	Unité	85.00 €	85.00
Short femme T 42	2.00	Unité	35.00 €	70.00
Agent ROCHE Fiona				

TOTAL net de taxe  
en euros

227.00 €

CS 07304  
28075 Dijon Cedex  
Téléphone :  
03 80 49 31 00  
Téléfax :  
03 80 49 31 01

www.espaces-naturels.fr  
www.reserves-naturels.org

Association Loi 1901  
Code N° 4493 Z  
SIRET 42643483100633

Association sans but lucratif non assujettie à la TVA - art L80B du code fiscal

#### Conditions de règlement :

Les règlements sont à effectuer :  
par chèque, à l'ordre de RNF, ou par virement sur  
Crédit coopératif Dijon 42559 00015 21021373407 40



**Les Naturalistes de Mayotte**

Numero	Date	Reference	Reference client
15FA9542	11/05/16	411ASSOC 411NATMAYOT	HAMIDOU Anrif

10 rue Mamawé  
BP 1391  
97600 MAMOUDZOU

IMPORTANT : Le numéro de la facture est à rappeler obligatoirement lors de votre règlement

Adresse de livraison

**Facture**

**Les Naturalistes de Mayotte**

Contact RNF : [comptabilite-rnf@espaces-naturels.fr](mailto:comptabilite-rnf@espaces-naturels.fr)

10 rue Mamawé  
BP 1391  
97600 MAMOUDZOU

Designation	Qté	Condt	PU	Montant
Polo manches courtes unisexe - XXL	3,00	Unité	12,00 €	36,00
Ceinture toile - T4	2,00	Unité	8,00 €	16,00
Casquette été - T3	1,00	Unité	5,00 €	5,00
Pantalon inter saison homme - T 56 - L	2,00	Unité	34,00 €	68,00
Agent HAMIDOU Anrif				

**TOTAL net de taxe en euros**  
125,00 €

CS 6°224  
22075 Dijon Cedex  
Téléphone : 03 80 48 21 05  
Télécopie : 03 80 48 21 01  
[rnf@espaces-naturels.fr](mailto:rnf@espaces-naturels.fr)  
[www.naturalistes-mayotte.org](http://www.naturalistes-mayotte.org)  
Association Loi 1901  
Code NAF 9499 Z  
SIRET 42843483100023

Association sans but lucratif non assujettie à la TVA - art L80B du code fiscal

**Conditions de règlement :**  
Les règlements sont à effectuer :  
par chèque, à l'ordre de RNF, ou par virement, sur  
Crédit coopératif Dijon 42559 00015 21021373407 40

Réserves  
Naturelles  
DE FRANCE



**Les Naturalistes de Mayotte**

10 rue Mamawé  
BP 1391  
97600 MAMOUDZOU

Adresse de livraison

**Les Naturalistes de Mayotte**

10 rue Mamawé  
BP 1391  
97600 MAMOUDZOU

Numero	Date	Reference	Reference client
15FA9541	11/05/16	411ASSOC 411NATMAYOT	MONNIER Gildas

IMPORTANT : Le numéro de la facture est à rappeler obligatoirement lors de votre règlement

**Facture**

Contact RNF : [comptabilite-rnf@espaces-naturels.fr](mailto:comptabilite-rnf@espaces-naturels.fr)

Designation	Qte	Condt	PU	Montant
Pantalon inter saison homme - T 40 - L	3,00	Unité	34,00 €	102,00
Chaussures de pont - T 40	1,00	Unité	85,00 €	85,00
Casquette été - T1	1,00	Unité	5,00 €	5,00
Agent MONNIER Gildas				

TOTAL net de taxe  
en euros

192,00 €

CS 67024  
21075 Dijon Cedex  
Téléphone :  
03 80 48 91 00  
Téléfax :  
03 80 48 91 01

[rnf@espaces-naturels.fr](mailto:rnf@espaces-naturels.fr)  
[www.nature-naturalistes.org](http://www.nature-naturalistes.org)

Association Loi 1901  
Code NAF 9499 Z  
NIRET 42843453100022

Association sans but lucratif non assujettie à la TVA - art L80B du code fiscal

**Conditions de règlement :**

Les règlements sont à effectuer :  
per chèque, à l'ordre de RNF, ou par virement, sur  
Crédit coopératif Dijon 42559 00015 21021373407 40

③ sep

Facture SANS TVA		
Numéro de facture	Date	Code client
150077718	31/05/2016	

972060297  
**PHARMACIE MAHORAISE**  
 6 Place du Marché  
 97600 MAMOUDZOU  
 FRANCE  
 Tél : 02 69 61 12 39  
 Fax : 02 69 61 00 34  
 E-mail :

NATURALISTES DE MAYOTTE  
 10 RUE MAMAWE  
 97600 MAMOUDZOU

Mode de règlement : Espèces  
 Echéance : 01/06/2016

TVA :

Je13Réf	Désignation	Qté	HT U Brut	%Rem	HT U Net	Mt HT Net	%TVA
3518646128093	GILBERT COMP NETTOYAGE PLAIE	1	4,9000	0,00	4,9000	4,90	0,0
Quantité totale des produits : 1							

Taux TVA	HT Brut	%Rem	Remise	HT Net	TVA						
0,0%	4,90	0,00%	0,00	4,90	0,00						
<table border="1" style="float: right;"> <tr> <td>Total Net HT</td> <td>4,90</td> </tr> <tr> <td>TVA</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>Montant TTC</td> <td>4,90</td> </tr> </table>						Total Net HT	4,90	TVA	0,00	Montant TTC	4,90
Total Net HT	4,90										
TVA	0,00										
Montant TTC	4,90										
<b>Totaux</b>	4,90	0,00%	0,00	4,90	0,00						

Pharmacie acceptant le règlement des sommes dues par chèques, libellé à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.  
 En cas de non paiement à la date d'échéance indiquée, l'acheteur sera de plein droit redevable de l'application d'un intérêt de retard calculé sur l'intégralité des sommes restant dues, intérêt d'un montant égal à deux fois le taux d'intérêt légal, montant auquel viendra s'ajouter une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros.





3 csp.

Facture SANS TVA		
Numéro de facture	Date	Code client
160077714	31/05/2016	

**972060297**  
**PHARMACIE MAHORAISE**  
 6 Place du Marché  
 97600 MAMOUDZOU  
 FRANCE  
 Tél : 02 69 61 12 39  
 Fax : 02 69 61 00 34  
 E-mail :

**NATURALISTES DE MAYOTTE**  
 10 RUE MAMAWE  
 97600 MAMOUDZOU

Mode de règlement : Espèces  
 Echéance : 01/06/2016

TVA :

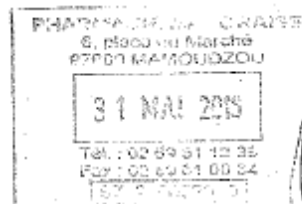
Je13Réf	Désignation	Qté	HT U Brut	%Rem	HT U Net	Mt HT Net	%TVA
34010 7868084 7	URGO COMP NT ST 7,5X7,5CM 10*2	1	2,5400	0,00	2,5400	2,54	0,0
34010 6600528 7	NYLEX URGO 4M*10CM	1	1,2000	0,00	1,2000	1,20	0,0
3156260017450	BANDE CREPE 4M/10CM HYDRA	3	2,2000	0,00	2,2000	2,20	0,0
34010 6067212 6	CHUT COUSSIN HEMOSTATIQUE 50C	1	12,9000	0,00	12,9000	12,90	0,0

Quantité totale des produits : 4

Taux TVA	HT Brut	%Rem	Remise	HT Net	TVA
0,0%	18,84	0,00%	0,00	18,84	0,00
<b>Totaux</b>	18,84	0,00%	0,00	18,84	0,00

<b>Total Net HT</b>	<b>18,84</b>
<b>TVA</b>	<b>0,00</b>
<b>Montant TTC</b>	<b>18,84</b>

Pharmacie acceptant le règlement des sommes dues par chèque, libellé à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.  
 En cas de non paiement à la date d'échéance indiquée, l'acheteur sera de plein droit redevable de l'application d'un intérêt de retard calculé sur l'intégralité des sommes restant dues, intérêt d'un montant égal à deux fois le taux d'intérêt légal, montant auquel viendra s'ajouter une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros.





**facture**  
N° 03184502020716 du 20/06/16  
concernant les du 20/06/16 au 19/06/16

**pour nous joindre**  
456 à partir de votre mobile  
pour un appel vers votre mobile à l'étranger  
06 39 000 456 à partir d'un téléphone fixe  
soit via communication satellite (prix élevés)  
ouvert du lundi au samedi 9h-20h

**Service Client Orange**  
801000101  
87748 87 (prix de service)  
envoie le sms #serviceclient

**vos références**  
n° spécial 06 39 87 89 33  
n° compte client : 453450646  
Vous n'êtes plus engagé

**services mobiles**  
votre facture du mois de Juin 2016

**Services Orange** montant € HT    montant € TTC  
vos abonnements, forfaits et options 25,00    25,00

**pour votre information**  
N° vert 116 11  
pour plus d'informations  
sur nos services et nos offres  
à l'adresse 11611.com

**total facture** montant € HT    montant € TTC  
TVA portée sur le total HT au 20,00 € 25,00    25,00  
les montants en gras sont arrondis, leur somme peut donc différer du montant total  
0,00

**Situation de votre compte** -25,00 €  
réglements et autres opérations pris en compte sur la période précédente  
solde créditeur / débiteur au 19/06/16 0,00 €

**avis de prélèvement automatique**  
compte n° 14354046  
facture n° 03184502020716 du 20/06/16  
montant du prélèvement : 25,00 € à compter du 04/06/16  
RUM : 453450646 N° CSC : 117422200205  
Banque : BIENNE SA (LUX) N° : 000000000001  
BANQUE FISE COMMERCELE SA (LUX) N° : 000000000001  
N° : 117422200205

**facture**  
 n° 8316425062016 du 20/06/16  
 consommations du 20/06/16 au 19/07/16

  
**pour nous joindre**  
 Appelez nous sur votre mobile  
 avant son facture depuis votre mobile à Mayotte  
 06 99 000 499 à partir d'un UNIPOLYON  
 ou chez nos conseillers sur notre site internet  
 ORANGE ou appelez au 3131 71 51 51  
**Service Client Orange**  
 BP 75311  
 97740 ST DENIS CEDEX 9  
<http://orange.ma>

**ASS LES NATURALISTES DE MAYOTTE**  
 REPRESENTÉE PAR M MOUROUD  
 MAURICE  
 10 RUE MAHAWE  
 97600 MAMOUZOU  
 MAYOTTE

**vos références**  
 n° fiscal : 06 50 67 64 56  
 n° client : 1 2325820  
 Vous n'êtes pas engagé

**services mobiles**  
 votre facture du mois de Juin 2016

Services Orange	montant € HT	montant € TTC
vos abonnements, forfaits et options	25,00	25,00

**total facture**

TVA incluse sur les appels 50€ au 20,00 €	montant € HT	montant € TTC
Le montant indiqué ci-dessous est à verser, tout comme pour votre offre de service	25,00	25,00



**Situation de votre compte**

Règlements et autres opérations pris en compte sur la période précédente	-25,00 €
solde créditeur / débiteur au 19/07/16	0,00 €

**avis de prélèvement automatique**  
 Le client a autorisé le débiteur à effectuer des prélèvements automatiques pour le paiement de la facture de services mobiles.  
 N° client : 1 2325820  
 N° de la facture : 8316425062016  
 Le montant de la facture est de 25,00 € TTC.  
 N° client : 1 2325820  
 N° de la facture : 8316425062016  
 Le montant de la facture est de 25,00 € TTC.  
 N° client : 1 2325820  
 N° de la facture : 8316425062016  
 Le montant de la facture est de 25,00 € TTC.

**DUPLICATA**



**Poe-ma assurances SARL**  
*Société de courtage d'assurance*

**PAYÉ**

Assoc **LES NATURALISTES DE MAYOTTE**  
*CHARPENTIER Michel*  
10 Rue Mamawé  
BP 1391  
**97600 MAMOUDZOU - MAYOTTE**

Saint Gilles les Bains, le 10 juin 2016

**QUITTANCE**

Nous avons l'honneur de vous informer du montant dont vous êtes redevable au titre de la police ci-dessous référencée.

Nous vous remercions d'en effectuer le paiement par tout moyen à votre convenance, sachant que le règlement par chèque bancaire ou postal tient lieu de preuve de paiement.

**Montant de la prime TTC :**

**1334,86 €**

Dont frais de gestion : **0,00 €**

Période : **26/05/2016**

Au : **31/05/2017**

Compagnie : **TRANSMER ASSURANCES**

Catégorie : **PLAIS**

Police N° **06/260516/1013**

Concerne : **SHIVUNDZE**

**Références bancaires**

BNPI Saint-Gilles  
Intitulé : SARL POE MA INSURANCES  
Cpte : FR76 4191 9094 3201 0288 7229 214

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter au présent courrier, et vous prions de croire en l'expression de nos sentiments dévoués.

**Tel : 02 62 33 02 02 - Fax : 02 62 33 02 03 - Email : poemareunion@wanadoo.fr**

2 rue du Port - Rés. Perle des Roches - 97434 Saint-Gilles les Bains REUNION  
SIRET N° 510 761 943 00016 - ORIAS N° 09 05 19 17 site internet : www.orias.fr

Compagnie Française de Courtage de Reunion - 2014 Centre Professionnel de Courtage - N° 1420 3 - 1720 3 de la loi des 10/05/2010

# SV. Nautic

**DUPLICATA**

URL ELEC PILOTI  
 ONE INDUSTRIELLE NEL  
 P 56 - KAWENI  
 7600 MAMOUDZOU - MAYOTTE  
 el Atelier : 06.39.68.97.00  
 el Location : 06.39.25.24.38  
 ax : 02.69.63.99.07  
 mail : svnautic@orange.fr  
 site internet : svnautic-mayotte.fr  
 .C.S. : 2006B12991  
 .P.E. : 4520A  
 IRET : 434 547 493 00040

FACTURE en EUR n° 12368

Date	Client	Page
01/06/2016	4929	1

LES NATURALISTES DE MAYOTTE

97600 MAMOUDZOU

Référence	Désignation	Qté	PU B. HT	Rem	PU Net HT	Total HT.	T
	SUR BATEAU SHIVONDZE DI 929870 suite immersion						
28917	CABLE DIRECTION M66 17FT 5,18M	1	142.00		142.00	142.00	
3C0916	CABLE DE COMMANDE 16FT 4,88M	2	54.00		54.00	108.00	
30196	BATTERIE DOLPHIN 12V 70AH	2	135.00		135.00	270.00	
3002	SOUFFLET CAOUTCHOUC NOIR Ø14MM	1	7.00		7.00	7.00	
30586	PANNEAU ELECTRIQUE 6 VOIE 630586	1	45.00		45.00	45.00	
3086	COUPE BATTERIE BIPOLAIRE CX086	3	80.00		80.00	240.00	
3003	BRISE ALLUME CIGARE FEM 12V	1	14.50		14.50	14.50	
30152	FEU BABORD BLANC 640152	1	15.00		15.00	15.00	
30154	FEU TRIBORD BLANC 640154	1	15.00		15.00	15.00	
30604	JEU DE COSES PAPILLON LAITON	2	10.00		10.00	20.00	
35315	COLLIER NYLON 20X4.8 635315	1	12.00		12.00	12.00	
3MM2R	CABLE BATTERIE 25MM2 ROUGE 640926	3.5	10.00		10.00	35.00	
3MMN	CABLE BATTERIE 25MM NOIR 640925	3.5	10.00		10.00	35.00	
4MM2NOIR	CABLE MONOCONDUCTEUR 4MM2 NOIR	4	2.50		2.50	10.00	
4MM2ROUGE	CABLE MONOCONDUCTEUR 4MM2 ROUGE	4	2.50		2.50	10.00	
2.5MM2	CABLE 3X2.5MM2 640898	4	3.50		3.50	14.00	
4MM2	CABLE 2X1MM2 MARINE 640881 192789	2	2.00		2.00	4.00	
LINE 19MM	GAINE THERMORTRACTABLE 19MM 191879	0.6	14.00		14.00	8.40	
11702	COSSE THERMO COLLE BLEU 191702	3	1.00		1.00	3.00	
300	POMPE DE CALE AUTO ATTWOOD 3500	1	95.00		95.00	95.00	
3101A	COSSE A SOUDER TUBULAIRE	17	2.00		2.00	34.00	
110	EMBOUT 28MM NV MODO20	1	8.00		8.00	8.00	
131	COSSE PRE ISOLE DIVERS	4	0.34		0.34	1.36	
11170	RIVET INOX A4	4	1.00		1.00	4.00	
1	MAIN S'OEUVRE	6	45.00		45.00	270.00	
10	SORTIE ET MISE A L'EAU AU PORT MDZ	1	90.00		90.00	90.00	

Mode de règlement

Echéance

\*\*\* EUROS \*\*\*

n votre aimable règlement

01/06/2016

 Total TTC  
 Accompte  
 Net à Payer

1510.26

1510.26

usage de réserve de propriété : De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux  
 nes de la loi n° 80.335 du 12 mai 1980. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement est fixé à 40€ par le décret n°2012-1115 du  
 octobre 2012. Pénalités de retard fixées à 1.5 fois le taux d'intérêt légal.

**SV. Nautic**

**DUPLICATA**

URL ELEC PILOTI  
 ONE INDUSTRIELLE NEL  
 P 56 - KAWENI  
 7600 MAMOUDZOU - MAYOTTE  
 el Atelier : 06.39.68.97.00  
 el Location : 06.39.25.24.38  
 ax : 02.69.63.99.07  
 mail : svnautic@orange.fr  
 ite internet : svnautic-mayotte.fr  
 .C.S. : 2006B12991  
 .P.E. : 4520A  
 IRET : 434 547 493 00040

FACTURE en EUR n° 12367

3

Date	Client	Page
01/06/2016	4929	1

LES NATURALISTES DE MAYOTTE

97600 MAMOUDZOU

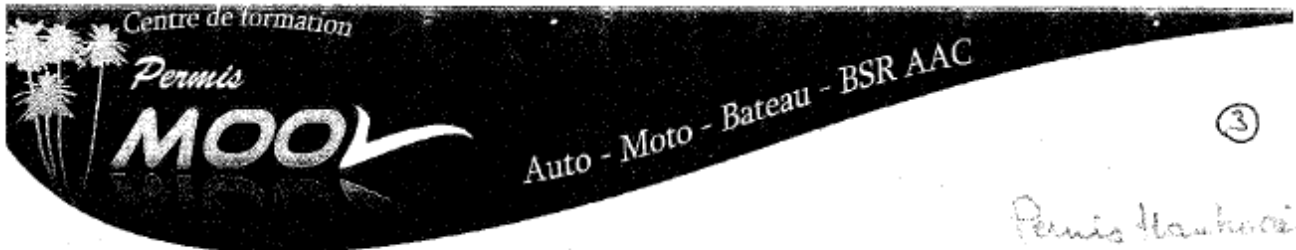
Référence	Désignation	Qté	PU B. HT	Rem	PU Net HT	Total HT.	€
	SUR BATEAU SHIVUNDZE DI 929870						
100DETL	MOTEUR HB YAMAHA F100DETL EPI GD9 1026439 Z	1	11800.00		11800.00	11800.00	
1790-BS402	HUILE MOTEUR YAMALUBE 10W40 4LTS	1					
M	REPRISE ANCIEN MOTEUR SUZUKI F90	-1	4500.00		4500.00	-4500.00	
18899	PASSE COQUE PVC 23MM 318899	2	6.00		6.00	12.00	
14038	COLLIER INOX 25-40MM	2	4.50		4.50	9.00	
10625	TUYAU TRESSE TRANSP 25MM 610625	1	8.00		8.00	8.00	
10300	PORTE ABS 275X375MM 310300	1	46.00		46.00	46.00	

Mode de règlement
n votre aimable règlement

Echéance
01/06/2016

	*** EUROS ***
Total TTC	7375.00
À compte	
Net à Payer	7375.00

use de réserve de propriété : De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux articles de la loi n° 80.335 du 12 mai 1980. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement est fixé à 40€ par le décret n°2012-1115 du 10 octobre 2012. Pénalités de retard fixées à 1.5 fois le taux d'intérêt légal.



1 Résidence Azur  
Les Hauts Vallons  
Majicavo Lamir  
97690 KOUNGOU

Permis Hauturier  
Client lelabours  
**COMPTABILISÉ**

Les Naturalistes de Mayotte  
10 rue Mamawé  
97600 MAMOUDZOU

**FACTURE 0061**

06/06/2016

DESIGNATION	QTE	PRIX UNITAIRE HT	REMISE	TOTAL
FORFAIT PERMIS HAUTURIER	1	500,00€		500,00€
TOTAL HT				500,00€
NET A PAYER				500,00€

cop 3



COMPTABILISÉ

Facture acquittée : FR16529266  
 Date : 08 Juin 2016  
 Date de paiement : 08 Juin 2016  
 Commande : BC53592779  
 Paiement : Carte bancaire  
 Identifiant Client : rf106568-ovh (8270106568)

Contact facturation :  
**Les Naturalistes de Mayotte**  
**Fiona Roche**  
**10 rue Mamawé**  
**97600 Mamoudzou**

**Rubrique Hébergement**

ABONNEMENT	Domaine	Quantité	Prix unitaire	Prix HT
Offre Mutualisée Perso 2014 - 12 mois Du 10 Juin 2016 au 09 Juin 2017	reserve-mbouzi.fr	1	35,88 €	35,88 €
<b>Sous total</b>				<b>35,88 €</b>

**Rubrique Noms de domaine**

ABONNEMENT	Domaine	Quantité	Prix unitaire	Prix HT
Hebergement d'une zone DNS sur l'infrastructure Low Latency - 12 mois Du 10 Juin 2016 au 09 Juin 2017	reserve-mbouzi.fr	1	0,99 €	0,99 €
<b>Sous total</b>				<b>0,99 €</b>

RENOUVELLEMENT	Domaine	Quantité	Prix unitaire	Prix HT
Renouvellement d'un nom de domaine .fr pour 1 an Du 10 Juin 2016 au 09 Juin 2017	reserve-mbouzi.fr	1	6,99 €	6,99 €
<b>Sous total</b>				<b>6,99 €</b>

ABONNEMENT	36,87 €
RENOUVELLEMENT	6,99 €
<b>PRIX HT</b>	<b>43,86 €</b>
TVA (20 %)	8,77 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>52,63 €</b>

Pas d'escompte.  
 Tout incident de paiement est passible de pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France, avec un montant d'indemnité forfaitaire minimum de 40 euros.





**FACTURE / REÇU**  
**VENTE CASH N°:B 612840**

TOTAL  
TOTAL MAYOTTE  
Immeuble Incasada - BP 967  
1, lotissement les 3 Vallées  
97600 MAMOUZOU  
Tel. 0289 60 12 94  
Fax 0289 60 17 30

Heure : .....  
Date : 21/07/16 Station : Kawini  
Véhicule : Shivange Client : [Signature]

Mode de paiement :  Espèces  Chèque  Carte Bancaire  Carte Total

Produit	Quantité	Prix Unitaire	Montant
SUPER <input type="checkbox"/>		1,32	30
GASOIL <input type="checkbox"/>			
PETROLE <input type="checkbox"/>			
MÉLANGE <input type="checkbox"/>			
LUBRIFIANTS <input type="checkbox"/>			
GAZ <input type="checkbox"/>			
DIVERS <input type="checkbox"/>			

Nom du Pompiste et Signature: [Signature] TOTAL PAYÉ 30

③ esp



**FACTURE / REÇU**  
**VENTE CASH N°:B 605690**

TOTAL  
TOTAL MAYOTTE  
Immeuble Incasada - BP 967  
1, lotissement les 3 Vallées  
97600 MAMOUZOU  
Tel. 0289 60 12 94  
Fax 0289 60 17 30

Heure : .....  
Date : 21/07/16 Station : Kawini  
Véhicule : Shivange Client : [Signature]

Mode de paiement :  Espèces  Chèque  Carte Bancaire  Carte Total

Produit	Quantité	Prix Unitaire	Montant
SUPER <input type="checkbox"/>		1,32	99
GASOIL <input type="checkbox"/>			
PETROLE <input type="checkbox"/>			
MÉLANGE <input type="checkbox"/>			
LUBRIFIANTS <input type="checkbox"/>			
GAZ <input type="checkbox"/>			
DIVERS <input type="checkbox"/>			

Nom du Pompiste et Signature: [Signature] TOTAL PAYÉ 99

③ esp



**DUPLICATA**

**COMPTABILISÉ**

SIRET : 183 400 167 00015  
APE : 8413Z  
Déclaration d'existence en Préfecture L-R :  
91 34 P 3527 34

Mr Charpentier Michel  
10 rue Mamawé  
97600 MAMOUDZOU

Fait à Montpellier, le 23 JUIN 2016

**Facture N° FORMET-16-08**

DÉSIGNATION	TOTAL HT
Frais de dossier suite à absence sans annulation préalable de candidature pour le stage :	
« TEMEUM- Initiez-vous à la botanique à Mayotte »	
du 09/05/2016 au 10/05/2016	
du 23/05/2016 au 24/05/2016	
du 06/06/2016 au 07/06/2016	
concernant Mr Charpentier Michel	
montant forfaitaire (exonéré de tva en vertu de l'article 261 du cgl)	140,00 €

**Conditions de Règlement :**

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Agent comptable du GIP Aten
- Virement bancaire à l'ordre de l'Agent comptable du GIP Aten

**TP de l'Hérault – MONTPELLIER**

10071 / 34000 / 00001003530 / 83

IBAN : FR76 1007 1340 0000 0010 0353 083

BIC : TRPUFRP1

**DUPLICATA**

Via le 23/07 (3)

**C. B. N. Mascarin**

2, rue du Père Georges - Colimaçons  
97436 SAINT-LEU  
FRANCE

Tel : 0262 24 27 25  
Fax : 0262 24 85 63

SIRET : 34067135300035  
NAF : 9103Z  
N° TVA : FR-340671353

FACTURE EN EUROS


RNN M'Bouzi  
Mayotte

COMPTABILISE

Facture N°

FC 2 300

Date : 23/07/2016

Référence	Designation	Quantité	P.U. HT	Montant HT	TVA
	Pièce origine Devis N° DV 381 du 07/03/2016  <b>PROJET</b>  <b>Réserve Naturelle Nationale de M' Bouzi</b>  Aide à l'identification sur le réseau de parcelles permanentes 8,74 jours  Coût administratif Coût de fonctionnement Frais de déplacement	    8,74  1 1 1	    114,26  140,97 547,12 46,00	    998,63  140,97 547,12 46,00	    Exo  Exo Exo Exo
Le Directeur Luc GIGORD  CBN-CPDE de Mascarin 2 Rue de Père Georges 97436 COLIMAÇONS SAINT-LEU Tel : 0262 24 27 25 - Fax : 0262 24 85 63 E-mail : cbnm@cbnm.org					
Montant HT	TVA	Montant TVA	Echéances		
1 732,72	Exo		Date	Montant	Mode de règlement
Poids net		23/06/16		1 732,72 €	Virement
Volume total					
Nombre de colis					
			Total brut	1 732,72	
			Remise :		
			Net HT :	1 732,72	
			Frais de port :		
			Escompte :		
			Total taxes :		
			Divers TTC :		
			Acompte :		
			Règlement reçu :		
			<b>NET A PAYER</b>	<b>1 732,72 €</b>	

Escompte pour règlement anticipé : 0 %

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009)

**SODIFRAM**

FACTURE : FC16172177  
SODIFRAM  
Rue du commerce  
Tel:0269611300

Date : 21/07/2016 13:42  
Vendeur : BG  
N° CLI. : 411999  
COMPTOIR DETAIL

③ espèces

NDol	Code	H2/U	Désignation	97600 MAMOUDZOU P.U.TTC	T Mont TTC
1	131030	1	JAVEL 2L / 2.6% - JAVEL	2.25	1 2.25

ESPECES : 5.00 EUR  
RENDU : -2.75 EUR

TVA	Taux	Base HT	Mont TVA
1	0.00	2.25	0.00

Total HT 2.25  
TVA 0.00

Net à PAYER: 2.25 EUR

3 espèces



# Mahonet

L'univers de l'hygiène et de la protection individuelle

FACTURE N° 13491 DU 20/07/16

LES NATURALISTE DE MAYOTTE

CLIENT : DIVERS

COMMANDE N°

RIB BANQUE DE LA REUNION

CODE BANQUE	CODE GICHER	N°COMPTE	CLE RIB
12169	00043	50545359010	87
IBAN : FR76 1216 9000 4350 5453 5901 087			

REFERENCE	DESIGNATION	QTE	P.U. HT NET	MONTANT HT
POLSPRINGGRXL	POLO GRIS CHINE 100% COTON SPRING 210GR T.XL	2 0000	16,0000	32,00

PAIE LE:

espèces Chèques - CB

Code	Base	Taux	Montant	Conditions de règlement	TOTAUX
				20/07/16 ESPECES 50,00	Port HT
					Total HT 32,00
					Escompte 0,00
					Taxes 0,00
					Total TTC 32,00
					Acompte 0,00
<b>Total</b>	0,00		0,00	20/07/16 ESPECE	<b>NET A PAYER 32,00</b>

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre les articles livrés et de dissoudre le contrat. Tout retard de paiement engendre une pénalité calculée sur la base du taux d'intérêt légal en vigueur.

Réserves  
Naturelles  
DE FRANCE



③ espèces.

**Les Naturalistes de Mayotte**

10 rue Mamawé  
BP 1391  
97600 MAMOUDZOU

Mayotte

Número	Date	Référence	Référence client
16FA4130	19/07/16	411ASSOC	411NATMAY

**IMPORTANT** : Le numéro de la facture est à rappeler obligatoirement lors de votre règlement par virement, notamment.

# Facture

Contact RNF : [comptabilite-mf@espaces-naturels.fr](mailto:comptabilite-mf@espaces-naturels.fr)

Désignation	Qté	Condt	PU	Montant
Adhésion 2016 PP actif	1,00	Unité	25,00 €	25,00
adhésion Fiona Roche				

**NET A PAYER**  
en euros  
**25,00 €**

**Condition de paiement :**  
**30 jours nets**

CS 07524  
21075 Dijon  
Codes

Téléphone :  
03 80 48 91 00  
Télécopie :  
03 80 48 91 01

[mf@reserves-naturels.fr](mailto:mf@reserves-naturels.fr)  
[www.reserves-naturels.org](http://www.reserves-naturels.org)

Association Loi 1901  
Code NAF 9499 Z  
SIRET 42843483100031

**Association sans but lucratif non assujettie à la TVA - art L80B du code fiscal**

**Conditions de règlement :**

Les règlements sont à effectuer, par chèque, à l'ordre de RNF, ou par virement, sur Crédit coopératif Dijon 42559 00015 21021373407 40  
IBAN FR76 4255 9000 1521 0213 7340 740 Code BIC CCOPFRPPXXX

③ espèces

Facture SANS TVA		
Numéro de facture	Date	Code client
150099760	15/07/2016	

972060297  
**PHARMACIE MAHORAISE**  
 6 Place du Marché  
 97600 MAMOUDZOU  
 FRANCE  
 Tél : 02 69 61 12 39  
 Fax : 02 69 61 00 34  
 E-mail :

LES NATURALISTES DE MAYOTTE  
 97600 MAMOUDZOU

Mode de règlement : Espèces  
 Echéance : 01/08/2016

TVA :

de13Réf	Désignation	Qté	HT U Brut	%Rem	HT U Net	Mt HT Net	%TVA
3700535000236	GANT SYMBIOSE LARGE 8/9	1	8,9000	0,00	8,9000	8,90	0,0

Quantité totale des produits : 1

Taux TVA	HT Brut	%Rem	Remise	HT Net	TVA
0,0%	8,90	0,00%	0,00	8,90	0,00
<b>Totaux</b>	8,90	0,00%	0,00	8,90	0,00

Total Net HT	8,90
TVA	0,00
Montant TTC	8,90

Pharmacie acceptant le règlement des sommes dues par chèque, libellé à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.  
 En cas de non paiement à la date d'échéance indiquée, l'acheteur sera de plein droit redevable de l'application d'un intérêt de retard calculé sur l'intégralité des sommes restant dues, intérêt d'un montant égal à deux fois le taux d'intérêt légal, montant auquel viendra s'ajouter une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros.

**PHARMACIE MAHORAISE**  
 6. place du Marché  
 97600 MAMOUDZOU

15 JUL. 2016

Tél : 02 69 61 12 39  
 Fax : 02 69 61 00 34  
 97 2 060 297

(3) espèces

Echarfi Abdou	<b>FACTURE N°</b> 29
Marche Ouest	Naturelles
Plamedjou	de Mayotte
M _____	

RÈGLEMENT pour le 15/07/2016

EXAMPLA	
Achat noix	20€
de CoCo	20€

Conditions d'escompte pour paiement anticipé  
 En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal.  
 Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de notre facture.



③ Chèque 9372415  
**SV. Nautic**

FACTURE en EUR n° 12564

EURL ELEC PILOTI  
 ZONE INDUSTRIELLE NEL  
 BP 56 - KAWENI  
 97600 MAMOUDZOU - MAYOTTE  
 Tel Atelier : 06.39.68.97.00  
 Tel Location : 06.39.25.24.38  
 Fax : 02.69.63.99.07  
 Email : svnautic@orange.fr  
 Site internet : svnautic-mayotte.fr  
 R.C.S. : 2006B12991  
 A.P.E. : 4520A  
 SIRET : 434 547 493 00040

**COMPTABILISÉ**

Date	Client	Page
12/07/2016	4929	1

LES NATURALISTES DE MAYOTTE

97600 MAMOUDZOU

Référence	Désignation	Qté	PU B. HT	Rem	PU Net HT	Total HT.	T
001152	BOUZE BICOINIQUE BLANC 520MM 491152	1	95.00		95.00	95.00	
190116	MANILLE LYER INOX 10MM	2	9.00		18.00	18.00	
002110	CHAINE GOVA CALIBRE 10MM 002110	1.56	12.00		18.72	18.72	

Mode de règlement
Réglé 131.00 Euro Chèque 12/07/16


Echéance
12/07/2016

*** EUROS ***	
Total TTC	131.00
Acompte	
Net à Payer	131.00

RIB IBAN AGRIRERX FR76 1990 6009 7490 0143 1517 122

Clause de réserve de propriété : De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi n° 80-335 du 12 mai 1980. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement est fixé à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012. Pénalités de retard fixées à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

*3.500*



**BON DE LIVRAISON N°** valant facture

BL715999

**DATE**

12/07/16

**CODE CLIENT**

E1

**CLIENT**

ESPECES-SERVI PAR HOUCHAME

**REFERENCE**

LES NATURALISTES

Code Article	Désignation	Qté	Prix Unitaire	Remise	Total
MI62210	Mécanisme de tuya de 15 cm	1.00	1,70		1,70
UYA18	Batterie SEBAK Ø 15 x 15 Netre	1.00	18,00		18,00

Reçu livraison conforme par: 09:18:44      Servi par: AÏSSIEO1      **TOTAL A PAYER** € 19,70

Contrôle CP / Vendeur:      HDD:      HAC:      HDC:      Numéro de page: 1

Z.I. KAWENI - B.P. 7 - 97600 MAMOUZOU - MAYOTTE - ☎ 02 86 81 05 40 - 03 02 86 81 05 40 - 03 02 86 81 05 40 - 03 02 86 81 05 40  
SARL AU CAPITAL DE 100000 EUROS - SIRET 7 512 67 808 00010 - Code APE 4 67 4A - BFC 18719 00080 0080 21714 00 85  
Enlèvement des marchandises le jour même. A défaut, prévenir la CAUSSE. Les marchandises vendues ne sont ni reprises, ni échangées. Merci de votre visite

Impression KAPRM - 03 03 03

# facture

n° 63389159072016 du 20/07/16  
consommations du 20/06/16 au 19/07/16

**pour nous joindre**  
455 Avenue de votre mobile  
Service Client Orange  
BP 443  
97745 ST DENIS CEDEX 9  
mayotte.orange@orange.com

ASSILES NATURALISTES DE MAYOTTE  
REPRESENTÉE PAR W. MOURLOU  
MAURICE  
TOULE MAMWAE  
87500 MAMOUZOU  
MAYOTTE

### vos références

n° appel : 09 36 07 04 90  
n° compte client : 11 2334699  
Vous n'êtes plus engagé

## services mobiles votre facture du mois de Juillet 2016

Services Orange	montant € HT	montant € TTC
Vos abonnements, forfaits et options	25,00	25,00

### total facture

25,00 € HT      25,00 € TTC

TVA 0% sur les appels hors forfait  
Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut donc différer du montant total

pour votre information  
si vous avez des questions  
sur votre facture, contactez  
le service client au 09 36 07 04 90

### Situation de votre compte

règlements et autres opérations pris en compte sur la période	-25,00 €
prépaiements	0,00 €
solde créancier / débiteur au 19/07/16	0,00 €

### avis de prélèvement automatique

compte n° 1 233 469 9  
IBAN n° 81 36 1507 0000 0000 0000  
titulaire du prélèvement : SERVICE CLIENT ORANGE  
RUE DE LA LIBERTÉ  
97745 ST DENIS CEDEX 9  
MAYOTTE

# facture

n° 6336943072016 ou 200716  
concomitantes ou 200616 au 18/07/16



**pour nous joindre**  
450 à partir de votre mobile  
ou sur notre site web à l'adresse suivante  
06 39 00 466 à partir d'un téléphone fixe  
001 784 000 466 de nos bureaux  
du lundi au samedi 7h-20h

**Service Client Orange**  
25 rue de Valenciennes  
92741 La Plaine-Montmorency  
92745 St Denis CEDEX 9  
www.orange.fr/mayotte

**vos références**  
n° offre : 00 30 07 00 20  
n° compte client : 1 2345678  
Vous êtes plus engagé

asa Las Naturalistes de Mayotte  
Représentés par M. M'rouda  
10 Rue Akemawe  
87800 Mamoudzou  
MAYOTTE

## services mobiles votre facture du mois de Juillet 2016

**Services Orange**  
vos abonnements, forfaits et options

montant € HT	montant € TTC
25,00	25,00
25,00	25,00

**total facture**  
TVA incluse sur les abos HT au 20/01/16  
les montants indiqués sont en euros, les devises peuvent être d'autres monnaies

montant € HT	montant € TTC
25,00	25,00

**pour votre information :**  
relève votre consommation  
en temps réel sur smartphone  
à l'adresse

**Situation de votre compte**  
réglements et autres opérations pris en compte sur la période précédente  
solde créditeur / débiteur au 18/07/16

-25,00 €
0,00 €

**avis de prélèvement automatique**  
compte n° 1 4340445  
facture n° 6336943072016 du 20/07/16  
montant du prélèvement : 25,00 € à compter du 08/06/16  
RUB : 4403616 n° CIB : FR 1622003203  
nom de la banque : BANQUE PARIBI COMMERCIALE  
NOMEN

**DUPLICATA**

Babalong di Feltrin Antonio



Largo Ferruccio Mengaroni 31/1 - 00133 Roma (RM)

Tel. 3349292697

e-mail: amazon@babalong.it

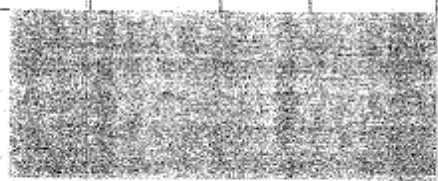
C.F. FLTNTN68E05H501N P.Iva IT13581311001 Reg. Imprese RM-1464297

Ricevuta n. 771 del 15/07/2016

Destinatario  
Naturalistes de Mayotte  
10 rue Mamawe  
97600 Mamoudzou  
Francia  
Cod. Fisc. 51506544900024

Destinazione  
Julie Gaston  
48 rue Henri Laval  
33720 LANDIRAS  
Francia

Codice	Descrizione	Quantità	Prezzo iva	Sconto	Importo
	Rif. Conferma d'ordine 288/A del 24/06/2016: IPT FCE Fotocamera Olympus Tough TG-4 Rossa EUROPA	1	€ 351,15		€ 351,15



Tot. documento € 351,15

Amazon Order Number

1606241421CON70

LA MAISON DES LIVRES  
Tél : 0269611497 Fax : 0269610743  
Adresse: Immeuble Mariage IV  
B.P. 18  
97600 MAMOUZOU

\*\*\* FACTURE \*\*\*

NOM CLIENT : LES NATURALISTES DE MAYOTTE  
ADRESSE :  
VILLE :  
DATE : 12/07/2016 10:05:29

Ticket: 47 du 12/07/2016 10:05:29  
Postes: 2 clot: 1909 cais: 22

Ré Libelle	TVA	Prix	Total
1 AGENDA MAYOTTE 2016	0	14,00	14,00
Articles			total
1			14,00
SOM/TOTAL			EUR 14,00

P-Taxe	HT	TVA	TTC
0	0,00	0,00	14,00

Merci pour votre achat.

LA MAISON DES LIVRES  
BP 18 - MAMOUZOU  
97600 MAYOTTE  
S.A.S CAP 381106  
Tél : 0269 61 14 97 Fax : 0269 61 50 32  
RC 3366190 MDZ  
SIRET 069 377 426 00012

INTERSPORT MAYOTTE (S16)  
SEMM Sari Place Mariage  
97600 MAMOUZOU  
Tél : 0269 62 59 69 Fax : 0269 62 59 70  
Email : intersport-mayots@wanadoo.fr

(B) copier

(B) copier

③ Vie



**CCI MAYOTTE**

PLACE MARIAGE - BP 635  
97600 MAMOUDZOU  
Tél : 0269 63 38 89 Fax : 0269 61 85 59

**FACTURE**

MAMOUDZOU, le 01/08/2016

**NATURALISTES DE MAYOTTE**

8 Immeuble Sana  
Rue du Commerce  
97600 MAMOUDZOU

RÉFÉRENCES À APPÉLER POUR VOS RÉGLÉMENTS OU RENSEIGNEMENTS	
CLIENT N°	: 016230
FACTURE N°	: 302160914
SERVICE	: PORT DE PLAISANCE

Feuillet No : 1

DÉSIGNATION	QUANTITE	NBRE	PU HT	% REM	MONTANT HT	CT
Abonnement ou contrat n° 000071- 01 période du 01/08/2016 au 31/08/2016  MDZ - REDEV. POSTE D'AMARRAGE CAT.4 6A7m	1.00		233.17	0.00	233.17	5

Code	Montant HT	TAUX	TVA
5 D	233.17	0.00	0.00

<b>TOTAL HT</b>	233.17
<b>TOTAL TVA</b>	
<b>TOTAL TTC</b>	233.17
<b>TOTAL FACTURE</b>	<b>233.17</b>

A régler	
au 31/08/2016 233.17	

<b>NET A PAYER - Eur -</b>	<b>233.17</b>
----------------------------	---------------

N° Siret : 130 003 379 00018 Code APE : 9411Z

RIB : BFCOI 18719 01091 50913321000 €1

Coupon à nous retourner avec votre règlement	
CLIENT N°	: 016230
FACTURE N°	: 302160914 du 01/08/2016
NET A PAYER Eur	: 233.17
SERVICE	: PORT DE PLAISANCE

# M.M.C. DISTRIBUTION sas

au capital de 1 309 125 €, SIRET 02408308100018, RCS MDZ 11000/03

BP 288  
97600 MAMOUDZOU  
TEL. : 02 69 61 17 81  
Fax. : 02 69 61 17 22



TOYOTA CITROËN

## FACTURE ATELIER

No facture : 2 016/41 024 619  
Date : 02/08/2016  
No compte : 014841 code 14 841  
OR : 130916  
Date réception : 02/08/2016  
Réceptionnaire : IZIDINI MAHAMOUDOU

ASSOCIATION NATURALISTES DE MAYOTTE  
RUE DU COMMERCE  
97600 MAMOUDZOU

N° sinistre

Marque	Modèle	Immatriculation	VIN	Date 1ère immatriculation	Date fin garantie	Km
CITROËN	Berlingo I Ph1 1.4 SX 3p.	AE-063-MC	VF7GBWJYB8J048645			19695

Référence N°Opération	Désignation Pièces Travaux effectués	Prix Brut Unitaire	Qtes. Temps	% Rem.	Montant Net HT	Code TVA
A	CONTROLE CLAXON( ça marche 1 sur 2)					
* M1	Main d'oeuvre mécanique taux 1	47,00	0,70		32,90	1
	Sous-Total Intervention 32,90					
B	controle feu av et ar( ça marche 1 sur 2)					
	Sous-Total Intervention					

**PAYÉ**

③ espèces

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises désignées sur ce document, jusqu'au paiement intégral de leur prix, conformément aux dispositions de la loi 80-335 du 12 mai 1980. À défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur et les acomptes déjà versés lui resteront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié l'acheteur.

(\* = Opération(s) facturée(s) selon le temps passé)

Code/taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Participation Recyclage	
1 0,00	32,90	0,00	TOTAL H T	32,90€
			TVA	0,00
Date d'échéance 02/08/2016	Mode de Règlement Chèque		<b>A PAYER</b>	<b>32,90€</b>





**BON DE LIVRAISON N°** valeur facture  
BL723901

**DATE**  
03/08/16

**CLIENT**  
ESPECES-SERVI PAR HOUCIAME

**REFERENCE**  
LES NATURALISTE M

**CODE CLIENT**  
E1

Code Article	Désignation	Qté	Prix Unitaire	Remise	Total
BP009235	Railleur 56 et fil à attache falbe 6,7oz	1,00	2,00		2,00
SIKA12	SITABOND AEROSOL RE 500 ML	1,00	11,00		11,00
SIKA01	SIDRELEY 11 FO BLANC 300ML	1,00	9,90		9,90
(3) especes					
<b>TOTAL A PAYER</b>					<b>22,90 €</b>

Reçu livraison conforme par :

10h37:22

Servi par : CAISSE01

**TOTAL A PAYER**

22,90 €

Contrôle CP / Vendeur :

HDD :

HAC :

HDC :

Numéro de page :

1

Z.I. KAWENI - B.P. 7 - 97600 MAMOUZOU - MAYOTTE - ☎ 02.69.63.04.81 - ✉ djinnal.mayotte@vodafone.fr

5A.P.L. AU CAPITAL DE 100000 EUROS - SIRET 75126788800010 - Code APE 4674A - SIFC 19719 00080 0080 21719 00 85

Enlèvement des marchandises le jour même. A défaut, prévenir la CAISSE. Les marchandises vendues ne sont ni reprises, ni échangées. Merci de votre visite

**Naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte**

02.69.63.04.81 - contact@naturmay.org

10, rue Mamawé - BP1391 - 97600 Mamoudzou

Siret 515 065 449 00024 APE9499Z

LA MAISON DES LIVRES  
Immeuble Mariage IV  
B.P. 18  
97600 MAMOUDZOU  
Tél:0269611497 Fax:0269610743

Ticket: 42 du 04/08/2016 09:41:00  
Poste: 1 Cloture: 1934 Caissière: 3

LA MAISON DES LIVRES  
269611497 Fax : 0269610743  
sse: Immeuble Mariage IV  
B.P. 18  
97600 MAMOUDZOU

**FACTURE \*\*\***

Qté Article	Vente	Prix	Cada	TVA
1	MARQUEUR 130 PERMANENT DBIVE	0,75	0	0
1	CARTE MARINE 9999 EXAHEM	39,90	0	0
<b>TOTAL (EUR)</b>		<b>40,65</b>		
Espèces		60,00		
RENDU		-19,35		
2 articles.				

NATURALISTE

04/08/2016 09:41:58

04/08/2016 09:41:58  
=: 1934 cais: 3

	TVA	Prix	Total
J PERMANE	0	0,75	0,75
E 9999 EX	0	39,90	39,90
<b>SOUS/TOTAL</b>		<b>EUR 40,65</b>	<b>Total 40,65</b>

Code-Taux	HT	TVA	TTC
0- 0,00%	40,65	0,00	40,65

Merci pour votre achat

aux	HT	TVA	TTC
0,00%	40,65	0,00	40,65

Merci pour votre achat

*3 Espèces*

LA MAISON DES LIVRES  
BP 18 - MAMOUDZOU  
97600 MAYOTTE  
S.A.S CAP 381106  
Tél : 0269 61 14 67 Fax : 0269 61 80 32  
RC 3366/90 MDZ  
SIRET 099 577 426 00012

09/08/16

38€ timbres fiscaux

↳ permis hauteur.

8€  
AG79765

3 espèces



# SV.Nautic

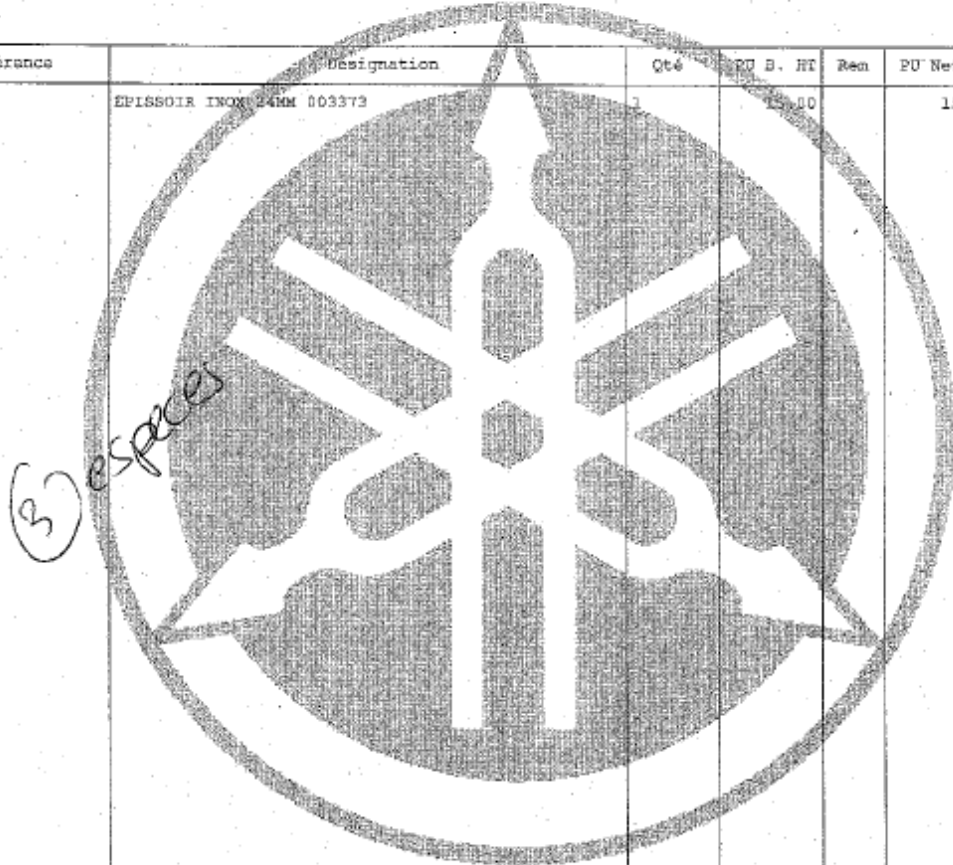
EURL ELEC PILOTI  
 ZONE INDUSTRIELLE NEL  
 BP 56 - KAWENI  
 97600 MAMOUDZOU - MAYOTTE  
 Tel Atelier : 06.39.68.97.00  
 Tel Location : 06.39.25.24.38  
 Fax : 02.69.63.99.07  
 Email : svnautic@orange.fr  
 Site internet : svnautic-mayotte.fr  
 R.C.S. : 2006B12991  
 A.P.E. : 4520A  
 SIRET : 434 547 493 00040

FACTURE en EUR n° 12713

Date	Client	Page
12/08/2016	4929	1

LES NATURALISTES DE MAYOTTE  
  
 97600 MAMOUDZOU

Référence	Désignation	Qty	PU B. HT	Rem	PU Net HT	Total HT.	T
003373	EPISSOIR INOX 24MM 003373	1	15.00		15.00	15.00	



Mode de règlement
Réglé 15.00 € Espèce au 12/08/16

Echéance
12/08/2016

*** EUROS ***	
Total TTC	15.00
Acompte	
Net à Payer	15.00

RIB IBAN AGRIRERX FR76 1990 6009 7490 0143 1517 122

Clause de réserve de propriété : De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur partiel paiement conformément aux termes de la loi n° 80.335 du 12 mai 1980. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement est fixé à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012. Pénalités de retard fixées à 1.5 fois le taux d'intérêt légal.

# SV Nautic

EURL ELEC PILOFI  
 ZONE INDUSTRIELLE NEL  
 BP 56 - KAHENI  
 97600 MAMOUDZOU - MAYOTTE  
 Tel Atelier : 06.39.68.97.00  
 Tel Location : 06.39.25.24.38  
 Fax : 02.69.63.99.07  
 Email : svnautic@orange.fr  
 Site internet : svnautic-mayotte.fr  
 R.C.S. : 2006812991  
 A.P.E. : 4520A  
 SIRET : 434 547 493 00040

FACTURE en EUR n° 12750

Date	Client	Page
17/08/2016	4929	1

LES NATURALISTES DE MAYOTTE  
 97600 MAMOUDZOU

Reference	Designation	Qty	PU B. HT	Rem	PO Net HT	Total HT.	T
190016	MANILLE GALVA 20MM 190016	3	6.00		6.00	18.00	
002214	CHAINE GALVA 14MM 002214	3	18.00		18.00	54.00	



Mode de règlement
Réglé 72.00 € Espèce au 17/08/16

Echéance
17/08/2016

*** EUROS ***	
Total TTC	72.00
Acompte	
Net à Payer	72.00

RIB IBAN AGRIRERX FR76 1990 6009 7490 0143 1517 122

Clause de réserve de propriété : De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi n° 80.335 du 12 mai 1980. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement est fixé à 40€ par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012. Pénalités de retard fixées à 1.5 fois le taux d'intérêt légal.

# ticket amphidrome pour vehicule RNN

<b>FACTURE</b>		<b>33</b>
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE Service des Ports Maritimes Code de l'île		
le 23/08/16	A.S	Naturaliste Doit
n° TVA intracom.		

CLAUSE DE RESERVE DE PRIORITE - En application de la loi n° 100-335 du 12 mai 1980, les marchandises relevant la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques et intérêts auxdites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.

REGISTRES LE DAUPHIN				
RÈGLEMENT pour le :	TOTAL H.T.	% T.V.A.	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.
1 VMA - 30 € paye - espèce  ③ espèces.				
Conditions d'escompte pour paiement anticipé :				

③ vir



**CCI MAYOTTE**

PLACE MARIAGE - BP 635  
97600 MAMOUDZOU  
Tél : 0269 63 38 89 Fax : 0269 61 85 59

**FACTURE**

MAMOUDZOU, le 01/09/2016

**NATURALISTES DE MAYOTTE**

8 Immeuble Sana  
Rue du Commerce  
97600 MAMOUDZOU

RÉFÉRENCES À RAFFÊLER POUR TOUTS RÉGLEMENTS OU RECHERCHEMENTS	
CLIENT N°	: 016230
FACTURE N°	: 302160987
SERVICE	: PORT DE PLAISANCE

Feuillet No : 1

DÉSIGNATION	QUANTITE	NBRE	PU HT	% REM	MONTANT HT	CT
Abonnement ou contrat n° 000071- 01 période du 01/09/2016 au 30/09/2016						
MDZ - REDEV. POSTE D'AMARRAGE CAT.4 6A7m	1.00		233.17	0.00	233.17	5

Code	Montant HT	TAUX	TVA
S D	233.17	0.00	0.00

<b>TOTAL HT</b>	233.17
<b>TOTAL TVA</b>	
<b>TOTAL TTC</b>	233.17
<b>TOTAL FACTURE</b>	<b>233.17</b>

<b>A régler</b>
<b>au 01/10/2016 233.17</b>

<b>NET A PAYER - Eur -</b>	<b>233.17</b>
----------------------------	---------------

N° Siret : 130 003 379 00108 Code APE : 9411Z

RIB : BPOCE 18719 00091 50913324800 41

Coupon à nous retourner avec votre règlement	
CLIENT N°	: 016230
FACTURE N°	: 302160987 du 01/09/2016
NET A PAYER Eur	: 233.17
SERVICE	: PORT DE PLAISANCE

SEPTEMBRE 2016

**SODIFRAM**  
 Rue du Commerce  
 97600 MANDOUZOU  
 Tel: 0269 611 300

Date: 01/09/2016 13:11:41  
 Adresse: 97600 MANDOUZOU  
 P. CH. : 41000  
 SODIFRAM

553001	PILE ALU LRG6 HIGH ENERJ X	4.55	4.55	1	4.55
553001	PILE ALU LRG6 HIGH ENERJ X	4.55	4.55	1	4.55

**TOTAL 9.10**

Soit en FF: 59.60 FF

ESP : 50.00 EUR

REMBU MENSUEL  
 ESP : -40.90 EUR

Nombre d'articles : 2.00

FINA206887 01/09/2016 13:11:41

BAISSE 1 Vendeur 00

1  
2

TVA Taxe	Date HT	Mont HT	Mont TTC
1 0.00	9.10	9.10	9.10

Mont HT: 9.10  
 Mont TTC: 9.10



# SV.Nautic

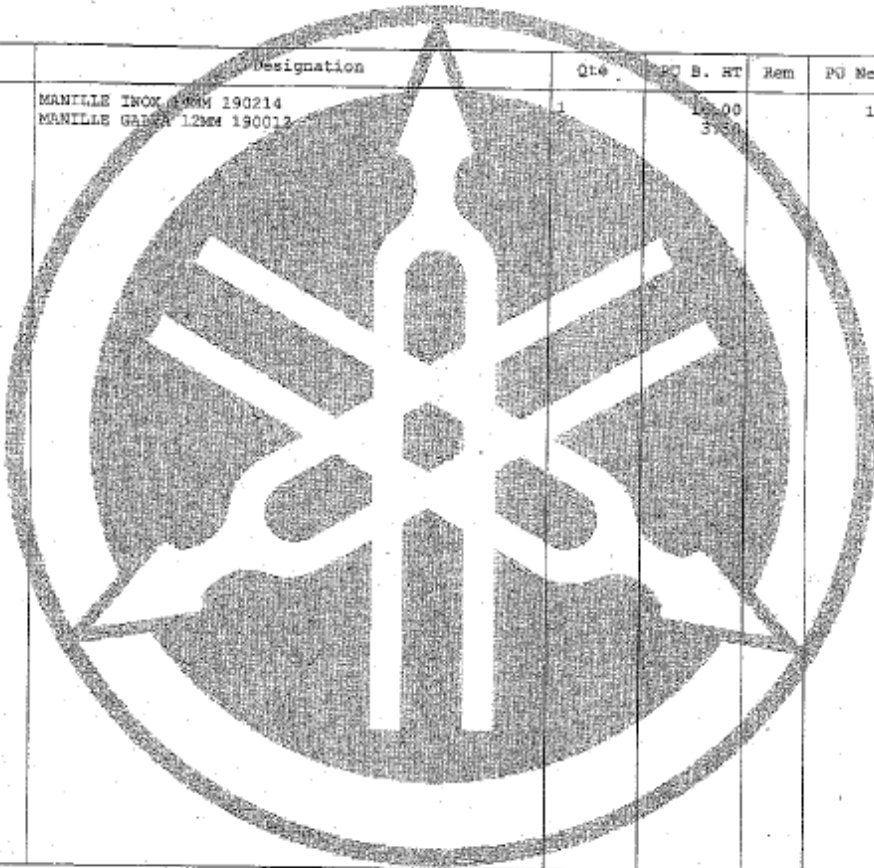
EURL ELEC PILOTI  
 ZONE INDUSTRIELLE NEL  
 BP 56 - KAWENI  
 97600 MAMOUDZOU - MAYOTTE  
 Tel Atelier : 06.39.68.97.00  
 Tel Location : 06.39.25.24.38  
 Fax : 02.69.63.99.07  
 Email : svnautic@orange.fr  
 Site internet : svnautic-mayotte.fr  
 R.C.S. : 2006912991  
 A.P.E. : 4520A  
 SIRET : 434 547 493 00040

FACTURE en EUR n° 12985

Date	Clients	Page
22/09/2016	4929	1

LES NATURALISTES DE MAYOTTE  
 97600 MAMOUDZOU

Référence	Désignation	Qté	P.U. B. HT	Rem	P.U. Net HT	Total HT. T
190214	MANILLE INOX 12MM 190214	1	16.00		16.00	16.00
190012	MANILLE GALVA 12MM 190012		3.50		3.50	7.00



Mode de règlement
Réglé 23.00 € Espèce au 22/09/16

Échéance
22/09/2016

*** EUROS ***	
Total TTC	23.00
Acompte	
Net à Payer	23.00

RIB IBAN AGRIRERX FR76 1990 6009 7490 0143 1517 122

Clause de réserve de propriété : De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi n° 80.335 du 12 mai 1980. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement est fixé à 40% par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012. Pénalités de retard fixées à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.



**BORE**

BP 459 - Kawéni  
97600 Mamoudzou  
Tél. : 02 69 61 44 00  
Fax : 02 69 61 61 10

BIENVENUE A  
**JUMBO MAYOTTE**  
LUNDI - SAMEDI : 08H30 - 20H00  
TEL : 02-69-61-44-00  
22/09/2016 09:09:35 71 5 7275

NO. COMPTE

TLJ GOUTER	2 x 3.90Ar/piece	7.80 Euro	*
COOKIE	2 x 1.30Ar/piece	2.60 Euro	*
<b>EPICERIE</b>		<b>10.40 Euro</b>	*
JUS POMME	12 x 1.95Ar/piece	23.40 Euro	*
0 JIVA 1.5 X 0001	30 x 0.62Ar/piece	18.60 Euro	ba
<b>BOISSON</b>		<b>42.00 Euro</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>52.40 Euro</b>	

LE 22/09/2016  
N.FACTURE : 22092016-5-7275

ESPECES	60.00 Euro	QUANTITE	x	PU.HT	TOTAL HT
Rendu en	7.60 Euro	COOKIE	2	x 1.3000	2.6000
NOMBRE D'ARTICLES	46	US POMME	12	x 1.9500	23.4000
		JIVA 1.5 X 0001	30	x 0.6200	18.6000
		LJ GOUTER	2	x 3.9000	7.8000

Le magasin vous remercia de votre visite  
Et espere vous revoir bientot ...  
TPU : 5 CAI : 71 TICKET : 7275

ITAL. HORS TAXE..... 52.40  
ITAL. TTC..... 52.40

VENTILATION PAR TAUX TVA				
CODE	TAUX	H.T.	T.V.A	T.T.C
(0)	0.00%	52.40	0.00	52.40
TOTAL.....		52.40	0.00	52.40

REGLEMENT  
ESPECES 60.00  
Rendu -7.60



**FACTURE / REÇU**  
**VENTE CASH N°:C 033592**

**TOTAL**  
 TOTAL MAYOTTE  
 Centre de Services - BP 987  
 1, 30bis avenue des 3 Vallées  
 97602 MAMBOUDZOU  
 Tel: 0269 80 12 94  
 Fax: 0269 80 17 30

Heure: 22/01/16 Station: Kamusi  
 Date: 22/01/16  
 Véhicule: AT 003 Client:

Mode de paiement:  Espèces  Chèque  Carte Bancaire  Carte Total

Produit	Quantité	Prix Unitaire	Montant
SUPER <input checked="" type="checkbox"/>	2	40,25	80,45
GASOIL <input type="checkbox"/>			
PETROLE <input type="checkbox"/>			
MÉLANGE <input type="checkbox"/>			
LUBRIFIANTS <input type="checkbox"/>			
GAZ <input type="checkbox"/>			
DIVERS <input type="checkbox"/>			

Nom du Pompiste et Signature: ABD TOTAL PAYÉ: 80,45

SODIFRAM

Rue du Commerce  
97600 NANKRUDZOU  
Tel:0269611300

: 27/09/2016 11:54  
r : 06  
: 411999  
COMPTOIR DETAIL

132718 SAC POUH LC 10X100L APTA 97600 NANKRUDZOU  
4.00 a 2.45 9.80 P.U.TTC T Mont TTC  
APTA 2.45 1 9.80

TOTAL 9.80

Soit en FF: 64.28 FF

ESP : 10.00 EUR

RENDU MONNAIE  
ESP : -0.20 EUR

Nombre d'articles : 4.00

FC16229731 27/09/2016 11:54:49

CAISSE 1 Vendeur 06

1  
2

RENDU : -0.20 EUR

TVA	Taux	Base HT	Mont TVA
1	0.00	9.80	0.00

Total HT	9.80
TVA	0.00

Net à PAYER: 9.80 EUR



RUE DE L'ARCHIPEL - ZI KAWENI  
 97600 MAMOUDZOU  
 Tél. : 02 69 61 35 36  
 Fax : 02 69 61 34 86

## FACTURE

ou Facture valant pour Bon de Livraison

Date	N° Client	FACTURE	Folio
15/09/16	PASS	N° FC155205	1

### NATURALISTE DE MAYOTTE

MAYOTTE

97600

MAMOUDZOU

Servie par :

Notes :

Référence	Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Rem %	Montant H.T.	TVA
	- Devis n°DEC15776 du 31/08/2016					
	<b>PARTNER</b>					
	COMODE CODE PHARE	1,00	420,00		420,00	0,00
	Main d'oeuvre Mécanique VL Taux 1	2,00	39,00		78,00	0,00
	cheque 3					

Exonération de TVA, article 262 ter, I du CGI

Le 15/09/16 à 13:44

Taux des pénalités exigibles à compter du lendemain de la date de règlement en l'absence de paiement : 1,45 %

Conditions de Ventes	
Nous nous réservons la propriété des matières et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi N° 80.335 du 12 Mai 1980).	
ATTENTION suivant la LOI de MODERNISATION ECONOMIQUE, notre délai de règlement ne pourra excéder 45JFDM sous peine de pénalités de retard à 3X le taux d'intérêt légal (CDV 2009).	
Relevé d'Identité Bancaire	
En votre aimable règlement sur	Banque : BRED MAYOTTE
C.B.: 10107 - C.G.: 00160 - N° Compte: 00930009731 - Clé: 26	

Récapitulatif			
Total HT	:	498,00	Total TVA
Remise	:	%	Divers TTC
Escompte	:	%	Total TTC
Total HT Net	:	498,00	Acompte
Part HT	:		
Frais HT	:		
			<b>Net à Payer</b>
			<b>498,00</b>
Date d'échéance	:	15/09/16	

EU au capital de CAR CENTRE Euros - N° Siret 024047060000017 - Code NACE 453ZZ - N° TVA Intracom. NA - RCS

Rue de L'archipel Z.I. de Kaweni 97600 MAMOUDZOU

Tél. : 0269613536 - Fax : 0269613486 - E-mail : kikabay.car@wanadoo.fr - Site WEB : www.carcentre.fr



**FACTURE / REÇU**  
**VENTE CASH N°:c 033592**

**TOTAL**  
 TOTAL MAYOTTE  
 Avenue de la Grande - 27 007  
 1, localisation les 3 Vallées  
 97500 MAMOGIZZOU  
 Tél. 0269 60 12 94  
 Fax 0269 60 17 30

Heure: 02h01  
 Date: 16/01/16 Station: Kaniou  
 Véhicule: AS003 Client: [Signature]

Mode de paiement:  Espèces  Chèque  Carte Bancaire  Carte Total

Produit	Quantité	Prix Unitaire	Montant
SUPER <input checked="" type="checkbox"/>	2	40,25	80,45
GASOIL <input type="checkbox"/>			
PETROLE <input type="checkbox"/>			
MÉLANGE <input type="checkbox"/>			
LUBRIFIANTS <input type="checkbox"/>			
GAZ <input type="checkbox"/>			
DIVERS <input type="checkbox"/>			

No. du Pompiste: ABD et Signature: [Signature] TOTAL PAYÉ: 80,45

VIR le 12/10/2016

3

**DUPLICATA**

**Lagon**  
Aventure  
06 39 65 42 63

**FACTURE**

**COMPTABILISÉ**

**Lagon aventure**

6 Rue de la vigie BP 99  
97615 PAMANDZI  
Tél, Gsm : 06 39 65 42 63  
Tél, Fax. 02 69 60 18 92  
Email : [lagonaventure@gmail.com](mailto:lagonaventure@gmail.com)  
Siret : RCS Mamoudzou 802 303 032  
**APE 5010Z**

**Client : réserve naturelle ilot  
M'Bouzi**

~~Le 28 sept 2016~~

**Facture : 2016 - A 09 28**

Désignation	Quantité	Prix	TOTAL
Bateau a charge pour transfert de personnel	1	600	600
		<b>TOTAL</b>	<b>600,00 €</b>

**Règlement par chèque à réception de Facture**

③ VIR



**CCI MAYOTTE**

PLACE MARIAGE - BP 635  
97600 MAMOUDZOU  
Tél. : 0269 63 38 89 Fax : 0269 61 85 59

**FACTURE**

MAMOUDZOU, le 03/10/2016

**NATURALISTES DE MAYOTTE**

8 Immeuble Sana  
Rue du Commerce  
97600 MAMOUDZOU

RÉFÉRENCES À RAPPELER POUR VOS RÈGLEMENTS OU RENSEIGNEMENTS	
CLIENT N°	: 016230
FACTURE N°	: 302161064
SERVICE	: PORT DE PLAISANCE

Feuillet No : 1

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	NOM	PU HT	% REM	MONTANT HT	CT
Abonnement ou contrat n° 000071- 01 période du 01/10/2016 au 31/10/2016						
MDZ - REDEV. POSTE D'AMARRAGE CAT.4 6A7m	1.00		233.17	0.00	233.17	5

Code	Montant HT	TAUX	TVA
5 D	233.17	0.00	0.00

TOTAL HT	233.17
TOTAL TVA	
TOTAL TTC	233.17
TOTAL FACTURE	233.17

A régler
au 31/10/2016 233.17

<b>NET A PAYER - Eur -</b>	<b>233.17</b>
----------------------------	---------------

N° Siret : 130 003 379 00018 Code APE : 9431Z

RIB : BFCO1 16719 00091 30913324800 41

Coupon à nous retourner avec votre règlement	
CLIENT N°	: 016230
FACTURE N°	: 302161064 du 03/10/2016
NET A PAYER Eur	: 233.17
SERVICE	: PORT DE PLAISANCE



③ SP

**FACTURE** 38

010115  
 020215  
 030315  
 040415  
 050515  
 060615  
 070715  
 080815  
 090915  
 101015  
 111115  
 121215

05 10 16
 Doit

n° TVA intracom. \_\_\_\_\_

Note : En application de la loi n° 2010-1666 du 12 mai 2010, les marchandises vendues le dimanche ou le jour férié sont exonérées de l'application de la TVA.

REGISTRES LE DAUPHIN

1 T. Set VL à 15 €

Payé en espèces

*[Signature]*

ÉLÉMENT pour le	TOTAL HT.	% T.V.A.	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.
Conditions d'escompte paiement anticipé :				



RUE DE L'ARCHIPEL - ZI KAWENI  
97600 MAMOUDZOU  
TèL.: 02 69 61 35 36  
Fax : 02 69 61 34 86

## FACTURE

ou Facture valant pour Bon de Livraison

Date	N° Client	FACTURE	Echéance	Folio
12/10/16	CPTCHQ	N° FR153547	12/10/16	1

### NATURALISTE DE MAYOTTE

MAMOUDZOU  
97600 MAMOUDZOU

#### Identification du véhicule

Immatriculation	: AE-063-MC	Marque	: CITROEN
Kilométrage	:	Modèle	: BERLINGO CITROEN
Date mise en circulation	:	N° Série	:

Note :

Référence	Désignation	Qté	Tps	Remise	Prix Unitaire	Montant H.T.
	- O.R n°OR153636 du 10/10/2016 - Rendez-vous N° RDV16279 du 10/10/2016 07:30 **Travaux demandé par le client** <b>CABLE EMBRAYAGE</b> **Travaux effectués par le garage**					
9806892280	CABLE EMBRAYAGE 2150CY 9806892280	1,00		0,00	89,00	89,00
212822	BIELLETTE CABLE	1,00		0,00	15,00	15,00
M1	Main d'oeuvre Mécanique VL Taux 1	1,00	1,00	0,00	39,00	39,00

Exonération de TVA, article 262 ter, I du CGI

Taux des pénalités exigibles à compter du lendemain de la date de règlement en l'absence de paiement : 1,45 %

Le 12/10/16 10:02

#### Cumul des montants par tarif de main-d'oeuvre

Taux	Temps	Montant	Taux	Temps	Montant	Taux	Temps	Montant
Méca 1	1,00	39,00	Tôl 1			Peinture		
Méca 2			Tôl 2			Corps C.		
Méca 3			Tôl 3			Ferfait		
Méca 4			Tôl 4					

#### Conditions de Ventes

Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi N° 80.335 du 12 Mai 1980).

ATTENTION suivant la LOI de MODERNISATION ECONOMIQUE, notre délai de règlement ne pourra excéder 45JFDM sous peine de pénalités de retard à 3X le taux d'intérêt légal (CDV 2009).

#### Relevé d'Identité Bancaire

En votre aimable règlement sur : Banque : BRED MAYOTTE  
C.B.:10107 - C.G.: 00160 - N° Compte: 00930009731 - Clé: 26

#### Récapitulatif

Total HT Brut	:	143,00	Frais HT	:	
Remise Pièce	:	%	Port HT	:	
Remise MO	:	%	Total TVA	:	
Ing. Peinture	:		Divers TTC	:	
Remise Glob.	:	%	Total TTC	:	143,00
Escompte	:	%	Acompte	:	
Total HT Net	:	143,00	<b>Net à Payer</b>	:	<b>143,00</b>

(Montant indicatif en Francs : 938,02 F)

EU au capital de CAR CENTRE Euros - N° Siret 024047060000017 - Code NACE 4532Z - N° TVA Intracom. NA - RCS

Rue de L'archipel Z.I. de Kaweni 97600 MAMOUDZOU

Tél. : 0269613536 - Fax : 0269613486 - E-mail : kikabay.car@wanadoo.fr - Site WEB : www.carcentre.fr

3

**SARL SEMM**  
INTERSPORT PLACE MARIAGE  
BP 70 - 97600 NANOUDZOU  
TEL 0269625969 - FAX 0269625970  
SIREN 024057655 RCS 200089532  
IBAN 10107006440043000913387

7113/224261 CH FACTOR MONTAGNE H  
1.00 a 85.00 85.00

**TOTAL 85.00**

Soit en FF: 857.56 FF

CB : 85.00 EUR

Nombre d'articles : 1.00

FAL6030161 14/10/2016 12:25:02

CAISSE 2 Vendeur MR

payé par CB par ~~Client~~ Pierre  
Rbt par le client en Euro

SOMACO BAOBAB

FACTURE N° :2532944 du 14/10/2016

BP 15 KAWENI

MAMOUDZOU

MAYOTTE

Telephone: 0269 63 64 06

Code Client: 00230

Référence :

1

CODE	DESIGNATION	PRIX UNITAIRE	QUANTITE	MONTANT
N0402010	JAVEL RJK 5L 2.6%	6.00	1.00	6.00
<p>GE 2015/14/10</p>				
<b>NET A PAYER</b>				<b>6.00</b>
<b>ESPECE</b>				<b>6.00</b>

Les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du montant de la facture (loi du 12 Mai 1980 n° 80-335)

N.B. : Conformément aux obligations de la loi n°92-1442 du 31/12/1992, toute facture non réglée à son échéance fera l'objet d'une facturation d'agios au taux de 1.30% par mois de retard

PHARMACIE DU BAOBAB  
 LERTISSIER Frederic  
 Rue du Stade  
 97600 MAMOUDZOU  
 Tel : 0269624448  
 Fax : 0269624449 Email :  
 APE : 4773Z Siret : 51088326700013  
 RCS : 510.883.267  
 TVA intracommunautaire :

LES NATURALISTES Mayotte

3

3

Le 14/10/2016

FACTURE

Vente Directe / Acte No138263

Code Prod.	Produit	Qte	Prix TTC	Remise	TTC Net	TVA
000508	TPN (TARIF PHARMACEUTIQUE NATI	2	4,50	0,00	9,00	0,00
000125	NR NON REMBOURSEE *	1	2,80	0,00	2,80	0,00

11,80

Part Client: 11,80

0,00 11,80 0,00 11,80

A PAYER : 11,80 euros  
 Soit 77,40 Frcs

Op : 2

Membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale,  
 acceptant à ce titre les règlements par chèques libellés à son nom

Case 14/10

3

**SARL SEMM**

INTERSPORT PLACE MARIAGE  
BP 70 - 97600 MANOUBOUZI  
TEL 0269625969 - FAX 0269625970  
Siren 024057655 RCS 200089532  
IBAN 10107006440043000918397

7113/224261 CH FACTOR MONTAGNE H  
1.00 a 85.00 85.00

**TOTAL 85.00**

Soit en FF: 567.56 FF

CB : 85.00 EUR

Nombre d'articles : 1.00

FAL6030161 10/10/2016 12:25:02

CAISSE 2 Vendeur MR

payé par CB perso Pierre  
~~Client~~  
Rbt par virement lenkha

SOMACO BAOBAB

FACTURE N° :2532944 du 14/10/2016

BP 15 KAWENI

MAMOUDZOU

MAYOTTE

Telephone: 0269 63 64 06

Code Client: 00230

Référence :

CODE	DESIGNATION	PRIX UNITAIRE	QUANTITE	MONTANT
N0402010	JAVEL RJK 5L 2.6%	6.00	1.00	6.00
<p>6E CIBER/4/10</p>				
<b>NET A PAYER</b>				<b>6.00</b>
<b>ESPECE</b>				<b>6.00</b>

Les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du montant de la facture (loi du 12 Mai 1980 n° 80-335)  
 N.B. : Conformement aux obligations de la loi n°92-1442 du 31/12/1992, toute facture non réglée à son échéance fera l'objet d'une facturation d'agios au taux de 1.30% par mois de retard

PHARMACIE DU BAOBAB  
 LETTISSIER Frederic  
 Rue du Stade  
 97600 MAMOUDZOU  
 Tel : 0269624448  
 Fax : 0269624449 Email :  
 APE : 4773Z Siret : 51088326700013  
 RCS : 510.883.267  
 TVA intracommunautaire :

LES NATURALISTES Mayotte

3  
40

3

Le 14/10/2016

FACTURE

Vente Directé / Acte No138263

Code Prod.	Produit	Qte	Prix TTC	%Remise	TTC Net	TVA
0000508	TEN (TARIF PHARMACEUTIQUE NATI	2	4,50	0,00	9,00	0,00
0000125	NR NON REMBOURSEE *	1	2,80	0,00	2,80	0,00
						11,80

Part Client: 11,80

A PAYER : 11,80 euros  
 Soit 77,40 Frs

0,00 11,80 0,00 11,80

Op : 2

Membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale,  
 acceptant à ce titre les règlements par chèques libellés à son nom

CAISSER 410



③ edp



**FACTURE / REÇU**  
**VENTE CASH N°:C 021641**

**TOTAL**  
TOTAL MAYOTTE  
Immeuble Tourade - BP 207  
L. Institut des 3 Vallées  
97600 MANOUZOU  
Tél. 0269 60 12 94  
Fax 0269 60 17 30

Heure : \_\_\_\_\_  
Date : 17/10/16 Station : \_\_\_\_\_  
Véhicule : b700 Client : \_\_\_\_\_  
□ F

Mode de paiement :  Espèces  Chèque  Carte Bancaire  Carte Total

Produit	Quantité	Prix Unitaire	Montant
SUPER <input checked="" type="checkbox"/>		1,39	50
GASOIL <input type="checkbox"/>			
PETROLE <input type="checkbox"/>			
MÉLANGE <input type="checkbox"/>			
LUBRIFIANTS <input type="checkbox"/>			
GAZ <input type="checkbox"/>			
DIVERS <input type="checkbox"/>			

Nom du Pompiste  
et Signature

*[Signature]*

TOTAL PAYÉ

50

③ esp



**FACTURE / REÇU**  
**VENTE CASH N°:C 021643**

TOTAL  
TOTAL MAYOTTE  
L'Essence Centrale - BP 967  
L'Essence les 3 Villies  
97910 MAMOUZOU  
TÉL. 0269 60 12 94  
Fax 0269 60 17 30

Heure : \_\_\_\_\_  
Date : 17/12/16 Station : \_\_\_\_\_  
Véhicule : \_\_\_\_\_ Client : \_\_\_\_\_  
AEO63MCA

Mode de paiement :  Espèces  Chèque  Carte Bancaire  Carte Total

Produit	Quantité	Prix Unitaire	Montant
SUPER <input type="checkbox"/>			
GASOLE <input checked="" type="checkbox"/>	12,11		20
PETROLE <input type="checkbox"/>			
MÉLANGE <input type="checkbox"/>			
LUBRIFIANTS <input type="checkbox"/>			
GAZ <input type="checkbox"/>			
DIVERS <input type="checkbox"/>			
Nom du Pompiste et Signature: _____		TOTAL PAYÉ	20

③ payé



KAPRIM

Facture

NATURALISTES DE MAYOTTE

Service comptabilité  
10 Rue Mamawé - B.P. 1391  
97600 MAMOUDZOU  
0269 63 04 81

NUMERO	DATE	REFERENCE	Page:
9900	19/10/16	DEPLIANT	1

Référence	Désignation	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
DEP	DEPLIANT 3 VOILETS "Réserve Naturelle/ÎLOT M'BOUZI" Quadri recto/verso - Couché satiné, 180 g/m² 10,0 x 21,0 cm plié - 29,7 x 21,0 cm ouvert  VOTRE BON POUR ACCORD DEVIS N° 20474/1/2/3 DU 17/08/2016	1 000,00	0,3100 €		310,000€

Code	Base	Taux	Montant	Total HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
				310,00€	310,00€	0,00€	310,00€

Total 0,0000€ 0,00€

La marchandise reste notre propriété jusqu'au règlement de la Facture. Tous cas de litige ou de défaut de paiement concernant la présente vente relèvera de la compétence exclusive du tribunal de MAYOTTE. Tous retards de paiement, à la date échue ou report d'échéance feront l'objet du NOTE DE DEBIT D'AGIOS à 10% L'An, payable de suite.

Conditions de règlement : Virement AU 19/10/16

KAPRIM utilise du papier écologique, norme FSC, avec gestion durable des forêts - Encres 100% végétales

KAPRIM - 40 lot Z.I. Nel - 97600 MAMOUDZOU MAYOTTE  
Tél. : 0269 63 03 53 - Email : kaprim@naturalistes.fr  
Siret : 02408168900010 - Code NPE : 222C  
Numéro de compte BIC : 18719 00091 009184334 00 07 - IBAN : FR76 1871 9000 9100 9124 3340 007 - BIC : BFCOMVTXXX  
Numéro de compte CB : RIB : 19906 00974 90015961 025 42 - IBAN : FR76 1990 6009 7490 0159 6102 542 - BIC : RCMRFR6X

L'impression de ce document est interdite

8

\*\*\*\*\*8888888888888888\*\*\*\*\*  
BALLOU CENTRE SARL  
NANJOUZOU  
0289.81.12.21  
\*\*\*\*\*8888888888888888\*\*\*\*\*  
Le 21/10/16 d 10:10:00  
Caisse3  
Ballou1  
Ticket N88647522

---

1 TUYAU SUN Dx	18,000	18,00
1 RACCORC RAPx	2,000	2,00
1 RACCORC RAPx	2,000	2,00
1 NEZ ROBINETx	2,000	2,00
1 SECTCH PVC x	3,500	3,50

---

Total Euro 27,50

Total Franc Francais 180,39

---

Règlements :  
Espèces 40,00

---

Total Euro 40,00  
Rendu Euro 12,50  
BALLOU VOUS REMERCE

---

Caisse 9/10 27,50€

302p

PHARMACIE MAHORAISE  
6 Place du Marché  
97800 MAMOUDZOU  
TEL : 02 69 61 12 39

le : 24/10/2016  
Op : 20 10:04

FA160153068 SERVEUR  
Produit Qte A regler Total

Facture n°160153068 du 24/10/16  
pour NATURALISTE DE MAYOTTE  
SANT SYMBIOSE  
LARGE 8/9 1 9,90 9,90  
GILBERT ALCOOL MEDICAL 250ML 2 3,50 7,00  
Sous total en EUR 16,90

Montant à payer en EUR 16,90

1 EUR = 6,55957 F

Net à payer en F = 110,86 F

Montant TVA : 0,00

24/10/2016 Espèces en EUR 20,00

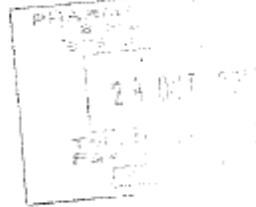
Montant rendu en EUR 3,10

Nombre d'articles : 3

34009 3315891 U GILBERT ALCOOL MEDICAL 250ML

Facture		
Numéro de facture	Date	Code client
160153068	24/10/2016	

NATURALISTE DE MAYOTTE



TVA :

	Qté	HT U Brut	%Rem	HT U Net	Mt HT Net	%TVA
34009 3315891 U	1	9,9000	0,00	9,9000	9,90	0,0
GILBERT ALCOOL MEDICAL 250ML	2	3,5000	0,00	3,5000	7,00	0,0

Quantité totale des produits : 3

Taux TVA	HT Brut	%Rem	Remise	HT Net	TVA
0,0%	16,90	0,00%	0,00	16,90	0,00
<b>Total</b>					
	16,90	0,00%	0,00	16,90	0,00

Total Net HT	16,90
TVA	0,00
Montant TTC	16,90

Pharmacie acceptant le règlement des sommes dues par chèque, libellé à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.  
En cas de non paiement à la date d'échéance indiquée, l'acheteur sera de plein droit redevable de l'application d'un intérêt de retard calculé sur l'intégralité des sommes restant dues, intérêt d'un montant égal à deux fois le taux d'intérêt légal, montant auquel viendra s'ajouter une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros.

MEYU MEYU MEYU MEYU

**AUTO - ECOLE** 5, RUE  
 DU STADE DE CAVANI  
 97600 MAMOUDZOU  
 SIRET : 818 696 197  
 AGRÈMENT MARITIME : 097107 / 2016  
 AGRÈMENT TERRESTRE : E1697600010  
 TÉL : 0269 62 39 97 - PORT : 0639 69 37 77  
 email : autoecole777@gmail.com

③ chèques

B.P.€ 590€

Chèque de M. LES Naturalistes Mayotte  
Bouvais Pierre

Permis Hankouin + M. ALBERT. la somme

de ~~cinq cent quatre vingt deux euros~~

le 22-10-16 20

9372383

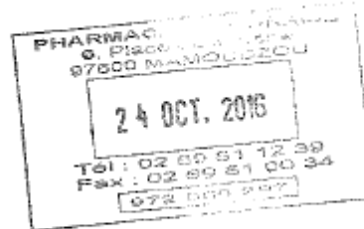
FRED

N° 31

Facture		
Numéro de facture	Date	Code client
160153069	24/10/2016	

972060297  
**PHARMACIE MAHORAISE**  
 6 Place du Marché  
 97600 MAMOUDZOU  
 FRANCE  
 Tél : 02 89 61 12 39  
 Fax : 02 89 61 00 34  
 E-mail :

NATURALISTE DE MAYOTTE



Mode de règlement : Espèces  
 Echéance : 01/11/2016

TVA :

Code13Réf	Désignation	Qté	HT U Brut	%Rem	HT U Net	Mt HT Net	%TVA
3700535000236	GANT SYMBIOSE LARGE 8/9	1	9,9000	0,00	9,9000	9,90	0,0
34009 3315891 0	GILBERT ALCOOL MEDICAL 250ML	2	3,5000	0,00	3,5000	7,00	0,0

Quantité totale des produits : 3

Taux TVA	HT Brut	%Rem	Remise	HT Net	TVA	Total Net HT	Total
0,0%	16,90	0,00%	0,00	16,90	0,00	16,90	16,90
						TVA	0,00
						Montant TTC	16,90
<b>Totaux</b>	16,90	0,00%	0,00	16,90	0,00		

Pharmacie exceptent le règlement des sommes dues par chèque, libellé à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.  
 En cas de non paiement à la date d'échéance indiquée, l'acheteur sera de plein droit redevable de l'application d'un intérêt de retard calculé sur l'intégralité des sommes restant dues, intérêt d'un montant égal à deux fois le taux d'intérêt légal, montant auquel viendra s'ajouter une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros.

③ esp



**FACTURE / REÇU**  
**VENTE CASH N°:C 005142**

TOTAL  
TOTAL MAYOTTE  
Voies de circulation - 07 867  
L, lotissement les 3 Vallées  
95600 MAMOUZOU  
Tél. 0209 00 12 94  
Fax 0209 00 17 30

Heure : .....  
Date : 24/06/16 Station : .....

Véhicule : ..... Client : .....

F  M

Mode de paiement :  Espèces  Chèque  Carte Bancaire  Carte Total

Produit	Quantité	Prix Unitaire	Montant
SUPER <input type="checkbox"/>		1,39	30,14
GASOIL <input type="checkbox"/>			
PETROLE <input type="checkbox"/>			
MÉLANGE <input type="checkbox"/>			
LUBRIFIANTS <input type="checkbox"/>			
GAZ <input type="checkbox"/>			
DIVERS <input type="checkbox"/>			

Nom du Pompiste  
et Signature

TOTAL PAYÉ 30,14



③ esp



**FACTURE / REÇU**  
**VENTE CASH N°:C 039568**

**TOTAL**  
TOTAL MAYOTTE  
Immatriculée à Madagascar - BP 807  
L. Jettisonnant les 5 Vallées  
97600 MAMOUZOU  
TEL. 0289 60 12 94  
Fax 0289 60 17 30

Heure : \_\_\_\_\_  
Date : 20/10/15 Station : \_\_\_\_\_  
Véhicule : \_\_\_\_\_ Client : \_\_\_\_\_

Mode de paiement :  Espèces  Chèque  Carte Bancaire  Carte Total

Produit	Quantité	Prix Unitaire	Montant
SUPER <input type="checkbox"/>			
GASOIL <input checked="" type="checkbox"/>		1,11	10
PETROLE <input type="checkbox"/>			
MÉLANGE <input type="checkbox"/>			
LUBRIFIANTS <input type="checkbox"/>			
GAZ <input type="checkbox"/>			
DIVERS <input type="checkbox"/>			
Nom du Pompiste et Signature: _____			TOTAL PAYÉ 10

# SODIFRAM

Rue du Commerce  
97600 HANOUDZOU  
Tel:0269611300

Date : 28/10/2016 11:13  
Vendeur : DG  
CLI. : 411999  
COMPTOIR DETAIL

131010 JAMEL SL / 3.6% BOP  
1.00 a 3.95 3.95

97600 HANOUDZOU  
P.U.TTC T Mont TTC  
3.95 1 3.95

**TOTAL 3.95**

Soit en FF: 25.91 FF

ESP : 4.00 EUR

RENDU MONNAIE  
ESP : -0.05 EUR

Nombre d'articles : 1.00

FC16256498 28/10/2016 11:13:40

CAISSE 1 Vendeur DG

1  
2

ESPECES : 4.00 EUR  
RENDU : -0.05 EUR

TVA	Taux	Base HT	Mont TVA
1	0.00	3.95	0.00

Total HT 3.95  
TVA 0.00

Net à PAYER: 3.95 EUR

3

## RECU PAIEMENT

CENTRE HOSPITALIER DE MAYOTTE

Le 31/10/2016

CENTRE HOSPITALIER DE MAYOTTE  
RUE DE L'HOPITAL

97600 MAMOUDZOU

Finess 980500011  
Siret 22985001100011

BOUVAIS/PIERRE PHILIPPE EMILE  
5 RUE DES ECOLES  
CAVANI STADE M TSAPERE  
97600 MAMOUDZOU

**Bénéficiaire**

BOUVAIS/PIERRE PHILIPPE EMILE Age : 30 Sexe : M Né(e) le : 28/12/1985  
5 RUE DES ECOLES  
CAVANI STADE M TSAPERE  
97600 MAMOUDZOU

Consultation : 916114555 du 31/10/2016 - 31/10/2016  
Risque : 10 Particularité : MAYOTTE Décision : Accord  
Motif de venue : 4805

Caisse	Assuré

Date	Heure	Acte	Libellé	Coef	Praticien	UF	Prix unitaire	Total	Tx1	Tx2	A régler
31/10/2016	08:23	C		1	PHN	4805	27,60	27,60	0		27,60
<b>Total</b>											27,60

A la charge du régime obligatoire : 0,00  
A la charge de l'assurance complémentaire : 0,00  
Reste à la charge du patient : 27,60  
Total : 27,60

**Règlement :**

Montant : 27,60 €  
Mode de règlement : Espèce  
Payeur : BOUVAIS/PIERRE PHILIPPE E  
Références : C6-2016000632

chequerum = 9372386

3



FACTURE en EUR n° 13304

EURL ELEC PILOTI  
 ZONE INDUSTRIELLE NEL  
 BP 56 - KAWENI  
 97600 MAMOUDZOU - MAYOTTE  
 Tel Atelier : 06.39.68.97.00  
 Tel Location : 06.39.25.24.38  
 Fax : 02.69.63.99.07  
 Email : svnautic@orange.fr  
 Site internet : svnautic-mayotte.fr  
 R.C.S. : 2006812991  
 A.P.E. : 4520A  
 SIRET : 434 547 493 00040

Date	Client	Page
02/11/2016	4929	1

LES NATURALISTES DE MAYOTTE  
 97600 MAMOUDZOU

Référence	Désignation	Qté	PU B. HT	Rem	PU Net HT	Total HT.	T
512116	CORDAGE 3 TORONS 16MM NOIR POLYEST	16	3.50		3.50	56.00	
HOOK-3C	HONDEUR CODEBUR LOWRANCE 83/100KHZ	1	190.00		190.00	190.00	
002012	CHAINE GALVA 12MM 002012	3	14.50		14.50	43.50	
609414	MANILLE LYRE GALVA 14MM	1	5.00		5.00	5.00	

Mode de règlement  
 Réglé 294.50 € Chèque 02/11/16

Echéance  
 02/11/2016

*** EUROS ***	
Total TTC	294.50
Net à Payer	294.50

RIB IBAN AGRIRERX FR76 1990 6009 7490 0143 1517 122

Clause de réserve de propriété : De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi n° 80 335 du 12 mai 1980. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement est fixé à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012. Pénalités de retard fixées à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

LA POSTE

③ caisse sociale

**DUPLICATA**

BUREAU DE POSTE DE KTSAPERE BP

1 RESIDENCE LE TERRE PLEIN  
ROUTE NATIONALE 1  
97601 NAMOUZOU  
Téléphone : 02 69 88 87 86

Référence du client :  
MICHEL CHRISTIEN  
NAMOUZOU

Facture n° LP08026019000570 (1)

97601 NAMOUZOU  
MAYOTTE

Le 02/11/2016

Quantité	Prix unitaire	IVA applicables	Montant HT
1	0,00	NS (2)	0,00
1	1,00	NS (2)	1,00
2	20,25	NS (2)	40,50
1	50,35	NS (2)	50,35
1	2,00	NS (2)	2,00

Total général net en Euros 108,00

Dont	Total net IVA	Taux de IVA	Montant IVA
	108,00	NS (2)	

Total TVA	0,00
Total TTC en Euros	108,00
Date d'échéance le	02/11/16

(1) La Poste : IVA sur les débits  
(2) Produits non soumis à IVA



Aucun escompte n'est consenti pour paiement anticipé.  
Pour les clients professionnels : Conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, tout incident de paiement est passible d'une indemnité forfaitaire de 40 euros et de pénalités de retard.  
Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident de paiement.

La Poste - Société Anonyme au capital de 5 800 000 000 Euros - 356 000 000 RCS PARIS  
Siège social - 9 RUE COLONEL PIERRE AVIA 75015 PARIS - N° de TVA intracommunautaire FR 39 356 000 000

SELAS PHARMACIE DES YLANGS  
 BP 739 97600 KAWENI  
 972060289  
 Tel : 0269613768  
 97600 KAWENI

FACTURE NUMERO 3425  
 DATE : 04/11/16

972060289

NATURALISTE de mayotte

REFER.	DESIGNATION DU PRODUIT	P.U. TTC	P.U. HT.	Remise %	QTE	MNT. HT.	TVA
	ALCOOL MODIFIE COOPER 700 250ML	2.90	2.90		2	5.80	0.00

(3) SP.

C	TVA	DESIGNATION	TOTAL HT.	TOTAL TVA	TOTAL TTC
0	0.00	EXONERE	5.80	0.00	
			5.80	0.00	5.80

soit 38.05 Francs  
 5.80

PECES

leur en votre aimable reglement a reception  
 mbre d'une association agree, les reglements  
 r CHEQUE sont acceptes





**BOURBON**

BP 459 - Kawéni  
97600 Mamoudzou  
Tél. : 02 69 61 44 00  
Fax : 02 69 61 61 10

BIENVENUE A  
**JUMBO MAYOTTE**  
LUNDI - SAMEDI : 08H30 - 20H00  
TEL : 02-69-61-44-00  
04/11/2016 08:57:28 34 10 2061

JAVEL 5L X 0001 4.00 Euro

**TOTAL 4.00 Euro**

ESPECES 20.00 Euro  
Rendu en 16.00 Euro  
NOMBRE D'ARTICLES 1

Le magasin vous remercie de votre visite  
Et espère vous revoir bientôt ...  
TPU : 10 CAI : 94 TICKET : 2061

ISSUANCE : 04/11/2016  
R. FACTURE 00012061-0001

ISSUANCE	BLANCHE	DE SORT	TOTAL HT
0,745.5	0,00	4,0000	4,0000

TOTAL HT	4,00
TOTAL TTC	4,00

RELATION PAR ESPÈCES				
ART	QUAN	UNIT	HT	TTC
01	4,000	L	4,00	4,00
TOTAL			4,00	4,00
RECHERCHÉ				
ESPECES			20,00	
rendu			16,00	

JS (E)



**BON DE LIVRAISON N°** valeur facture  
BL 744692

**DATE**

04/11/16

**CODE CLIENT**

EZ

**CLIENT**  
**REFERENCE**

ESPECES-SERVI PAR KASSIM

Code Article	Designation	Qté	Prix Unitaire	Remise	Total
	Boite point V 48 (300 ML)	1,00	4,00		4,00
	10 Boites 2043/24 (300ML)	1,00	2,50		2,50
	5 Litres 2043/24 (300ML)	1,00	2,00		2,00
	100 Galons 10' 6 (3113) 400ML	1,00	3,49		3,49
	Boite point 147 - 57 ml	1,00	2,00		2,00
	Boite point 147 - 57 ml	1,00	1,60		1,60
<b>TOTAL A PAYER</b> →					<b>18,19 €</b>

(3) SP

Reçu livraison conforme par :

Servi par :

CAISSIER

**TOTAL A PAYER** →

Contrôle CP / Vendeur :

HDD :

HAC :

HDC :

Numéro de page :

1

Z.I. KAWENI - B.P. 7 - 87600 MANGOUZOU - MAYOTTE - ☎ 02 69 61 05 51 / 52 - 02 69 61 05 40 - ✉ diamant.rivoyon@wanadoo.fr

SARL AU CAPITAL DE 100000 EUROS - SIÈGE : 7 512 67 908 00010 - Code APE 4624A - BIC : 18718 00080 0080 21714 00 85

Enlèvement des marchandises le jour même, A défaut, prévenir la CAISSE. Les marchandises vendues ne sont ni reprises, ni échangeées. Merci de votre visite



3) caisse vide



**BON DE LIVRAISON N°** numéro facture

BL 745834

**CLIENT**

ESPECES-SERVI PAR HOUDJAME

**REFERENCE**

NATURALISTES

**DATE**

09/11/16

**CODE CLIENT**

E1

Code Article	Désignation	Qté	Prix Unitaire	Remise	Total
AHTB2120	Racort rouble 1/2 - 15 g	1.00	2.00		2.00

Reçu livraison conforme par: 14.55.30 Servi par: CAISSE01 **TOTAL A PAYER** € 2.00

Compté CP / Vendeur: HDD: HAC: HDC: Numéro de page: 1

ZI KAWANI - B.P. 7 - 97800 MAJICOUZOU - MAYOTTE - ☎ 02.89.61.05.96 / TEL 02.69.61.05.40 - ✉ dynam.naturlistes@wanadoo.fr  
 SARL AU CAPITAL DE 100000 EUROS - SIÈGE 7.51.267.809.00010 - Code Aht 467.4A - BFC 18718 00090 0090 21774 00 85  
 Epavevement des marchandises le jour même. A défaut, prévenir la CAISSE. Les marchandises vendues ne sont ni remboursés, ni échangeables. Merci de votre visite

③ Coisse Cecile



**FACTURE / REÇU**  
**VENTE CASH N°:C 005987**

**TOTAL**  
TOTAL MAYOTTE  
Immatriculation - 07 867  
1, Saissecoy les 3 Vallées  
97600 MAMOUZOU  
Tél. 0269 60 12 94  
Fax 0269 60 17 30

Heure: 09:16 Station: \_\_\_\_\_  
Date: 09/11/16 Véhicule: RE 03 MC  
Client: \_\_\_\_\_

Mode de paiement:  Espèces  Chèque  Carte Bancaire  Carte Total

Produit	Quantité	Prix Unitaire	Montant
SUPER <input type="checkbox"/>			
GASOIL <input type="checkbox"/>		1,45	28,0
PETROLE <input type="checkbox"/>			
MÉLANGE <input type="checkbox"/>			
LUBRIFIANTS <input type="checkbox"/>			
GAZ <input type="checkbox"/>			
DIVERS <input type="checkbox"/>			
TOTAL PAYÉ			28

Nom du Pompiste \_\_\_\_\_  
et Signature \_\_\_\_\_

3



**FACTURE / REÇU**  
**VENTE CASH N°:c 005986**

**TOTAL**  
TOTAL MAYOTTE  
4 Avenue Jeanne d'Arc - BP 407  
L'Établissement Les 3 Vallées  
97600 MAMOUZOU  
TÉL. 0269 40 12 94  
Fax 0269 40 17 30

Heure : \_\_\_\_\_  
Date : 09/11/16 Station : \_\_\_\_\_  
Véhicule : \_\_\_\_\_ Client : \_\_\_\_\_

Mode de paiement :  Espèces  Chèque  Carte Bancaire  Carte Total

Produit	Quantité	Prix Unitaire	Montant
SUPER <input type="checkbox"/>		1163	30
GASOIL <input type="checkbox"/>			
PETROLE <input type="checkbox"/>			
MÉLANGE <input type="checkbox"/>			
LUBRIFIANTS <input type="checkbox"/>			
GAZ <input type="checkbox"/>			
DIVERS <input type="checkbox"/>			
Nom du Pompiste et Signature <u>[Signature]</u>		TOTAL PAYÉ	30

SODIFRAM<sup>③</sup>

Rue du Commerce  
97500 AMBOUZOU  
Tel: 0269 611300

CAISSE  
RNN

131C10 JARVEL 5L / 2.6% BOP  
1.00 a 3.95 3.95

TOTAL 3.95

Soit en FF: 25.91 FF

ESP : 4.00 EUR

RENDU MONNAIE  
ESP : -0.05 EUR

Nombre d'articles : 1.00

FCI6268177 10/11/2016 12:10:32

CAISSE 1 Vendeur DG

1  
2

**SODIFRAM**

FACTURE : FC16269177  
SODIFRAM  
Rue du commerce  
Tél:0269611300

Date : 10/11/2016 12:10  
Vendeur : DG  
N° CIL : 411999  
COMPTOIR DETAIL

③ caisse  
RNN

NCol	Code	Q2/U	Désignation	97600 #HOUZOU P.U.TTC	T	Mont TTC
1	131C10	1	JAWEL SL / 2,6% BOP	3.95	1	3.95

ESPECES : 4.00 EUR  
RENDU : -0.05 EUR

TVA	Taux	Base HT	Mont TVA
1	0.00	3.95	0.00

Total HT 3.95  
TVA 0.00

Net à PAYER: 3.95 EUR

**CABINET MÉDICAL AVICENNE**

③ Vie

Dr CHEVALIER Jacques  
MÉDECINE GÉNÉRALE  
N° IDENTIFICATION 97 160 128 5

Mamoudzou, le

14/11

BARAKANI S Pierre

un certificat  
médical  
pour 27,60 €



③ vir

21/11/2016

N° de facture 201412167

N° devis 201412131

Facturer à :

Dr Pierre Bouvais  
Conservateur Réserve Naturelle  
Néonote de l'ilot M'Bouzi  
Les Naturalistes de Mayotte  
10 rue Mimawo  
BP 1391  
97600 Mamoudzou

Pour :

Transfert entre Mamoudzou et Ilet M' Bouzi

Date	Description	Prix	Quantité	Montant
08-nov-16	Transfert navire de charge entre Mamoudzou et Ilet M'Bouzi	100,00 €	1	100,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>Nombre total d'éléments : 2</b>			<b>100,00</b>

Les chèques sont à mettre à l'ordre de :  
Mayotte Lagon

IBAN  
FR7616718000910091486670  
038

Exonération fiscale

Taxes ventes	
Moins dépôt reçu	
<b>Total de la facture</b>	<b>100,00 €</b>

Montant à payer dès réception  
Nous vous remercions de votre confiance.

**Mayotte Lagon**

Tel 0639 27 59 25	22 Lot SM	<a href="http://www.contact@calamayotte.com">www.contact@calamayotte.com</a>
SIRE 123-555-1919	97600 Mamoudzou	<a href="mailto:contact@calamayotte.com">contact@calamayotte.com</a>

**FACTURE** 31

③ sp

M Les Naturalistes  
de Mayotte

RSCG 1000  
1000  
5700

le 23/11/2016 n° TVA intracom. \_\_\_\_\_

Doit \_\_\_\_\_

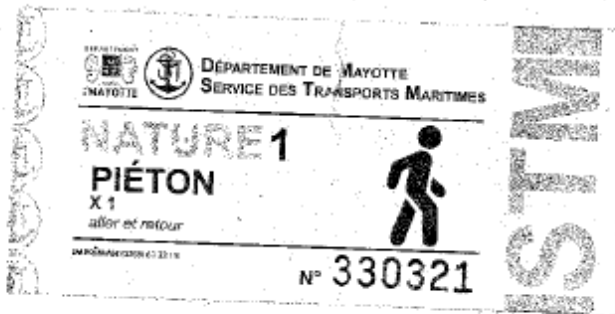
CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ: En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques liés à ces marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.

REGISTRÉS LE DAUPHIN	
1 photo identité	7,00€

RÈGLEMENT	TOTAL H.T.	% T.V.A.	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.
pour la :				
Conditions d'escompte				
pour paiement anticipé :				7,00€



SP caisse  
③ RNN



3

caisse RNN



**FACTURE / REÇU**  
**VENTE CASH N°:c 086810**

**TOTAL**  
TOTAL MAYOTTE  
Boulevard de la Grande - BP 162  
97607 SAMBOUDZOU  
Tel: 0289 80 13 94  
Fax: 0289 80 17 99

Heure: 14h15 Station: Rouine  
Date: 14/11/16  
Véhicule: \_\_\_\_\_ Client: \_\_\_\_\_

Mode de paiement:  Espèces  Chèque  Carte Bancaire  Carte Total

Produit	Quantité	Prix Unitaire	Montant
SUPER <input checked="" type="checkbox"/>		1143	27€
GASOIL <input type="checkbox"/>			
PETROLE <input type="checkbox"/>			
MÉLANGE <input type="checkbox"/>			
LUBRIFIANTS <input type="checkbox"/>			
GAZ <input type="checkbox"/>			
DIVERS <input type="checkbox"/>			
Nom du Pompiste et Signature: <u>Rain</u>		TOTAL PAYÉ	<u>27€</u>

③ caisse  
RMAJ



38241

10€  
SC65938

M.709  
+

③ Caisse  
RNN

Libellé opération  
Montant  
Date

Libellé opération	F.D.	use	Montant
PP2 LETTRE RECOMMANDÉE			

Total en Euro : 5,15



③ CAISSE  
RNN

N° de l'opérateur :  
N° de la caisse :  
N° de la feuille :  
N° de la ligne :  
N° de la page :  
N° de la date :  
N° de la signature :  
N° de la date :  
N° de la date :  
N° de la date :

Libelle opération	Code	Date	Montant

Total en euros :



3

Caisse Réserve RNN



**FACTURE / REÇU**  
**VENTE CASH N°: C105303** <sup>ESP</sup>

**TOTAL**  
TOTAL MAYOTTE  
Immeuble Kacouli - BP 68  
1, 301 Avenue Les 3 Vallées  
97600 MAMBOUDZOU  
Tel. 0289 60 12 94  
Fax 0289 60 17 30

Heure :  
Date : 29/11/16 Station : PSYT  
Véhicule : PEAGME Client :  
OF OM

Mode de paiement :  Espèces  Chèque  Carte Bancaire  Carte Total

Produit	Quantité	Prix Unitaire	Montant
SUPER <input type="checkbox"/>			
GASOIL <input checked="" type="checkbox"/>		115	4635
PETROLE <input type="checkbox"/>			
MÉLANGE <input type="checkbox"/>			
LUBRIFIANTS <input type="checkbox"/>			
GAZ <input type="checkbox"/>			
DIVERS <input type="checkbox"/>			

Nom du Propriétaire et Signature: HEIDA TOTAL PAYÉ 4635



**FACTURE n° 90027638**      Date 19/12/2016

Client Facturé C01999

N° Intracom :

**LES NATURALISTES DE MAYOTTE**

Client Livré C01999

**GAGNAIRE MARINE**  
4 CHEMIN DE CHATAIGNERAIE

**97600 MAMOUDZOU**  
**FRANCE**

**44240 LA CHAPELLE SUR ERDR**  
**FRANCE**

N° Intracom :

Bon de livraison N°

V/Cde N° **LES NATURALISTES DE MAYOTTE**

Page 1

Code	Désignation	Qta	P U Tarif	% Remise	P.U net	Total	Tva
	Livraison client n° 31341 du 19/12/2016 LES NATURALISTES DE MAYOTTE						
	ECO-TAXE : 0						
	Commande client n° 22720 du 06/12/2016 LES NATURALISTES DE MAYOTTE						
	ECO-TAXE : 0						
	Devis client n° 820 du 21/11/2016 LES NATURALISTES DE MAYOTTE						
	ECO-TAXE : 0						
7299	H14 2 FRONTALE	2	70,11		70,11	140,22	TN
	ECO-TAXE : 0						
	PORT 300					15,00	

Les marchandises des présentes sont soumises à la réserve de propriété (Loi 80.335 du 12 mai 1980)  
Le taux d'escompte pour règlement anticipé par tranche de 30 jours est de 0.25%  
En cas de retard de paiement, taux de pénalité = Taux de la BCE majoré de 10 points (voir CGV au verso). Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due en cas de retard de paiement est de 40€.

	BASE	Echéance	Paiement	Montant
TAUX	155,22	19/12/2016	CHQ	155,22
TAUX	0,00%			
MONTANT				

HT	155,22	€
TVA	0,00	€
TTC	155,22	€
<b>NET A PAYER</b>	<b>155,22</b>	<b>€</b>

T.V.A acquittée sur les débits - TVA CEE FR74 453 820 664  
SELTEC SAS au capital de 40 000 Euros - 453 820 664 RCS LYON  
PARC DE SACUNY - PARK AVENIR II - LOT A1  
313 AVENUE MARCEL MERIEUX - 69530 BRIGNAIS  
Tél : 04 78 05 07 39 - Fax : 04 78 05 47 69  
Email : commandes@ledlenserfrance.com



Veuillez adresser vos règlements à :

SELTEC Comptabilité Clients  
PARC DE SACUNY-PARK AVENIR II- LOT A1  
313 AV MARCEL MERIEUX - 69530 BRIGNAIS  
SG LYON FR76 30003 01841 00020124735 29  
BIC : SOGEFRPP

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT	
C01999	COMPTANT EXPORT
FACTURE N° 90027638	DU 19/12/2016
155,22	EUR



**Laurent Tarnaud**

*Dr. es Sociologie - Ethologie*

Tel : 06 42 73 83 52 / [laurent.tarnaud@free.fr](mailto:laurent.tarnaud@free.fr)

17 rue du Languedoc, 91300 Massy

N° de SIRET : 51886885600023

N° d'URSSAF : 910663512140001003 (RSI)

N° d'Activité prestataire de formation : 11 91 07575 91

**Réserve Naturelle Nationale  
de l'îlot Mbouzi**

Pierre BOUVAIS

Naturalistes de MAYOTTE

10 rue Mamawé, BP 1391

97600 Mamoudzou

Massy, le 30 décembre 2016

**FACTURE N° LT-2017-RNN1**

**Formation, suivi démographique de la population de lémurien de l'îlot M'Bouzy**

<b>Libellé (Ref. justificatifs)</b>	<b>Quantité</b>	<b>P.U.</b>	<b>Prix total</b>
Formation / Suivi démographique	2	500,00	1000,00
Fiche technique	1	500,00	500,00
Logement	3	80	240,00
<b>TOTAL</b>			<b>1740,00</b>

*Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 91 07575 91 auprès du préfet de région d'Ile-de-France.*

*TVA non applicable, article 293 B du code général des impôts.*

**Montant à régler : 1740,00 Euros.**

**Signature**



Mamoudzou, le 10/01/2017



**GEPOMAY**  
(Groupe d'Etude et de Protection des Oiseaux de Mayotte)  
18, Rue la vigie 2  
97650 Mtsangamouji  
Mail : [gepomay@gmail.com](mailto:gepomay@gmail.com) ; [francois.jeanne@gepomay.fr](mailto:francois.jeanne@gepomay.fr)  
Contact : François JEANNE  
0639 03 16 20

Le Président du GEPOMAY

À

Le Conservateur de la Réserve naturelle nationale  
de l'îlot Mbouzi

**Objet :** Facture intermédiaire n°0110012017 : Réalisation de l'inventaire avifaunistique sur la RNN.

Suite à la réalisation de l'inventaire avifaunistique (le 07/12/16) comme mentionné dans le devis n°0116112016 en date du 16/11/2016, merci de bien vouloir nous régler la somme de six cent euros. Cette facture correspond à la première phase de la mission (préparation, inventaire, saisie et transmission des données). Le solde de la prestation soit 1 750 € sera sollicité lors du rendu du rapport en février 2017.

Tableau récapitulatif :

Intitulé	Nombre	Coût/jour	Prévisionnel	Réalisé
Inventaire ornithologique diurne STOC-EPS	1	300	300 €	300 €
Préparation, saisie et transmission des données	1	300	300 €	300 €
Analyse des données et rédaction d'un rapport	5	350	1 750 €	
<b>Total</b>			<b>2 350 €</b>	<b>600 €</b>

La présente facture s'élève à la somme de six cents euros.  
En votre aimable règlement.

**IBAN :** FR76 1010 7006 4400 6370 3281 418.  
**BIC :** BRED FRPPXXX

Le Président du GEPOMAY

Mdallah Bacar Ousseni



**FACTURE**

<b>DE : Association GROUPE CHIROPTERES OCEAN INDIEN</b> 32 chemin Bateau Lotissement Sonia 97425 LES AVIRONS  Tel. : 06.92.67.65.72 <a href="mailto:contact@gcoi.org">contact@gcoi.org</a> SIRET : 817 964 976 00010	<b>A : Le conservateur de la RNN M'Bouzi</b>  10 Rue Mamawé 97600 MAMOUDZOU  <a href="mailto:conservateur@naturmay.org">conservateur@naturmay.org</a>
---	--

<b>FACTURE N° 201701001</b>	
Objet :	Etude préalable Chiroptères
Emise le :	Le deux janvier deux mille dix sept

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Total
Prospection acoustique <i>Une soirée (3 points d'écoute) à deux opérateurs : soit 6 points d'écoute</i>	350,00 €	1	350,00 €
Rédaction/analyse	400,00 €	2	800,00 €

**NET A PAYER 1150,00 €**

L'association n'est pas assujettie à la TVA.

Facture arrêtée à la somme de MILLE CENT CINQUANTE EUROS.

*Paiement sous 45 jours fin de mois.*

*Tout retard de paiement impliquera l'application d'un taux d'intérêt de 2,79%.*

Mode de paiement	Relevé d'identité bancaire
<input type="checkbox"/> Chèque  <input type="checkbox"/> Virement	Assoc Groupe Chiroptères Océan Indien  RIB : 19906 00974 30002834410 39 IBAN : FR76 1990 6009 7430 0028 3441 039 BIC : AGRIRERX (CA Réunion)

11/12/2016

N° de facture 201412170

**Facturer à :**

Dr Pierre Bouvals  
Conservateur Réserve Naturelle  
Nationale de l'îlot M'Bouzi  
Les naturalistes de Mayotte  
10 rue de Mambo B° 1331  
97000 Mamoudzou

**Pour :**

TRANSFERT ENTRE MAMOUZOU ET L'ÎLOT MBOUZI

date	Description	Prix	Quantité	Montant
Mardi 6 décembre 2016	transfert par Water Taxi	70,00 €	2	140,00 €
Mercredi 7 décembre 2016	transfert par Water Taxi	70,00	2	140,00
Jeudi 8 décembre 2016	transfert par Water Taxi	70,00	2	140,00
Vendredi 9 décembre 2016	transfert par Water Taxi	70,00	2	140,00
Sous-total	Nombre total d'éléments : 4			560,00

Les chèques sont à mettre à l'ordre de :  
Mayotte Lagon

**IBAN**  
FR761871600910081408670036  
0436 27 06 25  
contact@catamayotte.com

Taxes ventes	
Moins dépôt reçu	
<b>Total de la facture</b>	<b>560,00 €</b>

Montant à payer dès réception  
Nous vous remercions de votre confiance.

**MAYOTTE LAGON**

---

Tel 0539N27N59N25      22 LOT 51L      www.CATAMAYOTTE.com  
SIRE 123-555-1318      97815 LABATTOIR      contact@catamayotte.com

---

**SAS LA BLANCHISSERIE DE MAYOTTE**

24 Rue de la Mangrove - Zi Kawéni  
 97600 Mamoudzou  
 Tél : 0269613339  
 Tél portable : 0639652783  
 Fax : 0269612825  
 Email : lbdm@stoynet.com

③ ~~facture~~ *cheque*

LES NATURALISTES DE MAYOTTE  
 10 RUE MAMAWE  
 97600 MAMOUDZOU

**Facture**

Numéro	Date	Code client	Date échéance	Mode de règlement	N° de Tva intracom
FA2016189	23/12/2016	LESNATUR	23/12/2016		

Code	Description	Qte	P.U. HT	Montant HT
	Transféré de : Bon de livraison N° BL2015662 du 23/12/2016.			
PL	POLOS / CHEMISES	18,00	5,80	104,40
CHMC	CHEMISE MANCHE COURTE	5,00	6,50	32,50
PT	PANTALONS	5,00	7,40	37,00
CH	Chaussettes /calçons	8,00	1,50	12,00
TSH	T-SHIRT	15,00	3,00	45,00

Escompte pour règlement anticipé : 0%  
 En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-136 du 9 février 2009).  
 Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

**Coordonnées bancaire société :**

Banque : Bred Mayotte  
 RIB : 10107006440023500471007  
 IBAN : FR7610107006440023500471007  
 BIC : BREDFRPPXXX

Total HT	230,90
Remise 15.00%	34,64
Net à payer	196,26 €
Solde dû	196,26 €



3 Caisse RNN  
esp

Adresse magasin :  
ZJ de KAWENI  
BP 494  
97600 MAMOUDZOU  
Tél. : 02 69 630 630  
Fax : 02 69 630 631

CLIENT DE PASSAGE DECEMBRE  
KAWENI  
00000



Vous avez été servi par 6104 ABDOU  
A 12:29:03 Cde n° 001 217768 Du 19 12 2016 Picking.: 03 Case.: Caisse: 6104 KAWENI

TYPE DOC	N°DOC	DATE	REFERENCE CLIENT	VENDEUR
FACTURE	07877742	19/12/2016	009112	6104

Référence	Désignation	Quantité	Prix Unitaire BRUT	Tx Remise	Prix Unitaire NET	MONTANT NET HT
VFB55	BALAI EG FIRST 550MM (575787)	2,000	16,340		16,340	32,68
	Rglt.: Recu.: ES EUR 40,00					
	Rglt.: Rendu.: ES EUR					

**LIVRÉ ET PAYÉ**

**WALKER**

DATE DE RÈGLEMENT	NET HT	TVA	TVA	MONTANT TVA	MONTANT T.T.C.	NET T.T.C.
19/12/2016	32,68		0		32,68	32,68 e
PAS D'ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPE	32,68					

N° CLIENT : 009112  
N° FACTURE : 07877742  
DATE FACTURE : 19/12/2016  
ÉCHÉANCE : 19/12/2016  
MONTANT : 32,68

VOIR CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AU VERSO.  
AUCUNE PIÈCE NE SERA NI REPRISSE NI ÉCHANGÉE PASSÉ UN DÉLAI DE 5 JOURS OUVRÉS.  
LES PIÈCES ÉLECTRIQUES NE SONT NI REPRISSES NI ÉCHANGÉES.  
Selon la loi, en cas de retard de paiement, notre client devient débiteur de son fournisseur à raison de 40€ par mois et par défaut de 40€ pour frais de recouvrement

Signature Client  
Page 1 / 1

③ Cours RNN

Zsoidi Hassani

FACTURE N° 27


36 Bis Nouvelle  
Brequettarie  
Cavoni Mamoudjou  
97600

F: 6-27

M

RÈGLEMENT pour le 02/12/2016

le 02/12 2016

		EXACOMPTÉ
		7€
3	10€	€
3	pour 2€ = 6	
+ 1	pour 1€ = 1€	
		7€

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Article L441-6 / Décret n° 2012-9115 du 2 octobre 2012).

Conditions d'escompte pour paiement anticipé

300522 R117  
PHARMACIE MAHORAISE  
6 Place du Marché  
97600 Mamoudzou  
Tel : 02 69 61 12 39

Le 02/12/2016 14:11  
No 183370464 / Vente no 464 / Vendeur 22

Produit	TVA	Qte	Px.unit	Montant
GILBERT ALCOOL MEDICAL 250ML				
3400933158910	0.00	1x	3.50=	3.50
GANT SYMBOISE LARGE 8/9				
3700535000236	0.00	1x	9.90=	9.90
2 article(s)				Total facture : 13.40
				TVA = 0.00 / Montant HT = 13.40
Espèces 20.00/RENDU MONNAIE				-6.60

Mamoudzou, le 10/01/2017



**GEPOMAY**  
(Groupe d'Etude et de Protection des Oiseaux de Mayotte)  
18, Rue la vigie 2  
97650 Mtsangamouji  
Mail : [gepomay@gmail.com](mailto:gepomay@gmail.com) ; [francois.jeanne@gepomay.fr](mailto:francois.jeanne@gepomay.fr)  
Contact : François JEANNE  
0639 03 16 20

**Le Président du GEPOMAY**

**À**

**Le Conservateur de la Réserve naturelle nationale  
de l'îlot M'bouzi**

**Objet :** Facture intermédiaire n°0110012017 : Réalisation de l'inventaire avifaunistique sur la RNN.

Suite à la réalisation de l'inventaire avifaunistique (le 07/12/16) comme mentionné dans le devis n°0116112016 en date du 16/11/2016, merci de bien vouloir nous régler la somme de six cent euros. Cette facture correspond à la première phase de la mission (préparation, inventaire, saisie et transmission des données). Le solde de la prestation soit 1 750 € sera sollicité lors du rendu du rapport en février 2017.

Tableau récapitulatif :

Intitulé	Nombre	Coût/jour	Prévisionnel	Réalisé
Inventaire ornithologique diurne STOC-EPS	1	300	300 €	300 €
Préparation, saisie et transmission des données	1	300	300 €	300 €
Analyse des données et rédaction d'un rapport	5	350	1 750 €	
<b>Total</b>			<b>2 350 €</b>	<b>600 €</b>

La présente facture s'élève à la somme de six cents euros.  
En votre aimable règlement.

**IBAN :** FR76 1010 7006 4400 6370 3281 418.

**BIC :** BRED FRPPXXX

Le Président du GEPOMAY

Mdallah Bacar Ousseni



Frais de fonctionnement de l'association des Naturalistes de Mayotte				
Nature	Compte	Date	Libellé de l'écriture	Débit
Eau	60611001	26/02/2016	EAU 012693 1 BIM 16	51,12 €
		22/04/2016	EAU 012693 2 BIM 16	62,09 €
		27/06/2016	EAU 012693 3 BIM 16	56,61 €
		29/08/2016	EAU 012693 4 BIM 16	53,81 €
		27/10/2016	EAU 012693 5 BIM 16	51,07 €
		31/12/2016	FPN SMAE 6 BIM 2016	55,00 €
			Solde du compte : 329,70	329,70 €
Electricité	60612000	01/01/2016	Électricité 06605	160,78 €
		11/03/2016	Électricité 06605	208,81 €
		17/05/2016	Électricité 06605	169,99 €
		15/07/2016	Électricité 06605	160,41 €
		14/09/2016	Électricité 06605	274,49 €
		15/11/2016	Électricité 06605	171,14 €
			Solde du compte : 1 145,62	1 145,62 €
Fournitures Entretien Petits équipements	60630000	07/01/2016	Achat papier toilette sodifram	13,50 €
		08/01/2016	Achat produits ménagers HD	3,77 €
		26/01/2016	SODIFRAM Produits ménagers	16,65 €
		26/01/2016	Ballou bois réparation étagere	5,30 €
		08/02/2016	PRESTIGE clés grille entrée	70,00 €
		09/02/2016	Achat produits ménagers Sodifr	13,28 €
		12/02/2016	PRESTIGE LABO F3701 BACHE MATE	193,20 €
		24/02/2016	SODIFRAM produits ménagers	35,55 €
		24/02/2016	SODIFRAM sac de courses	0,25 €
		24/02/2016	SODIFRAM produits ent et boi	14,94 €
		03/03/2016	COMABRIC achat caisses	29,40 €
		08/03/2016	SODIFRAM produits ménagers	14,74 €
		09/03/2016	Achat insecticide Sodifram	3,45 €
		14/03/2016	AMB achat alimentation PC	59,00 €
		16/03/2016	PRESTIGE LABO Double de clés	10,00 €
		17/03/2016	JUMBO torchons et fournitures	17,65 €
		21/03/2016	SODIFRAM produits ménagers	15,15 €
		31/03/2016	SODIFRAM produits ménagers	16,20 €
		13/04/2016	SODIFRAM produits ménagers	16,17 €
		21/04/2016	SODIFRAM produits ménagers	13,00 €
		28/04/2016	BALLOU F162363 BALAI	6,70 €
		11/05/2016	sodifram achats produits ménag	12,38 €
		12/05/2016	ORANGE F20253 NOKIA	19,00 €
		13/05/2016	Prestige labo photo piles rech	23,00 €
		20/05/2016	COMABRIC F121-75103 DIV ETAGER	605,38 €
		23/05/2016	Sodifram achat vinaigre blanc	1,29 €
		08/06/2016	Mr bricolage chasse d'eau et m	61,70 €
		08/06/2016	Zoom clé en croix pneus	10,00 €
		09/06/2016	SODICASH achat produits ménage	5,05 €
		09/06/2016	SODIFRAM achat produits ménage	3,00 €
		14/06/2016	SOFIFRAM sacs poubelles	6,00 €
		17/06/2016	MR Bricolage CADENAS	5,60 €
		22/06/2016	SOMACO Achat scotch	4,85 €
	23/06/2016	Jumbo achat scotch	17,25 €	

		23/06/2016	Mr bricolage matériel étagères	51,05 €
		20/07/2016	sodifram achats produits ménag	5,81 €
		02/08/2016	SODIFRAM produits ménagers	8,94 €
		08/08/2016	SODIFRAM produits d'entretien	31,43 €
		12/08/2016	SODIFRAM piles	5,60 €
		19/08/2016	MR BRICOLAGE Produits ménagers	17,90 €
		30/08/2016	SODIFRAM produits ménagers	15,60 €
		26/09/2016	Somaco achat scotch	1,90 €
		30/09/2016	HD achat matériel et produits	36,90 €
		08/10/2016	LUCEO F5103 BRASSEUR PLAFOND	66,00 €
		25/10/2016	SODICASH achat produits ménage	43,18 €
		02/11/2016	Sodifram achat papier toilette	14,75 €
		02/11/2016	Mr BRICOLAGE achat serrure por	8,80 €
		10/11/2016	Prestige labo photo piles	12,00 €
		10/11/2016	Photo concept f34 piles	3,00 €
		18/11/2016	SODICASH achat produits ménage	2,79 €
		18/11/2016	JUMBO achat matériel	16,60 €
		25/11/2016	BUREAU VALLEE PILES	28,50 €
		15/12/2016	SODIFRAM Achat papier toilette	9,00 €
			Solde du compte : 1 722,15	1 722,15 €
Papeterie	60640000	15/01/2016	Achat agendas la Papeterie	30,25 €
		18/01/2016	MDL Achat fournitures de bure	17,50 €
		02/02/2016	Achat enveloppes la maison des	0,90 €
		03/02/2016	MDL F18 Fournitures administra	54,40 €
		05/02/2016	Achat fournitures la maison de	21,60 €
		12/02/2016	MDL F4/444 PAPETERIE	175,50 €
		22/02/2016	AMB cables réseau et fournir	14,76 €
		24/02/2016	ALIZE fournitures de bureau	5,40 €
		03/03/2016	Bureau vallée calendrier	3,70 €
		17/03/2016	MDL fournitures	27,80 €
		28/04/2016	MDL F34 Fournitures administra	60,15 €
		12/05/2016	la papet' F49 BRISTOL	8,60 €
		12/05/2016	Maison des livres pochettes pl	21,00 €
		08/06/2016	Maison des livres achat pochet	18,60 €
		22/06/2016	LA MAISON DES LIVRES achat fic	20,10 €
		29/06/2016	MDL F30 Fournitures administra	271,55 €
		29/06/2016	BUREAU VALLEE F201505186 Fourn	130,09 €
		29/06/2016	La maison des livres achats pa	10,10 €
		03/08/2016	Maison des livres Achat un ag	5,95 €
		02/09/2016	Maison des livres achat feuell	9,75 €
		14/09/2016	Achat fournitures de bureau Bu	35,10 €
		15/09/2016	Maison des livres achat agenda	4,95 €
		23/09/2016	Achat cahiers la maison des li	6,30 €
		05/10/2016	La maison des livres achat éti	13,10 €
		17/10/2016	MDL F57 Fournitures administra	104,21 €
		17/10/2016	BUREAU VALLEE F201509064 Fourn	32,44 €
		25/10/2016	La papeterie achat fournitures	40,65 €
		25/10/2016	La maison des livres encre tam	9,20 €
		15/11/2016	PAPETERIE GERARD F089 AGENDA	9,50 €
		18/11/2016	La Maison des livres Fournitur	45,40 €

		15/12/2016	Maison des livres achat envelo	0,60 €
		30/12/2016	Bureau Vallée Fournitures admi	57,90 €
			Solde du compte : 1 267,05	1 267,05 €
Location Immobilière1	61320000	31/01/2016	ISSOUFALI QUITTANCE LOYER 01	1 500,00 €
		10/03/2016	ISSOUFALI QUITTANCE LOYER 02	1 500,00 €
		31/03/2016	ISSOUFALI QUITTANCE LOYER 03	1 500,00 €
		06/04/2016	ISSOUFALI NAOUIROU LOYER MAMAW	1 500,00 €
		31/05/2016	ISSOUFALI QUITTANCE LOYER 05	1 500,00 €
		10/07/2016	ISSOUFALI QUITTANCE LOYER 06	1 500,00 €
		10/08/2016	ISSOUFALI QUITTANCE LOYER 07	1 500,00 €
		10/09/2016	ISSOUFALI QUITTANCE LOYER 08	1 500,00 €
		10/10/2016	ISSOUFALI QUITTANCE LOYER 09	1 500,00 €
		07/11/2016	ISSOUFALI QUITTANCE LOYER 10	1 500,00 €
		07/11/2016	VIR ISSOUFALI NAOUIROU LOYER	1 500,00 €
		06/12/2016	VT ISSOUFALI NAOUIROU	1 500,00 €
			Solde du compte : 18 000,00	18 000,00 €
	Location Immobilière2	61321000	04/01/2016	LOYER 14 RUE MAMAWE 01/16
		04/02/2016	LOYER 14 RUE MAMAWE 02	703,29 €
		31/03/2016	LOYER 14 RUE MAMAWE 03	703,29 €
		04/04/2016	LOYER 14 RUE MAMAWE 04	703,29 €
		04/05/2016	LOYER 14 RUE MAMAWE 05	703,29 €
		02/06/2016	DALLAS LOYER	703,29 €
		03/07/2016	LOYER 14 RUE MAMAWE 07	703,29 €
		03/08/2016	LOYER 14 RUE MAMAWE 08	703,29 €
		03/09/2016	LOYER 14 RUE MAMAWE 09	703,29 €
		03/10/2016	LOYER 14 RUE MAMAWE 10	703,29 €
		03/11/2016	LOYER 14 RUE MAMAWE 11	703,29 €
		03/12/2016	LOYER 14 RUE MAMAWE 12	703,29 €
			Solde du compte : 8 439,48	8 439,48 €
	61350000	10/01/2016	JIMDO F1580159 NOM DOMAINE	60,00 €
		04/04/2016	NEWGENERAT F2016246 ABT CIVICR	180,00 €
		20/04/2016	GANDI.NET F20160422 NOM DOMAIN	7,31 €
		27/06/2016	NEWGENERAT F2016265 ABT CIVICR	180,00 €
		20/09/2016	GANDI.NET F2200336 NOM DOMAINE	37,58 €
		06/10/2016	GANDI.NET PROF 24159130 Q.MAIL	0,56 €
		21/10/2016	GANDI.NET PROF 24423180 NOM.DO	72,73 €
			Solde du compte : 538,18	538,18 €
Location copieur	61351000	21/04/2016	MBI F1487 LOC COP 01/01-30/04	1 495,95 €
		31/08/2016	MBI F2887 LOC COP 01/05-31/08	1 222,91 €
		05/10/2016	MBI F3365 LOC COP 01/09-31/10	360,18 €
		09/12/2016	AMB F33091 REL CPT DEC 2016	608,97 €
			Solde du compte : 3 688,01	3 688,01 €
	61520000	25/02/2016	MAY SERVICES F211 REP GRILLE	317,35 €
			Solde du compte : 317,35	317,35 €
	61550000	28/09/2016	SPLIT SERVICE F6339/16 REP CLI	140,00 €
			Solde du compte : 140,00	140,00 €
Sécurité incendie	61560000	20/01/2016	MPI F16/58 VERIF EXTINC	137,00 €
		03/10/2016	AMB F31829 REP PC	226,00 €
			Solde du compte : 363,00	363,00 €
Assurance	61600000	21/06/2016	PRUDENCE MRP 14 RUE MAMAWE	1 121,73 €

			Solde du compte : 1 121,73	1 121,73 €
	61810000	20/05/2016	NM F1605-16 ABT JNAL EN LIGNE	252,00 €
		17/09/2016	SOMAPRESSE F25663 ABT FLASH IN	180,00 €
			Solde du compte : 432,00	432,00 €
	61830000	08/02/2016	SNPN F12295 ABT COURRIER NATUR	45,00 €
		09/03/2016	SAS AUTREMENT F104 CODE ENV	102,35 €
			Solde du compte : 147,35	147,35 €
Honoraires Comptables	62260000	22/01/2016	MOI F34503 C01-P12	799,00 €
		24/02/2016	MOI F34836 C02-P01	683,00 €
		25/03/2016	MOI F35184 C03-P02	769,00 €
		30/04/2016	MOI F35524 C04-P03	824,00 €
		30/05/2016	MOI F35882 C05-P04 STC+ATT CHO	682,00 €
		30/06/2016	MOI F36205 C06-P05	639,00 €
		31/07/2016	MOI F36537 C07-P06	619,00 €
		29/08/2016	MOI F36857 C08-P07 STC+ATTEST	799,00 €
		23/09/2016	MOI F37189 C09-P08 STC	754,00 €
		24/10/2016	MOI F37520 C10-P09	652,00 €
		29/11/2016	MOI F37857 C11-P10	768,00 €
		20/12/2016	MOI F38231 C12-P11	638,00 €
				Solde du compte : 8 626,00
Honoraires CAC	62261000	23/06/2016	3A CAC F281 1ER ACPTÉ 2016	1 333,00 €
		11/10/2016	3A F332 SOLDE CAC 2015	1 333,00 €
		31/12/2016	FNP Honoraires CAC 2016	1 334,00 €
			Solde du compte : 4 000,00	4 000,00 €
	62330000	01/08/2016	CDTM PART 5EME FOIRE 2016	80,00 €
			Solde du compte : 80,00	80,00 €
Transport	62510000	08/03/2016	STM tickets de barge	15,75 €
		18/03/2016	STM ticket barge et amphidro	29,00 €
		02/08/2016	Transport Taxi Anrif	2,80 €
		14/09/2016	Transport taxi salon du touris	7,80 €
		15/09/2016	Taxi Anrif retour garage auto	1,40 €
		23/09/2016	Ticket de barge scooter	2,00 €
			Solde du compte : 58,75	58,75 €
Réception	62570000	27/01/2016	sodifram Thé etc	13,37 €
		29/01/2016	Sodifram achat pot de départ R	12,15 €
		15/02/2016	Achat pot de départ Etienne 12	30,00 €
		18/02/2016	Achat café SODIFRAM	10,35 €
		26/02/2016	Le Senat achat samoussas et ju	56,00 €
		04/03/2016	SENAT samoussas départ Sarah L	52,00 €
		16/03/2016	SODIFRAM Achat thés	14,81 €
		28/04/2016	la table du Senat samoussas AG	80,00 €
		28/04/2016	La table du sénat nappes assem	5,00 €
		03/05/2016	SODIFRAM courses bureau	13,72 €
		27/06/2016	SODIFRAM F16151456 CAFE	12,35 €
		19/08/2016	LE SENAT POT départ virginie	28,00 €
		31/08/2016	SODIFRAM produits ménagers	36,29 €
		02/09/2016	LE SENAT POT de départ 02/09	28,00 €
		14/09/2016	repas salon du tourisme 9 sept	40,00 €
	30/09/2016	La table du sénat pot de départ	28,00 €	
	10/10/2016	SODIFRAM Achat café	9,90 €	

		11/10/2016	POT de départ pour Benoit 07/	28,60 €
		12/10/2016	SODIFRAM achat PROduits ménage	29,10 €
		18/11/2016	HD achat collation ramassage d	82,20 €
		07/12/2016	SODIFRAM produits ménagers	19,90 €
		23/12/2016	table du senat pot depart mano	28,00 €
		30/12/2016	le senat Pot de départ Ahmed	12,00 €
			Solde du compte : 669,74	669,74 €
Frais postaux	62600000	01/03/2016	Affranchissement LA POSTE	1,85 €
		03/03/2016	ORANGE téléphone portable	9,50 €
		18/03/2016	Affranchissement LA POSTE	4,92 €
		01/06/2016	Envoi postal RAR	6,30 €
		13/06/2016	Affranchissement lettre suivie	1,10 €
		13/06/2016	Achat carnet de timbres la Pos	8,40 €
		26/07/2016	La poste affranchissement	7,89 €
		26/09/2016	Affranchissement LRAR résiliat	4,92 €
		14/11/2016	POSTE carnet de timbres	9,80 €
		16/12/2016	La Poste TIMBRES	1,60 €
		20/12/2016	POSTE Envoie d'une lettre	1,60 €
		23/12/2016	POSTE Envoi d'une lettre	0,80 €
		23/12/2016	POSTE Envoi d'une lettre	0,80 €
		30/12/2016	POSTE Envoi d'une lettre	0,80 €
			Solde du compte : 60,28	60,28 €
Téléphonie	62610000	05/01/2016	TEL 62 29 48	33,20 €
		01/03/2016	TEL 63 04 81	53,63 €
		04/03/2016	TEL 62 29 48	33,20 €
		03/05/2016	TEL 62 29 48	33,20 €
		09/05/2016	TEL 63 04 81	47,51 €
		28/06/2016	TEL 63 04 81	54,14 €
		14/07/2016	TEL 62 29 48	35,04 €
		30/08/2016	TEL 63 04 81	80,39 €
		28/10/2016	TEL 63 04 81	81,64 €
		03/11/2016	TEL 62 29 48	34,80 €
		31/12/2016	FNP TELEPHONE 6 BIM 16	115,00 €
			Solde du compte : 601,75	601,75 €
Divers	62810000	04/01/2016	ADHESION 2015 MNE	520,00 €
		01/06/2016	CDTM ADHESION 2016	50,00 €
		23/06/2016	LIGUE ENSEIGNEMENT ADH 2016	35,00 €
				Solde du compte : 605,00
<b>Total centre : 13 Dépense affectée</b>				<b>52 353,14 €</b>
<b>Participation MNE aux dépenses</b>				<b>6 000,00 €</b>
<b>Total dépenses affectées aux Naturalistes</b>				<b>46 353,14 €</b>
<b>Part affectée à la RNN: 19%</b>				<b>8 807,10 €</b>